★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9322 — 22 PAGES — SAMEDI 4 JANVIER 1975

En Éthiopie

Les mouvements de libération de l'Érythrée contrôlent très largement la province

Lire page 6 l'article de notre envoyé spécial J.-C. GUILLEBAUD



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

A.1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; 1 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, Espagne, 50 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; 15 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, Luxem., 45 rls. ; Italie, 250 L. ; Liban, 125 p. ; 0,85 , 10 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 0,90 ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

des abonnements page 16

RUE DES ITALIENS
PARIS - CEDEX 09
C.P. 4207-23 Paris
x Paris n° 65572
: 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le durcissement de M. Kissinger

Est-ce le retour d'un Kissinger « dur », soucieux de faire plier ses adversaires et d'assurer son autorité sur ses alliés, que nous promet 1975 ? On est tenté de le penser en prenant connaissance de l'interview que le secrétaire d'État américain a accordé à la revue « Business Week ».

Premier point : l'attitude à adopter face aux producteurs de pétrole. Sans doute, le secrétaire d'État réaffirme-t-il qu'il ne croit guère à une baisse des prix et qu'il cherche aussi le dialogue. Sans doute aussi a-t-il tenu à nuancer, jeudi soir, la portée de ses propos sur un éventuel emploi de la force. Il n'en reste pas moins que M. Kissinger n'exclut pas une action militaire des États-Unis « dans un cas d'extrême urgence », qui serait par exemple « l'étranglement du monde industrialisé » à la suite d'un nouvel embargo. Divers officiels américains l'avaient dit en privé ces derniers mois, mais le fait que le secrétaire d'État le confirme pour la première fois publiquement donne à ces propos un poids particulier.

M. Kissinger n'envisage évidemment pas de gaieté de cœur une telle éventualité, d'autant plus qu'elle vise au premier chef l'Arabie Saoudite et l'Iran, principaux alliés des États-Unis dans la région : les conséquences d'une action militaire seraient donc incalculables pour les intérêts américains, alors pourtant que les États-Unis ne sont pas le pays le plus vulnérable face à une interruption des livraisons de « brut » en provenance du Golfe. Aussi bien, c'est un peu pour le compte des alliés, et notamment des Européens, qu'une telle action serait engagée. Autant dire que les mêmes alliés n'ont qu'à « bien se tenir » dans leur politique au Proche-Orient.

Le second point concerne précisément l'Europe. On retrouve là sinon les accents, du moins l'inspiration du fameux projet de « nouvelle charte atlantique » du secrétaire d'État. Ce grand dessein de M. Kissinger, lancé en 1973, s'était enlisé dans la crise intérieure américaine, et c'est finalement une banale déclaration de bonnes intentions qu'avait signée, le 19 juin dernier, avec ses alliés, le président Nixon. Si M. Kissinger a, semble-t-il, renoncé à imposer à ses partenaires européens un système de dépendance structuré, il n'en exprime pas moins à leur égard un ressentiment marqué, et si, après la lune de miel de la Martinique, il ne mentionne pas la France, à qui pense-t-il, sinon aux Français, quand il dénonce leur « complexe » ?

La psychanalyse européenne à laquelle s'est livré M. Kissinger ne manque pas de pertinence. Les Européens savent que leur sécurité et leur bien-être dépendent des États-Unis, et leur impuissance « à faire ce qu'ils savent être bien » les irrite. Mais, pour fondées que soient ces remarques, elles n'en sont pas moins sommaires.

L'équivoque réside dans le terme de « sécurité », qui n'a plus le même sens aujourd'hui en Europe qu'avant la guerre d'octobre 1973 et la crise pétrolière. Le mot désignait alors la capacité de dissuader les forces soviétiques. La sécurité de l'Europe occidentale et celle de l'Amérique du Nord se confondaient, « grosso modo ». Aujourd'hui, même pour ceux qui minimisent la détente avec l'U.R.S.S., la menace prioritaire qui pèse sur l'Occident ne vient plus de l'Est, mais du Sud-Est : elle est moins militaire qu'économique. Or, à l'égard de cette menace, les intérêts américains et européens ne se confondent pas. Les Européens sont les plus gros consommateurs de pétrole du monde ; les Américains, tout en étant importateurs, sont parmi les plus gros producteurs du monde.

Quelles que soient les procédures imaginées à la Martinique, la difficulté de définir une « position commune » de fond réclamée aux Européens par M. Kissinger avant d'amorcer tout dialogue avec les producteurs reste donc entière.

(Lire nos informations page 7.)

Le financement de l'usine d'enrichissement de Tricastin

L'Iran prête un milliard de dollars au commissariat à l'énergie atomique et prend une participation de 10 % dans Eurodif

Le gouvernement de Téhéran s'est engagé à prêter 1 milliard de dollars pour quinze ans au Commissariat à l'énergie atomique, de façon à permettre le financement de la participation française à l'usine européenne d'enrichissement de l'uranium d'Eurodif, à Tricastin (Drôme). Cet accord a été rendu public le jeudi 2 janvier par M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

En contrepartie de cette aide financière, l'Iran a obtenu de prendre indirectement 10 % du capital d'Eurodif — ce qui lui assure 10 % de la production de l'usine — et d'être associé à l'étude d'une seconde usine d'enrichissement de l'uranium.

Le « New York Times » écrit, d'autre part, citant un rapport secret américain, que l'ampleur des livraisons d'armes promises par l'administration Nixon à l'Iran serait de nature à compromettre la capacité de défense des États-Unis eux-mêmes.

Les accords franco-iraniens dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium qui ont été signés le 18 novembre dernier lors de la visite de MM. Chirac et d'Ornano à Téhéran sont particulièrement satisfaisants pour les deux partenaires. A l'exemple des grandes compagnies pétrolières, l'Iran tire parti de ses bénéfices sur l'« or noir » pour parier sur l'atome et investir dans le domaine du combustible nucléaire. En participant au capital d'Eurodif, ce pays assure aussi l'approvisionnement de ses futures centrales nucléaires en uranium enrichi, puisqu'il aura le droit, comme les autres membres d'Eurodif, d'enlever une part de la production de l'usine égale à sa part de capital, soit 10 %.

La France a, de son côté, trouvé le banquier qui lui faisait jusqu'ici défaut pour financer sa participation au sein d'Eurodif, aux côtés de ses trois autres partenaires, l'Italie, la Belgique et l'Espagne. Le Commissariat à l'énergie atomique, bénéficiaire direct du prêt iranien de 1 milliard de dollars, va y faire massivement appel dans les mois qui viennent. M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, a admis que l'aide de Téhéran permettrait « de résoudre le problème du financement de l'usine européenne d'enrichissement Eurodif et de lancer rapidement une seconde usine ».

La prise de participation de l'Iran dans Eurodif se fera indirectement. Le Commissariat français à l'énergie atomique (C.E.A.) disposait jusqu'ici de 52,8 % des actions du capital d'Eurodif, qui sera peu à peu porté à 1 milliard de francs. 25 % des actions d'Eurodif, prises sur la participation du C.E.A., seront transférées à une société franco-iranienne (la Compagnie franco-iranienne), dont le capital sera partagé entre le C.E.A., qui en détiendra 60 %, et l'Organisation de l'énergie atomique iranienne (O.E.A.I.), qui en détiendra 40 %. Ainsi l'Iran détiendra-t-il 10 % du capital d'Eurodif ; la part française, qui était de 52,8 %, tombera à 42,8 %.

Désormais, l'Iran participera aussi pour 10 % aux emprunts que lancera Eurodif. En francs 1973, l'usine d'Eurodif, d'une capacité de 9,3 millions d'unités de travail de séparation, était évaluée à 7 milliards de francs. Mais sa construction sera achevée à la fin de l'année 1980, si bien qu'en francs constants son coût s'élèvera, selon les experts, à près de 14 milliards de francs, compte tenu des taux possibles d'inflation et des intérêts intercalaires.

D. V.

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

Dr LEADERSHIP

M. Kissinger, qui s'était fait connaître comme médecin de la paix, se révèle être aussi un médecin des âmes. Il estime, en effet, que les problèmes existant entre l'Europe et les États-Unis viennent de ce que les Européens doivent leur sécurité et leur défense au grand voisin d'outre-Atlantique, et en conçoivent des complexes.

La cure psychanalytique de *M. Jobert se solda par un échec, puisqu'il fut atteint d'un syndrome de la petite phrase dont il n'est pas guéri. Quant à M. Sauvagnargues, tour à tour suppléé par MM. Giscard d'Estaing, Poniatowski et Chirac, il n'a pas eu le temps de passer sur le divan des confessions.*

Mais n'est-il pas à craindre qu'à considérer ses partenaires diplomatiques comme des malades et à brandir sa seringue atomique le Dr Kissinger ne se révèle un beau matin un Dr Folamour ? Il serait alors trop tard pour entamer une cure.

BERNARD CHAPUIS.

ÉTALÉE SUR SIX MOIS

L'« action réformatrice » du gouvernement touchera essentiellement la justice l'enseignement et le statut des entreprises

Le changement de la société française promis par M. Giscard d'Estaing va se poursuivre en 1975 par une série de réformes. La plupart étaient déjà en chantier, mais depuis le conseil des ministres du 2 janvier leur examen au niveau gouvernemental est inscrit dans un calendrier, qui court sur tout le premier semestre de l'année qui commence.

En janvier, un conseil restreint se penchera par exemple sur la réforme du système éducatif.

En février, le conseil des ministres entendra notamment une communication sur la législation du divorce.

En mars, le projet de réforme de l'entreprise et le statut de Paris seront examinés en conseil restreint.

En avril, le gouvernement étudiera le fonctionnement de la justice dans les grands centres urbains et en mai la condition des travailleurs manuels.

En juin, il prendra les premières décisions concernant les inégalités de revenus. Il examinera aussi la révision de la loi électorale municipale pour les villes de plus de trente mille habitants, dont la préparation a été confiée à M. Poniatowski.

Limiter les effets de la bipolarisation

Dans le programme des réformes proposées, celle du code électoral est sinon la plus importante du moins la plus nouvelle. Elle est l'amorce d'une stratégie à long terme qui, dans l'esprit de MM. Giscard d'Estaing et Poniatowski, tend à limiter les effets de la bipolarisation de la vie politique et à permettre une alternance au pouvoir entre deux types de majorité possible : l'une à dominante libérale, comme c'est le cas actuellement ; l'autre à dominante social-démocrate, ce qui suppose la fin de l'alliance exclusive entre les socialistes et les communistes.

(Lire pages 2 et 3 les grands axes de l'action gouvernementale.)

Le projet de divorce vise à mettre fin à « une comédie judiciaire fondée sur le mensonge »

La réglementation actuelle du divorce, cette « comédie judiciaire, fondée sur le mensonge », qui a encore aujourd'hui pour effet de « discréditer l'institution de la justice » ou de « porter le conflit conjugal à son paroxysme au plus grand détriment des enfants », approche de son terme. Un projet de loi, d'où ces expressions sont extraites, devrait être bientôt soumis à l'examen — pour avis — du Conseil d'État, puis à l'approbation du conseil des ministres et, enfin, en principe, débattu au Parlement à sa session de printemps. D'ultimes négociations sont en cours entre les ministres intéressés.

Les innovations contenues dans ce projet sont multiples. Elles sont animées, semble-t-il, du double désir : 1) de dédramatiser le divorce ; 2) d'inciter les époux en désaccord à se conduire, sous le contrôle du juge, en adultes capables de préparer, de gérer et de résoudre leur désunion.

L'innovation la plus spectaculaire est l'introduction du divorce par « *requête conjointe* », autrement dit, par consentement mutuel, hypothèse dans laquelle le juge devra simplement avoir l'« *intime conviction* » que cette demande conjointe « *procède d'une volonté réelle et sérieuse et que chacun des époux y a consenti librement* ». Plus question désormais de prendre en considération la présence — ou l'absence — d'enfants mineurs : « *ce serait*, explique l'exposé des motifs, *inciter de plus belle les époux à continuer à recourir à des procès simulés* ». La seule restriction, indique le futur article 247 du code civil, c'est qu'« *aucune requête conjointe n'est recevable dans la première année du mariage* ».

Dans la mesure où « *suivant les supputations les plus plausibles, un nombre important de divorces (peut-être 20 à 25 %) devrait suivre la procédure de la requête conjointe (...), on peut donc escompter (...) qu'il résultera de son application une économie de temps que la magistrature pourra reporter plus utilement sur le contrôle des autres causes de divorce* ». Étant d'ailleurs précisé (article 229 nouveau) que « *les époux sont dispensés d'énoncer la cause du divorce quand ils agissent par requête conjointe* ».

Dans tous les autres cas, le principe d'une « *cause* », plus simplement d'un motif, subsiste. Et d'abord, les causes traditionnelles : adultère du conjoint, ou sa condamnation « *à une peine afflictive et infamante* ».

PHILIPPE BOUCHER.

(Lire la suite page 3.)

L'A-CRISE

par JACQUES ATTALI

Il n'y a pas encore de crise, au moins au sens que la médecine donne à ce mot.

Nous ne sommes pas en effet à la fin d'un processus pathologique dont l'issue brutale décidera de la survie ou de la mort du malade, mais au début d'une phase nouvelle dans la longue évolution de la croissance marchande, la phase mondiale. L'historien en fixera peut-être le point de départ à ce triste entre-deux-guerres, où les peuples d'Europe n'ont pas compris que le plein emploi pouvait servir de paravent au fascisme et à l'expansionnisme militaire, ni qu'un progrès technique dévoyé s'était fait l'allié du plus fou des chefs de guerre.

Depuis, les hommes sans mémoire ont cru récupérer le progrès technique pour l'amélioration du niveau de vie général. Aujourd'hui, après trente ans d'euphorie des puissants, nous voici de nouveau, et simultanément dans tous les pays, en période de chômage grave et de croissance faible ou nulle, avec, en plus, la hausse des prix. Devant cette conjonction inédite de l'inflation et de la récession, il ne faut pas s'en tenir à une description des seuls aspects visibles de l'événement mais tenter de percevoir, au fond, l'ampleur des mutations en cours.

Je n'évoquerai ici que les aspects proprement économiques de cette situation. Multiforme, complexe et mouvante. Ils suffisent, je crois, à démontrer l'ampleur du choix qui reste à faire et son urgence.

Disons d'abord qu'il est toujours vain de prétendre désigner des responsables d'une situation économique. Il n'y a jamais de responsable en économie. Il n'y a que des causes. Ce sont les règles d'un système économique et leur dévoiement. Plus précisément à la racine de l'évolution actuelle se trouvent aujourd'hui deux mécanismes essentiels : la baisse de l'efficacité économique du capital et la moins grande efficacité sociale de la croissance.

La baisse de la productivité du capital est aujourd'hui, et depuis peu, un phénomène mesuré. En France les études l'INSEE démontrent que cette baisse a commencé au début des années soixante. Aux États-Unis, une étude de l'université de Yale et de la Brookings Institution, sous la direction du professeur Nordhaus, démontre que le taux de rentabilité du capital « vrai » (calculé en dollars constants après impôt, en y réintégrant les intérêts et en déduisant les profits sur stocks) est passé de 10,5 % en 1965 à 5,4 % en 1973. L'hebdomadaire *Business Week* fixait, recemment, la valeur de ce taux à 5 % pour 1974. Pour l'Australie et la Grande-Bretagne, des études de Colin Clark établissent les mêmes résultats. Ainsi, il faut toujours davantage de capital (et donc de profit) pour créer une même unité de valeur ajoutée. Les causes d'un tel alourdissement du processus de croissance sont nombreuses : les limites d'un certain progrès technique, les excès de la division du travail (et donc de l'inégalité entre travailleurs) et du gigantisme, les insuffisances de l'organisation sociale et industrielle. Le phénomène est alors cumulatif, puisque la pure rationalité financière du capital n'incite pas à investir dans les secteurs industriels de base et les équipements collectifs dont le taux de rentabilité est faible alors qu'ils conditionnent la rentabilité globale, à long terme, du capital.

(Lire la suite page 19.)

Au sommaire du supplément

EUROPA

publié dans « le Monde » de lundi (daté 7 janvier).

- **DEUX ENTRETIENS** sur l'avenir de la société industrielle :
  - — M. Daniel Bell ;
  - — M. Robert Jungk.
- **UN DOSSIER** sur le contrôle des banques.
- **UN ARTICLE** d'Hubert Beuve-Méry : « Pour mieux faire connaître l'Europe ».

Ce supplément est préparé en collaboration avec *La Stampa*, *The Times* et *Die Welt*.

UNE RÉFLEXION SUR LE THÉÂTRE

Peter Brook et les Iks

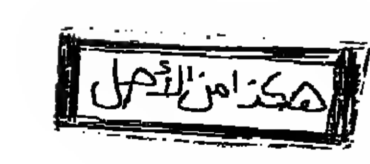
Aux Bouffes du Nord, à partir du 12 janvier, Peter Brook succède à *Peter Brook*, et à *Timon d'Athènes* succèdent *les Iks*. Ce titre énigmatique est celui d'un récit de Colin Turnbull (adapté par Colin Higgins et Jean-Claude Carrière), qui parle d'une histoire vraie : la rencontre d'un groupe de « Blancs civilisés » avec une petite peuplade d'Afrique qui, jusqu'en 1947, vivait de la chasse. A cette date, le territoire des Iks a été transformé en parc national. Ils ont été obligés de devenir agriculteurs, c'est-à-dire d'effectuer, en quelques années, un changement qui a demandé des millénaires au reste de l'humanité. Dans cette tribu, tout lien social et même familial a disparu, tout ce que nous appelons « valeur humaine », et que nous considérons comme faisant partie de notre « nature ». Le livre a connu un très grand succès aux États-Unis. Peter Brook l'a lu, s'est passionné. Et déjà il se demandait comment théâtraliser cette confrontation exemplaire.

Il y a un an, il est parti en Afrique avec le Centre international de recherche théâtrale, le CIRT, un groupe de comédiens venus de tous les horizons, qui travaillent ensemble depuis quatre ans à la recherche d'une technique d'expression permettant de dialoguer avec les publics, issus de toutes les classes sociales, de tous les pays, de toutes les cultures. Un voyage de plusieurs mois à travers la brousse, avec juste un camion, des vivres, quelques projecteurs et un générateur, une caméra. Une exploration loin des villes.

« *Nous voulions faire des rencontres différentes*, dit Peter Brook, *pour ne pas nous laisser freiner par la spécialisation. On voit ainsi des gens très forts, formés pour le cirque, capables d'exécuter les numéros les plus difficiles, mais à qui on ne peut demander autre chose. Leur corps est prisonnier de leur entraînement. En revanche, le yoga — par exemple — ne vise pas à donner un savoir, mais à abattre les barrières, à permettre au corps de s'adapter à toutes les circonstances de la vie, même les plus rudes. C'est une technique d'ouverture.*

COLETTE GODARD.

(Lire la suite page 14.)



Les délibétions du conseil des ministres

Le conseil des minis s'est réuni jeudi matin 2 jprési- au palais de l'Elysée, souging et dence de M. Giscard d d'Etat. en présence des secrét: André A l'issue de la réuoio ouverne- Rossi, porte-parole du com- ment, a donné lect muniqué suivant :

Le président de République a informé le con des minis- tres du calendri les réformes à entreprendre s les mois à venir, au fonc des grandes lignes de l'acti gouvernementale.

Le président la République a fait précéde on exposé d'une réflexion sur rôle des ministres dans leur minère. Le gouvernement, a-t-il ne doit pas être conduit par l eroices. Il appartient aux nistres d'assumer la direction l'animation de leur administrati. M. Giscard d'Estaing a raplé notamment que les ministre qui auront à appliquer la loi finances de 1975 ont la possibili de réexaminer leur budget e de redéployer les moyens qi leur sont octroyés. Il s'agit, a récisé M. Rossi, de rendre le crédits aussi fonctionnels que possible et de lutter contre u certaine rigidité.

Dans un exposé proprement dit, le cef de l'Etat traçant les grandes ignes d'action proposées au gouvrnement, a mis l'accent sur deu idées de base : la continuation du changement et la poursuit de l'action réformatrice.

Le guvernement a quatre objectif permanents : développer la respnsabilité et la participation; reforcer la solidarité sociale et réduire les inégalités ; poursuivre a modernisation de l'économie, améliorer la qualité de la vie.

Le porte-parole du gouvernement a évoqué cinq domaines principaux d'application :

● *LA REFORME DE L'ENTREPRISE. — Le calendrier suivant a été retenu : début janvier, avant-projet du rapport ; fin janvier, publication du rapport ; février-mars, consultation gouvernementale de manière à « animer un débat national » ; au printemps, définition de la position gouvernementale et dépôt d'un projet de loi dont le vote devrait intervenir pour l'automne.*

● *REPARTITION PLUS EQUITABLE DES REVENUS. — Un premier élément a déjà été décidé, a rappelé M Rossi, qui porte sur la taxation des plus-values. Après un conseil restreint en janvier — qui fixera les premières orientations, une commission d'experts préparera le projet qui pourrait être soumis au vote du Parlement à l'automne 1975 ou au printemps 1976. D'autre part, un travail de consultation et de réflexion sera effectué autour de la commission des inégalités sociales, créée dans le cadre de la préparation du VII[e] Plan et présidée par M. Merault.*

[Lyonnais de naissance, M. Jacques Méraud n'a pas la réserve un peu froide qu'on prête aux habitants de cette ville. Est-ce passion de la démonstration, la volonté d'être compris et de convaincre, le souci du contact humain ? Toujours est-il que M. Jacques Méraud, pédagogue remarquable, doué d'un don rare de clarification des problèmes les plus embrouillés, est intarissable sur les sujets qui le passionnent et qu'il connaît bien.

Agé de quarante-neuf ans, polytechnicien, il commença sa carrière à l'Institut national de la statistique et des études économiques en 1951 comme chef de section à la direction de la conjoncture. Adjoint au directeur de la conjoncture en 1955, il fut nommé maître de conférences à l'ENA en 1956, chef de la division de la conjoncture à l'INSEE, professeur à l'Ecole nationale de la statistique et membre du comité des experts en conjoncture de la CECA, puis de la C.E.E. en 1957. Maître de conférences à l'Ecole polytechnique à partir de 1961, il est directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études. Il a été aussi membre de section au Conseil économique et social. Il est actuellement rapporteur général du Centre d'études des revenus et des coûts (CERC), qui a fourni plusieurs études extrêmement intéressantes, notamment sur les revenus des Français.]

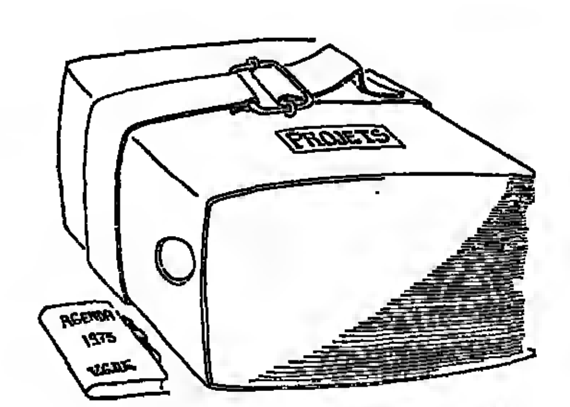
● *REFORME DU SYSTEME EDUCATIF : Des mesures ont déjà été étudiées, a dit M. Rossi, qui intéressent plus particulièrement l'organisation de l'enseignement aux trois stades (maternelle, élémentaire, secondaire), le problème du baccalauréat, le statut et la formation des maîtres. Le président de la République a beaucoup insisté pour que l'on recherche des moyens réels de démocratisation de l'enseignement, en donnant des avantages spécifiques aux enfants des travailleurs manuels. Il a insisté également sur le développement de la formation permanente*

● *REFORME DES COLLECTIVITES LOCALES et, dans l'immédiat, révision de la loi électorale municipale A ce sujet, M. Rossi a simplement indiqué qu'il a été demandé à M. Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, de réexaminer la loi électorale municipale dans les grandes villes, c'est-à-dire dans les villes de plus de trente mille habitants qui appliquent le système majoritaire de liste bloqué. Le porte-parole du gouvernement s'est refusé à donner tout autre précision.*

● *REFORME DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE. — Cette réforme doit notamment permettre de réduire les délais de justice dans les grandes villes. D'autre part, une réflexion doit s'engager sur la composition des jurys, afin de parvenir à une meilleure représentation des échantillons de la population française.*

Parmi les autres actions qui seront à l'ordre du jour, de la politique gouvernementale, M. Rossi a cité le redéploiement de la recherche et de la production, la politique foncière, le logement, l'urbanisme et les transports urbains, l'environnement (protection de la nature et lutte contre le gaspillage), le domaine culturel et sportif.

A l'issue de l'exposé de M. Giscard d'Estaing, un débat s'est ouvert, auquel ont pris part une quinzaine de membres du gouvernement. M Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, a indiqué qu'il ferait une communication devant le conseil en février-mars, sur le budget de 1976. M. Poniatowski a traité du problème des rapports entre le citoyen et l'administration. Enfin, M. Chirac a fait observer que le programme gouvernemental intéressait un nombre considérable de secteurs de la vie administrative française et que si certains n'avaient pas été mentionnés, cela ne voulait pas dire qu'on n'y ferait rien.



(Dessin de CHENEZ.)

Le référendum des Comores

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, a fait une communication sur les résultats du référendum des Comores.

L'accord franco-iranien sur Eurodif

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, a fait une communication sur les accords passés avec l'Iran pour l'enrichissement de l'uranium. Ces accords comportent, a rappelé M Rossi, la création d'une société franco-iranienne à majorité française, qui détiendra 25 % du capital d'Eurodif, conservant à l'organisme iranien 10 % de la production d'uranium enrichi, et d'autre part la constitution d'une société d'études pour la création d'une seconde usine d'enrichissement de l'uranium selon la technique française de la diffusion gazeuse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a fait approuver un projet de loi étendant aux détenus libérés le bénéfice de l'allocation d'aide publique aux travailleurs privés d'emploi.

(Voir page 3.)

Le classement indiciaire des médecins militaires

Le conseil a adopté un décret, présenté par le ministre de la défense, relatif au classement indiciaire des médecins du service de santé des armées.

M Soufflet a présenté un texte modifiant le décret de 1948, qui porte classement indiciaire des personnels militaires. Les médecins et pharmaciens restent des officiers de carrière mais bénéficient désormais d'une hiérarchie particulière et d'une révision de leurs traitements. Trois grades ont été prévus, ceux de médecin et pharmacien chimiste, médecin et pharmacien chimiste principal, médecin et pharmacien chimiste-chef Le nouveau statut des médecins et pharmaciens militaires prévoit, en outre, que, sous certaines conditions, ils peuvent prendre leur retraite avant d'avoir effectué leurs vingt-cinq ans de carrière.

● *Le conseil municipal d'Etaule (Yonne) a, sur proposition du ministre de l'intérieur, été dissous.*

Un semestre de réunions gouvernementales

JANVIER

1) Conseil central de planification : étude de la politique énergétique à moyen terme.

2) Conseils restreints sur la réforme du système éducatif ; la politique des matières premières ; la taxation des plus-values.

3) Communications au conseil des ministres sur la formation permanente ; la réforme foncière ; la politique du logement (il sera notamment constitué une commission chargée de réexaminer l'ensemble du système de construction).

FEVRIER

1) Conseil central de planification : la structure à moyen terme de la balance des paiements ;

2) Conseils restreints sur le redéploiement de l'industrie et de la recherche (dans le secteur public) ; la politique de la recherche.

3) Communications au conseil des ministres sur les projets de lois sur l'environnement (protection de la nature, déchets, carrières, protection des établissements classés). Ces projets s'insèreront dans un code de l'environnement ; le projet de loi sur le divorce : la réflexion sur les collectivités locales ; le bilan de la politique de la condition féminine et éventuelles mesures nouvelles.

MARS

1) Conseil central de planification : le plein emploi dans une économie en croissance modérée et l'adoption du rapport sur les orientations du VII[e] Plan.

2) Conseils restreints sur la réforme de l'entreprise ; le statut de Paris et l'organisation de la région parisienne.

3) Communications au conseil des ministres sur le problème de la répartition des revenus (le gouvernement fera le point des travaux de la commission des inégalités sociales ; la réforme de la taxe professionnelle (la patente) ; la libéralisation du contrôle des films.

AVRIL

1) Conseil central de planification : les perspectives démographiques et leurs conséquences économiques et sociales ; l'orientation et le développement de la production agricole.

2) Conseils restreints sur le fonctionnement de la justice dans les grands centres urbains ; l'informatisation de la société française ; l'argent et la politique (le financement des campagnes électorales).

3) Communications au conseil des ministres sur la politique de la concurrence ; la politique du livre et des bibliothèques.

MAI

1) Conseil central de planification : la revalorisation de la condition des travailleurs manuels.

2) Conseil restreint sur la coopération.

3) Communications au conseil des ministres sur les conditions et la sécurité du travail, ainsi que la prévention des accidents ; la réforme des tribunaux de commerce ; le statut et la formation des architectes.

JUIN

1) Conseil central de planification : la famille ; les territoires d'outre-mer.

2) Conseils restreints sur la réforme de la loi électorale municipale ; la répartition des revenus, des prélèvements et des transferts ; (le gouvernement arrêtera les premières décisions après les travaux de la commission des inégalités sociales) ; la déconcentration et la décentralisation administratives.

* *

M. Rossi a précisé que les problèmes de défense faisaient l'objet d'un programme de réflexion particulier et que la politique extérieure, de par sa nature même, ne pouvait être planifiée selon un calendrier.

LA LOI ÉLECTORALE MUNICIPALE

La réforme tendrait à assurer une meilleure représentation de la population

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a été chargé d'étudier la réforme des collectivités locales et, dans l'immédiat, la révision de la loi électorale municipale dans les villes de plus de trente mille habitants. Le porte-parole du gouvernement n'en a pas dit davantage en sortant du conseil des ministres du jeudi 2 janvier, et M. Poniatowski a précisé qu'aucune orientation particulière ne lui avait été donnée. Le ministre de l'intérieur procédera à de nombreuses consultations, et ce n'est pas avant le printemps qu'il sera en mesure de faire des propositions.

La mise en œuvre d'une réforme électorale n'est jamais gratuite. Il y a au moins deux raisons de modifier le système électoral en vigueur dans les deux cent neuf villes de plus de trente mille habitants. L'une, volontiers mise en avant, tend à enrichir la représentativité des conseils municipaux, l'autre, plus discrète, vise à limiter à ce niveau la bipolarisation de la vie politique française.

Le système électoral en vigueur dans les villes de plus de trente mille habitants depuis 1964 et qui a été appliqué aux consultations municipales de 1965 et 1971 est le scrutin majoritaire de liste à deux tours, avec listes bloquées. Ni le vote préférentiel, ni le panachage des listes, ni leur éventuelle fusion entre les deux tours, ne sont autorisés. En revanche, ces possibilités restent ouvertes pour l'élection des conseils municipaux des communes de moins de trente mille habitants.

Les contraintes ainsi imposées aux grandes villes avaient pour objet de dégager des municipalités homogènes et, dans l'esprit des débuts de la V[e] République, de faire en sorte que les conseils municipaux échappent au régime d'assemblée. Le système permettait aussi aux gaullistes d'organiser autour d'eux des coalitions allant de la droite modérée au centre dès le premier tour, ou, simplement, de participer à de telles coalitions. Dans les trois plus importantes agglomérations françaises, Paris, Lyon, Marseille, le vote par secteur et les caprices de la géographie électorale permettent, toutefois, d'assurer une représentativité plus nuancée.

Dans les autres villes, la minorité, qu'elle soit de gauche ou de droite, est absente du conseil municipal. La participation de l'ensemble de la population à la gestion des affaires communales y perd, ainsi que le contrôle de cette gestion. Ce serait, déjà, une bonne raison de réformer le système électoral, comme le souhaitent les communistes, les socialistes, les centristes — bien que certains de leurs dirigeants se soient accommodés du principe des listes bloquées — et les républicains indépendants.

Alors que les comunistes exigent des socialistes qu'ils respectent la stratégie d'union de la gauche aux élections municipales de 1977, tandis que le P.S. s'engage à ne recruter d'éventuels co-listiers que parmi les partisans du programme commun — ce qui n'est déjà pas la même chose — et au moment où MM. Giscard d'Estaing, Poniatowski et Lecanuet caressent l'espoir, à plus ou moins long terme, de casser l'alliance des partis de gauche, le retour à la proportionnalité dans la représentation électorale n'est pas gratuit.

Une telle réforme offrirait au niveau municipal, dans les villes où cela était exclu, des possibilités de collaboration ou, du moins, de rencontres entre la majorité et l'opposition. Elles dégagent les partis des alliances obligatoires dès le premier tour et permettent une certaine concurrence : entre communistes et socialistes d'un côté, entre gaullistes, centristes et modérés de l'autre. Le parti socialiste, qui lors de son prochain congrès — du 31 janvier au 2 février à Pau — devait débattre de sa tactique pour les élections municipales, trouve ainsi une porte de sortie. L'opposition entre ceux qui ne s'estimaient pas tenus de s'allier obligatoirement avec les communistes et ceux qui jugeaient plus loyal de ne pas les exclure sera moins tendue dès lors que chaque parti pourra, au premier tour, compter ses voix.

A. L.

DEUX CENT NEUF VILLES DE TRENTE MILLE HABITANTS

Au moment des élections municipales de mars 1971, on comptait cent quatre-vingt-treize communes, dont Paris, de plus de trente mille habitants. A la suite de recensements complémentaires annuels intervenus depuis lors, on en compte deux cent neuf, dont Paris. Voici la liste des seize communes dont la population a dépassé depuis 1971 le chiffre de trente mille habitants :

Aubagne (Bouches-du-Rhône); Athis-Mons (Essonne) ; Chatenay-Malabry (Hauts-de-Seine) ; Compiègne (Oise) ; Echirolles (Isère) ; Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise) ; L'Hay-les-Roses (Val-de-Marne) ; Mantes-la-Jolie (Yvelines) ; Martigues (Bouches-du-Rhône) ; Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne) ; Saint-Herblain (Loire-Atlantique) ; Saint-Priest (Rhône) ; Saumur (Maine-et-Loire); Vandœuvre-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle); Villeneuve-d'Ascq (Nord); Viry-Châtillon (Essonne).

Le système actuellement en vigueur

Le système électoral actuellement en vigueur pour l'élection des conseils municipaux, modifié par la loi votée le 18 juin 1964, a été appliqué aux consultations de 1965 et 1971. Il se présente ainsi :

I. — DANS LES VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

L'élection se déroule au scrutin majoritaire de liste à deux tours, avec votes et listes « bloqués ».

● AU PREMIER TOUR, si une liste obtient la *majorité absolue* des suffrages exprimés et le quart des voix des électeurs inscrits, elle est élue en entier. Sinon, il y a ballottage.

● AU SECOND TOUR, la liste élue sera celle qui aura obtenu la *majorité relative* des suffrages exprimés, sans autre condition. Elle sera alors élue en entier.

Pour les électeurs de ces villes :

● LE PANACHAGE ET LE VOTE PREFERENTIEL sont désormais interdits. On ne peut voter que pour une liste entière, sans substituer, retrancher ou ajouter aucun nom. Toute modification entraîne l'annulation du bulletin, au même titre qu'une tache, une inscription quelconque, une surcharge. Les votes sont « bloqués ».

Pour les candidats de ces villes :

● SONT SEULES ADMISES A PARTICIPER AU SECOND TOUR les listes qui ont obtenu au premier *10 %* au moins des suffrages exprimés.

● LES FUSIONS DE LISTES ET LES CANDIDATURES NOUVELLES sont interdites entre les deux tours.

Les listes admises au second tour ne pourront que se maintenir dans la même composition qu'au premier tour ou se retirer totalement de la compétition. Les listes sont « bloquées ».

II. — DANS LES COMMUNES DE 30 000 HABITANTS OU MOINS

L'élection se déroule au scrutin majoritaire plurinominal à deux tours, avec possibilité de panachage, de vote préférentiel, de fusions de listes et de nouvelles candidatures.

● AU PREMIER TOUR sont proclamés élus les candidats (et non plus les listes entières) qui ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et le quart des voix des électeurs inscrits.

Ces élus peuvent provenir de plusieurs listes (puisque le panachage est autorisé); ils ne sont pas obligatoirement élus dans l'ordre de présentation des candidats sur les listes (puisque le vote préférentiel est admis).

Les sièges non pourvus sont déclarés en ballottage.

● AU SECOND TOUR, les sièges en ballottage, qui n'avaient donc pas été pourvus au premier, sont attribués à la majorité relative aux candidats qui ont obtenu le plus de voix.

Pour les électeurs de ces communes :

● LE PANACHAGE est admis aux deux tours. Il permet de voter simultanément pour des candidats figurant sur plusieurs listes à condition que le nombre de noms retenus ne soit pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir (mais il peut être inférieur).

● LE VOTE PREFERENTIEL, également autorisé aux deux tours, consiste à modifier, sur la ou les listes choisies, l'ordre de présentation des candidats.

● DANS LES COMMUNES DE 2 500 HABITANTS ET MOINS, les candidatures isolées sont admises.

Pour les candidats de ces communes :

● LES FUSIONS DE LISTES sont autorisées entre les deux tours. Les candidats qui s'étaient présentés sur des listes distinctes au premier tour peuvent se réunir pour constituer une liste commune, à condition que celle-ci comporte autant de noms qu'il reste de sièges à pourvoir.

● LES CANDIDATURES NOUVELLES soit sur des listes déjà présentées au premier tour, soit sur des listes communes, soit sur des listes qui n'étaient pas sur les rangs, sont admises au scrutin de ballottage.

Les communistes et le Centre démocrate favorables à la représentation proportionnelle

PARTI COMMUNISTE. — *« L'exigence d'un système électoral assurant la représentation proportionnelle à toutes les élections législatives, municipales, cantonales, régionales, constitue une condition impérieuse du fonctionnement démocratique des Assemblées. »* (*Changer de cap*, programme pour un gouvernement démocratique d'union populaire.)

PARTI SOCIALISTE. — Le programme de gouvernement du P.S. préconise le système de la représentation proportionnelle pour les élections législatives. Le 30 novembre dernier, au congrès de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains, M. Pierre Mauroy, membre du secrétariat national du P.S., déclarait :

« Il est une loi qui doit être abolie : les élections municipales dans les villes de plus de trente mille habitants ne doivent plus avoir lieu avec des listes bloquées au premier tour. C'est une loi scélérate (...) sur le plan de la démocratie effective. Il faut une représentation de la minorité dans les assemblées élues. C'est l'essence même de la démocratie. La minorité doit être représentée au conseil municipal, comme opposition, certes, et non pas comme caution. Il appartiendra au parti socialiste de reprendre cette proposition. »

PROGRAMME COMMUN DE LA GAUCHE. — *« Le régime électoral des assemblées départementales et communales sera modifié pour permettre dans tous les cas une représentation démocratique et plus fidèle de la population et de la commune. »*

CENTRE DEMOCRATE (M. André Diligent). — *« La représentation proportionnelle est difficile, sinon impossible à organiser dans les petites communes. En revanche, dans les villes d'une certaine importance elle devrait permettre une meilleure participation des citoyens à la vie de la cité. Il faut donc rechercher un système qui allie l'efficacité à la justice. Ce système sera juste s'il garantit aux minorités le droit de faire entendre leurs voix, aux assemblées locales de participer au contrôle. Il sera efficace s'il facilite, au sein des conseils municipaux, la formation d'ententes larges et constructives. »*

● FORMATION PERMANENTE : M. Granet, qui recevra, entre le 13 et le 22 janvier, l'ensemble des organisations syndicales et patronales signataires des accords de 1970 sur la formation professionnelle permanente, soumettra ensuite au gouvernement un projet de réforme du congé individuel de formation, de manière que celui-ci soit systématiquement rémunéré.

LE STATUT DU DISTRICT PARISIEN

Un président-maire à Paris

La nouvelle organisation de la région parisienne prévoirait notamment une assemblée de cent cinquante-sept membres, au lieu de cinquante-quatre, et un mandat de trois ans, au lieu d'un an, pour le président du conseil régional. Les compétences du nouvel établissement public régional seraient augmentées par rapport à celles de l'actuel conseil d'administration du District.

L'établissement public coordonnerait en particulier les investissements de la S.N.C.F. (réseau banlieue), de la R.A.T.P., de l'Aéroport de Paris et de tous les organismes dont l'activité présente un intérêt régional.

Le nouveau statut de la capitale comprendrait : un président-maire élu pour trois ans, la création d'une commission permanente composée d'élus, l'augmentation du nombre de conseillers de Paris de quatre-vingt-dix à cent vingt, la décentralisation de certains services de la préfecture dans les mairies et l'installation de conseils d'arrondissement.

GRANDS AXES DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

LA RÉFORME JUDICIAIRE ET PÉNITENTIAIRE

LE PROJET SUR LE DIVORCE

(Suite de la première page.)

Cependant cette notion même est tempérée par le fait que le juge n'est pas, dans ce cas, contraint de prononcer le divorce au tort de celui qui le demande du seul fait que l'adultère ou la condamnation sont établis. Le juge conserve un pouvoir d'appréciation si, par exemple, le demandeur s'est rendu complice des faits qu'il dénonce (article 234).

De plus, sur ce sujet, le projet fait une brève mais significative incursion dans le pénal en supprimant le délit d'adultère (articles 324 et 336 à 339 du code pénal) et, du même coup, l'inégalité manifeste de traitement de l'homme et de la femme dans ce domaine et l'étrange privilège accordé au mari qui bénéficiait d'une « *excuse atténuante de responsabilité* » s'il tuait sa femme surprise en flagrant délit d'adultère... Toutefois, une amende civile pourra encore être prononcée contre le fautif (de 200 à 20 000 francs).

La double déclaration

Tout en écartant au maximum la notion de faute au profit du divorce-constat, le projet conserve la définition ancienne des « *excès, sévices ou injures* » constituant « *une violation grave et renouvelée des devoirs et obligations résultant du mariage* », rendant « *intolérable le maintien de la vie commune* ». Et non plus « *du lien conjugal* », selon la rédaction actuelle de l'article 232 du code civil.

Parmi les « injures », on constatera que peut être jugée telle l' « *erreur sur une qualité essentielle* » du conjoint « *lors de la formation du lien matrimonial* ». Jusqu'à présent, seule pouvait être prise en considération l' « *erreur sur l'identité physique ou civile du conjoint* ». Et ce, seulement dans les six premiers mois du mariage, alors que la demande en nullité (et non pas en divorce) pourrait désormais être formulée pendant un an, sous réserve que le couple n'ait pas eu d'enfant. Mais, ainsi qu'on le verra à l'occasion, par exemple, des pensions alimentaires, l'existence d'une faute ne conditionnera pas irrémédiablement les conséquences du divorce. D'autant que, par la procédure dite du divorce sur double déclaration (art. 241 nouveau), irrecevable dans la première année du mariage, l'un des époux pourra « *demander le divorce en faisant état d'un ensemble de faits* » rendant « *intolérable le maintien de la vie commune* » si les faits relatés par lui dans les formes légales sont, dans les mêmes formes, reconnus par son conjoint. En ce cas, le divorce est prononcé aux torts partagés (et non plus réciproques) des deux époux.

D'autres innovations sont encore prévues : « *Lorsque les époux vivent séparés de fait depuis six années continues* » (art. 237 nouveau) ou « *lorsque les facultés mentales du défendeur se trouvent depuis six années si gravement altérées qu'entre les époux aucune communauté de vie ne subsiste et ne pourra, selon les prévisions les plus raisonnables, se reconstituer dans l'avenir* » (art. 238 nouveau). Le juge pourra néanmoins, dans cette dernière hypothèse, rejeter la demande « *s'il constate que le divorce aurait* (pour l'époux malade mental), *compte tenu notamment de son âge ou de la durée du mariage, ainsi que pour les enfants communs, des conséquences matérielles ou morales d'une exceptionnelle dureté* ».

Ce sont évidemment les suites du divorce que prend en considération le projet de loi en introduisant, selon l'expression des spécialistes, cette « clause de *dureté* ». Les deux principaux effets du divorce ont trait l'un à la pension alimentaire, l'autre à la garde des enfants.

De pension alimentaire, il n'est, au vrai, plus question, le projet de loi préférant parler de « *prestations compensatoires* ». En outre, « *le texte cherche à détacher de la faute les droits pécuniaires* » d'un époux sur l'autre. De sorte que, exception faite de la situation où l'un des époux est jugé totalement innocent, et, par conséquent, l'autre jugé totalement coupable, même dans le cas des torts partagés, il pourra y avoir le cas échéant versement d'une pension au profit d'un époux partiellement coupable.

Cependant, le versement régulier — ou qui devrait l'être — de la pension alimentaire laisse subsister une espèce de lien qui ressemble fort à un boulet éternel de bagnard. C'est pourquoi le projet suggère que le juge puisse ordonner, à la place de cette pension, la « *constitution d'une maintenance en capital* » chaque fois que la situation de fortune de l'époux à qui incombe cette charge le permettra « *sans gêne excessive pour lui* ».

Certes, « *un tel mode de règlement*, reconnaît l'exposé des motifs, *n'est accessible qu'à ceux qui disposent de capitaux* ». Mais, observe-t-on, la moyenne mensuelle des pensions entre époux était pour 1970 de 338 F. De plus, est-il suggéré, « *les banques pourraient organiser des formes de crédit et les compagnies d'assurances imaginer des contrats particuliers* ».

« *Mais enfin, il restera toujours des situations où, faute de capitaux, les droits pécuniaires de l'époux créancier devront se résoudre en revenus* », c'est-à-dire consister en une pension.

Des améliorations sont prévues puisqu'il peut être ordonné que la famille (ou l'un de ses membres) de l'époux débiteur sera caution du versement de la pension. Ce qui, en soit, n'est pas très satisfaisant, l'amertume d'un seul risquant d'être étendue à tout un groupe... Plus opportune, encore que, bien sûr, d'une mise au point plus difficile, serait la création de ce Fonds national des pensions alimentaires dont il est périodiquement question. Le Fonds verserait la pension à son (ou sa) bénéficiaire et en récupérerait le montant, sur l'époux défaillant, avec les facilités que procure la maîtrise des contraintes légales.

Le deuxième grand « volet » de l'« *après-divorce* », c'est la garde des enfants, « *que les tribunaux ont pour pratique (à 83 %) d'attribuer à la mère* ». Ce qui n'est pas, ils le font périodiquement savoir, du goût des pères divorcés, groupés dans la DIDHEM (association de défense des intérêts des divorcés hommes et de leurs enfants mineurs).

Pour remédier à cette situation, qui peut laisser une impression d'iniquité, le projet prévoit d'abord que l'enquête sociale menée à cette fin pourra être contradictoire. De plus, il est expressément prévu que « *le droit de visite et d'hébergement ne peut être refusé que pour des motifs graves* » (article 288 nouveau). Enfin, le tribunal, pour prendre sa décision, « *peut avoir égard* [...] *aux sentiments exprimés par les enfants eux-mêmes s'ils ont plus de treize ans* ». La limite est en soi bien arbitraire, même si elle fait implicitement référence à des limites que connaît le droit pénal. Il eût été plus heureux de l'écarter en usant d'une formule telle que « *si les enfants peuvent être utilement entendus* ».

Cette réforme, dont le souci de réalisme est patent, n'est pas pour tout de suite. Le Parlement doit en débattre et, en l'espèce, débat n'est pas un vain mot. Ensuite, elle n'entrera en vigueur que « *le premier jour du troisième mois qui suivra la publication du décret* » qui doit accompagner la loi. Celui-ci est, dit-on, prêt. Dans la mesure où toutes les procédures engagées sous l'empire de la loi actuelle seront régies par elles et pâtiront sans recours des tares aujourd'hui dénoncées, il n'y aurait, c'est l'évidence, que de l'avantage à hâter l'entrée en vigueur de la loi nouvelle.

PHILIPPE BOUCHER.

LA CONDITION FÉMININE

Vers un statut de la mère célibataire

Nommée le 16 juillet 1974 secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé de la condition féminine, Mme Françoise Giroud a surtout passé les premiers mois de sa fonction à s'informer, tant en recevant diverses personnalités qu'en se montrant sur le « terrain ».

Ce n'est qu'après le conseil des ministres du 2 octobre que les premières mesures ont vraiment commencé à voir le jour, mesures tendant au moins autant à changer « *l'image de la femme* » qu'à bouleverser son rôle dans la société. Les textes votés, en plus, bien entendu, de ceux sur l'interruption de grossesse et la contraception, essentiellement défendus par le ministre de la santé, concernent diverses mesures de protection concernant la mère et la famille, et l'amélioration des pensions des veuves. Mme Françoise Giroud a en outre annoncé, début décembre, qu'elle comptait prochainement proposer au Parlement un statut de la mère célibataire.

LES PLUS-VALUES

L'exemple des pays anglo-saxons

Un conseil restreint réunissant le président de la République, MM. Chirac, Fourcade, et probablement quelques autres ministres, se tiendra à la fin de janvier ou au début de février pour mettre au point les directives qui seront données au groupe d'experts dont la mission va être d'étudier une taxation générale et systématique des plus-values en France.

On se souvient qu'après son élection à la présidence de la République M. Giscard d'Estaing avait déclaré que, pour se rapprocher d'une meilleure justice fiscale, les plus-values devaient être imposées en France. Le président de la République avait confirmé par lettre cette intention à M. Chirac à la fin de l'été dernier.

Une commission va donc se mettre au travail. Ses premiers éléments de réflexion seront fournis par le régime d'imposition des plus-values en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Elle rédigera alors un Livre blanc qui servira à mettre au point un projet de loi. Celui-ci sera soumis au Parlement à la fin de l'année ou à la session de printemps 1976.

Aide publique aux détenus libérés

L'attribution aux détenus libérés du bénéfice de l'allocation d'aide publique aux travailleurs privés d'emploi afin de favoriser leur réadaptation sociale — mesure exposée au conseil des ministres du jeudi 2 janvier par Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire — ne sera pas réalisée avant un certain temps. Une telle mesure nécessite en effet outre le vote de la loi, la modification du code du travail et la prise de décrets d'application. Mme Dorlhac a d'autre part annoncé une revalorisation des traitements des surveillants principaux et des premiers surveillants.

L'allocation d'aide publique est actuellement de 14 francs par jour. Selon la chancellerie, si le critère retenu pour bénéficier de cette aide était un minimum d'emprisonnement de trois mois, la mesure toucherait vingt-neuf mille personnes ; si le critère était un minimum de six mois, vingt-quatre mille anciens détenus seraient concernés chaque année.

Au sujet de cette proposition, M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, a déclaré :

« *Les détenus jusqu'à présent sortaient avec un pécule, c'est-à-dire une toute petite somme d'argent. Ils trouvaient difficilement un nouvel emploi, et j'ai constaté que 25 % d'entre eux récidivaient et retournaient en prison.* »

En réponse à une question, le ministre a précisé qu'il faudrait évidemment que le détenu libéré s'inscrive à l'Agence nationale pour l'emploi pour obtenir l'emploi correspondant à ses capacités.

Une réflexion sur la composition des jurys

Ainsi que l'a précisé M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, à l'issue du conseil des ministres (nos dernières éditions), une réflexion doit s'engager sur la composition des jurys afin de parvenir à une meilleure représentation des échantillons de la population française.

Le procès de Pierre Goldman et sa condamnation, qui est apparue excessive à beaucoup, a réveillé une querelle de longue date : celle de la désignation des magistrats d'occasion qui forment le jury des cours d'assises.

Présélectionnés au siège des tribunaux d'instance par une commission présidée par un magistrat et composée de conseillers généraux et d'élus municipaux (art. 261 du code de procédure pénale), puis sélectionnés au siège de chaque cour d'appel par une autre commission présidée elle aussi par un magistrat et composée de juges d'instance, de membres de la commission départementale et d'un élu municipal (art. 262), les jurés ne sont que peu représentatifs de la population française (*le Monde* du 19 décembre).

Le remplacement à la tête des commissions de sélection du préfet par un magistrat (entre les deux guerres), puis l'abaissement de l'âge minimum du juré de trente à vingt-trois ans (en 1972) n'ont pas sensiblement modifié cette « *non représentativité* ».

Choisira-t-on, comme cela est souvent proposé, un tirage au sort des magistrats d'occasion directement sur les listes électorales ? Cela amènerait, outre un juré plus représentatif, un rajeunissement important de ce jury populaire.

A propos de cette réforme, M. André Braunschweig, président de la Cour d'assises, qui condamna Pierre Goldman, a notamment déclaré jeudi 2 janvier à Europe 1 : « *Je suis un peu étonné qu'il* (M. Lecanuet) *le fasse aujourd'hui, c'est-à-dire quelques jours après un verdict qui a fait couler beaucoup d'encre dans la presse et qui a déchaîné une campagne contre le jury d'une certaine affaire et que je trouve profondément injuste. Je m'étonne qu'il ait choisi ce moment pour engager une procédure de révision de la procédure d'assises*, procédure que, pour ma part, j'estime *effectivement révisible.* »

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

La participation de l'Iran à l'Eurodif

(Suite de la première page.)

Le prêt iranien va probablement permettre au prochain conseil d'administration d'Eurodif, qui se tiendra à la fin de la semaine prochaine, de prendre la décision d'augmenter la capacité de l'usine jusqu'à 10,7 millions d'unités de travail de séparation (ce qui porterait son coût global à 16 milliards de francs), sauf si l'Italie, qui détient désormais 25 % des actions d'Eurodif, s'y opposait pour des raisons financières.

D'autres ambitions

Ainsi peut-on dire que l'accord financier franco-iranien marque le vrai démarrage de l'usine du Tricastin. Les Américains, qui eux-mêmes cherchent en vain à trouver le financement d'une usine analogue, ne s'y tromperont pas, et il est probable que Washington va redoubler d'efforts pour ne pas se laisser trop distancer par l'Europe sur le marché de l'uranium enrichi, qu'il détient aujourd'hui pour une très large part.

De son côté, l'Iran, qui projette d'installer 23 000 mégawatts d'origine nucléaire sur son sol d'ici à 1995, ne paraît pas vouloir en rester là. Il désire être associé aux études qu'Eurodif va mener en 1975, sur la construction d'une seconde usine, et il est probable qu'il entrera dans une société d'études Eurodif-bis aux côtés d'Eurodif, du C.E.A. et peut-être du Japon ou même de l'Allemagne.

L'Organisation iranienne de l'énergie atomique a aussi demandé à être associée au C.E.A. pour la prospection de l'uranium en Iran et dans des pays tiers. Non contente de commander deux centrales nucléaires de 900 mégawatts à la France et deux centrales de 1 200 mégawatts à la République fédérale d'Allemagne, elle a obtenu le concours d'Electricité de France pour former le personnel nécessaire à la mise en œuvre de son programme électronucléaire et l'assistance du C.E.A. pour la création d'un centre de recherches nucléaires. Ce centre disposera de deux réacteurs de recherche, dont un à eau lourde, qui pourrait déjà avoir 50 à 100 mégawatts de puissance électrique.

D. V.

EURODIF

La société Eurodif, constituée en 1973, avait à l'origine son capital réparti entre cinq pays : la France (47,50 %), l'Italie (22,5 %), la Belgique (10 %), l'Espagne (10 %) et la Suède (10 %). Stockholm s'étant retiré, la part suédoise a été répartie entre les autres partenaires au prorata de leur participation, ce qui fit de la France l'actionnaire majoritaire d'Eurodif. Aujourd'hui, après la prise de participation de 19 % de l'Iran, la part française revient à 42,8 %.

Eurodif a entrepris au Tricastin, près de Pierrelatte (Drôme), la réalisation d'une usine d'enrichissement de l'uranium fondée sur la technologie française de la diffusion gazeuse. Le premier béton y a été coulé il y a quelques semaines ; les principales commandes sont déjà passées pour les parties basse et moyenne de l'usine.

● *M. Robert Margulies*, ancien commissaire d'Euratom, est décédé à Mannheim à l'âge de soixante-six ans. Avant de devenir fonctionnaire européen, M. Robert Margulies fut député libéral-démocrate au Bundestag jusqu'en 1958, et membre du parlement européen.

LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Allongement de la scolarité primaire et baccalauréat en deux parties

Le texte définitif du projet de réforme du système éducatif n'est pas encore prêt. Des discussions sont encore prévues entre le ministre de l'éducation et les syndicats, avant la consultation des conseils d'enseignement. Les grandes lignes des projets de M. René Haby sont toutefois connues (*le Monde* du 13 décembre).

La réforme commencerait à l'école maternelle où l'on distinguerait deux périodes, de deux à quatre ans et de quatre à six ans. L'entrée à l'école élémentaire ne serait plus fixée impérativement à six ans, mais pourrait se faire de cinq à sept ans. La durée de cet enseignement serait de six années au lieu de cinq actuellement, les redoublements seraient supprimés et les enfants pourraient sauter des classes.

Dans le second degré, le « collège » de premier cycle aurait pour objectif l'acquisition d'un « savoir minimum » avant la fin de la scolarité obligatoire (seize ans). Les filières actuelles seraient supprimées, de même que les classes préparatoires à l'apprentissage et les classes pré-professionnelles de niveau. Les deux premières années (sixième et cinquième) seraient un véritable tronc commun. Les deux suivantes (quatrième et troisième) seraient différenciées en deux sections, au moyen d'options : l'une conduirait au second cycle « général et technologique », l'autre à la vie active ou au second cycle professionnel.

Les établissements de second cycle, en effet, seraient désormais, d'une part, des « *lycées d'enseignement général et technologique* » menant au baccalauréat, et, d'autre part, des « *lycées d'enseignement professionnel* » (à partir des actuels collèges d'enseignement technique) menant aux diplômes de l'enseignement technique (certificat d'éducation professionnelle en un an ; certificat d'aptitude professionnelle ou brevet d'études professionnelles en deux ans ; brevet de technicien en trois ans).

Le baccalauréat serait séparé en deux parties : le « *baccalauréat de base* » sanctionnerait les études des classes de seconde et de première. Un diplôme complémentaire pourrait être obtenu à la fin d'une classe terminale optionnelle et l'accès aux universités dépendrait du niveau obtenu dans les options.

L'URBANISME ET L'ACTION FONCIÈRE

Collectivisation partielle des sols

Dans un article publié dans *le Monde* du 28 novembre, M. Robert Galley, ministre de l'équipement, faisait part, notamment, de son intention « *de clarifier les relations du droit de propriété avec les contraintes de l'urbanisme* », et de compléter le projet de loi foncière déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale au printemps dernier.

Dans ce but, suggérait le ministre, une loi fixerait la densité maximale des constructions qu'un propriétaire peut édifier sur son terrain. Au-delà, les droits de construire prévus dans les plans d'urbanisme appartiendraient à la collectivité. Il s'agirait, en somme, d'une collectivisation partielle des droits de construire. D'autre part, M. Galley souhaite étendre aux villes le système des zones d'aménagement différé (ZAD), qui permet aux collectivités publiques de se substituer à l'acheteur quand un propriétaire veut vendre.

Le projet de loi foncière déposé par le gouvernement comporte deux dispositions principales : création, en faveur des collectivités locales, d'une taxe locale d'urbanisme calculée d'après la valeur des terrains à construire, et payée par les constructeurs ; possibilité de transférer les droits de construire d'un terrain à l'autre, afin de mieux protéger certains sites sans léser pour autant les propriétaires.

L'ENVIRONNEMENT

Un « code » maintes fois réclamé

Sous le terme de « *code de l'environnement* », M. Giscard d'Estaing entend grouper les différents projets de textes qui avaient été présentés à la presse en août dernier par le ministre de la qualité de la vie. Tous ces dossiers sont plus ou moins en sommeil, et il s'agit de les réactiver et de les faire approuver en bloc par l'un des conseils des ministres du mois de février.

Quatre projets de loi sont concernés : protection de la nature, réforme du permis de chasse, création d'une agence nationale des déchets, réforme de la vieille loi sur les établissements classés. Pourraient être joints à ce « train » un nouveau texte sur les immersions en mer et le projet d'unification de la législation et des instruments de protection du milieu marin.

Ultérieurement, tous ces textes et leurs décrets d'application seront réunis dans un document unique qui mériterait — au moins dans sa forme — le nom de « *code de l'environnement* ». Un code maintes fois réclamé depuis plus d'un an par les grandes associations.

RECHERCHE

LA PRÉPARATION DU VII[e] PLAN

Le conseil restreint qui doit se tenir à l'Elysée sur la politique de la recherche n'a pas encore d'ordre du jour défini. La préparation du VII[e] Plan fera sans aucun doute l'objet de discussions. D'ores et déjà, la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.) a mis sur pied des groupes de travail préparatoires au niveau des divers secteurs scientifiques, et s'apprête à organiser des groupes de réflexion thématiques. Mais il reste à définir qui coordonnera l'effort de programmation au niveau horizontal, qui fera partie de cette commission horizontale, et à quel ministère elle sera rattachée.

POLITIQUE

ORGANE D'UNE TENDANCE CLANDESTINE DU P.C.F.

« Unir pour le socialisme » cesse de paraître

La tendance Unir, composée de militants communistes oppositionnels, a décidé de ne plus faire paraître le mensuel *Unir pour le socialisme* qu'elle éditait depuis le mois d'octobre 1952. Elle avait déjà, en juin dernier, décidé de redevenir entièrement clandestine et de ne plus diffuser sa publication dans les kiosques.

Unir, qui entend militer « *pour un P.C.F. révolutionnaire et démocratique* », regroupe un certain nombre de militants communistes minoritaires, bien que les statuts du P.C.F. n'admettent pas la constitution de « tendances ». Ses membres et ses dirigeants sont en conséquence tenus à l'anonymat. Seul le directeur de la publication est connu : il s'agit de M. Maurice Gleize, qui fut le premier imprimeur de *l'Humanité* clandestine sous l'ocupation, puis de *France d'abord*, organe des F.T.P. M. Gleize a été « suspendu » (mais jamais officiellement exclu) du P.C.F. En décembre 1966 Unir avait fusionné avec le Débat communiste, que dirigeait M. Marcel Prenant, ancien chef d'état-major des F.T.P., ancien compagnon de déportation de M. Maurice Gleize au camp de concentration de Neuengamme.

Ses membres avaient par la suite soutenu les efforts de M. Roger Garaudy et participé à la création des centres d'initiative communistes avec d'anciens membres du P.C.F., M. Victor Leduc par exemple. Comme cette nouvelle organisation s'est rapidement rapprochée du P.S.U. — dont M. Leduc est désormais l'un des secrétaires nationaux — les membres d'Unir, qui entendent rester des militants du P.C.F., ont rompu avec les non-membres du P.C.F.

Le souci de toujours concevoir leur action par rapport au parti communiste explique d'ailleurs que les militants d'Unir mettent fin, avec la suppression de leur bulletin, à la dernière manifestation publique d'indiscipline par rapport à leur formation. Le collectif responsable de la tendance justifie cette décision par la vente de l'imprimerie de M. Maurice Gleize et les difficultés matérielles qui en résultent, mais surtout en notant que de jeunes communistes, qui n'ont pas vécu la période ultra-stalinienne, trouvent « *désuètes, voire inutiles, nos règles de clandestinité* » et rejoignent certains anciens membres du P.C.F. « *coupés de sa réalité vivante parfois depuis de longues années* » pour pousser Unir à l'« *action ouverte* », voire à la création d'une organisation autonome.

Le collectif responsable estime au contraire que l'évolution actuelle du parti communiste favorise le travail de tendance. Il remarque : « *Convoqué à la demande de Marchais pour faire ratifier la nouvelle ligne réformiste d'union nationale et d'abandon des perspectives socialistes, le congrès a littéralement contraint le groupe dirigeant à reculer (...). C'est vraiment un fait nouveau, unique dans les annales du P.C.F., que la direction soit virtuellement contrainte par la majorité de la base et des cadres à renoncer à un tournant politique de pareille envergure (...). Nous sommes nés en octobre 1952 parce que la direction du P.C.F. avait fait adopter la ligne opportuniste de « Front national uni ». Nous nous sabordons, pavillon haut, en novembre 1974, après que le vingt et unième congrès national du parti a rejeté la ligne réformiste d'union nationale qu'on prétendait lui faire entériner et alors que discussion et critique deviennent largement possibles dans le P.C.F.* »

● « *L'Humanité* » du 3 janvier reproche à M. André Lebon, député socialiste, maire de Charleville-Mézières, d'avoir invité M. Galley, ministre de l'équipement, à inaugurer le 10 janvier une « pénétrante urbaine ». Ce même jour, M. Galley doit inaugurer dans les Ardennes une voie rapide à l'invitation de M. Sourdillé, député U.D.R. du département.

● *Un militant du F.L.B. déféré devant la Cour de sûreté de l'État.* — Une seule des onze personnes interpellées le lundi 30 décembre dans le Finistère (*le Monde* du mercredi 1er janvier), et soupçonnées d'avoir participé à des attentats signés du F.L.B.-A.R.B. (Front de libération de la Bretagne - Armée républicaine bretonne), a finalement été déférée devant la Cour de sûreté de l'État. Il s'agit de M. Corantin Puillandre, trente-six ans, artisan électricien domicilié à Châteauneuf-du-Faou (Finistère-Sud), qui est inculpé de « *destruction d'édifice public par substance explosive et complicité* ». Aux sept personnes déjà relâchées dans la matinée du 1er janvier sont venues s'en ajouter trois autres, les policiers chargés de l'enquête estimant que les présomptions qui pesaient sur elles n'étaient pas suffisantes.

● ERRATUM. — Dans l'encadré qui figurait dans la chronologie de 1974 (*le Monde* du 2 janvier, page 13), une coquille nous a fait écrire que M. Mitterrand avait recueilli 49,10 % des suffrages exprimés au second tour de l'élection présidentielle. Il fallait lire 49,19 %.

M. GISCARD D'ESTAING ASSISTE A L'AUDIENCE DE RENTRÉE DE LA COUR DE CASSATION

M. Valéry Giscard d'Estaing devait assister ce vendredi 3 janvier, en début d'après-midi, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation. C'est la première fois que cette séance a lieu en janvier : l'année judiciaire est en effet alignée, désormais, sur l'année civile. Le chef de l'État devait prononcer un discours en réponse à l'allocation de M. Maurice Aydalot, premier président.

Les cérémonies de vœux devaient d'autre part s'achever, en fin d'après-midi, par la réception du corps diplomatique. M. Giscard d'Estaing a reçu jeudi après-midi les vœux des personnels de l'Élysée et, vendredi matin, ceux des associations de la presse française et étrangère.

LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A L'HOSPICE D'IVRY SUSCITE DIVERS COMMENTAIRES

La visite rendue par M. Valéry Giscard d'Estaing, le 1er janvier, aux pensionnaires de l'hospice de vieillards d'Ivry, dans le Val-de-Marne (*le Monde* du 3 janvier), suscite un certain nombre de réactions, notamment dans les milieux syndicaux. La commission exécutive de la C.F.D.T. estime qu' « *en invitant à sa table quatre éboueurs, en allant déjeuner dans un hospice de personnes âgées, en s'adressant ainsi à quelques personnes de diverses catégories sociales, le président de la République tente de faire oublier la politique qu'il poursuit depuis des années au service des intérêts qu'il représente. (...) Chaque époque a ses dames patronnesses !* » De son côté, l'Union des syndicats des personnels et cadres de santé (C.G.T.) du Val-de-Marne affirme qu'à l'hospice d'Ivry, « *dix malades grabataires ne sont pas nourris le soir, par manque de personnel* », et annonce que la C.G.T. a décidé de demander une entrevue à M. Valéry Giscard d'Estaing afin de lui faire connaître les besoins urgents de la santé dans le Val-de-Marne.

Pour sa part, la municipalité communiste d'Ivry-sur-Seine dénonce le « *caractère démagogique de cette visite d'hospice* », ajoutant que, « *dans la corbeille du Nouvel An, le président de la République n'a déposé aucun crédit supplémentaire pour les fonctionnaires et le personnel, comme le demandent les organisations syndicales et les membres de la commission de surveillance de l'établissement, dont il n'a pas daigné prendre l'avis en considération* ».

APRÈS L'ARRESTATION DES HUIT MILITANTS GUYANAIS

Le P.S. : nous sommes surpris par la minceur du dossier d'accusation
M. Héder : on veut donner des garanties aux sociétés multinationales

M. Alain Vivien, député socialiste de Seine-et-Marne, a rendu compte, jeudi 2 janvier 1975, devant la presse, de la mission d'enquête qu'il a conduite en Guyane du 27 au 31 décembre 1974. MM. Léopold Héder, sénateur, *secrétaire général* du parti socialiste guyanais, et Christophe Mitterrand, fils du premier secrétaire du P.S., qui avaient accompagné M. Vivien, ont aussi participé à cette conférence de presse.

Le député de Seine-et-Marne, qui est chargé, au parti socialiste, de suivre les affaires relatives aux *départements et territoires d'outre-mer*, a expliqué qu'après les arrestations opérées au mois de décembre, et le transfert à la prison de la Santé de huit inculpés déférés devant la Cour de sûreté de l'État (*le Monde* du 25 décembre), il était apparu aux membres de la mission pendant leur séjour en Guyane que « *rien n'était plus possible au niveau des libertés individuelles* » dans ce département d'outre-mer.

« *Dès notre arrivée*, a-t-il indiqué, *nous avons été photographiés, escortés, suivis par les agents des divers services préfectoraux de sécurité, jusqu'à ce que nous demandions au préfet de faire cesser cette surveillance, ce qu'il fit.* »

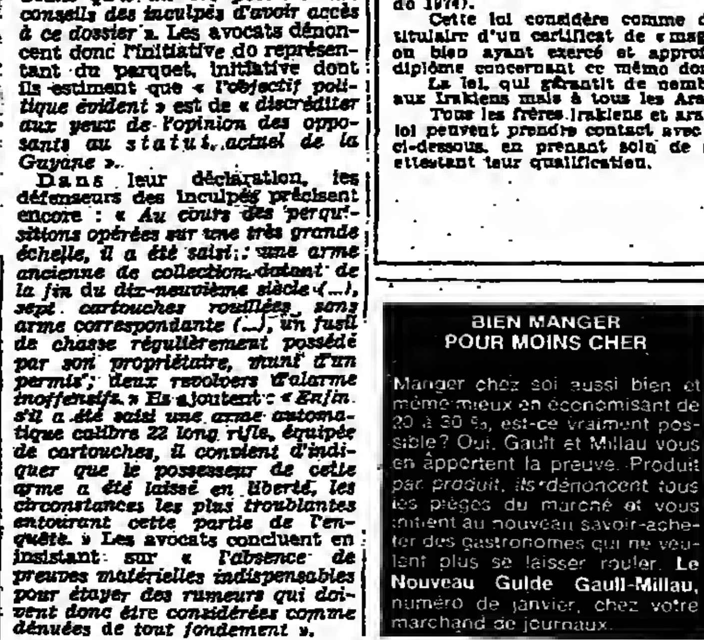
M. Vivien a ajouté que les membres de la mission demeuraient, après plusieurs jours d'enquête et des entretiens avec toutes les personnes intéressées, « *étonnés par la minceur du dossier d'accusation* ». « *On aurait trouvé des armes*, a-t-il dit, *or il semble qu'il s'agisse essentiellement d'un pistolet datant de 1892, sans munitions, trouvé chez un des inculpés, de cartouches rouillées découvertes chez un autre, et de treillis. Des papiers ont également été pris, mais tous les journaux saisis étaient légaux.* » M. Vivien a déclaré : « *Il n'y a presque rien dans ce dossier. Ce sont des opinions politiques qui ont été réprimées, car ce sont surtout des militants indépendantistes qui ont été arrêtés. Nous sommes inquiets.* »

M. Léopold Héder a, de son côté, avancé une explication : « *Le débat sur le statut de la Guyane n'est pas nouveau. Il n'a pas pu surprendre le* [illegible] *en 1964* [illegible] *plus* [illegible] *y a eu aussi des* [illegible] *tinique et en* [illegible] *la visite* [illegible] *pas eu* [illegible] *alors, ces* [illegible] *en Guyane (on* [illegible] *représentant des forces* [illegible] *pour cinq habitants* [illegible] *du dispositif), et pourquoi ces arrestations ? Ne serait-ce pas pour donner des garanties aux sociétés multinationales* [illegible] *de la mise en valeur de la forêt guyanaise, et en particulier* [illegible] *société qui doit signer* [illegible] *évalué à 180 milliards* [illegible] *francs rien que pour la* [illegible] *papier, ou à une société* [illegible] *qui s'intéresse à la* [illegible] *? Il s'agit sans doute, pour le pouvoir, de montrer que c'est bien avec le gouvernement de la République qu'il faut traiter, et non avec une représentation locale. C'est un affreux complot pour isoler de la population des responsables et des leaders politiques jeunes et dynamiques.* » « *La situation en Guyane est explosive* », a encore dit le sénateur.

LES AVOCATS : des rumeurs sans fondement

Les avocats des huit militants incarcérés à la prison de la Santé ont rendu publique une déclaration dans laquelle ils protestent contre un communiqué diffusé le 13 décembre à Cayenne, par l'envoyé de la Cour de sûreté de l'État en Guyane, M. Charles Ribière, faisant fonction d'avocat général auprès de cette juridiction. Selon eux, ce communiqué constitue « *une violation manifeste et grave des droits élémentaires de la défense* » puisqu'il est intervenu pendant l'enquête et tendait « *à justifier la prétendue thèse du complot de Noël, qui n'est pas établi par le dossier, et avant qu'il ait été possible aux conseils des inculpés d'avoir accès à ce dossier* ». Les avocats dénoncent donc l'initiative du représentant du parquet, initiative dont ils estiment que « *l'objectif politique évident* » est de « *discréditer aux yeux de l'opinion des opposants au statut actuel de la Guyane* ».

Dans leur déclaration, les défenseurs des inculpés précisent encore : « *Au cours des perquisitions opérées sur une très grande échelle, il a été saisi : une arme ancienne de collection datant de la fin du dix-neuvième siècle (...), sept cartouches rouillées sans arme correspondante (...), un fusil de chasse régulièrement possédé par son propriétaire, muni d'un permis, deux revolvers d'alarme inoffensifs.* » Ils ajoutent : « *Enfin, s'il a été saisi une arme automatique calibre 22 long rifle, équipée de cartouches, il convient d'indiquer que le possesseur de cette arme a été laissé en liberté, les circonstances les plus troublantes entourant cette partie de l'enquête.* » Les avocats concluent en insistant sur « *l'absence de preuves matérielles indispensables pour étayer des rumeurs qui doivent donc être considérées comme dénuées de tout fondement* ».



PROCHE-ORIENT

Égypte

LES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DU CAIRE SE SOLIDARISENT AVEC LES OUVRIERS D'HELOUAN

Le Caire (A.F.P., U.P.I.). — Quelques centaines d'étudiants de l'université du Caire se sont rassemblés jeudi 2 janvier, à la sortie des cours, pour proclamer leur solidarité avec les ouvriers d'Helouan, qui avaient manifesté la veille contre la vie chère.

Les étudiants, qui portaient des banderoles, ont crié des slogans réclamant le droit de grève pour les ouvriers, avant d'être dispersés par les forces de l'ordre envoyées rapidement sur les lieux. L'un des mots d'ordre scandés par les étudiants rappelait que « Nasser avait exprimé sa sollicitude à l'égard de la classe ouvrière ».

Pendant toute la matinée, l'agitation a persisté à l'université, où certains cours n'ont pu avoir lieu, et dans le grand amphithéâtre, où des meetings se sont tenus sans interruption. Dans les journaux écrits par des étudiants et placardés sur les murs des bâtiments, des critiques acerbes sont formulées contre la politique économique égyptienne. Les émeutes de mercredi sont présentées comme étant organisées par les ouvriers pour faire valoir leurs revendications. Les étudiants affirment qu'à l'origine les ouvriers avaient l'intention de se rendre calmement dans les locaux d'un quotidien et de demander la publication de leurs doléances. Ils ajoutent que les incidents ne sont pas le fait des ouvriers, mais d'éléments provocateurs qui avaient pour mission de déformer les objectifs de cette manifestation.

Les auteurs des journaux muraux affirment également que les ouvriers réclament le remplacement des dirigeants syndicaux, qu'ils accuseraient de ne pas défendre leurs intérêts.

Le président Sadate reconnaît que des divergences subsistent entre Moscou et Le Caire

Le Caire (*A.F.P., A.P.*). — Le président Anouar El Sadate s'est déclaré convaincu que les raisons qui ont poussé M. Brejnev à *remettre à plus tard* sa visite au Caire sont « *sérieuses* ». « *Lorsque ces raisons auront disparu, M. Brejnev viendra et nous tournerons une nouvelle page de nos relations avec l'Union soviétique* », a affirmé, jeudi soir 2 janvier, le président devant un auditoire de savants égyptiens participant au congrès consacré à « *l'Egypte d'ici l'an 2000* ». « *De toute façon*, a ajouté le chef d'État, *les bases d'une nouvelle étape dans les relations égypto-soviétiques se sont dessinées lors de la récente visite des ministres des affaires étrangères et de la défense à Moscou.* »

M. Sadate a indiqué qu'en 1972 des raisons qu'il ne pouvait pas dévoiler l'avaient poussé à demander le départ des experts soviétiques. « *Après cette décision*, a-t-il poursuivi, *les relations égypto-soviétiques ont connu des hauts et des bas, car les raisons mêmes qui m'ont poussé à prendre cette décision n'ont pas disparu. La visite que devait faire M. Brejnev en Egypte était justement destinée à les liquider.* »

La vision stratégique de M. Kissinger

Evoquant, d'autre part, les relations égypto-américaines, le président Sadate a déclaré qu'après la guerre de 1967 le plan Rogers avait été « *accepté par l'Egypte... mais abandonné plus tard par Washington* ». A propos de la guerre d'octobre 1973, il a ajouté : « *La bataille s'est déroulée pendant les quatre premiers jours entre nous et Israël. Israël a été vaincu. Les Etats-Unis sont alors intervenus directement, et non seulement par le fameux pont aérien. Je ne pouvais pas les affronter. Alors j'ai accepté le cessez-le-feu, qui était en fait un cessez-le-feu avec les Etats-Unis, et non avec Israël.* »

Toujours à propos des relations égypto-américaines, le président Sadate a affirmé : « *Après le cessez-le-feu et le dégagement avec les Etats-Unis, je devais ramener nos relations à leurs vraies dimensions et même les améliorer, car nous n'avons aucun intérêt à ce que nos relations avec une puissance quelconque soient mauvaises. Heureusement, M. Kissinger était devenu secrétaire d'Etat. Il a pu saisir la situation dans la région dans tous ses détails, grâce à sa vision stratégique. Le président Nixon est venu en Egypte, nous nous sommes mis d'accord sur des démarches précises qui ont connu un certain ralenti en raison de la situation intérieure des Etats-Unis. Mais le gouvernement américain n'a pas renié ses engagements.* » Poursuivant sur le même thème, M. Sadate a déclaré : « *Les Etats-Unis étaient ralliés à 100 % à Israël. Je ne prétends pas qu'ils ont changé d'attitude, mais ils ont commencé à comprendre la situation grâce à notre action en 1973.* »

En réponse à une question, le président Sadate a affirmé que « *l'Egypte est opposée à la reprise immédiate de la conférence de Genève sur la paix au Proche-Orient* ». « *Je crains*, a-t-il dit, *que si nous ne parvenons pas à un accord avec les deux superpuissances avant de reprendre les pourparlers de Genève, nous en revenions à nouveau à un état de polarisation, l'Union soviétique soutenant les Arabes et les Américains Israël.* »

« *Les Arabes devraient également réduire les divergences entre la Jordanie et les fedayin palestiniens avant d'aller à Genève* », a-t-il ajouté, en faisant observer qu'il avait la certitude que cette réconciliation interviendrait samedi 4 janvier au Caire au cours de la réunion entre les ministres des affaires étrangères d'Egypte, de Syrie et de Jordanie et un représentant de l'O.L.P.

En conclusion, le chef de l'Etat égyptien a estimé que les trois prochains mois seraient « *décisifs* » dans la crise du Proche-Orient. « *Ou nous obtiendrons un règlement pacifique, ou bien la guerre sera inévitable*, a-t-il précisé. *Mais si entre temps Israël est prêt à nous restituer des territoires, il est de notre devoir d'accepter.* »

Face aux incursions israéliennes répétées dans le Sud-Liban

Beyrouth souhaiterait des ripostes arabes sur les fronts syrien et égyptien

De notre correspondant

Tandis que les autorités libanaises se montrent vivement préoccupées par la recrudescence des incursions israéliennes depuis le 1er janvier, les commentateurs militaires israéliens soulignent, selon l'A.F.P., le caractère préventif des raids israéliens au Sud-Liban. Ils les attribuent au fait que les fedayin ont repris depuis un certain temps leur activité dans la région de la frontière israélo-libanaise.

Beyrouth. — Alors que plusieurs centaines de manifestants défilaient dans les rues de Nabatieh, principale ville du Sud-Liban, aux cris de : « *A bas l'Etat déficient, inconscient, complice d'Israël par ses attitudes attentistes !* », M. Soleiman Frangié, président de la République, entouré de son ministre des affaires étrangères, M. Takla, et du général Ghanem, commandant en chef de l'armée, a reçu à la frontière le chef de la diplomatie syrienne, M. Khaddam, accompagné du général Nagi Jamil, commandant de l'aviation et vice-ministre de la défense.

L'entretien aurait porté sur les moyens qui devraient permettre au Liban de faire face aux incursions israéliennes sur son territoire, fréquentes et meurtrières. Il semble que les Libanais souhaitent que l'aide des pays arabes se traduise par des « *ripostes* » qui s'effectueraient à partir des fronts syrien et égyptien plutôt que par l'envol de renforts de troupes à l'armée libanaise.

Cette dernière méthode, ajoute-t-on à Beyrouth, servirait de prétexte aux Israéliens pour multiplier leurs agressions et empêcher la mise en place, du côté libanais, d'une ligne de défense suffisamment efficace pour dissuader l'ennemi de poursuivre ses attaques.

Les participants sont convenus, par ailleurs, de fixer au 6 janvier la visite que rendra le chef de l'Etat syrien, le général Hafez Assad, au Liban. Celui-ci, « *pour des raisons de sécurité* », dit-on officiellement, ne viendra pas à Beyrouth, mais sera reçu par le président Frangié à Chtaura, à 30 kilomètres de la frontière libano-syrienne.

D'autre part, la situation demeure tendue dans les villes et les villages du Sud-Liban, à la suite des incidents qui ont fait six tués, dont un instituteur responsable de la section communiste à Taybeh. De plus, trois personnes ont été enlevées à Yarin, et deux autres à Aytaroun. L'action, engagée sur une vaste échelle depuis la nuit de la saint Sylvestre, par les Israéliens, paraît devoir viser les éléments de gauche, les membres du P.C. et du Baas libanais. Il n'y a pas eu de fedayin appréhendés, et on ne signale aucun accrochage entre les assaillants et les Palestiniens. Les responsables du service d'ordre s'interrogent sur le but de ces expéditions punitives. Certains se demandent si, en semant l'effroi dans une région du pays de plus en plus soumise à l'influence des groupements de gauche, le gouvernement israélien ne cherche pas à provoquer une épreuve de force entre la population, qui s'estime scandaleusement abandonnée, et l'Etat libanais dont l'impuissance est stigmatisée par ce slogan inscrit sur un calicot géant porté par les manifestants de Nabatieh : « *A Beyrouth on réveillonne, et ici on meurt !* » — E. S.

LE GÉNÉRAL DAYAN NE CROIT PAS A UNE NOUVELLE GUERRE ISRAÉLO-ARABE « DANS UN PROCHE AVENIR »

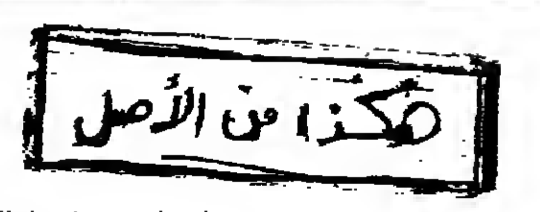
Tel-Aviv (A.F.P.). — L'ancien ministre israélien de la défense, M. Moshé Dayan, a écarté jeudi 2 janvier l'éventualité d'une troisième guerre mondiale et celle d'une reprise dans un proche avenir de la guerre israélo-arabe.

M. Moshé Dayan a fait cette analyse au cours d'une conférence à la faculté des sciences politiques de l'université Bar-Ilan, près de Tel-Aviv. Quelques dizaines de parents de soldats tombés pendant la guerre d'octobre ont manifesté devant l'université contre l'ancien ministre, qu'ils estiment responsable des *défaillances* des premiers *jours* de la guerre.

Selon M. Dayan, il n'y aura pas de troisième guerre mondiale « *pour* la bonne raison que les Soviétiques et les Américains s'entendront toujours pour l'éviter, même s'il s'agit de contraindre Israël à ne pas pousser jusqu'au bout de ses conséquences une *éventuelle victoire* sur les Arabes ».

Quant à l'éventualité d'une reprise du conflit *israélo-arabe*, M. Dayan a expliqué son optimisme en déclarant que « les Arabes sont *très loin d'avoir épuisé toutes leurs* possibilités d'obtenir un repli israélien par des moyens politiques ».

L'ancien ministre israélien a reconnu, d'autre part, que les « pressions politiques et économiques des Américains sur Israël sont incontestables ». « Elles ont été exercées à plusieurs reprises », a-t-il dit, notamment en ce qui concerne les livraisons d'armes, comme en 1970 après le refus du plan Rogers. Il a enfin souligné la modification de la *politique d'Israël*, *qui a adopté* la thèse américaine de « retrait pouce par pouce ».



صورة عن الأصل

reconnait que des divergences entre Moscou et Le Caire

EUROPE

Union soviétique

Avez-vous vu M. Brejnev ?

De notre correspondant

Moscou.

— M. Brejnev a été hospitalisé.

— Mais non ! Un diplomate occidental l'a justement vu, ce matin, sur Koutouzovski-Prospect, alors qu'il se rendait en voiture de son appartement au Kremlin.

— Qui ça, dites-vous ?

— Un diplomate occidental, M. Untel, vous connaissez ?

— Oui, bien sûr, mais n'est-il pas myope ?

— Peut-être, mais il est formel.

Voici le genre de conversations qu'on peut entendre, en ce moment, à Moscou, non seulement dans les salons pour étrangers, mais aussi chez les Soviétiques.

Il est absolument impossible, dans un tel climat, de confirmer telle thèse ou telle autre. Comme d'habitude, à Moscou, en période de crise, les quelques dizaines de personnes qui sont au courant se taisent. Toutes les autres, en revanche, parlent, échafaudent, supputent, se confient des renseignements sous le sceau d'un secret qui ne sera pas, on l'espère bien, gardé...

De cet amas de rumeurs, il faut cependant tirer quelques points au clair.

L'hospitalisation de M. Brejnev, dans un « sanatorium » proche de Moscou, n'est qu'une hypothèse. On sait, en revanche, que le secrétaire général a bien rencontré MM. Fahmi et Gamassi, dimanche dernier, dans une maison de repos éloignée de quelques dizaines de kilomètres de la capitale. Ce complexe où vont se reposer, et parfois suivre des traitements, les plus importants membres de la hiérarchie soviétique ainsi que certains dirigeants étrangers — Nasser, M. Jacques Duclos et, plus récemment, M. Luigi Longo, y ont été soignés — s'appelle Barvikha. Mais il ne faut pas oublier que M. Brejnev dispose d'une datcha à proximité.

Il faut aussi rappeler qu'en acceptant de recevoir, allongé, les deux ministres égyptiens, M. Brejnev savait parfaitement qu'il allait déclencher toute une série de rumeurs sur son état de santé. Cela n'a pas manqué. Mais comment expliquer qu'on ait demandé à MM. Fahmi et Gamassi de ne donner aucun détail sur les conditions de l'entrevue ? Dans le même temps, certaines sources, connues pour transmettre des informations que les autorités soviétiques veulent faire courir sans en assumer tout à fait la responsabilité, commençaient à décrire en détail la rencontre puis à confirmer officieusement la maladie du secrétaire général ? Comment se fait-il que les officiels soviétiques, toujours prompts à dénoncer ce qu'ils appellent « les canards de la presse bourgeoise », n'aient pas encore songé à démentir les informations sur la maladie de M. Brejnev ?

De deux choses l'une : ou le chef du parti est bien malade, très malade — et alors un problème de succession existe, avec les rivalités que cela implique — ou bien on cherche à Moscou à « grossir » une possible maladie du secrétaire général pour masquer non seulement le refus en définitive explicable de M. Brejnev de se rendre au Proche-Orient, mais aussi peut-être des différends politiques au sein de la hiérarchie soviétique. Rappelons, à l'appui de cette dernière thèse, le précédent d'avril 1970 : des luttes d'influence opposant d'un côté M. Brejnev et de l'autre MM. Chelepine et Polianski s'étaient alors produites, et il y avait eu toute une campagne de rumeurs sur la maladie de plusieurs dirigeants. Ce n'est que bien plus tard que l'on apprit la vérité.

Tout est possible, mais rien n'est sûr. Ayant invoqué une maladie, M. Brejnev peut, de toute façon, officiellement se montrer en public au cours des prochains jours sans ridiculiser le président Sadate. Il se peut aussi qu'il ait été obligé de faire des concessions à une tendance « dure », aussi bien en ce qui concerne l'émigration juive que les rapports globaux avec les Etats-Unis.

Mais il se peut tout aussi bien, comme nous le faisait remarquer un vieux routier de Moscou, qu'en bon tacticien, M. Brejnev soit allé une fois de plus au devant des revendications de son opposition pour mieux la désarmer et ait volontairement choisi de se réfugier, pour l'instant, derrière le principe de la direction collégiale.

Il n'y a qu'une seule chose à faire : continuer d'observer. Il est impossible de conclure tant qu'on n'a pas précisé de quelle maladie souffre le secrétaire général : une maladie physiologique, diplomatique ou politique ?

JACQUES AMALRIC.

M. SOARES NÉGOCIE UN ACCORD CULTUREL AVEC MOSCOU

Moscou (A.F.P.). — Quatrième membre d'un gouvernement portugais à se rendre officiellement en Union soviétique depuis le 25 avril 1974, M. Mario Soares, ministre des affaires étrangères, devait achever, ce 3 janvier, à Moscou, une visite officielle en U.R.S.S., initialement prévue pour quarante-huit heures, et écourtée en raison du retard de l'avion qui le ramenait de New-Delhi. Les conversations qu'il a eues, notamment avec son collègue, M. Andréi Gromyko, ont porté, en particulier, sur les problèmes de la décolonisation des territoires portugais, à laquelle les dirigeants soviétiques, selon la presse, attachent une grande importance. Un projet d'accord de coopération culturelle, « *le plus large que le Portugal ait jamais conclu avec un autre Etat* », selon M. Soares, est également en discussion.

Les échanges de délégations entre l'U.R.S.S. et le Portugal, qui n'entretenaient pas de relations diplomatiques avant la chute de M. Caetano, sont devenues fréquents. En particulier, M. Alvaro Cunhal, secrétaire général du parti communiste portugais et ministre d'Etat, avait été reçu à Moscou en tant que membre du gouvernement, l'automne dernier. Trois accords bilatéraux, relatifs à la navigation aérienne, à la navigation maritime et aux échanges commerciaux avaient alors été préparés. Ils ont été conclus le 19 décembre 1974.

M. Soares a déclaré, lors du dîner offert par M. Gromyko, que « *le Portugal adhère à la politique de paix et de sécurité menée par l'Union soviétique et qu'il fera tout son possible pour l'aider à atteindre ses objectifs* ».

Le ministre portugais devait quitter Moscou ce 3 janvier pour se rendre à Bucarest.

Irlande du Nord

DÉCIDÉE PAR L'IRA « PROVISOIRE »

La prolongation de la trêve suscite un optimisme prudent

La prolongation jusqu'au 16 janvier de la *trêve* de Noël, qui devait expirer jeudi soir 2 janvier, en Irlande du Nord (nos dernières éditions du 3 janvier), laisse entrevoir au gouvernement britannique une chance encore très faible d'ouvrir de nouvelles négociations en vue de rétablir la paix. Mais à Whitehall on témoigne de la plus grande prudence et l'on ne se fait aucune illusion sur les obstacles qui restent à surmonter, nous indique notre correspondant à Londres, Jean Wetz.

Le secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, M. Rees, paraît un peu déçu. Il comptait manifestement qu'un arrêt des opérations serait accepté pour un mois, et peut-être même davantage. La réaction des dirigeants loyalistes est nettement hostile. Dans une interview donnée à la télévision, M. Stanley Worrall, l'un des leaders protestants qui viennent de participer aux tractations secrètes en vue de prolonger la trêve, a précisé que les propositions faites par M. Rees aux « provisoires », le jour du Nouvel An, avaient été communiquées, vingt-quatre heures plus tôt, aux représentants de l'IRA. Beaucoup de protestants veulent voir dans ce fait la preuve que, contrairement à ses assurances répétées, le ministre a bien « négocié avec les hommes de la violence ».

Mais il est certain qu'une partie au moins des dirigeants des « provisoires » semblent tenir à l'ouverture de négociations. C'est ce qui a été indiqué par M. Seamus Loughran, responsable du Sinn Fein « provisoire » en Irlande du Nord, qui avait déjà négocié avec M. Whitelaw — alors secrétaire d'Etat britannique à Belfast — durant l'été de 1972. Tout en maintenant l'ensemble des conditions formulées par l'IRA, il a fait savoir qu'il appartenait désormais à M. Rees de faire preuve de « souplesse ».

De notre correspondant

Dublin. — Dans un communiqué publié jeudi 2 janvier à Dublin, l'aile *provisoire* de l'IRA a annoncé qu'elle prolongeait de quatorze jours le cessez-le-feu en vigueur depuis le 23 décembre.

L'organisation extrémiste reconnaît que « *quelques petites mesures ont été prises en faveur des prisonniers politiques et à propos du rôle de l'armée britannique. Mais la réponse n'est pas suffisante pour mériter un arrêt total des hostilités... Un cessez-le-feu permanent ne sera établi que lorsqu'on examinera et supprimera les causes fondamentales de la guerre* ».

On espère à Dublin que l'arrêt temporaire de la campagne militaire de l'IRA provisoire permettra au gouvernement de Westminster de prendre des mesures plus significatives, telles que la libération d'un plus grand nombre de détenus. Le secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, M. Merlyn Rees, a, depuis deux jours, libéré une vingtaine de personnes, mais il y a plus de six cents détenus dans la prison de Long-Kesh, dont une majorité de catholiques. Bon nombre d'entre eux n'ont jamais été inculpés. On estime aussi que la période de calme permettra à l'armée britannique d'alléger sa présence, particulièrement dans les quartiers catholiques dont, selon l'IRA et même les hommes politiques modérés de la minorité, elle « *harcèle* » les habitants.

Ce cessez-le-feu provisoire pourrait, du moins, rompre le cercle vicieux de la violence en Ulster. La population, ayant retrouvé la paix, supportera mal la reprise des hostilités par l'IRA. Toutefois, on discerne mal ce que veut exactement le mouvement clandestin. Lorsqu'il parle de « *solution durable* » de la crise de l'Ulster, il pense sans nul doute au retrait complet des Britanniques de l'île et à la réunification ultime du pays. C'est une solution aussi peu acceptable aujourd'hui pour la majorité loyaliste de l'Ulster qu'il y a cinq ans, au début des troubles.

Les leaders loyalistes ne se réjouissent guère de cette nouvelle situation. M. Molyneaux, leader du groupe à Westminster, a déclaré que le gouvernement britannique ne doit pas négocier avec l'IRA « *de cette façon* ». Le pasteur Ian Paisley estime que les « *provos* » se serviront de cette pause pour regrouper leurs forces.

En dépit de ce scepticisme, on croit à Dublin que le cessez-le-feu pourrait durer jusqu'aux élections de la convention constitutionnelle prévues pour le mois de mars, et auxquelles on espère que des représentants des *provisoires* pourraient participer. C'est alors, peut-être, que les militants des deux communautés pourront se mettre d'accord sur une *solution de compromis* quant à l'avenir constitutionnel de la province.

JOE MULHOLLAND.

La prière et le secret

Belfast (A.F.P.). — Veillées de prière et rendez-vous secrets, mitraillettes et soutanes noires : l'histoire de la trêve prolongée de l'IRA « provisoire » contient tous les ingrédients d'un roman d'aventure à l'irlandaise.

Vers le 10 décembre, quelques ecclésiastiques protestants débarquent dans un hôtel de Feakle, petite localité du comté de Clare (Eire). Ils ont rendez-vous avec des personnalités du Sinn Fein, le bras politique de l'IRA « provisoire ». A leur surprise, ils trouvent devant eux David O'Connel, Kevin Mallon et Seamus Twomey, les trois patrons des « *terroristes* ». Les religieux exposent le programme de paix que les chefs des quatre Eglises, catholique et protestantes, s'apprêtent à lancer « *à chaque famille, à chaque franc-tireur, à chaque poseur de bombe* ». Au milieu du scepticisme général, O'Connel, Mallon et Twomey laissent entrevoir la possibilité d'une trêve de Noël, la première depuis 1972. Mais il faudrait que Londres offre une contrepartie. Les hommes d'Eglise repartent.

Quelques jours plus tard, M. Rees, secrétaire d'Etat britannique à l'Irlande du Nord, reçoit les chefs des quatre confessions catholique et protestantes. Ce n'est pas une simple audience de courtoisie. M. Rees est assisté de cinq hauts fonctionnaires.

Le lendemain — le 19 décembre — le pasteur William Arlow, l'un des interlocuteurs des « *provos* » à Feakle, prend l'avion pour Dublin. L'IRA est informée des idées de M. Rees.

Le « *conseil de l'armée* » — les huit chefs de l'organisation clandestine — se réunit d'urgence dans une maison sûre de la banlieue de Dublin, protégée par des guetteurs.

Après de dures discussions entre « *colombes* » et « *éperviers* », les provos annoncent la trêve. Toutefois, ils attendent un geste, même modeste, qui, prouvant que Londres accepte le dialogue, justifie qu'ils prolongent leur trêve au-delà du 2 janvier.

Ce geste vient le 31 décembre avec la déclaration de M. Merlyn Rees annonçant la libération de vingt détenus et ouvrant la voie à d'autres concessions.

ASIE

Inde

Le ministre des chemins de fer meurt des suites d'un attentat

Le ministre indien des chemins de fer, M. Lalit Narain Mishra, blessé, le jeudi 2 janvier, ainsi que vingt-deux autres personnes, par l'explosion d'une bombe au cours d'une cérémonie marquant, à Samastipur, dans le nord de l'Etat du Bihar, l'inauguration d'une nouvelle ligne ferroviaire, est mort vendredi après une intervention chirurgicale. C'est la première fois qu'un membre du gouvernement indien trouve la mort dans un attentat depuis l'indépendance, en 1947. Gandhi, l'« apôtre de la non-violence », avait cependant été assassiné, le 30 janvier 1948, par un fanatique hindou.

De notre correspondant

New-Delhi. — Malgré la légende « pacifique », l'Inde est le pays de la violence. On ne compte plus les manifestants tués par la police dans certains Etats turbulents. Cette fois-ci, ce sont des personnages officiels qui ont été victimes de l'agitation. Le ministre des chemins de fer, M. L. N. Mishra, inaugurait un nouveau tronçon ferroviaire, le jeudi 2 janvier, à Samastipur, quand une bombe a explosé sur l'estrade officielle. Outre le ministre, une vingtaine de personnes ont été blessées, notamment son frère, M. J. N. Mishra, ministre de l'irrigation de l'Etat du Bihar, deux députés et le directeur général des chemins de fer du Nord-Est. Cet événement aura un grand retentissement dans le pays à cause de la personnalité du ministre des chemins de fer et de l'endroit où a eu lieu l'attentat.

M. L. N. Mishra était le ministre le plus contesté du gouvernement de Mme Gandhi. Il était impliqué dans une affaire de corruption qui a beaucoup agité le Parlement indien en décembre. On reprochait au ministre des chemins de fer, ainsi qu'à une vingtaine de députés du Congrès, d'avoir abusivement recommandé l'octroi de licences d'importation à des hommes d'affaires de l'ancien territoire français de Pondichéry. Aux yeux de l'opposition, à laquelle Mme Gandhi a accepté de communiquer un rapport de police qui serait accablant, M. Mishra représentait une classe d'affairistes à éliminer du pouvoir. Certains membres du Congrès partagent ce sentiment. L'affaire a d'ailleurs été soulevée au Parlement par un député du parti gouvernemental. Depuis quelques jours, on s'attendait, à New-Delhi, à la « démission » du ministre. On prêtait à Mme Gandhi l'intention de former un cabinet débarrassé de personnalités aussi contestables que M. Mishra, et d'annoncer des élections anticipées. Normalement, le prochain scrutin pour le renouvellement du Parlement fédéral doit avoir lieu en 1976, mais un débat s'est engagé dans l'entourage du premier ministre sur l'opportunité de se représenter devant les électeurs un an plus tôt pour prendre de court l'opposition, qui essaie de se rassembler en un front uni contre le Congrès.

C'est précisément au Bihar, dans l'Etat où a eu lieu l'attentat, qu'un important mouvement anticongressiste s'est rassemblé autour d'un disciple de Gandhi, M. Narayan. Ce dernier, soutenu par une coalition hétéroclite allant de l'extrême droite au parti socialiste, demande la dissolution du Parlement local et appelle la population à ne plus obéir au gouvernement congressiste de Patna, la capitale du Bihar, qu'il accuse de corruption et d'incompétence. Bien que M. Narayan soit partisan de la non-violence, il a organisé des manifestations qui ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes et se sont souvent terminées par des affrontements avec la police.

Tous les partis politiques indiens, y compris ceux qui soutiennent M. Narayan, ont condamné l'attentat de Samastipur, mais le point de vue du gouvernement a été exposé sans ambiguïté par M. Sharma, ministre des communications et ancien président du Congrès : « *Cet événement*, a-t-il dit, *est un exemple de ce que le mouvement fasciste du Bihar est en train de préparer. Le mythe de la non-violence de ce mouvement s'est effondré.* »

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Philippines

UNE ENQUÊTE EST OUVERTE SUR LA TORTURE DES DÉTENUS POLITIQUES

Manille (A.F.P.). — M. Juan Ponce Enrile, secrétaire d'Etat philippin à la défense, a ordonné, le jeudi 2 janvier, l'ouverture d'une enquête officielle à la suite des informations selon lesquelles des détenus politiques auraient été torturés.

Le secrétaire d'Etat a annoncé que de sévères mesures disciplinaires seront prises à l'encontre de tout militaire coupable d'avoir eu recours à la torture. Il a chargé le général Romeo Espino de constituer une commission d'enquête.

C'est un prêtre, le Père Edicio de la Torre, qui, dans une lettre ouverte publiée en décembre, et dans une lettre adressée à Mgr Jaime L. Sin, archevêque de Manille, a révélé que des détenus politiques auraient été torturés.

Le Père de la Torre et un autre prêtre, Manuel Lahoz, faisaient partie d'un groupe de trente personnes dont l'arrestation a été annoncée officiellement jeudi à Manille. Tous les membres de ce groupe sont soupçonnés d'appartenir au parti communiste (maoïste) interdit aux Philippines.

On apprend, d'autre part, que onze personnes ont été tuées au cours d'une embuscade tendue par des rebelles musulmans dans les Philippines du Sud, le 31 décembre.

● LE JAPON A CONSENTI UN PRÊT de 40 millions de dollars pour financer des projets algériens de télécommunications, aux termes d'un accord signé à Alger.

Ce prêt gouvernemental, au taux de 3,75 % et d'une durée de vingt-cinq ans, est, souligne-t-on de source japonaise, le premier d'une série d'accords financiers et économiques qui seront conclus entre l'Algérie et le Japon. — (A.F.P., A.P.)



ASIE

Vietnam du Nord

Brisant l'« autarcie » des coopératives

Hanoï se lance dans la « grande agriculture socialiste »

Il est toujours difficile d'obtenir des renseignements sur ce qui se passe au Vietnam du Nord, pour lequel notre journal demande en vain depuis des mois un visa. On trouvera ci-dessous les impressions de voyage du géographe Yves Lacoste, qui s'y est rendu récemment. Il y a étudié l'évolution d'un certain nombre de coopératives, et a été longuement reçu par le premier ministre, M. Pham Van Dong. M. Lacoste avait établi, lors d'un précédent séjour, en août 1972, que les bombardements des digues par les Américains relevaient d'un plan délibéré (le Monde du 16 août 1972). Il analyse ici les problèmes du passage à la grande agriculture socialiste en R.D.V.

par YVES LACOSTE

Reprenant une dépêche de l'A.F.P., *le Monde* indiquait, le 17 novembre, que la population du Vietnam du Nord était *« submergée de rapports dénonçant les carences de la société »*. Ces critiques, qui font en effet l'objet de nombreuses réunions de travail, ne relèvent pas d'une campagne moralisatrice qui serait destinée à freiner un éventuel relâchement des mœurs dans une situation d'après guerre, pas plus qu'elles ne relèvent d'une offensive idéologique qui viserait indirectement telle ou telle tendance.

Ces analyses critiques se trouvent principalement dans deux rapports extrêmement longs que le *Nhan Dan*, le journal du parti, a publiés au début d'octobre : celui de M. Le Duan, le premier secrétaire du parti, et celui du premier ministre, M. Pham Van Dong. Ces deux rapports ne traitent pas des *« carences de la société »*, mais du problème de *« l'édification de la grande agriculture socialiste »*. Loin d'être un constat d'échec, ces rapports rappellent les très grands progrès agricoles qui ont été réalisés, malgré la guerre, durant les dernières années, et apportent les preuves concrètes que de nouveaux progrès considérables sont possibles. Ces rapports soulignent les obstacles qu'il faut surmonter pour y parvenir, les transformations de structure qu'il faut réaliser, et mettent en lumière les problèmes nouveaux qui, pour la plupart, résultent justement des progrès qui ont été déjà accomplis.

Il ne s'agit pas non plus d'une attitude « triomphaliste ». Certes, le *Nhan Dan* a stigmatisé, il y a quelques mois, les dirigeants de quelques coopératives qui avaient publié des statistiques « gonflées ». Mais le paysage des campagnes du Nord, surtout dans le delta du fleuve Rouge, atteste que les progrès et les transformations dont il est fait état sont bien réels, et qu'ils sont grandioses.

Parmi les coopératives que j'ai étudiées, celle de Vu-Thang (dans la province de Thaï-Binh, l'une des plus « surpeuplées » : mille cent habitants au kilomètre carré) donne, par exemple, une idée assez nette des problèmes qui se posent aujourd'hui en raison même des progrès qui ont été réalisés. Il s'agit de l'une des quelque cinq cents coopératives pilotes dont la liste a été dressée en août 1973. Ces coopératives ont alors été choisies pour qu'elles mettent en œuvre, avec leurs propres forces et dans des conditions naturelles souvent difficiles, l'ensemble des techniques préconisées par les agronomes de la R.D.V.

Cette coopérative de Vu-Thang, qui compte quatre mille habitants, ne dispose que de 400 hectares de terre cultivable, et encore s'agit-il pour l'essentiel d'étendues très basses où la récolte d'automne est souvent compromise par la submersion sous les eaux de pluie, qu'il est fort difficile d'évacuer puisque les rizières situées derrière les digues sont en contrebas des fleuves.

Des progrès spectaculaires

Avant la réforme agraire de 1956, on produisait bon an mal an, à Vu-Thang, 3 tonnes de paddy à l'hectare, et ce pour deux récoltes, celle de printemps et celle d'automne. Aujourd'hui, les rendements de la coopérative sont de 11 à 12 tonnes à l'hectare (toujours pour deux récoltes). Ces progrès spectaculaires, qui ont été accomplis progressivement (5 tonnes en 1965, 7 tonnes en 1970), sont le résultat de plusieurs facteurs combinés : l'utilisation systématique de semences sélectionnées et de variétés nouvelles de riz ; un apport d'engrais deux fois plus important qu'autrefois ; une intensification des travaux agricoles rendue possible par les différentes étapes du processus coopératif ; une division du travail plus poussée et l'apparition de groupes de spécialistes ; le regroupement des petites parcelles en rizières de grande taille (certaines dépassent 25 hectares) et, enfin, de bien meilleurs aménagements hydrauliques, qui ont nécessité une grande masse de terrassements (70 000 à 80 000 mètres cubes), réalisés par la population du village.

Grâce à deux batteries de pompes achetées par la coopérative, il est possible aujourd'hui d'irriguer la totalité des terres cultivées et de pallier ainsi efficacement la sécheresse qui, autrefois, compromettait régulièrement la récolte de printemps. La lutte contre la submersion de la seconde récolte a fait de grands progrès, mais il reste encore à faire, car les pompes ne sont pas suffisamment puissantes pour évacuer un volume d'eau de pluie très supérieur à celui nécessaire à l'irrigation. En été, il n'est pas possible d'utiliser les tracteurs pour labourer les rizières où il y a trop d'eau, il faut encore recourir aux buffles, ce qui revient plus cher que le tarif pratiqué par la station de machines : la moitié des labours de la coopérative sont donc effectués au tracteur (proportion trois fois plus forte que la moyenne de la province).

Aux deux récoltes de riz par an commence à s'ajouter une troisième culture, celle des pommes de terre, pratiquée en hiver sur près du quart de la surface cultivable. Le comité de la coopérative se souciera d'étendre cette troisième récolte dans les prochaines années, ce qui permettra d'augmenter encore les revenus de la coopérative et le nombre de jours de travail sur ses terres (sans compter les travaux sur les lopins individuels, le nombre moyen de journées effectuées par chaque travailleur est passé de 150 dans les années 1963-1964 à 250 aujourd'hui).

Le niveau de vie a augmenté

Vu-Thang est évidemment une des 220 coopératives d'« avant-garde » (celles qui produisent par récolte plus de 5 tonnes de paddy à l'hectare) que compte la province de Thaï-Binh (on y compte 240 coopératives « moyennes » et 72 coopératives qualifiées de « faibles » où les rendements sont de 3 tonnes environ). La province de Thaï-Binh est elle-même dans son ensemble en avance sur les moyennes nationales qui comptent seulement 25 % de coopératives d'avant-garde et 45 % de « moyennes ».

Dans ce village de Vu-Thang, où encore aujourd'hui on se souvient très bien des noms des quelque vingt familles qui ont été entièrement anéanties lors de la grande famine de 1945 qui fit 2 millions de morts (il y a eu à Vu-Thang 420 morts, soit près de 20 % de la population totale d'alors), de nombreux signes concrets viennent confirmer les progrès qu'annoncent les statistiques : une école primaire, une école secondaire, une garderie, une crèche, un théâtre-salle de réunion, un dispensaire-maternité de plus de vingt lits avec cinq médecins auxiliaires en permanence ; tout cela construit « en dur » aux frais de la coopérative. Celui-ci achète des engrais, des insecticides, du carburant pour ses machines, pompes, motoculteurs, égreneuses (35 % du budget annuel, les dépenses de main-d'œuvre comptant pour 40 %) ; il y a des réserves de riz pour faire face aux risques d'anéantissement d'une récolte d'automne par un typhon, et la ration délivrée par personne est de 20 kilos par mois (à ceci s'ajoutent les productions des lopins individuels). Il y a dix ans, la coopérative payait de 0,60 à 0,80 dong la journée de travail ; il est possible de la payer 1,20 dong aujourd'hui (les prix n'ayant d'ailleurs pas bougé). De ce fait, les coopérateurs, après avoir payé le riz qu'ils reçoivent de la coopérative (0,3 dong le kilo), commencent à avoir de quoi acheter des tissus, des [illegible] et des tuiles (la moitié des maisons ont été rebâties en dur) et la bicyclette, qui est un des biens les plus convoités.

Il est encore un symptôme qui illustre cette petite prospérité villageoise : Vu-Thang, comme d'autres coopératives dont le rendement des récoltes est devenu [illegible], a créé une porcherie collective dont elle est très fière. Elle compte mille cinq cents porcs, nourris, pour une bonne part, avec du riz.

Recycler les cadres

Il va de soi que dans la plupart des coopératives, on est encore loin de nourrir les cochons avec du riz. Il convient avant tout de fournir aux hommes la ration alimentaire jugée convenable et de pallier les aléas climatiques. Mais le cas de Vu-Thang n'est pas exceptionnel, comme le confirment les dirigeants de la province. Cette coopérative s'acquitte évidemment de ses devoirs envers l'Etat : non seulement elle livre environ les 15 % de sa récolte de riz qui sont exigés (ce riz lui est payé par l'Etat 0,3 dong le kg), mais elle dépasse de 5 % à 7 % selon les années le volume de cette contribution obligatoire, le riz livré ainsi en surcroît lui étant payé au prix d'encouragement, soit 0,83 dong le kg (1,2 dong au marché libre).

Vu-Thang, qui a quadruplé ses rendements en riz est un exemple de coopérative qui marche bien ; sa petite prospérité paysanne, sa porcherie « modèle », résultent de l'utilisation des fruits de considérables progrès agricoles, dans le seul cadre de la coopérative. Or toutes les coopératives sont loin d'avoir réalisé de tels progrès. Dès lors le développement des coopératives d'« avant-garde » qui disposent d'importants surplus de production, pose le problème de l'« autarcie » des unités de production. Cette autarcie est l'un des thèmes majeurs des rapports de MM. Le Duan et Pham Van Dong (qui ne font d'ailleurs pas allusion à l'utilisation du riz dans les porcheries).

Si toutes les coopératives ont réalisé des progrès, ceux-ci sont encore fort inégaux : abstraction faite des provinces les plus méridionales de la R.D.V. dont le développement a été très fortement handicapé par des années de bombardements intenses, l'inégalité des progrès agricoles des coopératives tient moins aux conditions naturelles qu'aux capacités de gestion de leurs dirigeants : dans certaines coopératives que j'ai visitées, ceux-ci (pour la plupart d'authentiques héros de la première résistance dans leur propre village) étaient bien souvent plus diserts et plus précis sur les épisodes locaux de la lutte contre le colonialisme français ou contre l'agression américaine que sur l'analyse des structures actuelles des activités productives. Il se pose donc un problème de « recyclage » de ces cadres de coopératives et surtout un problème de diffusion des connaissances scientifiques en matière d'agronomie et de gestion.

Il faut aussi savoir que bon nombre des coopératives classées comme « faibles » par les dirigeants de l'économie ne sont pas nécessairement caractérisées par un moindre niveau de vie de leurs membres, mais il y a un moindre développement des activités collectives. En effet, dans beaucoup de coopératives, surtout dans celles qui sont situées aux alentours des grandes villes, les paysans sont moins soucieux d'augmenter les productions collectives que d'accroître le rendement de leurs lopins individuels dont les fruits et les légumes se vendent au prix fort au marché libre dans les centres urbains.

Importance du district

Les rapports de MM. Le Duan et Pham Van Dong insistent donc, à plusieurs reprises, sur la nécessité de *consolider* les rapports de production coopératifs. Mais les dirigeants soulignent que cette consolidation ne pourra se faire si le niveau de vie des paysans coopérateurs n'augmente pas suffisamment : les activités coopératives doivent pouvoir assurer aux paysans un niveau de vie supérieur à celui qu'ils obtiennent pour le moment, dans un certain nombre de cas, en s'occupant surtout du rendement de leur lopin individuel. Les succès obtenus par les coopératives pilotes, pourtant placées dans des conditions naturelles souvent fort difficiles, démontrent qu'il est possible d'assurer le dépassement des revenus d'origine individualiste. L'agriculture dispose de moyens de production nouveaux : équipements hydrauliques, tracteurs et engins divers, stations agronomiques mettant au point des semences sélectionnées de variétés nouvelles. De même existe un certain contingent d'agronomes et de chercheurs scientifiques. Ces équipements et ces techniciens ne peuvent pas être dispersés dans un grand nombre de coopératives : celles-ci ne pourraient d'ailleurs pas les utiliser convenablement, car elles constituent des cadres trop exigus.

Non seulement, déclare M. Le Duan dans son rapport, les coopératives sont des unités de production trop petites pour pouvoir tirer parti convenablement des nouveaux moyens de production (bon nombre d'entre elles n'ont que 200-300 hectares et ne comptent que 400 à 500 travailleurs), mais bien souvent, au sein de la coopérative, les travaux s'effectuent encore dans le cadre des brigades de production. Dans beaucoup de coopératives, il y a encore autant de brigades que de hameaux que compte la commune et elles se répartissent encore plus ou moins également les récoltes. Le rapport de M. Le Duan dénonce les inconvénients de ces trop petites structures de production qui produisent et consomment dans un cadre *« autarcique »*. Il faut remplacer cette *« petite production dispersée »* par la grande agriculture socialiste.

Certes, il est souhaitable que s'opère un certain regroupement des coopératives, mais la réorganisation doit surtout s'effectuer sur la base du district. C'est au district que doit être concentré un certain état-major scientifique (agronomes et techniciens de gestion) et un parc de matériel mobile qui interviendront dans les coopératives. D'autre part, il ne s'agit plus de produire seulement du riz, mais il faut développer d'autres cultures (le coton, la canne à sucre principalement) et surtout l'élevage. La coopérative ne pouvant tout faire, le district est donc appelé à devenir, pour l'édification de la grande culture socialiste, une structure essentielle.

AFRIQUE

Ethiopie

APRÈS LE RALLIEMENT DES NOTABLES

Les mouvements de libération de l'Érythrée contrôlent très largement la province

Aucune information ne filtre de source officielle, à Addis-Abeba, sur les négociations qui semblent se poursuivre entre les autorités et les représentants des responsables locaux et des notables érythréens. Ceux-ci ont demandé l'ouverture de discussions avec les mouvements de libération. Contrairement à certaines informations, le calme règne à Asmara, capitale de la province, et aucun combat n'est signalé entre les mouvements de libération et les militaires, qui semblent observer une trêve tacite.

Le gouvernement d'Addis-Abeba s'emploie à rassurer les étrangers vivant dans le pays. Dans un communiqué publié jeudi, il affirme qu'il est déterminé « à protéger les droits et à assurer la sécurité de tous ceux qui vivent dans la nouvelle Ethiopie révolutionnaire ».

De notre envoyé spécial

Asmara. — *« Le théâtre chinois est très simple comparé à ce qui se passe ici depuis quelques semaines ! »* Cette exclamation d'un journaliste érythréen du *Quotidiano Eritreo* (publié à Asmara en langue italienne) ne paraît pas exagérée. Pour qui arrive par la route en Erythrée, après 1 200 kilomètres à travers l'imbroglio éthiopien, Asmara ressemble à une planète étrangère. Un décor irréel hésite entre la panique et une nonchalance bizarre.

Si les rues sont paisibles, sans patrouilles militaires ni traces de désordre, beaucoup de magasins sont fermés, les hôtels absolument vides et les administrations désorientées. Pour déjeuner, on doit s'en remettre à l'« audace » d'un de ces vieux « pieds-noirs » italiens qui, soulevant le rideau de fer qui protège son restaurant, vous servira à la sauvette un plat de spaghetti en soupirant qu'*« il ne comprend plus rien après quarante-quatre ans de séjour »*.

Pour démêler un tel écheveau de fausses rumeurs et de vraies inquiétudes, la seule solution est sans doute de reprendre un à un les différents éléments de ce qu'il faut bien appeler aujourd'hui *« l'impasse érythréenne »*.

Sur le plan militaire d'abord, il ne se passe pratiquement plus rien après les événements des 22, 23 et 24 décembre, au cours desquels l'armée éthiopienne (qui est ici dans l'exacte position d'une armée coloniale dans un pays hostile) a organisé de nocturnes et sanglantes expéditions punitives qui ont fait une vingtaine de victimes. Les routes qui mènent à Asmara, aussi bien celle d'Adigrat que celle de Massaoua ou de Keren, sont librement praticables. Ni embuscade ni accrochages. A peine rencontre-t-on ici et là quelques postes militaires éthiopiens qui, c'est le moins qu'on puisse dire, ne paraissent pas sur le pied de guerre.

Une trêve tacite

Pourtant, il est clair que le Front de libération de l'Erythrée (F.L.E.) et le People Liberation Front (P.L.F.) contrôlent la quasi-totalité du pays et continuent de percevoir des taxes clandestines auprès des compagnies de transport. Le quartier général du Front est même situé à Zazzega, petite localité à 24 kilomètres d'Asmara. En fait, hormis le coup de main isolé contre une station de télécommunications qui a fait deux victimes dans la nuit de mercredi à jeudi dans la banlieue immédiate d'Asmara, une « trêve tacite » est observée par les deux camps, une trêve qui s'explique facilement.

Depuis cinq jours, et bien que la presse d'Addis n'en parle pas, des négociations ont repris entre le Comité militaire éthiopien et des représentants de l'Erythrée. Le ministre éthiopien de l'information, le lidj Mikael Imru, est venu lui-même à Asmara pour renouer ces contacts. Il y a rencontré non pas les gens du Front mais un groupe de trente-huit personnalités et élus érythréens désignés de façon assez peu démocratique par l'administration éthiopienne. Or ces trente-huit délégués, dont on pouvait supposer qu'ils feraient preuve de « loyalisme », ont présenté cinq revendications radicales. Ils demandent : 1) que l'armée éthiopienne évacue les rues de la ville et se retire dans ses casernes ; 2) que de véritables négociations soient engagées avec les représentants des maquis, qui, selon eux, sont les seuls représentants du peuple érythréen ; 3) que la campagne « socialiste » des étudiants soit annulée pour ce qui concerne l'Erythrée ; 4) que tous les prisonniers politiques soient libérés ; 5) que la presse nationale éthiopienne publiée à Addis-Abeba donne enfin toutes les informations sur ces négociations et sur la situation érythréenne.

A côté de ces cinq revendications officielles, deux autres réclamations ont été présentées par des élus d'Asmara. D'une part, qu'un référendum soit organisé en Erythrée pour *« donner enfin la parole à la population »* et, d'autre part, que le statut de cette province soit discuté officiellement devant les instances internationales.

Une revendication nationaliste

Tout cela constitue un événement politique de première importance et démontre, si besoin en était, que les Erythréens, dans leur immense majorité, soutiennent les maquis, même ceux-ci n'ont pas la puissance proprement militaire qu'on leur prête à l'étranger. Jusqu'à présent les militaires nationalistes éthiopiens — qui ont commis une énorme erreur en s'orientant vers une solution de force et de terreur — estimaient que le virage *« socialiste »* de leur régime enlevait toute raison d'être aux protestations du Front qui lutte depuis des années contre un *« féodalisme »* désormais renversé. Or c'est bien devant une revendication nationaliste érythréenne qu'ils se trouvent aujourd'hui placés.

« Le F.L.E. se sent en position de force, déclare un fonctionnaire érythréen. *Toute la population est derrière lui, et surtout, il est parfaitement conscient de l'extrême vulnérabilité de ce régime militaire qui se trouve placé, partout en Ethiopie, devant un commencement de chaos. »*

De cela une traversée de l'Ethiopie en voiture apporte une large confirmation. Un peu partout, à travers l'ancien empire, des craquements et des désordres sont perceptibles. Plusieurs provinces échappent déjà à l'administration centrale. A Makalé, capitale du Tigré, le nouveau gouverneur, M. Haïlé Selassié Belai, donne l'impression d'être *« suspendu dans le vide »*. Logé à l'unique hôtel de la ville avec son secrétaire, il ne dément que mollement et sans grande conviction les informations qui circulent partout dans la population. De nombreux anciens chefs de district et de sous-district paraissent avoir pris le maquis tandis que l'ancien gouverneur Mengesha Seyoum *« organise la résistance à l'étranger »*. Dans la province voisine du Begemder, la situation est comparable depuis la « dissidence » de l'ancien gouverneur, le général Nega Tegegne, qui, avec son beau-frère Mengesha Seyoum, a conclu une sorte d'alliance tactique avec les maquisards érythréens. Non loin de Gondar, un autre noble semble avoir pris le maquis. Il s'agit du Bitwoded (chancelier) Adane.

Tout au long de la route, les Ethiopiens que l'on peut rencontrer parlent pudiquement de *« banditisme »* pour désigner ces dissidences. On constate d'ailleurs parallèlement une recrudescence du banditisme, des vols de troupeaux ou de terres, favorisés par cette espèce de vacuité du pouvoir.

Il est facile de comprendre que dans un tel contexte les Erythréens cherchent à profiter de ce qui apparaît comme un désarroi des militaires éthiopiens. Ceux-ci, en annonçant chaque jour spectaculairement de nouvelles mesures « socialistes » (mais dans la confusion et l'improvisation) continuent de « fuir en avant » vers un hypothétique socialisme éthiopien dont personne jusqu'à présent n'a pu donner de définition, même vague.

Asmara, depuis une semaine, vit donc dans l'attente et l'inquiétude. On ne connaît pas encore la réponse officielle d'Addis aux dernières revendications érythréennes qui, c'est vrai, conduiraient rapidement cette province vers l'indépendance ou, au minimum, vers un fédéralisme très souple.

Selon plusieurs témoignages concordants recueillis ici, il est vraisemblable que, de nouveau, des divergences se font jour au sein de ce pouvoir collégial qu'est celui d'Addis. Certains seraient toujours partisans de la force en Erythrée, ce qui serait une folie (malgré l'envoi en renfort des 16e et 19e bataillons de l'ancienne garde impériale, soit environ mille cinq cents hommes). D'autres auraient compris que, militairement, la partie est déjà perdue en Erythrée, sauf à y faire régner une terreur permanente.

Toute la question est de savoir comment va trancher le « Deurg » après avoir étudié les revendications ramenées d'Asmara par M. Mikael Imru. Une chose n'incite que modérément à l'optimisme : en traversant l'Ethiopie, nous avons posé la même question à des dizaines d'Ethiopiens : *« Pensez-vous réellement qu'une véritable guerre civile peut éclater ? »* Réponse quasi unanime : *« Oui, s'il y a de nouvelles divisions au sein de l'armée. »*

A Asmara, d'ores et déjà, on n'a plus guère l'impression de se trouver en Ethiopie. Depuis le retour dans les casernes des soldats venus d'Addis, c'est la police érythréenne qui assure elle-même le maintien de l'ordre. L'administration érythréenne ne cache pas ses sympathies pour le Front. Enfin, ce n'est pas sans surprise que l'on trouve dans la presse locale (contrôlée par l'administration érythréenne) des informations qui, à Addis, vaudraient bien des ennuis à leurs auteurs.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

République Centrafricaine

UNE FEMME PREMIER MINISTRE

N'Djaména (A.F.P.). — *Pour la première fois en Afrique, une femme a été nommée premier ministre. Le maréchal Bokassa, président à vie de la République Centrafricaine, a désigné à ce poste Mme Elisabeth Domitien, à l'occasion d'un important remaniement ministériel. Le chef de l'Etat a confié des portefeuilles à deux autres femmes. Il s'agit des affaires sociales et de la gestion du parc automobile de l'Etat.*

Le nouveau gouvernement centrafricain compte désormais huit membres contre dix-neuf auparavant. Le chef de l'Etat avait exprimé l'intention au cours de récents discours de confier un rôle politique plus important aux femmes.

Mme Domitien avait déjà rang de premier ministre lors de ses déplacements à l'étranger en compagnie du maréchal Bokassa. Elle joue depuis plusieurs années un rôle politique actif en République Centrafricaine. Lorsque son père était mort, il y a quelques mois, le président avait décrété une journée de deuil national.

Rhodésie

LES AUTORITÉS EMPÊCHENT LES DIRIGEANTS NATIONALISTES DE RENCONTRER M. CALLAGHAN

Salisbury (A.F.P., Reuter). — Les dirigeants nationalistes rhodésiens qui devaient s'entretenir à Lusaka, capitale de la Zambie, avec M. Callaghan, secrétaire au Foreign Office, ne pourront pas le faire. Le gouvernement de M. Ian Smith leur a refusé l'autorisation de quitter le territoire rhodésien. Un porte-parole officiel a justifié cette décision en expliquant que ni le gouvernement zambien ni le gouvernement britannique n'avaient fait officiellement de demande pour que la délégation noire, parmi laquelle figurent des détenus libérés, puisse sortir du pays. Le fait que les anciens prisonniers comme le révérend Ndabaningi Sithole et M. Joshua Nkomo ne possèdent pas de passeport aurait également joué un rôle dans cette décision.

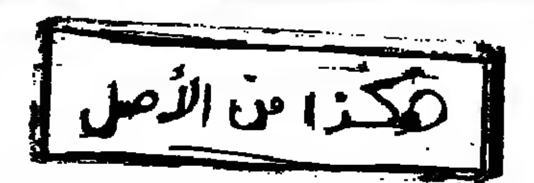
Un représentant de l'African National Council (A.N.C.), organisation qui regroupe maintenant tous les partis nationalistes africains, a déclaré en commentant ces explication que ces arguments « étaient sans fondement ». « Il était évident, a-t-il ajouté, que l'A.N.C. ferait figurer d'anciens détenus dans sa délégation. » Il a aussi fait remarquer que le gouvernement rhodésien avait auparavant accordé à treize détenus la permission de quitter le pays pour assister aux négociations de Lusaka, qui devaient aboutir au cessez-le-feu.

M. James Callaghan a rencontré jeudi à Chinsali le président Kenneth Kaunda de Zambie. Les deux hommes se sont entretenus durant deux heures des chances de parvenir à un règlement des problèmes d'ordre constitutionnel qui se posent en Rhodésie.

Peu avant de quitter la Zambie pour se rendre au Botswana, deuxième étape de sa tournée africaine, le secrétaire au Foreign Office a annoncé qu'il avait l'intention de se rendre aussi en Afrique du Sud afin de s'entretenir avec le premier ministre de Pretoria, M. John Vorster.

Kenya

● LE TRAFIC NORMAL a repris jeudi 2 décembre entre la Tanzanie et le Kenya. Un communiqué, publié à Mombasa, indique qu'à la suite de l'annonce par les autorités médicales kenyanes que l'épidémie du choléra était maintenant jugulée le trafic normal entre les deux pays pouvait reprendre immédiatement. Le Kenya avait fermé ses frontières avec la Tanzanie le 19 décembre en signe de protestation contre l'interdiction des routes entre les deux pays et contre l'expulsion d'un certain nombre de Kenyans travaillant en Tanzanie. — (A.F.P.)



AMÉRIQUES

États-Unis

« Nous devons obtenir au plus vite une baisse du prix du pétrole »

DÉCLARE M. KISSINGER A « BUSINESS WEEK »

Le vice-président Rockefeller et M. Kissinger ont cherché, jeudi 2 janvier, à atténuer les effets des déclarations du secrétaire d'Etat à l'hebdomadaire « Business Week » sur l'éventualité d'une action militaire américaine contre les pays producteurs de pétrole et se sont déclarés certains que le problème de l'approvisionnement en pétrole serait « résolu sans l'usage de la force ». « J'ai déclaré de manière répétée que je ne pense pas que nous en venions à ce stade », a dit M. Kissinger à son arrivée à la base d'Andrews, près de Washington, après avoir passé une semaine dans la propriété de M. Rockefeller, à Porto-Rico.

Approuvé par M. Rockefeller, qui a déclaré que, « pour être parfaitement franc, nous n'en avons jamais discuté », le secrétaire d'Etat a souligné à plusieurs reprises que « personne n'a dit que la force devrait être utilisée ». En fait, a-t-il ajouté, si on replace dans leur contexte les déclarations publiées par « Business Week », on voit que « j'ai mis en garde contre les actions militaires. Je ne pense pas que l'on puisse exclure quoi que ce soit, mais pas pour le prix du pétrole ».

« *La position américaine a toujours été que la crise de l'énergie ne pouvait être conjurée sans une baisse substantielle des prix du pétrole... Mais nous pensons aussi que les chances d'une baisse immédiate sont très faibles... Je ne vois pas en effet*, explique le secrétaire d'Etat américain, *les raisons qui auraient pu pousser les producteurs à baisser leurs prix, en l'absence d'une solidarité des pays consommateurs. Il n'en reste pas moins qu'une diminution des prix de l'énergie est primordiale, et c'est ce que nous devons obtenir au plus vite.* »

M. Kissinger explique ensuite qu'en l'absence d'une solidarité des pays consommateurs une action unilatérale des Etats-Unis pour obtenir une baisse des prix de l'or noir aurait été inefficace.

« *La seule possibilité d'obtenir une réduction immédiate du prix*, explique-t-il, *serait une guerre politique totale contre des pays comme l'Arabie Saoudite et l'Iran; de sorte à leur montrer les risques que ferait courir à leur stabilité politique et peut-être aussi à leur sécurité leur manque de coopération. C'est un prix trop fort à payer, même pour une réduction immédiate des prix du pétrole.*

» *Si vous provoquez un renversement du système existant en Arabie Saoudite, si vous remplacez Kadhafi ou si vous remettez en cause l'idée selon laquelle l'Iran est capable de résister aux pressions extérieures, vous pourriez provoquer une situation politique qui irait à l'encontre de vos objectifs économiques. (...) De plus, si nous avions ouvert une crise politique, nous aurions dû le faire sans aucun doute contre l'avis de l'Europe, du Japon et de l'Union soviétique.* »

Parlant de l'Arabie Saoudite et des liens d'amitié qui la lient avec les Etats-Unis, M. Kissinger déclare qu'il ne croit pas que ce pays « *prenne l'initiative d'une baisse des prix* » ; mais il pense qu'il ne s'y opposera pas « *si l'on peut créer un mouvement dans ce sens, au sein du monde arabe* ».

« *Le gouvernement saoudien a réussi cette performance remarquable de rester en position de leader dans un monde arabe tenté de plus en plus par des idées de plus en plus radicales. Il y parvient en se maintenant prudemment dans une position d'équilibre entre les diverses factions... C'est pourquoi je n'ai jamais cru, et je ne le crois toujours pas, que l'Arabie Saoudite puisse prendre l'initiative d'une baisse de prix...* »

Dans un cas d'extrême urgence

A la question de savoir quels pays seraient susceptibles de prendre l'initiative d'une baisse de prix, M. Kissinger répond : « *A mon avis, une réduction des prix ne peut venir de l'Iran seul, bien que la voix de ce pays soit importante, étant donnée la puissante personnalité du chah.* »

Le secrétaire d'Etat avait-il craint une intervention des Soviétiques au Proche-Orient au cas où il y aurait eu une action quelconque contre le cartel des pays producteurs ?

« *Tout président*, répond M. Kissinger, *qui aurait eu recours à une action militaire au Proche-Orient sans s'inquiéter de ce que les Soviétiques pourraient faire serait un irresponsable. La question est de savoir jusqu'à quel point cela pourrait le retenir. (...) Je veux en tout cas bien mettre les choses au point : l'usage de la force ne serait envisagé que dans un cas d'extrême urgence.* »

Quant à savoir comment se passera la première rencontre entre producteurs et consommateurs, M. Kissinger montre un certain scepticisme : « *Les nations industrialisées souffrent, en général, de l'illusion que les discussions prennent le pas sur les réalisations concrètes. Ce qui peut se passer à cette réunion entre pays producteurs et pays consommateurs de pétrole dépend entièrement de l'aptitude des pays consommateurs à parvenir à coopérer concrètement et à définir une position commune avant la conférence. En l'absence de ces deux conditions, la conférence ne pourra pas se tenir avec notre participation. Si elle se tenait cependant, elle ne serait que la répétition, dans un forum multinational, des dialogues bilatéraux qui ont été menés jusqu'à maintenant. On dit trop*, poursuit M. Kissinger, *qu'il n'y a pas de dialogue entre les consommateurs et les producteurs en ce moment. En fait il y en a beaucoup, et nous parlerons avec tous les producteurs... Les Européens et les Japonais aussi. Nous ne souffrons pas d'une absence de dialogue mais plutôt de l'absence d'une approche systématique et d'une définition claire du but que nous poursuivrons... Je tiens à dire que les Etats-Unis sont partisans de cette conférence et qu'ils tiennent beaucoup à ce dialogue entre pays consommateurs et pays producteurs. Dans notre première proposition à la conférence de l'énergie, qui s'est tenue en février à Washington, nous avions fait valoir que la coopération entre pays consommateurs devait conduire le plus vite possible à un dialogue entre consommateurs et producteurs. A l'époque, nous envisagions que cet objectif pourrait être atteint à la fin de 1974.* »

M. Kissinger a-t-il eu des discussions avec les Soviétiques sur ce que serait leur position s'il y avait un affrontement entre pays producteurs et gouvernements occidentaux ? « *Non*, répond-il, *et je pense que ce serait une question tout à fait folle à leur poser.* »

Le secrétaire d'Etat américain ne pense pas non plus que les Arabes aient jusqu'à maintenant utilisé leurs pétrodollars pour obtenir une solution favorable dans le conflit israélo-arabe. Mais, ajoute-t-il, « *s'il n'y a pas de solidarité entre les consommateurs, c'est ce qui pourrait se produire, le cas échéant* ».

M. Kissinger évoque alors le cas de la livre et y trouve « *une des raisons pour lesquelles nous sommes tellement décidés à créer des institutions d'une solidarité financière, parce que si de telles institutions existaient, alors une pression de cette sorte* [sous-entendu sur la livre] *ne serait pas possible* ».

Les Etats-Unis devront-ils souscrire à un cautionnement financier d'urgence de l'Italie ou de la Grande-Bretagne ?

« *C'est très possible*, répond M. Kissinger. *Le système d'aide que nous proposons*, ajoute-t-il, *institutionnalise simplement ce qui, de toute façon, devrait arriver, parce que si les tendances actuelles se poursuivent il devra y avoir un cautionnement financier tôt ou tard...* »

M. Kissinger croit-il à une autre guerre israélo-arabe au printemps ? « *En l'absence d'un règlement politique*, répond-il, *il y a toujours le danger d'une autre guerre israélo-arabe. Mais*, ajoute-t-il, *on parle de la guerre de manière trop détachée. Les deux camps ont énormément perdu pendant la dernière guerre, et aucun des deux n'a réellement gagné...* »

M. Kissinger ne s'attend pas non plus à un nouvel embargo sur le pétrole en l'absence d'une guerre et il n'est même pas sûr qu'il y en aurait un en cas de conflit armé. « *Ce serait maintenant une décision beaucoup plus grave que cela ne le fut la dernière fois.* »

Quelle sera la position du chah d'Iran en cas d'un nouveau conflit armé entre Israël et les pays arabes, étant donné que le souverain iranien a déclaré que cette fois il se mettrait du côté des Arabes ?

« *J'aimerais examiner exactement ce qu'a dit le chah... Mais évidemment les tendances dans le monde musulman vont vers une plus grande solidarité.* »

La diplomatie américaine a-t-elle pris en considération une action militaire en vue d'obtenir une baisse du prix du pétrole ?

« *Oui*, répond-il. Mais il ajoute aussitôt : *Ce que nous aurions dû apprendre du Vietnam et qui est une chose très dangereuse, c'est qu'il est plus facile d'entrer en guerre que d'en sortir. Je ne dis pas que nous n'utiliserions pas la force en aucune circonstance. Mais c'est une chose de se servir de la force dans le cas d'un désaccord sur le prix du pétrole et c'en est une autre si le monde industrialisé est réellement étranglé.*

» *Toutes les économies européennes de l'Ouest, à l'exception de celle de la République fédérale d'Allemagne*, ajoute M. Kissinger, *vont être en difficulté dans les dix-huit prochains mois. C'est une raison de plus de s'efforcer de mieux coordonner les politiques économiques.* »

Ces difficultés économiques peuvent-elles mener à des troubles politiques ?

« *Sans aucun doute*, répond M. Kissinger. *Chaque gouvernement est jugé non seulement sur ses résultats mais en fonction de la crédibilité de ses efforts pour maîtriser les véritables problèmes avant que cette crédibilité soit atteinte. Roosevelt*, remarque-t-il, *a pu poursuivre son action pendant plusieurs années sans obtenir d'amélioration notable de la situation économique, parce que l'opinion croyait qu'il maîtrisait les problèmes.* »

« *La façon dont les gens ont voté communiste en Italie*, remarque-t-il, *et aussi dans une certaine mesure en France, n'a pas eu de rapports directs avec la situation économique. Une part non négligeable de la population a ressenti une désaffection pour le système ; même quand ce système donnait de bons résultats elle votait communiste afin de maintenir une pression sur le système. Quand les votes communistes augmentent, la souplesse du système politique diminue. Le déclin économique en Europe devrait donc avoir de sérieuses conséquences politiques...* »

A-t-il « vendu » l'Occident ?

M. Kissinger a-t-il « vendu », voire « liquidé », la civilisation occidentale pour dix-huit mois de paix dans le Proche-Orient? C'est le reproche que parfois l'on fait en Europe à la diplomatie américaine, remarque *Business Week*. « *Non*, répond M. Kissinger, *mais j'aimerais savoir qui sont ces Européens. Pour ma propre édification ! Et ce qu'ils auraient voulu que nous fassions ? Le fait est que les gouvernements qui les représentent se sont systématiquement opposés à toute démarche que nous faisions dans le Proche-Orient. (...) Nos difficultés au Proche-Orient proviennent en partie de notre incapacité à organiser la coopération, même pour des fins non militaires. Les efforts que la Maison Blanche a faits en matière diplomatique pour lever l'embargo sur le pétrole ont diminué, au moins pour un temps, les dangers au Proche-Orient. Cela a donné à chacun un répit. Nous n'avons rien abandonné. Excepté la possibilité d'une action militaire, qui fut une idée chimérique. Quand nous avons fait une alerte militaire pour un jour, nous avons été accusés de l'avoir fait pour des raisons politiques. Etait-il concevable qu'en plein Watergate les Etats-Unis prendraient l'initiative d'une action militaire ? Et dans quel but ?* »

Pourquoi les Européens sont-ils si hostiles aux Etats-Unis, demande-t-on alors au secrétaire d'Etat ? « *Je pense*, répond-il, *qu'ils souffrent d'un énorme sentiment d'insécurité. Ils reconnaissent que leur sécurité dépend des Etats-Unis, que leur bien-être économique dépend des Etats-Unis, et ils savent que nous avons essentiellement raison de faire ce que nous faisons. Aussi le sentiment d'impuissance, l'impossibilité de faire chez eux ce qu'ils savent être bien, produit une certaine irritation qui les arrête toujours juste au moment d'agir politiquement.* »

Faut-il prévoir une nouvelle loi pour protéger l'industrie américaine d'une prise de contrôle par l'argent arabe ?

« *Nous sommes en train d'étudier les moyens dont les pays arabes investissent leurs revenus pétroliers aux Etats-Unis et la façon dont nous pourrions-nous protéger. Nous ne sommes parvenus à aucune conclusion, parce que si on vous prend une minorité d'intérêts, alors vous pouvez y trouver votre propre avantage ; mais si on contrôle réellement des industriels stratégiques, alors vous devez décider quel contrôle vous devez exercer. Il y a des secteurs industriels que nous ne voulons pas laisser dominer par des investisseurs qui, éventuellement, pourraient devenir nos ennemis. Puisque nous n'avons pas terminé cette étude, je ne peux pas vous en donner les conclusions. Mais au milieu du mois de janvier nous aurons terminé cette étude.* »

Pérou

NOUVEL ATTENTAT CONTRE UN MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Lima (*A.F.P., A.P., Reuter*). — Une bombe de forte puissance a endommagé, le jeudi 2 janvier, à Lima, la résidence de l'amiral Guillermo Faura Gaig, quelques heures avant que celui-ci ne prête serment en qualité de ministre de la marine, poste où il remplace l'amiral José Arce Largo, à la retraite depuis le 31 décembre 1974. L'amiral et sa femme sont indemnes.

Le 2 décembre, un attentat avait failli coûté la vie au premier ministre, le général Mercado Jarrin, dont la voiture avait été mitraillée par des inconnus. Le ministre des pêches, le général Javier Tantaléan, ainsi que le général Guillermo Arbulu, qui se trouvaient à bord du même véhicule que le premier ministre, avaient été blessés.

D'autre part, un nouveau poste ministériel a été créé, le 2 janvier : celui de l'alimentation. Il a été confié au général Rafael Hoyos Rubio.

Watergate : les silences de M. Nixon

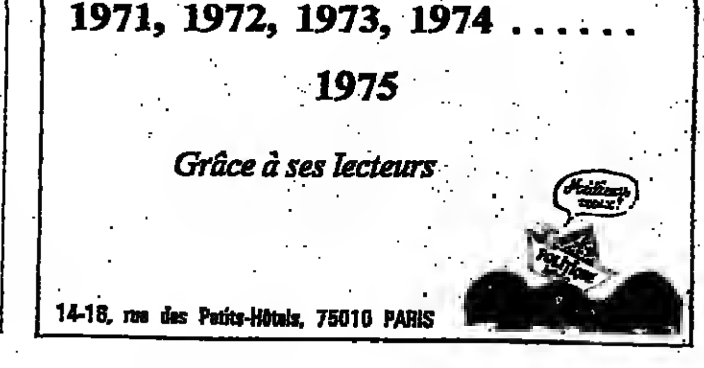
Revenant sur ce qu'il avait fait dire la veille, M. Nixon s'est abstenu le 2 janvier de toute déclaration sur le verdict prononcé au procès du Watergate. Un membre de son entourage a simplement exprimé en ces termes l'état d'âme du propriétaire de ce qui fut jadis « la Maison Blanche de San-Clemente » : « *Le président Nixon est profondément bouleversé du fait que ces hommes, qui étaient parmi ses plus proches collaborateurs, et leurs familles aient tant souffert et que leurs vies aient été si tragiquement frappées par le Watergate.* » Manifestation de sympathie, presque de condoléances, mais qui ne remplace pas le « geste » qu'on attendait depuis des mois de Richard Nixon : l'acte de contrition revendiquant la responsabilité suprême des délits perpétrés à son service par les quarante et quelque subordonnés de son équipe qui ont eu à en répondre devant la justice américaine.

L'argument avancé par le porte-parole de M. Nixon pour justifier le silence de ce dernier peut paraître singulier. Le président Nixon invoque l'appel que les condamnés s'apprêtent à interjeter. Ce n'est pas là un élément nouveau. Les défenseurs des quatre condamnés n'ont cessé de proclamer l'« innocence » de leurs clients et de tempêter contre l'« iniquité » du procès qui leur était intenté, sans parler de leurs protestations contre la manière dont le juge Sirica a conduit les débats. Le recours en appel, et peut-être plus haut encore, était prévisible. On ne voit pas en quoi une intervention orale de M. Nixon pourrait porter préjudice aux procédures en cours et à venir.

Après tout, M. Nixon a été exempté de toute poursuite par le pardon présidentiel, mais non disculpé pour autant. Quoique intouchable désormais, il demeure le « coupable en chef ». Comme le « premier juré » du jury fédéral de Washington l'a révélé — enfreignant allégrement le secret dont ces délibérations doivent rester entourées, — ce sont les célèbres bandes magnétiques de la Maison Blanche, auxquelles M. Nixon confiait sans vergogne ses idées quant aux meilleurs moyens de brouiller les pistes pouvant conduire du Watergate à son bureau, qui ont emporté la conviction des jurés qu'il y avait bien eu « entente délictueuse » entre les accusés et leur patron pour enrayer le cours de la justice. Seul le témoignage volontaire de M. Nixon pourrait « rééquilibrer » les charges individuelles pesant sur les participants à une affaire, alors que, selon « Bob » Haldeman, l'un des condamnés, seule une petite fraction de la vérité est connue. — A. C.

Chili

● ERRATUM. — Une coquille a rendu incompréhensible un passage de l'article « L'évêque auxiliaire de Santiago s'alarme de la souffrance des travailleurs » publié dans *le Monde* du 2 janvier. Le prélat chilien a en effet déclaré : « *Le Chili est loin d'être un pays de frères* », et non « *est loin d'être un pays de grèves* », comme nous le lui avions fait dire.



ÉDUCATION

DANS L'ACADÉMIE DE BESANÇON

Cinquante mille écoliers dépouillent chaque jour la presse régionale

Cinquante mille écoliers et collégiens vont, à leur retour de vacances, dépouiller chaque matin en classe les journaux de leur région, comme ils ont commencé à le faire il y a déjà plusieurs semaines. Cette activité fait partie de l'opération « *multi-média* », intitulée « *la France face à l'avenir* » et lancée il y a plus de trois ans par l'Office français des techniques modernes d'éducation (OFRATEME) dans d'autres régions.

Après Clermont-Ferrand, Bordeaux, Marseille, Nice, Lyon, Grenoble et Strasbourg (*le Monde* du 6 juin 1974), Besançon est la huitième académie concernée par l'opération. Sur le thème « *Franche-Comté, terre d'Europe* », les élèves des cours moyens et des classes de 6e et de 5e dont les enseignants ont choisi de participer à cette action, rassemblent des informations à partir d'un ensemble de documents composés pour la plupart d'articles de journaux régionaux, d'émissions de radio et de télévision réalisées spécialement et de diapositives. Chaque maître dispose, en outre, de fiches destinées à l'aider dans cette forme nouvelle de pédagogie, et les élèves ont reçu un dossier contenant des documents écrits et proposant un certain nombre d'activités et de pistes de recherche. Une émission de télévision et une émission de radio seront consacrées au « *retour de l'information* ». C'est-à-dire qu'elles seront faites à partir des questions posées par les maîtres et les élèves.

Deux thèmes particuliers ont été retenus pour cette année : « La Franche-Comté, sa place et ses visages » ; « L'eau et la forêt en Franche-Comté ». Deux autres seront abordés lors de la prochaine année scolaire : « Les productions et les échanges économiques en Franche-Comté » ; « La Franche-Comté, terre d'histoire et d'effort des hommes ».

Comme dans les sept autres académies, cette action a la particularité d'être menée de façon tout à fait décentralisée. La coordination des différentes phases de l'opération relève du Centre régional de recherche et de documentation pédagogiques, et la préparation des documents a été confiée à des équipes départementales d'enseignants regroupées autour des écoles normales. Une forme particulière de collaboration avec la presse écrite a été mise au point. Cinq journaux (*l'Est républicain, le Progrès de Lyon, les Dépêches du Jura, l'Alsace à Belfort, la Presse du Gray*) se sont engagés à publier des reportages liés aux thèmes de l'opération, mais sans en fixer la date. Aussi les élèves dépouillent-ils chaque jour, et non sans intérêt, la presse régionale.

Avec l'ex-O.R.T.F., la collaboration s'est révélée plus difficile. L'Office n'a pu, en effet, assurer le tournage et l'enregistrement des différentes émissions qui ont donc été confiées à un réalisateur privé. L'Office n'a, jusqu'à présent, fait qu'assurer la diffusion de ces émissions. Mais cela ne va pas sans poser de problème : la zone de diffusion des actualités régionales, prise comme critère par l'ex-O.R.T.F. pour présenter ces émissions scolaires régionales, ne coïncide pas avec la circonscription académique, et la quasi-totalité des élèves du Jura, qui participent à l'opération, ne reçoivent pas les émissions.

L'accélération de l'intégration des moyens audio-visuels dans l'éducation est pourtant l'un des objectifs de cette action. D'autres sont tout aussi importants, et notamment l'ouverture de l'école sur le monde extérieur, sur la région, la rénovation de la pédagogie et le développement, chez les élèves, d'une attitude active à l'égard de l'information transmise par les *mass-media*. Déjà, l'an dernier, dans l'académie de Besançon, et à l'initiative du recteur Magnin, des élèves avaient utilisé la presse sur le thème de l'« énergie ». D'autres expériences isolées existent ailleurs.

CORRESPONDANCE

Queneau au cours préparatoire

M. Pierre-Henri Imbert, qui habite à Antony (Hauts-de-Seine), nous adresse la lettre suivante :

Je vous envoie le texte d'une poésie donnée aux enfants d'un cours préparatoire qui habitent, à Massy, dans une cité de tours. Pour la plupart de milieu très modeste, ils sont « assurés » d'y rester un grand nombre d'années. Personnellement, j'apprécie beaucoup les œuvres de Raymond Queneau, mais son style convient-il à des enfants censés apprendre à parler correctement leur langue ? Et surtout doivent-ils vraiment, dès cinq ou six ans, savoir que leur monde, écrasé par le « *poids infini de la tristesse des choses* », n'est bon qu'à être « *cassé* » ?

GRAND « STANDINGUE »

Un jour on démolira
Ces beaux immeubles si mo-
[dernes
On en cassera les carreaux
De plexiglas et d'ultravitre
On démontera les fourneaux
Construits à Polytechnique
On sectionnera les antennes
Collectives de télévision (sic)
On dévissera les ascenseurs
On anéantira les vide-ordures
On broiera les chauffoses
On pulvérisera les frigidons
Quand ces immeubles vieilli-
[ront
Du poids infini de la tristesse
[des choses.

SCIENCES

LA FRANCE ET LE JAPON S'ASSOCIENT POUR PROSPECTER LES RESSOURCES D'URANIUM DE LA MAURITANIE

La Compagnie française des pétroles (C.F.P.), Pechiney-Ugine-Kuhlmann (PUK), le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), viennent de s'associer à la société japonaise Marubeni pour entreprendre la prospection des ressources d'uranium de la Mauritanie.

Pour l'instant, ces ressources sont mal connues. Mais le C.E.A. estime que certains terrains sont prometteurs. La C.F.P., qui possède deux permis miniers couvrant 160 000 kilomètres carrés dans la région de Ghallaman, a commencé la prospection aérienne et les premiers sondages.

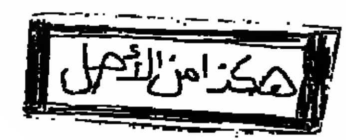
Par l'intermédiaire de sa filiale Tokyo Uranium Development Co, la société japonaise Marubeni s'est associée à la C.F.P., à PUK et au C.E.A. pour prospecter une région de 65 000 kilomètres carrés. La Tokyo Uranium Development Co participera pour 20 % aux investissements, qui s'élèveront à près de 2 millions de francs pour la seule année 1975, le C.E.A. pour 10 % et la C.F.P. et PUK pour 70 %.

LE CANADA POURRAIT PARTICIPER AU PROGRAMME DE LA NAVETTE ORBITALE AMÉRICAINE

Le Canada, qui envisage de participer au programme de la navette américaine, vient de se voir proposer par la NASA la réalisation de bras articulés qui permettront aux hommes à bord de manipuler des charges utiles à l'extérieur de l'engin. Le Conseil national canadien de la recherche (National Research Council ou N.C.R.), qui désire collaborer au programme américain, se montre modérément enthousiaste à l'idée de la NASA.

Le N.C.R. développe déjà, dans son établissement aéronautique, des télémanipulateurs pour des interventions en milieu hostile, par exemple en milieu radioactif ou sous la mer. Mais il souhaitait, semble-t-il, que le Canada puisse réaliser d'autres sous-ensembles pour la navette. Le N.C.R. considère que, avec la navette, la NASA va devenir une « agence de transport » qui, pour un certain prix, emmènera des hommes et des matériels de la Terre vers l'espace et vice versa. Ce qui permettra d'accomplir des expériences et des observations variées. Le Canada a consacré 5 millions de francs à l'étude de sa participation au programme navette ; sa collaboration viendrait s'ajouter à celle des pays européens qui construisent de leur côté le laboratoire orbital Spacelab, qui sera placé dans la soute de la navette.

● *Le géophysicien américain David Tressel Griggs* est décédé d'une crise cardiaque, le mardi 2 janvier, dans le Colorado. Né à Colombus en 1911, David Griggs fut un expert nucléaire des forces armées américaines pendant la seconde guerre mondiale, avant de devenir, en 1948, professeur de géophysique à l'université de Los Angeles, en Californie.



RELIGION

UN DOCUMENT ROMAIN SUR LES RELATIONS JUDÉO-CHRÉTIENNES

De la « condamnation » de l'antisémitisme à la promotion d'un véritable dialogue

La commission spéciale pour les relations avec le judaïsme, instituée à Rome en octobre 1974 auprès du secrétariat pour l'unité des chrétiens, vient de faire paraître des « orientations et suggestions pour l'application de la déclaration conciliaire sur les juifs ».

Le comité épiscopal français pour les relations avec le judaïsme « attire, pour sa part, l'attention des fidèles sur ce document qui s'adresse à l'Eglise tout entière ». Ce texte, lit-on dans un communiqué, « rappelle l'importance de l'héritage juif au sein du christianisme. Il invite à mieux connaître les données fondamentales du judaïsme dans l'ensemble de son histoire. Il fonde la condamnation de l'antisémitisme, au nom même de la foi chrétienne, sur le lien qui existe entre le peuple juif et l'Eglise du Christ. Ces enseignements, qui renvoient à nos propres origines, sont aujourd'hui, pour nous chrétiens, la référence indispensable à la compréhension de notre identité. C'est sur ces bases que juifs et chrétiens pourront répondre à leur vocation commune dans le monde présent et collaborer, dans l'esprit des prophètes, à la justice et à la paix ».

Voici les principaux passages :

« Bien que le christianisme soit né dans le judaïsme et qu'il en ait reçu certains éléments essentiels de sa foi et de son culte, le fossé s'est creusé de plus en plus au point d'en arriver presque à une méconnaissance de part et d'autre.

» Après deux millénaires, marqués trop souvent par une ignorance mutuelle et de fréquents affrontements, la déclaration conciliaire donnait l'occasion d'engager ou de poursuivre un dialogue visant à une meilleure connaissance réciproque. Durant les neuf années écoulées, de nombreuses initiatives ont été prises en divers pays. Elles ont permis de mieux discerner les conditions dans lesquelles peuvent s'élaborer et se développer de nouvelles relations entre juifs et chrétiens. Le moment semble venu de proposer, selon les orientations du concile, quelques suggestions concrètes, fruits de l'expérience, en espérant qu'elles aideront à réaliser dans la vie de l'Eglise les intentions exposées par le document conciliaire.

» Tout en renvoyant à ce document, rappelons simplement ici que les liens spirituels et les relations historiques rattachant l'Eglise au judaïsme condamnent comme opposée à l'esprit même du christianisme toute forme d'antisémitisme et de discrimination que la dignité de la personne humaine, à elle seule, suffit d'ailleurs à condamner. Bien mieux, ces liens et relations imposent le devoir d'une meilleure compréhension réciproque et d'une estime mutuelle renouvelée. De façon positive, il importe donc, en particulier, que les chrétiens cherchent à mieux connaître les composantes fondamentales de la tradition religieuse du judaïsme et qu'ils apprennent par quels traits essentiels les juifs se définissent eux-mêmes dans leur réalité religieuse vécue. »

La suite du texte est divisée en quatre parties : 1) le dialogue ; 2) la liturgie ; 3) l'enseignement et l'éducation ; 4) l'action sociale et commune.

Reconnaissant que les relations entre juifs et chrétiens n'ont en général pas dépassé le stade du *« monologue »*, la note estime qu'il faut *« établir désormais un vrai dialogue »* ; elle poursuit :

« Dans les circonstances où cela sera possible et mutuellement souhaitable, on pourra favoriser une rencontre commune devant Dieu, dans la prière et la méditation silencieuse, si efficace pour faire naître cette humilité, cette ouverture d'esprit et de cœur, nécessaires pour la connaissance profonde de soi-même et des autres. On le fera en particulier à propos de grandes causes comme celles de la justice et de la paix. »

Pour définir ce qui caractérise l'attitude juive, on lit que le judaïsme est *« justement pénétré d'une très haute et très pure notion de la transcendance divine »* et que cela doit permettre aux chrétiens de comprendre *« les difficultés que l'âme juive éprouve devant le mystère du Verbe incarné »*.

A propos de la liturgie, le document déclare qu' *« il importe de prendre connaissance des éléments communs de la vie liturgique (formules, fêtes, rites, etc.) »* où la Bible tient une place essentielle.

« On s'efforcera de mieux comprendre ce qui, dans l'Ancien Testament, garde une valeur propre et perpétuelle (cf. Dei Verbum, 14-15), *celle-ci n'étant pas oblitérée par l'interprétation ultérieure du Nouveau Testament, qui lui donne sa signification plénière, alors qu'il y trouve réciproquement lumière et explication. (...)*

» Dans le commentaire des textes bibliques, sans minimiser les éléments originaux du christianisme, on mettra en lumière la continuité de notre foi avec celle de l'Alliance ancienne, dans la ligne des promesses. Nous croyons que celles-ci ont été accomplies lors du premier avènement du Christ, il n'en est pas moins vrai que nous sommes encore dans l'attente de leur parfait achèvement lors de son retour glorieux. »

Après avoir noté que c'est le même Dieu qui parle dans l'ancienne et la nouvelle Alliance, le document remarque :

« L'Ancien Testament et la tradition juive fondée sur celui-ci ne doivent pas être opposés au Nouveau Testament de telle façon qu'ils semblent n'offrir qu'une religion de la justice seule, de la crainte et du légalisme, sans appel à l'amour de Dieu et du prochain (cf. *Deut.* 6, 5 ; *Lév.* 19, 18 ; *Matt.* 22, 34-40).

» Jésus, tout comme ses apôtres et un grand nombre des premiers disciples, est né du peuple juif. Lui-même, en se révélant comme Messie et Fils de Dieu (cf. *Matt.* 16, 16), *porteur d'un nouveau message, celui de l'Evangile, s'est présenté comme accomplissant et parachevant la Révélation antérieure. Et, bien que l'enseignement du Christ ait un caractère de profonde nouveauté, il ne s'appuie pas moins, à maintes reprises, sur l'enseignement de l'Ancien Testament. Le Nouveau Testament est profondément marqué par sa relation à l'Ancien.*

» L'histoire du judaïsme ne finit pas avec la destruction de Jérusalem, mais elle s'est poursuivie en développant une tradition religieuse dont la portée, devenue, croyons-nous, d'une signification profondément différente après le Christ, demeure cependant riche de valeurs religieuses. »

Le texte demande de *« stimuler la recherche des spécialistes sur les problèmes touchant le judaïsme et les relations judéo-chrétiennes, spécialement dans le domaine de l'exégèse, de la théologie, de l'histoire et de la sociologie. Les instituts supérieurs de recherche catholiques, si possible en liaison avec d'autres instituts chrétiens analogues, ainsi que les spécialistes, sont invités à apporter leur contribution à la solution de tels problèmes. Là où la chose est possible, on créera des chaires d'études juives, et l'on encouragera la collaboration avec les savants juifs »*.

En conclusion, le document engage les évêques *« à créer des commissions ou secrétariats appropriés, ou à nommer une personne compétente chargée de promouvoir la mise en œuvre des directives conciliaires et des suggestions proposées ici »*.

Un nouveau pas en avant

par BERNARD DUPUY (*)

La récente création par le pape Paul VI d'une commission pour les relations avec le judaïsme ne constitue pas une innovation. Depuis plusieurs années, des contacts réguliers existent entre le Saint-Siège et les représentants des instances juives mondiales ; elles ont permis la création d'un *comité de liaison* qui se réunit tous les ans depuis 1971. Celui-ci doit tenir sa prochaine session à *Rome du 7 au 11 janvier*.

Les Orientations et suggestions pour l'application de la déclaration de Vatican II sur les juifs, prévues depuis longtemps, et qui viennent de paraître, sont un document adressé aux chrétiens du monde entier. Dès le début, elles font état des efforts de compréhension et de rapprochement tentés depuis le concile : *« Depuis les neuf années écoulées, de nombreuses initiatives ont été prises en divers pays, qui ont permis de mieux discerner les conditions dans lesquelles peuvent s'établir et se développer de nouvelles relations entre juifs et chrétiens. »* C'est une allusion discrète mais réelle aux documents publiés dans *plusieurs pays*, en *particulier* aux orientations pastorales adressées aux catholiques de France en 1973. Le nouveau document souligne ainsi l'importance d'une tâche dont il reconnaît à la fois l'urgence et les difficultés.

La nouvelle commission a dû tenir compte du degré de maturation très différent des relations judéo-chrétiennes dans les diverses parties du *monde* ; celles-ci sont, en effet, presque inexistantes dans certains pays d'Asie ; en d'autres régions, elles sont bloquées par des préjugés religieux de longue date ou bien rendues plus difficiles par le conflit du Proche-Orient. Il est toutefois remarquable de voir ce document rappeler que la question concerne tous les chrétiens, même là où il n'existe pas de communauté juive.

On sera sensible tout d'abord au fait que le document « condamne » toutes *les formes d'antisémitisme*, alors que le texte du concile Vatican II n'avait finalement fait que les *« déplorer »* (1).

On ne manquera pas de remarquer aussi l'invitation à considérer les juifs *« tels qu'ils se définissent eux-mêmes »*. Contrairement à ce que croient trop souvent les chrétiens, le peuple juif n'est pas purement et simplement le *« peuple de l'Ancien Testament », référence* à usage typologique. Le peuple juif dont parle le document est le peuple *juif d'aujourd'hui, héritier certes* de la Bible, mais considéré aussi dans sa réalité présente et envisagé désormais, selon l'esprit de Vatican II, dans la ligne de sa fidélité. Façon de voir qui est requise au titre de la loyauté à l'égard de tout homme en général : accepter d'avoir envers autrui le regard qu'on exige de lui envers soi-même. Mais qui, dans le cas présent, est décisive, car *l'attitude des chrétiens en face* des juifs a presque toujours été l'inverse : celle de la méconnaissance et de l'oubli. De ce point de vue, il s'agit bien d'une attitude nouvelle. On sait d'ailleurs que ce retournement, appelé par Vatican II, déroute encore plus d'un chrétien, aussitôt enclins à croire « la foi en péril » ; aussi est-il nettement équilibré dans le document par le rappel de l'apport nouveau et irréversible du christianisme. Il n'en demeure pas moins, si l'on songe qu'il s'agit d'un texte romain, que c'est là un acte d'une très haute portée historique.

« L'histoire du judaïsme, est-il dit encore, *ne finit pas avec la destruction de Jérusalem. »* Remarque d'importance qui prend le contre-*pied* du mythe *pseudo-théologique* du *« juif errant »*, dont on n'a peut-être pas fini de mesurer les effets néfastes. Elle invite à examiner sous un jour positif une donnée fondamentale, qui imprègne toute la liturgie juive et qui marque l'itinéraire des juifs dans l'histoire : le fait que l'existence juive est une existence *« en diaspora »*. Celle-ci a commencé avec la captivité en Baby*lonie et* elle *a pris une ampleur* nouvelle au moment de la destruction de Jérusalem et de sa recons*truction comme cité romaine en 134* par l'empereur Hadrien. C'est dans cette symbiose particulière avec les autres hommes que le juif se sent appelé tout à la fois à rendre témoignage à la transcendance du Dieu unique et à défendre son identité propre.

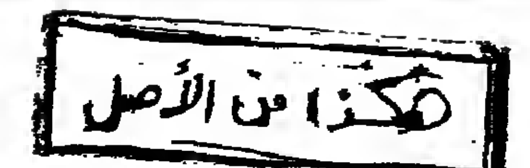
On pourrait encore signaler dans ce document plusieurs autres façons de voir, qui sont une invitation à l'objectivité et méritent l'attention, en particulier dans le domaine de la liturgie chrétienne et de l'enseignement religieux. Ces façons de voir, discrètement affirmées, se présentent comme des orientations plutôt que comme des directives impératives, car toute la question sera de savoir dans quelle mesure, ici et là, elles seront effectivement acceptées. Leur mise en œuvre, grâce à la formation de spécialistes et à la *création* d'instruments de recherche appropriés, constituera la tâche délicate de la nouvelle commission.

S'il faut néanmoins exprimer un regret, ce serait que le texte soit rédigé dans le langage « religieux » habituel aux chrétiens, et non dans le langage biblique dans lequel les juifs pourraient aussi se reconnaître.

Enfin — et certains chercheront à coup sûr à en tirer argument — le document, à la différence, par exemple, des « orientations » françaises de 1973, ne fait qu'évoquer de très loin les questions brûlantes de la « terre » et de sa signification pour la foi juive. On ne saurait croire pourtant que ces questions sont *absolument* hors de perspective. On peut sans doute attribuer la réserve du document à la crainte des interprétations et des réactions politiques qui, comme on sait, ne manqueraient pas ! On peut aussi, et plus légitimement, interpréter ce silence comme la volonté de ne pas prendre position dans une question qui est débattue entre les chrétiens eux-mêmes et qui doit demeurer ouverte. Enfin et surtout, il faut rappeler que le nouveau secrétariat n'est qu'au début de sa tâche. Il ne saurait s'avancer dans un domaine qui, tout le monde le sait, est extrêmement ardu et comporte des incidences multiples, sans un travail patient de consultation et de conseil, auquel il devra désormais s'attacher. Le rôle de Rome est peut-être moins de stimuler la réflexion théologique que de faire se confronter et de coordonner les réactions très diverses qui s'expriment dans les différentes parties du monde chrétien.

(*) Dominicain, secrétaire du comité épiscopal pour les relations avec le judaïsme.

(1) Voir le tableau publié dans *le Monde* du 19 mai 1973.



هكذا في الاصل

Le Monde DU TOURISME ET DES LOISIRS

VACANCES DE CRISE

EN ce début d'année, les professionnels du tourisme ont eu plutôt une heureuse surprise. Le pire qu'ils craignaient — la fuite de leurs clients désorientés et désargentés — ne s'est pas produit. La crise, la fameuse crise, a modifié sans la bouleverser l'attitude des candidats aux vacances et au voyage. Ceux-ci ont retardé ou modifié leurs projets : ils y ont rarement renoncé.

Une enquête rapide auprès de quelques spécialistes français permet d'avancer les conclusions (provisoires) suivantes. Conséquence de l'incertitude des temps : les réservations ont été plus tardives. Conséquence de la dureté des temps : les séjours ont été souvent réduits. On a par exemple pris une semaine de sports d'hiver au lieu de deux. Surtout, les difficultés économiques du dernier trimestre ont accentué une tendance perceptible depuis plusieurs mois. Les voyages lointains et chers ont été beaucoup moins fréquemment annulés que les déplacements plus courts.

Les charters pour le Kenya ou Rio sont partis complets. Les nouvelles îles vedettes des catalogues touristiques, les Seychelles, Maurice, les Bahamas, les Antilles... ont connu un beau succès. « Des Antilles, j'aurai pu en vendre trois fois plus », dit le responsable d'une des plus grandes agences. L'Afrique du Nord tient bien, le Maroc surtout (pour ce vendeur spécialisé 100 % d'augmentation par rapport à 1973) mais aussi la Tunisie.

Redistribution

Mais les paradis traditionnels du tourisme méditerranéen, les Baléares, les Canaries notamment, paraissent en perte de vitesse. Parce que leurs charmes un peu trop répandus s'émoussent ? Parce qu'ils s'adressent à une clientèle à revenus plus modestes et plus directement touchés par les difficultés actuelles ? Cette dernière explication mériterait d'être approfondie. La crise dans le tourisme comme ailleurs menace sans doute davantage les moins riches.

Les estimations publiées à Genève, par l'Organisation mondiale du tourisme (O.M.T.), nouvelle dénomination de l'ex-Union internationale des organisations officielles de tourisme, confirment sur une période plus longue les impressions que l'on peut recueillir en France.

Selon l'O.M.T., les arrivées de touristes dans le monde (par les divers moyens de transport habituels) se chiffrent pour l'an dernier à 209 200 000 unités, soit une diminution par rapport à 1973 de 3 % (215 millions d'arrivées). Les sommes dépensées ont, quant à elles, augmenté d'environ 5 %, mais ce chiffre n'est pas significatif dans la mesure où il intègre le renchérissement dû à l'inflation.

L'année 1974 a été néanmoins marquée par une sorte de « redistribution » des mouvements de voyageurs. Les pays européens, qui enregistraient jusqu'ici une progression constante du nombre de leurs visiteurs étrangers, voient cette tendance se renverser nettement, les touristes en provenance des Etats-Unis ayant particulièrement fait défaut. En revanche, l'Asie, l'Amérique du Nord et surtout le Proche-Orient ont connu un vif succès, notamment auprès des voyageurs européens. L'Amérique latine et les Caraïbes ont, pour leur part, continué à recevoir de nombreux clients venus de l'Amérique du Nord.

Baisse sur Israël

Dernière illustration des incidences des crises internationales sur le tourisme mondial : six cent vingt-trois mille touristes ont visité Israël en 1974, soit 10 % de moins qu'en 1973, estiment les autorités de Tel-Aviv. En tête des visiteurs : les Européens (298 000), suivis par les Américains (204 000), les Argentins et les Sud-Africains. Le tourisme est demeuré, en 1974, la principale source de devises du pays. Il a rapporté 200 millions de dollars (1 milliard de francs environ) au lieu de 230 millions en 1973.

L'Egypte joue la politique de la porte ouverte



DÉTENTE SUR LES RIVES DU NIL

POUR les touristes aussi, l'Egypte joue la paix à fond. Depuis la guerre de 1967, les étrangers, sauf autorisation spéciale, ne pouvaient guère visiter que Le Caire, Alexandrie, Louksor et Assouan. A la fin de l'été dernier, le lac et l'oasis de Fayoum, la route du désert, les monastères coptes du Ouadi-Natroun, et Rosette, avec ses maisons anciennes en mosaïque de briques, sur le delta du Nil, furent de nouveau ouverts — discrètement — à tous les voyageurs. C'est également sans tambour ni trompette que l'accès à la plupart des régions encore interdites vient tout récemment d'être autorisé aux étrangers.

La liste des endroits où ces derniers ne peuvent circuler sans permission officielle est pratiquement réduite aux rives de la mer Rouge, à l'oasis de Sioua (où Alexandre le Grand, paré des dépouilles de Pharaon, se transporta jadis pour consulter l'oracle d'Ammon) et aux voies secondaires de la région du delta du Nil et du canal de Suez. La nouvelle s'est rapidement répandue, et les touristes se sont vite lancés sur les routes de la Haute-Egypte, ou ont poussé jusqu'à Marsa-Matrouh, sur la Méditerranée. D'autres ont préféré aller visiter les ruines de Suez, Ismaïlia et Port-Saïd, où les habitants se réinstallent. A partir du Caire, on peut se rendre directement dans les trois villes du canal, mais la route qui les relie entre elles en longeant la voie d'eau internationale reste, pour le moment, réservée au trafic militaire. Alors que dans les chancelleries on vit au rythme des rumeurs de guerre des familles Fenouillard cairotes font l'escension des ruines de la ligne Bar-Lev ou cherchent à Damiette le souvenir de Saint Louis.

Bakchich de rigueur

Les routes de la campagne égyptienne — pas toujours de la meilleure qualité et encombrées par un charroi rural indifférent au code — ménagent des intermèdes agréables. Il est hors de question de piqueniquer sous un arbre dans cette « Hollande africaine » qu'est l'Egypte, mais le moindre arrêt dans le village le plus humble suscite des vocations de guide parmi les jeunes fellah. Le bakchich va de soi, mais il est accepté sans bassesse. La surprise est moins agréable lorsque, visitant tel couvent copte du Ouadi-Natroun, on y découvre que les moines viennent de faire abattre sans scrupule une enceinte millénaire pour la remplacer par un haut mur de béton tapissé de nouvelles cellules, le nombre des vocations augmentant dans les ordres orthodoxes.

Autre événement touristique de ces dernières semaines, l'inauguration du « *plus bel ensemble hôtelier et touristique du monde arabe* », le « Méridien » du Caire. Avec ses trois cents chambres et leurs trois cents balcons plongeant tous sur le Nil, avec ses restaurants gigognes, du relais gastronomique à la cafétéria internationale via la taverne orientale, ses deux piscines, ses deux cabarets, ses esplanades en pont de bateau et ses galeries marchandes, le nouvel hôtel de la chaîne française (il appartient, en fait, à l'Etat égyptien, mais la filiale d'Air France a un contrat de gérance de vingt ans avec l'organisme national du tourisme) se présente comme un bouclier de verre à la proue de l'île de Rodah, proche du centre de la capitale égyptienne, là où le fleuve est assez large — un kilomètre environ — pour justifier son surnom d'*El Bahr* — la mer.

Mis en chantier voilà plus de dix ans, achevé après une véritable « odyssée » de la construction qui a vu successivement les Allemands de l'Ouest et les Américains renoncer à la tâche, puis les Français et les Egyptiens s'y atteler, l'ensemble aurait coûté la somme fabuleuse de 600 millions de francs...

On note certes quelque outrance dans la décoration, mais chaque chambre contient une ou deux toiles des meilleurs peintres égyptiens, et les six cents membres du personnel sont formés « à la française », afin de trancher sur le service stéréotypé des chaînes américaines déjà présentes au Caire.

Le Méridien devant jouer également le rôle d'école hôtelière et étant venu s'ajouter aux autres maillons de la chaîne construits ou projetés dans plusieurs pays arabes (Maroc, Tunisie, Liban, Syrie, Irak, Arabie Saoudite, Soudan), une « touche » française va apparaître dans le secteur touristique en pleine expansion de cette partie du monde. Les Arabes estiment en général que les méthodes françaises feront meilleur ménage avec les habitudes orientales que celles des Anglo-Saxons.

Le Club Méditerranée, installé en Egypte depuis déjà un lustre, va renforcer cette tendance en développant ses installations de Louxor — des bungalows au bord du Nil viendront s'ajouter aux *hôtels flottants* — et en les étendant à la mer Rouge, en prévision de la réouverture de cette zone au tourisme. Au Caire, le Club Méditerranée, superbement logé dans un ancien parc princier ombragé de banians centenaires, a décidé d'ouvrir ses portes aux Egyptiens. Au lieu d'être, comme dans la plupart des autres régions du monde où il a planté son trident, un univers à part coupé du reste du pays, le Club voudrait être en Egypte un véritable « forum de loisirs euro-arabe ».

La fin d'une sorte de « blocus » touristique, l'inauguration du Méridien et le renforcement des activités du Club ont donné l'occasion au gouvernement de réaffirmer sa volonté de promouvoir le tourisme. Sept cent mille personnes ont déjà passé sept millions de nuitées en Egypte cette année, pour une capacité totale d'hébergement de 15 320 lits, dont 8 220 relevant du secteur public.

La plage de Cléopâtre

L'objectif des responsables est d'« *attirer, en 1980, quatre millions de visiteurs représentant 40 millions de nuitées et procurant 500 millions* de dollars de recettes ». Pour cela il faudra cent mille lits. Des contacts ont été pris par l'Egypte avec au moins une dizaine de sociétés occidentales pour construire plusieurs autres grands hôtels au Caire, à Alexandrie, à Louxor, à Port-Saïd et à Ismaïlia.

Le projet le plus important est un ensemble touristique (coût : 400 millions de dollars) qui pourrait être édifié dès cette année à proximité des Pyramides. Ce « complexe » risque, il est vrai, d'achever de défigurer le site déjà bien malmené de la seule des Sept Merveilles du monde encore debout. Il devrait couvrir 1 million de mètres carrés et comprendre plusieurs hôtels, des casinos, des cinémas, des piscines. Une autoroute longue d'une quarantaine de kilomètres le relierait directement à l'aéroport du Caire. Autre projet : l'aménagement touristique et hôtelier sur un espace de 1 million de mètres carrés également, de la plage méditerranéenne de Ras-El-Hekmat. Une plage où Cléopâtre passait ses vacances il y a deux mille ans...

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

★ Tourisme égyptien, Ambassade de la R.A.U., 56, avenue d'Iéna, Paris (16e), tél. : 720-30-56.

Dans l'Alsace des souvenirs

UN WEEK-END AVEC L'AMI FRITZ

EMILE ERCKMANN et Alexandre Chatrian, deux écrivains dont le premier tenait la plume et l'autre courait les éditeurs parisiens : les auteurs du *Blocus*, de *Madame Thérèse*, du *Conscrit de 1813*, de *l'Ami Fritz* et du *Juif polonais*, ont puisé leur inspiration dans un terroir situé « entre Zinsel et Zorn », deux rivières coulant au nord et au sud de Phalsbourg, ancienne place forte à l'extrémité du plateau lorrain, avant la descente vers les « jardins » d'Alsace.

Le centre de Phalsbourg, cité de quatre mille à cinq mille habitants, à la fois bourg rural et commerçant, conserve aujourd'hui encore de nombreux souvenirs, et l'atmosphère du siècle dernier dont les œuvres d'Erckmann-Chatrian sont imprégnées. La place d'Armes, où manœuvraient les troupes, ses brasseries, ses vieilles rues (du Collège bordant le temple, Alexandre-Weill, où se trouve la synagogue, de l'Arsenal, de la Manutention) et ses portes d'Allemagne et de France font partie intégrante des livres de ces deux auteurs populaires. Tout le petit monde des livres de notre enfance se retrouve dans ces lieux : de Fritz Kobus à David Sichel, en passant par Joseph Berta, le « conscrit de 1813 ».

A l'angle des rues Lobau et Erckmann, près de l'ancienne halle, une inscription désigne la maison natale d'Erckmann. Ce carrefour représente le centre de l'œuvre. En effet, c'est de la boutique de reliure de son père que l'enfant fit les premières moissons d'observations qu'on retrouvera plus tard dans ses livres : paysans se rendant au marché, grognards de la Grande Armée coulant une amère retraite, voyageurs de la diligence Paris-Strasbourg qui faisait halte à proximité.

Un monument de grès construit par souscription en 1922, patiné par le temps, s'élève à cinquante mètres de l'ancien collège (aujourd'hui lycée Erckmann-Chatrian), où les deux auteurs se connurent.

Pour bien saisir l'atmosphère des romanciers, il faut flâner dans ces rues étroites qui aboutissent sur la vaste place d'Armes, bordée d'acacias et de marronniers, où trône la statue du maréchal Mouton, dont Napoléon Ier dira qu'il fut un lion.

Une poudrière et deux casernes

La cité au long passé militaire, « pépinière des braves » dont sont issus trente-deux généraux, n'a conservé que les massives portes de France — d'où partirent les deux enfants du *Tour de France*, de Bruno — et d'Allemagne, au sommet semblable à un casque à pointe de Prussien. Les remparts ont été rasés en 1870, en punition : la ville avait résisté durant quatre mois à l'envahisseur. Il ne reste plus aujourd'hui que des fossés emplis de broussailles, une poudrière et deux casernes. Mais la ville a éclaté hors de ses murs pour essaimer ses maisons dans la campagne alentour.

Erckmann-Chatrian la décrivaient ainsi dans *l'Invasion* : « *Phalsbourg est une petite place forte, à cheval sur la route impériale de Strasbourg à Paris. Elle commande la côte de Saverne, les défilés du Haut-Barr, de la Roche-Plate, de la Bonne-Fontaine et du Graufthal. Ses bastions, ses avancées, ses demi-lunes, se découpent en zigzag sur un plateau rocheux. Phalsbourg ne manque pas d'une certaine grandeur lorsqu'on traverse ses ponts et pénètre sous ses portes trapues.* »

C'est dans cette ville qu'Emile Erckmann concevra et élaborera la totalité de son œuvre, comme une sève dont il ne cessera de s'alimenter. Le musée de l'hôtel de ville, qu'on atteint par de lourds escaliers de bois — les mêmes qu'à l'époque des conscrits de 1813, — surtout consacré à l'armée, réserve une salle minuscule aux deux écrivains. On y trouve des éditions originales de chez Hetzel, des lettres, le carnet de route du capitaine Vidal, et les faire-part de la mort d'Emile Erckmann dont l'un fut composé à Paris, et l'autre, plus complet, à *Colmar*, occupée à l'époque par l'Allemagne. Aux murs, des affiches de *l'Ami Fritz*, des assiettes de la faïencerie de Sarreguemines, illustrant *le Blocus*, et un buste des deux écrivains par Bartholdi où Erckmann serre symboliquement une plume entre ses doigts, Chatrian y figurant un livre de comptes sous le bras.

« *Nous ne pouvons que tapisser les murs* », précise M. Antoine Schruh, le conservateur. D'ici à 1980-1985 un nouveau musée sera installé près de la porte d'Allemagne, et occupera trois salles. Mais « *les Phalsbourgeois ne s'intéressent guère à Erckmann-Chatrian, sinon pour garnir leur bibliothèque, leurs œuvres se faisant rares* ».

Sorti de Phalsbourg, on descend vers les Vosges et leurs épaisses forêts de sapins pour la « promenade favorite d'Emile Erckmann » vers La Petite-Pierre, le village natal de sa mère. A l'Oberhof, petit hameau avec sa maison forestière aux volets vert pâle, on atteint la vallée de la Zinsel, chère à l'auteur. La majorité des romans se déroulent dans cette paisible vallée verdoyante, bordée de forêts où détonent par endroits les taches vineuses des rochers de grès.

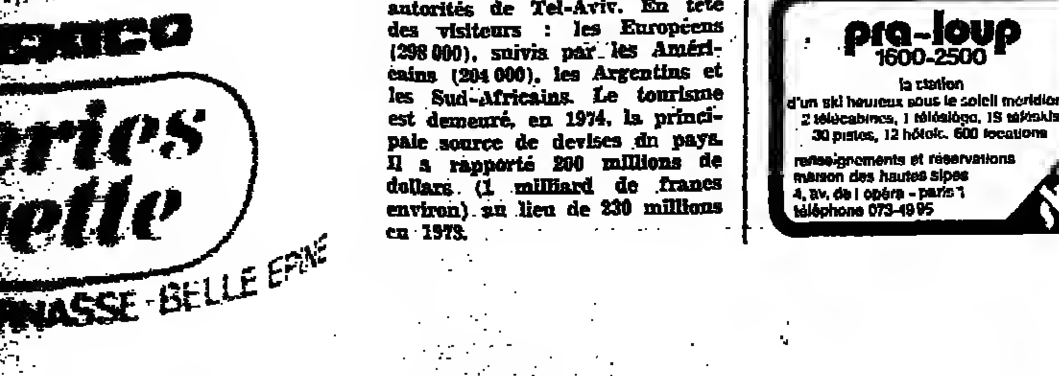
A proximité, à l'Hammerweryer, se trouve l'endroit où Erckmann avait acheté une scierie aujourd'hui disparue. C'est là que vécurent le *Brigadier Frédéric*, *l'Illustre Docteur Matheus* et la jeune Suzel de *l'Ami Fritz*. Les racines de l'écrivain plongent dans « *ce sol riche, plantureux, souriant à l'ombre des Vosges. Quand on a le bonheur de naître entre le Haut-Barr, le Nideck et le Geirstein, on ne devrait jamais songer aux voyages. Où trouver de plus belles forêts, des hêtres, des sapins plus vieux, des vallées plus riantes, des rochers plus sauvages, un pays plus pittoresque et plus riche en souvenirs mémorables ? Je n'ai jamais aimé que nos montagnes, nos rivières, nos moulins et nos scieries* ».

Partout, « entre Zorn et Zinsel », on retrouve la trace de nos deux romanciers : à Danne et Quatre-Vents, à Bois-de-Chênes, à Trois-Maisons, à Lutzelbourg que domine le château de *Maître Daniel Rock*, et dans le massif forestier de Dabo. Au Grand-Soldat, hameau natal de Chatrian près d'Abreschwiller, gare terminus du petit train forestier, a été campée l'action de *l'Invasion*, du *Fou Yégof* et des *Rantzau*.

Si Alexandre Chatrian fut inhumé au Raincy, dans la région parisienne, Emile Erckmann repose, lui, à Lunéville, ayant quitté Phalsbourg occupé. Symboliquement, sa tombe est surmontée d'un rocher de grès, semblable à ceux de la vallée de la Zinsel qu'il avait tant aimés.

CLAUDE LEVY.





CLIN D'ŒIL

Les cousines du Mississipi

IL était une fois, aux Etats-Unis, onze cousines qui, ayant franchi la barre de la cinquantaine, s'aperçurent que seuls les deuils familiaux leur avaient jusque-là permis de se réunir.

Elles décidèrent alors de devancer le sort et, avec cet enthousiasme qui caractérise la femme américaine, de faire ensemble une croisière d'hiver sur le Mississipi. Elles embarquèrent donc, avec des gloussements de collégiennes en vacances, un soir de décembre, à La Nouvelle-Orléans, sur le « Delta-Queen », le dernier vapeur à roue qui parcourt le grand fleuve. Il s'agissait moins, pour celles qui arrivaient du Texas, de la Virginie, de l'Arkansas ou de Washington, de retrouver les traces des espiègleries de Tom Sawyer et d'Huckelberry Finn que de remonter jusqu'à leur jeunesse sudiste et généralement dorée, en échangeant des souvenirs.

A la salle à manger, on leur dressa cependant une table sous le portrait de Mark Twain, moustachu à la chevelure blanche et abondante, dont la ressemblance avec le docteur Schweitzer est toujours remarquée par les Français. Elles firent courageusement honneur aux audaces gastronomiques du maître coq, s'attaquèrent avec méthode et application aux stocks du sommelier, furent toujours les dernières à réintégrer le bord aux escales, se photographièrent en groupe ou séparément, s'astreignirent régulièrement à faire du footing sur le pont, tandis que le vieil orgue à vapeur rythmait avec « Dixie » les évolutions de leur escouade, échangèrent des crèmes de beauté, des remèdes contre la cellulite et des recettes de cuisine, jouèrent au gin-rummy, s'extasièrent devant les ciels mauves à chaque coucher de soleil, embrassèrent le commandant.

Veuve de diplomate, spécialiste de la médecine vaudou, ou épouses de banquier, d'avocat ou d'éleveur, ces dames arborèrent des toilettes variées, dénotant, chez la plupart d'entre elles, un goût marqué pour les couleurs vigoureuses, les pantalons à carreaux, les écharpes bigarrées, les chasubles et les vestes dont les tons rappelaient plutôt la palette de Vasarely que celle de Fragonard. Le soir, en robe longue, affichant leurs bijoux, elles furent le plus bel ornement des bals. Oubliant les volants empesés de Scarlett O'Hara, elles apparurent dans des fourreaux de lamé doré, dans des mousselines parme, dans des soieries vertes, dans des froufrous de chantilly bleu pastel. L'une d'elles, vêtue d'une épitoge pourpre à parements noirs, eût passé chez nous pour un conseiller à la Cour un jour de cérémonie ou pour un cardinal en rupture de conclave.

Au bar, elles chantèrent tous les vieux airs du Sud, en vidant des gins-tonics ou des whiskies-sour, pour la plus grande satisfaction du jeune pianiste, qui n'avait jamais vu pareille joie de vivre chez des croisiéristes dont la moyenne d'âge est largement canonique.

On les vit aussi, un après-midi, guetter, accoudées au bastingage, l'apparition, à travers les forêts des berges, du côté de Natchez, des ruines d'une plantation familiale détruite il y a bien des années par un incendie. Ce soir-là, il y eut un peu de mélancolie dans le groupe.

Comme les eaux limoneuses du Mississipi, leurs vies s'étaient écoulées ; comme les grands arbres qui leur cachèrent obstinément leurs anciens terrains de jeux et les débris de la véranda où plusieurs d'entre elles s'étaient balancées sur des rocking-chairs, en rêvant d'amour, le temps avait dressé son écran infranchissable.

Elles décidèrent alors de convier l'étranger qui les observait depuis plusieurs jours à boire une tasse de tisane de sassafras... et le firent cousin d'honneur ! Afin qu'il porte témoignage. Ce qui est fait.

MAURICE DENUZIÈRE.

plaisirs de la table

Pour commencer l'année

UNE façade moins sévère, une approche plus aisée, le restaurant du premier étage du P.L.M.-La Boëtie devient une parure des Champs-Elysées. Il convient de dire que le La Boëtie, animé par une jeune femme qui s'illustra au Bourdonnais, Micheline Coat, propose une carte assez intéressante dans un cadre gentiment élégant. Surtout, les tables y sont espacées, le service correct, le confort incontestable, ce qui est rare sur les Champs-Elysées, de plus en plus livrés aux mangeoires.

Je vous abandonne volontiers la terrine de brochet, qui, si elle n'était nappée d'un beurre blanc parfumé, ne sentirait, comme quasi toutes les terrines, ses sœurs, rien de rien. Mais le pamplemousse au miel (8 F), le feuilleté de légumes de saison (13 F), l'excellent jambon de pays (16 F), sont, avec le poêlon de crudités (12 F), de bonnes entrées en appétit. La viande rouge est bonne, mais j'ai goûté la fricassée de lapin au coulis d'oignons (22 F), le sauté d'agneau aux carottes et navets (23 F), tous deux excellents. Le plateau de fromages s'honore du fameux saint-hubert grand format, affiné par le maître fromager Habert (et dont vous pouvez acheter rue Vignon la version réduite). Chaque jour et selon la saison, la carte propose en outre des plats, quelquefois de création, et l'on en arrive au chapitre des desserts avec le grand dessert (18 F), composé de mousse au chocolat, œufs à la neige, glace, tarte, brioche. Sur commande en début de repas, la tarte chaude normande (12 F), et d'innombrables sorbets et glaces (glace au miel et à la noisette, exquise).

Restreinte mais bien choisie carte des vins avec, en apothéose, les bordeaux Château Duhart-Milon 1967 et Lafite-Rothschild. Mais aussi un simple coteau-du-lyonnais, réserve de Mme Coat, à 19 F.

Rendez - vous, donc, aux Champs-Elysées.

★ LA BOETIE, 62, Champs-Elysées. Tél. : 225-07-47.

* * *

JEAN-PAUL APECHETCHE est définitivement installé à la Gauloise. Ce vieux restaurant familier conserve son ambiance sympathique, son banc de fruits de mer avec arrivage direct du bassin d'Oléron. Mais y fonctionne aussi une grillade sur laquelle les poissons (et notamment une somptueuse « parrillada ») prennent ou plutôt gardent toute l'éloquence iodée de l'océan.

Bien entendu, et Pays basque oblige, on retrouve à la carte la piperade (11 F), le pâté basque (6 F), les rillettes d'oie (8 F), le boudin froid du pays (6 F), etc., ainsi que les confits d'oie et de canard, froids ou chauds, et le foie de canard frais aux raisins.

Plats du jour : à signaler le navarin d'agneau du mardi (22 F), le lapereau à la moutarde et aux pâtes fraîches (24 F), le jambonneau aux lentilles du Puy (le jeudi ; 22 F) et les saucisses du Pays basque aux chevriers du samedi (20 F).

Beau plateau de fromages, notamment de chèvres, flan du chef aux pruneaux (6 F), beignets aux pommes (8 F), etc.

Un château-les-merles 1971, venu de sa Dordogne natale avec l'appellation Bergerac ne vaut que 18 F. Il m'a enchanté. Mais la cave des grands bordeaux est riche.

★ LA GAULOISE, 59, avenue de La Motte-Picquet. Tél. : 734-11-64. Fermé samedi midi et dimanche.

* * *

IL y a bien longtemps que je n'avais été à l'Auberge morvandelle. M. Gacon en cuisine et sa gentille épouse en salle perpétuent la tradition de leur pays avec le jambon cru (12,50 F), le fameux judru d'Arleuf (7 F), les terrines (9,50 et 12 F), le saulpiquet des Amognes aux trois purées (23 F), le steak morvandiau (19 F). Mais la carte propose aussi un étonnant fromage de tête (6,50), des moules de bouchot, marinières ou à la crème, une bavette poêlée au chiroubles (20 F), un excellent tendron de veau (19 F), ainsi qu'aux desserts une charlotte aux marrons sauce chocolat (8,50 F), qui réjouira autant que la mousse au chocolat au citron vert (6 F).

Un sancerre rouge de M. Raimbault-Thiriot (20 F), un chiroubles du Domaine de Poullet (28,50 F) témoignent de ce que Michel Gacon aime découvrir sur place les vins de sa carte.

Petit salon de vingt couverts.

★ AUBERGE MORVANDELLE, 46, avenue Secrétan. Tél. : 607-98-62. Fermé samedi soir et dimanche.

LA REYNIÈRE.

★ La Fédération des syndicats des grands vins de Bordeaux a décidé — un lecteur indigné me communique une note parue dans « Sud-Ouest » — de demander, « pour cette année encore », le droit de chaptaliser. N'est-ce pas un scandale que ce jus de betterave ajouté à celui de la vigne, au bénéfice d'intérêts bien particuliers et au détriment de la santé et du porte-monnaie du consommateur ?

★ Du 5 au 13 avril, Castelnaudary organise une Foire gastronomique. Ce festival du bien-vivre doit mettre en valeur l'ancêtre des cassoulets ainsi que les vins des Corbières et du Minervois.

★ Les amis de Jersey se réjouiront d'un petit ouvrage « Jersey, vieux pays », par Guy Barthélemy (Editions du Pélican à Tartonne 04810). On regrettera que l'auteur ait oublié la cuisine dans ce panorama historique, littéraire, touristique et pratique. On s'en consolera sur place, au Sea Crest, au Lobster Pot, au Moorings, à l'Old Smuggler et ailleurs.



(Publicité)

REMISE DU « CEP D'OR » DE LA QUALITE INTERNATIONALE

DISTILLERIES ASBACH & Co à RUDESHEIM AM RHEIN

Cette distinction est accordée pour la première fois en Allemagne.

Le Comité International d'Action Gastronomique et Touristique (CIAG) a décidé d'accorder cette année le « CEP D'OR de la Qualité Internationale » à la Weinbrennerei Asbach & Co, à Rüdesheim am Rhein. C'est ainsi que, pour la première fois, cette distinction est accordée à l'Allemagne ; elle a été attribuée pour l'excellente qualité de la marque « Asbach Uralt », en reconnaissance des mérites de cette entreprise de Rüdesheim dans la Gastronomie Internationale.

La cérémonie de remise du Cep d'Or fut honorée de la présence de M. Josef ERTL, Ministre de l'Agriculture de la République Fédérale Allemande. En félicitant la Société Asbach et en remerciant le Comité, le Ministre faisait remarquer entre autres que « la remise de ce prix français à une distillerie allemande était la preuve que la qualité était toujours fidèlement reconnue malgré la sévère concurrence sur le marché européen ».

La Société ASBACH & Co compte parmi les distilleries allemandes les plus importantes et les plus connues. A l'étranger aussi, Asbach acquiert de plus en plus de renommée : cette Société réalise 50 % de l'exportation totale des eaux-de-vie de vin de la République Fédérale.

En France, Asbach dispose d'une filiale, la Société du Domaine du Chillot, à Saint-Preuil (Charente), qui, depuis son acquisition en 1968, prend une expansion constante. Cette Société assure l'approvisionnement de vins appropriés pour la fabrication d'eau-de-vie de vin et se place actuellement parmi les douze plus importants exportateurs de vins, champagne et spiritueux.

Le « Cep d'Or de la Qualité Internationale » est décerné une fois par an par le Comité International d'Action Gastronomique et Touristique pour désigner une entreprise française ou étrangère possédant des produits d'excellente qualité dans le domaine des vins et ayant participé efficacement au renom de la gastronomie.

Le Comité agit dans le cadre de la « Fédération Internationale du Tourisme ». Son président est M. Pierre LYAUTEY, qui est également président honoraire de la Société des Gens de Lettres de France.

Dans son discours pour la remise du prix, M. Pierre LYAUTEY rendit hommage à l'importance mondiale de la Maison Asbach et souligna les mérites de l'entreprise en tant qu'ambassadeur d'une hospitalité cultivée et stylée dans la gastronomie internationale. « C'est dans la haute qualité de votre eau-de-vie de vin, ajoutait M. LYAUTEY, que nous retrouvons le résultat de la grande tradition allemande de l'art de la distillation. »

Le Président LYAUTEY faisait remarquer enfin que le Comité considérait la remise du CEP d'OR à ASBACH & Co comme une expression d'une amitié et d'une entente toujours croissantes entre la France et l'Allemagne.

Dans sa réponse, M. Albert J.B. STURM, associé responsable d'ASBACH & Co, expliquait que sa maison considérait la remise de ce prix avec d'autant plus de gratitude et de satisfaction qu'il émanait de la France, pays de connaisseurs et de gourmets. Cette attribution était pour Asbach également la reconnaissance des grands mérites dans la recherche de la qualité par les distillateurs allemands.

Rive droite

Le Chalut 94, boulevard des Batignolles (17e) Tél. : 387-26-84
SPÉCIALITÉS MARITIMES
La plus belle carte de poissons
SALLE CLIMATISEE
Ouv. mardi, fermé dim. et lundi

MAISON DU VALAIS
20, rue Royale - 260-22-72 et 23-75.
Raclette, Fondue, Spécialités.
CARTES ET PRIX HABITUELS.



(PUBLICITÉ)

INDEX DES RESTAURANTS PAR QUARTIER

ALÉSIA

LA BONNE TABLE, 42, rue Friant. VAU. 74-91. 12 spéc. poissons Park
AUBERGE CLOS DU MOULIN, 734-31-31. Sa table et ses Salons classés. Ambiance 34 bis, r. Plantes

AVRON

RIBATEJO, 6, r. Planchat, 20e. F. mar. 370-41-03. Dinere. Spect. Guit.

BAC

LA PETITE CHAISE, 36, r. Grenelle 222-13-35. T.l.j. Men 17 F vin comp

BASTILLE

ENCLOS DE NINON, 21, bd Beaumarchais ARC 22-51 Fermé mardi.

CHAMPS-ÉLYSÉES

LES GRANDS HOTELS

HOTEL CLARIDGE, 74, Ch.-Elysées. 359-33-01. Sa formule au bar 23 F. boisson et service compr. Restaur. 37 F + carte.

RESTAURANTS

LES 3 LIMOUSINS, 6, rue de Berri. 256-35-97. Spéc. de viande de bœuf.
ALEXANDRE, 53, avenue George-V. 720-17-82. Bar, grill-room. Rendez-vous très parisien.
LE NAPOLEON, G.-P. Baumann, ds son excell. restaur. renommé pr ses repas d'affaires, présente son exceptionnelle carte de poissons, gage de satisfaction pour vos invités T.l.j. 227-99-50. 38, avenue Friedland
ELYSEES MANDARIN, 5, r. Colisée, 225-49-73 Entrée Ciné Paramount. 1er étage. Tous les jours.
TONG YEN, 1 bis, rue J.-Mermoz. 225-04-23. Cuisine de grande classe

Rue Pierre-Charron

Nº 56 JOSEPH, 359-63-25 Cuisine française traditionnelle.
Nº 60 WESTERN STEAK, Self de très grd standing où vous pouvez inviter votre P.D.G. Menu 18,80 TC

Avenue des Champs-Elysées

Nº 39 L'ALSACE, 359-44-24 Ses choucroutes et spécialités région.
Nº 63 NEW STORE, 225-96-16 Grillades de 9 à 17 F Bar belge et ses 20 bières.
Nº 142 COPENHAGUE, ELY 20-41. F/dim. Table froide. Gibier Nordique. Renne. Canard Salé. Saumon
LA PERGOLA, 144, Champs-Elysées, 359-70-52. Une success. de manifest. gastro. Alsace, Bourgogne, etc.

Avenue Franklin-Roosevelt

Nº 4 ELYSEES-BRETAGNE. 359-20-63. Fermé pour cause travaux.
Nº 8 R. PLEGAT (ex-Westphalie) 359-01-20 Spéc. Rouergue. Périgord
LES 3 MOUTONS, 63, av. F.-Roosevelt. 225-26-93. Mouton, agn. Menue 55, 65 F, vin, serv. compr. F/dim.

CHERCHE-MIDI

TAVERNE BASQUE, 45, r. Ch.-Midi, (6e), 222-51-07 Menu spécial Torro 30 F Fermé lundi

ÉTOILE

LE RUDE, 11, av. Gde-Armée (16e). PAS 13-21 Le soir MENU à 20 tt c.

FAUBOURG MONTMARTRE

Rue du Faubourg-Montmartre

LE SIMPLON, 1, Fg-Montmartre. T.l.j., 824-51-10. Spéc. et coquillag.
Nº 12 AUBERGE DE RIQUEWIHR. 770-93-80 Déjeuners. Dîners. Soup

GARE DE L'EST

ARMES DE COLMAR, 13, r. 8-Mai-1945. 208-94-50 Spécial. alsaciennes.
CAFE DE L'EST, 7, rue 8-Mai-1945. NOR 00-94 Spécialités alsaciennes

GARE DU NORD

TERMINUS NORD, 23, rue Dunkerque. 824-48-72 Spécial. alsaciennes

GARE DE LYON

L'ESCAPADE EN TOURAINE, 24, r. Traversière 343-14-96 Spéc. F dim.

GOBELINS

LA MOUELE, 83, bd St-Marcel, 707-13-07 Spécialités poissons grillés. Bouillabaisse Ouvert tous les jours

GRANDS BOULEVARDS

LA COTRIADE, 233-57-06, 5, r. Lune. Spéc. breton. On sert jusqu'à 23 h.
FLO, 63, fg St-Denis 770-13-59 F.D. jusq. 2 h mat. Foie gras frais 17 F

LES HALLES

Rue Etienne-Marcel

Nº 19 Chez PIERROT (ex-Montelli) même cuisine. 508-17-64

Rue Coquillière

Nº 13 ALSACE AUX HALLES, CEN 74-24 Jour et nuit Spéc. rég.

Rue da Pont-Neuf

Nº 3 CHIEN QUI FUME 236-07-42.

Rue de Turbigo

Nº 13 SOLEIL D'OR. Spéc. Antillaises. 508-08-63. De 20 h. à l'aube.

ILE SAINT-LOUIS

TASSE OU CHAPITRE, 633-56-09. Dîner aux chandelles. Feu de bois.

LOUVRE

CREPERIE BRETONNE, Repas, crêpes et galettes. 14, r. J.-J.-Rousseau (1er), 508-50-01.

LUXEMBOURG

CHEZ GRAMOND, 5, r. de Fleurus, Paris-6e, BAB. 28-89. Spécialités. Fermé le dimanche.
MEDICIS, 4, pl. Ed.-Rostand (6e). 633-04-12. Poiss., gibiers. Cuis. trad.

MABILLON

LA FOUX, 2, r. Clément (6e). Fermé dim. 325-77-66 Alex aux fourneaux.

MADELEINE

LE MAZAGRAN, 6, r. Ch.-Lagarde. 265-74-38. Vieille cuis. fr. Cadre él.
LA QUETSCH, 6, r. Capucines, 073-06-91 F dim Cuisine française traditionnelle ds un cadre élégant

Place de la Madeleine

Nº 31 CHEZ MOULENE, 265-27-67. Fruits de mer, plat du jour, cave.

MAIRIE DU XVIIIe

CHEZ FREZET, 181, r. Ordener 606-64-20 F dim. lun. Park gratuit. Foie gras, gibiers, crust., coquill.

MARAIS

GRILLE DU MARAIS, 13, rue Turenne, 272-02-49 Cuis. patr. F dim.

MONTMARTRE

ASSOMMOIR, 12, r. Girardon. Déj. Dîners. 076-55-01. Spéc. Françaises
COQOMARO, 76, r. d. Martyrs, 18e. Mº Pigalle. Le Patron aux fourneaux présente ses spécial. de veau.
AUB. DU CLOU, 30, av. Trudaine, 878-22-48. Ecrevis. chand. du Curé.

MONTPARNASSE

CHEZ HANSI, 3, place du 18-Juin, 548-96-41 Gde brasserie alsacienne
CHEZ PIERRE, 117, r. de Vaugirard, 734-96-12 F.D. Jeune patr. en cuis.
AISSA Fils, 5, rue Sainte-Beuve, 548-07-22 Tr. fin Couscous. Pastilla.
ARMES DE BRETAGNE, 108, av. du Maine, 306-53-03 De 4 à 50 couverts.

Boulevard du Montparnasse

Nº 9 FLOTDUR. 734-68-45. T.l.jrs Cuisine chinoise authentique. — Cadre oriental. — Parking assuré.
Nº 9 bis ATOSSA. SEG. 68-63 Méchoui rôti charbon de bois dans la salle.

LA MOTTE-PICQUET

Le SELF le plus confortable et le plus élégant de Paris. 63, av. de la Motte-Picquet. T.l.j. de 11 à 22 h.

MUETTE

LA ROTONDE DE LA MUETTE, 12, chauss. de la Muette-16e 288-20-95

CARREFOUR ODÉON

RELAIS LOUIS XIII, 8, rue des Grands-Augustins DAN 75-96.

ODÉON

AU SAVOYARD, 16, rue 4-Vents. 326-20-30. M. Cochet, propr., sp. rég.
MENANDIERE, 12, r. Eperon, Carrefour Odéon. 033-44-20 Déjeuners. Dîners. Spécialités Poissons.

OPÉRA

RESTAURANTS

DROGSTORE OPERA, 6, bd Capucines, OPE. 08-60 3 restaurants, 20 boutiques De 9 h 30 à 2 h du mat.
CLUB HAUSSMANN OPERA, 3, rue Taitbout, 824-82-78. 31-96 Salons de 4 à 300 couverts
LE PAILLARD, 38, bd des Italiens, 824-49-61 T.l.j. Ses huîtres et poiss.

PASSY - AUTEUIL

SULLY D'AUTEUIL, 78, rue d'Auteuil, 325-63-42. Ts les jrs Déjeuners d'affaires. Dîners spectacles.
MORS AUX DENTS, 8, bd Delessert 870-72-82. Terrasse ouv. Crust. Grill.
AUB. DU MOUTON BLANC, 40, r. Auteuil. 288-02-21 Gibiers. spécial.
AU CHARBON DE BOIS, 10, rue Guichard, AUT 77-49 La grillade devient de la gastronomie
LE MURAT, 1, bd Murat. 288-33-17. Huîtres, coquill., poissons, gibiers.

PASSY - MUETTE

TOIT DE PASSY, 94, av. P.-Doumer (16e), 525-11-93 F/dim Park. grat.
Spécialités tourangelles. Menus de 45 à 65 F. Banquets.

PLACE PEREIRE

Nº 6 JEAN-PIERRE, ETO 01-41, Fermé samedi. Sa formule à 19 F
Nº 9 DESSIRIER. Maître écailler Jusqu'à 1 h du matin. 754-74-14. T.l.j. Poissons, grillades, ses spécial.

PLACE CLICHY

AUBERGE DE CALAIS, 7, rue de Calais, 874-00-45. Dîner en musique.
AU BISTROT DU ROY. Déj. et Dîn. 4, villa St-Michel, 18e, MAR. 67-51.

BOULEVARD PEREIRE

Nº 116 SAINT-SIMON, 754-47-30 F. dim. et fêtes. Cagouilles charentaises, loup aux herbes. Cadre Louis XVI

PLAISANCE

GASTHAUS OD MOULIN, 70, r. de Vouillé. 15e 828-81-61 Spéc. allem.

PORTE MAILLOT

TIMGAD, 21, r. Brunel-17e, 380-23-70 Spécialités d'Afrique du Nord.

PONT-NEUF

AU VILLAGE BULGARE, 8, r. Nevers (Pt-Neuf) 325-08-75 Ouv. t.l.j.

RÉPUBLIQUE

LE BOCK LORRAIN, 27, bd Magenta, 208-17-28 Spécialités Lorraines.

SAINT-AUGUSTIN

LE SARLADAIS, 2, r. de Vienne. 522-23-62. Cassoul. 24,50 F. confit 26,50 F.

SAINT-GEORGES

Rue Saint-Georges

Nº 33 TY COZ, 878-42-95 Seul restaurant sans viande Tous poissons Fermé dimanche et lundi

Rue Notre-Dame-de-Lorette

Nº 44 CHEZ MAURICE, 874-44-86. T.l.j. Menu 38 F vin et serv. comp. + carte.

Rue Saint-Lazare

Nº 11 RELAIS BASQUE. Spécialités du pays. 878-29-27 Fermé dimanche

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

GUY, 6, rue Mabillon, ODE 87-61. Brésilien. Feijoada - Churrascos - Batidas De 20 h. à 2 h du matin.
AU CHARBON DE BOIS, 16, rue du Dragon. 548-57-04. La grillade devient de la gastronomie.
LES COPAINS, 44, rue de Verneuil, LIT 49-91 Patron aux fourneaux
Mlle REULEMENS vous propose à midi son menu rapide 24 F S.C. Soir : 2 menus conventionnés avec ses spéc. belges + carte. 204, bd Saint-Germain. 548-73-30.

SAINT-MARCEL

NAVY CLUB, 58, bd de l'Hôpital, 535-91-94. Gratinée, pied porc mais., fruits mer 12 h à l'aube. F/lundi.

SAINT-MICHEL

GRANDE SEVERINE, 7, r. St-Séverin (5e), 325-50-00. Salons pour banquets. Rôtisserie 25 F tout compris.
EL DJAZAIR, 27, r. Huchette (5e). 326-36-79 Menu 50 F. Orch. Attract. Cadre et cuisine orientaux. F lundi.

SÈVRES-BABYLONE

LE BORGHESE, 43, boul. Raspail. Tous les jours Téléph. : 548-44-10
CHEZ TANTE MADEE, 11, r. Dupin (6e), Sèvres - Babylone, 222-64-56. Déjeuners d'affaires. Dîners.

STRASBOURG-SAINT-DENIS

TOUR SAINT-DENIS, 1, bd de Strasbourg (10e). 770-73-31. Ses plats du jour « Grand Maman » Ouvert après minuit.

TERNES

MANOIR NORMAND, 77, bd Courcelles, CAR. 38-97 F/sam. Langouste rôtie au feu de bois. Grillades.
BECH, 62, av. des Ternes, 380-38-57 F/DIMAN. Parking assuré. Huîtres, coquillages, crustacés, poissons.

VAUGIRARD

TY COZ, 333, r. de Vaugirard (15e). 828-42-69 Cuis. bretonne et coquillages Fermé dimanche et lundi

VICTOR-HUGO

PETIT VICTOR HUGO, 143, av. V.-Hugo, 704-82-89 Grillades. Girolles. Cèpes. Truffes

VILLIERS

EL PICADOR, 80, bd Batignolles, 387-28-87 F. mardi soir. Mer. banq. jusqu'à 100 couv. Paëlla, zarzuela.

Environs de Paris

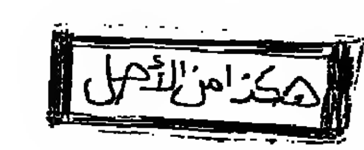
HALLES DE RUNGIS

ALBAN OUPONT, 726-93-78 Fruits mer Pièce bœuf Soup. chandelles

GRAND PAVILLON, 686-98-64 Pois. crust., fruits mer. Ouv. j.-n. F. dim.

VALLÉE DE CHEVREUSE

LE VAL COURCELLE T. 907-52-23, vient d'ouvrir Déj. d'aff. Récept., Séminaires dans cadre magnifique MENU 35 F + carte. A 100 m. station Courcelle Près Gif-sur-Yvette



brocante

PASSAGE 91

TROISIEME centre ouvert à Paris depuis l'automne (voir *le Monde* du 2 novembre et du 7 décembre 1974), le passage 91, 91, rue Saint-Honoré, regroupe, à deux pas des anciennes Halles, dans un quartier qui accueille, depuis plusieurs années déjà, galeries, brocanteurs et antiquaires, dix commerçants. Il y a là une marchandise très variée, allant du débarras au beau meuble XVIIIe. Les boutiques sont ouvertes de 10 à 19 heures, tous les jours, sauf le dimanche. Les prix nous ont paru relativement raisonnables.

Dans le premier des dix stands de cette cour toute en longueur, M. Doddoli aux cimaises de sa petite galerie, les œuvres de peintres modernes. Juste en face, Alain Excoffier et Béatrice Bodin s'intéressent plutôt aux peintures et dessins XIXe, aux meubles en marqueterie et aux porcelaines de Chine. Nous avons remarqué chez eux une belle commode transition deux tiroirs sans traverse : 7 800 F ; une rare boîte à thé XIXe, sur pied, en laque et en forme de citrouille, à cinq compartiments : 2 800 F ; une série de six assiettes en porcelaine de Canton, début XIXe : 900 F ; une boîte de peintre XIXe, en laque de Chine, à compartiments multiples : 650 F ; un jeu d'échecs en laque XIXe : 350 F, un plat persan, début XVIIe, décor cheval stylisé : 1 800 F. Dans la boutique voisine, Suzanne Chateau proposait, le jour de notre visite, une coiffeuse Louis XV en marqueterie : 3 700 F ; un service à liqueur en cristal Napoléon III, le plateau et les dix verres : 250 F ; plusieurs meubles en bambou : porte-revues : 380 F, porte-parapluies : 300 F ; encoignure avec étagères en laque : 700 F. Suzanne Chateau vend aussi des objets de collection, tirelire — 40 à 350 F en porcelaine, bronze, faïence, en forme de fruits ou d'animaux — et bénitiers notamment. Elle vient d'acheter une bibliothèque comportant des volumes numérotés et des éditions originales.

Le cœur du plus ancien Paris

Un peu plus loin, Mme Tridon est spécialisée dans les bijoux et l'argenterie. Elle nous a montré des couverts en argent massif à partir de 250 F le couvert, une cuillère à punch 650 F, beaucoup de boîtes à pilules et à mouches, en argent massif, à partir de 200 F, des tabatières à partir de 150 F, des cachets, des hochets, des fume-cigarettes, des face-à-main, des timbales à partir de 100 F, des cannes au pommeau d'argent 150 à 200 F. Chez Amerouche, qui se consacre aux curiosités, nous avons vu deux armures japonaises dont une aux plaques de laque 10 000 F les deux, un théâtre chinois XIXe siècle sous verre 1 400 F, beaucoup d'objets d'art populaire ou d'arts primitifs.

Mme Doria a une passion pour les lustres à cristaux. Elle les vend 2 000 F à 3 000 F. Elle nous a aussi montré une toute petite commode Louis XVI en marqueterie 4 700 F, une coiffeuse d'homme Louis XVI en acajou et bois de rose 5 400 F, quatre fauteuils cabriolets XIXe de style Louis XV 3 600 F et une série de sujets en biscuit à partir de 60 F. Mony Gozer et Bernard Barouk proposent notamment des tableaux XIXe 500 à 1 000 F et des garnitures de cheminée en bronze, la pendule et les deux chandeliers 3 000 F à 5 000 F. Mme Daussan vend des petits meubles, quelques tableaux, des luminaires. Nous avons vu chez elle une curieuse table à jeu 1900 à 500 F. Au fond de la cour, « Antique » propose des fixés sous verre 1 600 F, un petit cabinet chinois 120 000 F, un pot à tabac en plomb 750 F, un très bel éventail 1 400 F et beaucoup de petits objets. Sur l'autre rive de l'impasse, Bernard se livre, lui, à la brocante « dans un jus ». Il nous a montré une jolie tabatière russe en argent 800 F, un verre à saké 350 F, des boîtes en laque 1900 à partir de 150 F. Claudette Coulent propose des objets de haute époque, des tapisseries, une enluminure 4 200 F et quatre peintures sur cuivre début XVIIe, représentant les quatre saisons, à 24 000 F.

A mi-chemin entre la commerçante rue de Rivoli et l'emplacement des anciennes Halles, dans un quartier où bat le cœur du plus ancien Paris, ces dix boutiques, à l'atmosphère ouatée et à l'accueil aimable, proposent une marchandise susceptible de convenir à tous les budgets et à tous les goûts.

ELVIRE VALOIS.

★ PROCHAINS MARCHÉS, FOIRES, EXPOSITIONS. — Enghien-les-Bains : 25 au 27 janvier (10 h. à 20 h.). — Bordeaux : 25 janvier au 2 février.

philatélie

N° 1362

MALI : Série « Noël 1974 ».

Trois valeurs « poste aérienne » composent la série « Noël 1974 » reproduisant des tableaux de maîtres.



290 francs (maliens), polychrome ; « Nativité » ;



310 francs, polychrome ; « Vierge à l'enfant » ;



480 francs, polychrome ; « Adoration des mages ».

Ces timbres ont été réalisés en offset par Delrieu.

BUREAUX TEMPORAIRES

⊙ 92400 Courbevoie (salle des fêtes du stade municipal, boulevard Aristide-Briand), du 24 au 26 janvier. — Exposition régionale commémorant la mort du sculpteur Jean-Baptiste Carpeaux.

⊙ 83500 La Seyne-sur-Mer (salle des fêtes de l'hôtel de ville), les 1er et 2 février. — Quatorzième exposition philatélique.

⊙ 25400 Audincourt (foyer municipal), les 22 et 23 février. — Dixième congrès national de l'Office central des activités philatéliques.

FRANCE : Centenaire de la naissance du docteur Schweitzer.

Les émissions de l'année 1975 débutent par un timbre « hors programme » consacré au docteur Schweitzer à l'occasion du centenaire de sa naissance.

Vente générale le 13 janvier.



0,80 F + 0,20 F, brun Van Dyck, rouge et vert.

Dessin et gravure d'Eugène Lacaque.

Réalisé en taille douce par l'atelier du timbre de France.

Chiffre du tirage : 3 000 000 d'exemplaires.

La mise en vente anticipée :

— Les 11 et 12 janvier, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire installé à la mairie de Kaysersberg. — Oblitération « premier jour » attitrée au timbre.

— Le 11 janvier, de 8 h. à 12 h., au bureau de poste de Kaysersberg. Boîte aux lettres spéciale pour le « premier jour ».

● *A KAYSERSBERG (hôtel de ville), l'association « Le souvenir du docteur Schweitzer » édite une carte et une enveloppe à l'occasion de l'émission du timbre.*

ADALBERT VITALYOS.

mode

Guêpière et longs jupons ?

APRÈS quelques timides ébauches, les dessous reviennent à la mode dans un contexte à la fois rétro et contemporain.

En effet, les combinaisons et les jupons retrouvent leur place dans les collections des fabricants et donc dans les stands de marques de lingerie des grands magasins. Mais ce sont des combinaisons à double usage : chemise de jour et de nuit, en indémaillable synthétique, ornée de jours échelle, d'un simple galon de dentelle de Calais ton sur ton, voire d'une belle bande de Chantilly pour les modèles habillés, sous le genou ou à la cheville. Comme certains ensembles de soutiens-gorge, slips et porte-jarretelles, les frous-frous se vendraient mieux dans le quartier des Champs-Elysées ou dans le seizième qu'au quartier Latin où évolue la jeunesse estudiantine.

Depuis qu'André Courrèges a révélé les genoux féminins en 1965, suivi par Mary Quant avec sa mini-jupe, les dessous n'ont cessé de diminuer en nombre et en importance, les bas montant jusqu'à la taille au fur et à mesure du raccourcissement des jupes, jusqu'à la révolte des étudiantes américaines, brûlant en 1968 leurs soutiens-gorge comme symbole d'un passé momentanément révolu. Les gaines ont suivi, impossibles à porter sous le pantalon. De sorte que, en quelques années, les fabricants de prêt-à-porter ont constaté un changement de silhouette avec un tour de taille et de hanches plus « confortable », moins de bourrelets, sur un corps plus longiligne.

Frivole ou fonctionnel ?

L'âge d'or du soutien-gorge date de l'après-guerre où la gorge « pigeonnante » s'accommodait d'un bustier-balconnet à armature et d'une guêpière. Martine Carol est alors au début de sa gloire. On se désespère si la nature ne vous a pas dotée d'une poitrine avantageuse. C'est le cas de Brigitte Bardot, toujours aussi belle à quarante ans, qui, plus que personne, a influencé la façon de s'habiller de toute une génération. Elle a popularisé le bustier sans bretelles et les jupons froufroutants.

En ce début d'année, les premiers réapparaissent, mais traités en façon souple en jersey de lycra ou de nylon à petite armature, en modèles destinés aux jeunes, pour mettre en valeur les robes à décolleté plongeant. Car, de frivole, le soutien-gorge est devenu fonctionnel, en jersey souple pour ne pas se faire deviner sous un chandail ou un débardeur à côtes. Adieu armature, dentelles et seins provocants ! C'est le règne du ton chair, des premiers « body-stockings » de Warner, importés des Etats-Unis, en tulle lycra à bonnets préformés.

Les fabricants français suivent après quelques hésitations, puis c'est la vogue de la concurrence mondiale sur les prix, avec des modèles dont seuls les coloris changent de saison en saison. La femme se considère « habillée » en soutien-gorge et en collant, toute notion de maintien étant dépassée. Lancés à la fin des années 50, ces derniers s'améliorent lentement, avec un jeu de tailles suffisant pour la clientèle jeune, puis celle qui l'est moins. En Allemagne et en Angleterre, sortent des modèles gainant, des spécialités pour jambes fragiles en fil nouveau, mais, en France, « Dim » tient près d'un quart du marché avec ses cubes de collants non apprêtés, vendus à bas prix, que la marque tendra à « casser » davantage avec ses propres seconds choix.

Les bas, en attendant, connaissent un reflux très net tout en se maintenant à 25 % des ventes de collants, en coloris neutres, anti-mode. Puis arrivent les mi-bas, dans une très vaste gamme de coloris et d'usages, aussi bien pour le sports que pour la ville ou le soir.

Avec le retour de la jupe s'amorce un regain d'intérêt pour le bas... et le porte-jarretelles, les mères de famille ayant vu au moins un film érotique. Or les hommes n'aiment pas les collants, à leurs yeux peu esthétiques et hermétiques.

On peut se demander si la femme devient plus féminine parce qu'elle s'habille long ou si un retour à la féminité la porte à choisir le vêtement qui lui rend son mystère.

NATHALIE MONT-SERVAN.

LEJABY : modèle en dentelle de Calais doublé de « fiberfil » à fine armature pour décolleté plongeant. 59 F, dans les stands de la marque des grands magasins et chez les spécialistes à travers la France.

LORA : jupon en diolen « BC » imprimé en dégradé à découpe en pointe pour aplatir les hanches et ampleur mouvante. Le jupon est à 85 F, avec soutien-gorge et slip, à 40 et 50 F (chez Franck et fils, 80, avenue Paul-Doumer et dans les grands magasins).

DELFINE : ensemble de Roblo Alexis en lycra et dentelle chair, rose sontenn et myosotis. 50 F le soutien-gorge, 45 F le boxer short. 18, avenue Franklin-Roosevelt.

CHRISTIAN DIOR : soutien-gorge balconnet en tulle point d'esprit noir, avec porte-jarretelles et slip assorti, comme les bas du soir. 73 F, 73 F, 29 F et 11,30 F, avenue Montaigne avenue George-V.

(Croquis de Marcq)

MARIE-MARTINE : bustier blanc, noir ou chair de Peter Pan et jupon de Vanity Fair, avec empiècements aux hanches, spécialement conçu pour se porter sous les robes de jersey. 75 F et 58 F. 78, rue des Saints-Pères.

VAL : caleçon coulissé en jersey de coton blanc et tee-shirt polo assorti, l'ensemble, 100 F environ chez Brummel et Galla-Club à Paris et dans les stands de la marque dans les grands magasins à travers la France.

maison

LE « BLANC » 75 : retour au calme

LES femmes n'étant plus pourvues d'un trousseau, les achats de linge s'échelonnent tout au long de la vie et, désormais, sans période fixe dans l'année. Plus fin et facile à entretenir, moins résistant, paré de couleurs et de dessins chaque année renouvelés, le linge de maison s'achète par besoin de renouvellement et par tentation. Ce double aspect de la consommation-linge se retrouve dans les nouvelles collections mises en vente en ce début d'année.

● POUR LES DRAPS (qui représentent la majorité des achats), plusieurs tendances se conjuguent pour définir un style plus sobre. Romantisme 75 avec deux parures en coton blanc peigné : l'une à parement en arabesque de « clés de sol » en bleu, or, rouille (Agalys), l'autre à parement brodé de grosses marguerites formant feston (Anne de Solène). Une parure en voile tergal a son retour imprimé de fleurs en camaïeu de jaune bleu ou rose (Ville du Puy). Clin d'œil au romantisme américain avec un madras utilisé pour une parure volantée (Au Printemps).

Les semis de fleurs style « Liberty » sont à la fois gais et sages : sur des draps en coton longues fibres chez un nouveau tisseur catalan (Tolra) ou sur tergal pour des draps fleuris imaginés par Annie Chazotte (Béra) et par Primrose Bordier (Descamps-actualité). Anne de Solages a créé une nouvelle collection en sept tons unis et quelques imprimés dont un semis de fleurettes sur fond brun, tulle ou marine (Olivier Desforges). Autre inspiration, empruntée aux papiers peints, pour des draps à grandes fleurs style dix-neuvième anglais (Springmaid) ou à larges fleurs plates, réminiscence des années 30, dans des tons doux de bleu, beige ou prune (« Galfa-style », Galeries Lafayette).

Les oiseaux entrent dans la chambre avec des draps en tergal imprimés d'un vol d'hirondelles (Damerose, Trois Quartiers et Dames de France), de grands oiseaux migrateurs (Uco) ou de colombes (Louis Féraud).

Rayures et carreaux d'antan

● LES NAPPES continuent de se parer de fleurs. Pour un couvert de réception, elles sont imprimées sur tergal (Garnier-Thiébaut) ou brodées dans des tons or, beige ou rose (A. de Solène). La dentelle revient à la mode, en grosse guipure de Dralon. Pour des nappes sans problèmes, le lin est traité « antitaches et repassage superflu » et utilisé pour une nappe ronde à composition fleurie en étoile (Agalys). Une collection de nappes, en tergal et lin, s'assortit à des voilages pour créer l'harmonie du coin de repas (Monard et Guyot). Pour les inconditionnelles du coton, des nappes rectangulaires alternent bandes fleuries et unies disposées en diagonale (Linvosges). Pour une tablée familiale, une nappe ronde en coton plastifié s'orne d'une poire géante en camaïeu pointillé de jaune et orange (Nydel).

● LES TORCHONS à rayures et carreaux d'antan reviennent à la mode, rajeunis par des couleurs vives. Nouveaux et bucoliques, des torchons en coton et ramie représentent des herbiers (Zucchi Marmara).

● LES SERVIETTES EPONGE en bouclettes sont les plus absorbantes. Dans toutes les collections, leur coloris unis sont très réussis. L'éponge-velours, douce au toucher et jolie à regarder, n'essuie guère ; associée à un envers bouclé, elle concilie décor et utilité. En jacquard réversible, un dessin de laçage brun ou marine et blanc (Olivier Desforges) et trois motifs très modernes, assortis aux émaux des carrelages (« les inséparables », dans les boutiques Briare).

JANY AUJAME.

UNE MAISON PARFUMÉE

APRES la vogue des bâtonnets d'encens aux effluves orientaux, la mode est aux discrètes senteurs naturelles. Le « pot-pourri » de fleurs séchées dispense un parfum doux-amer. Venu de Grande-Bretagne, il est vendu en boîte transparente (de 33 à 75 F, chez Sarastro), en bocal de verre, en petit panier ou en vrac (Saponifère) ou, plus nouveau, en bombe aérosol (25 à 40 F), dans ces deux boutiques.

Très efficace pour éliminer une odeur de cuisine ou de tabac une bougie est présentée en boîte de fer ronde ; son parfum discret de sassafras, d'eucalyptus ou de frangipane est agréable (« Vapor-candles », 16 F, Saponifère). Dans cette boutique, nous avons trouvé une nouvelle bougie à décor bois qui exhale une senteur d'écorce. — J. A.

★ Sarastro, sous-sol galerie « Point-Show », 66, Champs-Elysées

★ Saponifère, 58, rue Bonaparte, 75006 Paris ; 44, rue Saint-Jean, à Lyon et 4, rue Monge, à Dijon.

BLOC-NOTES

★ FLEURS A EMPORTER. — De même que les grands couturiers ont créé des « boutiques » pour équilibrer leurs finances, le fleuriste de luxe Arène vient d'ouvrir une boutique de fleurs à emporter en face de son magasin. La qualité des fleurs reste de premier choix mais la vente se fait en bottes, sans préparation ni composition de bouquets. La botte de roses y coûte 30 F. (Arène, 4, rue Mesnil, 75116 Paris.)

★ UN NOUVEAU CADRE, en plastique blanc ou noir, permet un encadrement instantané, la vitre se dégageant par simple pression sur les angles d'un seul côté. Ce cadre, à bordure très discrète, existe en six tailles, de 33 × 25,5 cm à 76,5 × 61 cm. (Zeefra, de 42 F à 120 F, chez Steph Simon, 145, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris.)

★ POUR REMETTRE A NEUF UNE BAIGNOIRE ternie ou dont l'émail a éclaté, un nouveau procédé est appliqué sur place par des spécialistes. Ce système peut éviter les frais et désagréments d'un changement de baignoire encastrée. Un éclat ou une rayure se répare pour 220 F, en blanc, une rénovation complète coûte 500 F en blanc ou 610 F en couleur. (« Ecoovbain », 75, rue de la Paroisse, 78000 Versailles. Tél. : 951-09-47.)

chronique sportive

Le basket-ball professionnel entre à petits pas en Europe

CE devrait être le grand show de la nouvelle année, ce sera à peine un tournoi de cinq nations : le championnat de basket-ball professionnel s'installe petitement en Europe, après que les promoteurs américains ont fait croire qu'ils allaient réaliser une véritable O.P.A. sur le vieux continent.

Aux dernières nouvelles, cinq équipes seulement participeront à ce premier championnat qui commencera le 17 janvier : Tel-Aviv, Bruxelles, Genève, Madrid et Munich.

L'European professionnal basket-ball league (E.P.B.L.), qui mène les opérations, a confirmé qu'aucune équipe française ne prendra part à ce championnat, en raison, a-t-il été dit, de « *difficultés financières et autres* ». Bel euphémisme pour ne pas avouer que nul n'avait intérêt à voir s'implanter un club de mercenaires dans la région Rhône-Alpes. A Lyon, l'A. S. Villeurbanne, qui fait depuis longtemps les beaux jours du basket français, verrait d'un mauvais œil un concurrent lui disputer les faveurs du public alors qu'elle se trouve pour le moment en tête du championnat de nationale 1. Villeurbanne, comme tous les autres clubs français, tient à ses recettes... pour la bonne raison qu'il lui faut payer, comme tous les autres clubs français, ses professionnels, amateurs recrutés aux Etats-Unis.

Mais, depuis cinq ans, le pli a été si bien pris que l'on retrouve de ces étrangers jusqu'à la troisième et même la quatrième division. Ajoutons à cela que plus de la moitié des entraîneurs des clubs de nationale 1 ne sont pas de nationalité française et touchent eux aussi des mensualités, et l'on comprendra que les dirigeants de clubs « amateurs » comptent les entrées dans les salles, comme un maquignon s'assure qu'on ne lui a pas dérobé son portefeuille.

Lorsqu'en avril dernier, le président de la Fédération française de basket-ball, M. Robert Busnel, affirmait au micro d'Europe n° 1 que l'« *amateurisme et le professionnalisme pouvaient cohabiter* », il ne faisait, somme toute, que constater un fait. Certes, M. Busnel songeait au championnat de l'E.P.B.L., mais la formule peut s'étendre aux clubs français eux-mêmes, où se pratique ce que l'on continue d'appeler par fausse pudeur le semi-professionnalisme.

Les dirigeants de clubs déclarent péremptoirement que l'« hypocrisie ne peut plus exister ». Ils n'en déduisent pas pour autant qu'il faut cesser d'employer des joueurs rémunérés, mais plutôt qu'il faut accorder aux intéressés un statut de « joueur promotionnel » afin de pouvoir officialiser certaines rétributions. Cette notion pourrait s'appliquer aux basketteurs qui ont un emploi reconnu « *mais qui consacrent, en plus des matches et des déplacements, plus de trente heures par semaine à l'entraînement* ».

On voit sur quelle pente s'engagent les responsables. Pourront-ils s'y laisser glisser ? Tout dépendra des suites qui seront données au projet du développement du sport actuellement en discussion. M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé de la jeunesse et des sports, a récemment déclaré que « *le professionnalisme serait nocif pour le basket-ball français* ». Et le semi-professionnalisme ? La question vaut d'être posée, car, indirectement, le secrétaire d'Etat ne cesse d'y faire allusion pour dénoncer le mercantilisme : « *Dépassant le seul plaisir de l'individu, le sport devient spectacle et répond à des agressions externes qui ont pour nom l'argent* », a-t-il récemment rappelé à l'occasion de l'inauguration d'une piscine à Amboise (Indre-et-Loire).

« Il faut éviter... »

S'agissant plus particulièrement du basket, M. Mazeaud précisait sa pensée le 17 décembre dernier en remettant la croix de l'ordre national du mérite à M. Emile Touzet, président du club omnisports de l'Alsace de Bagnolet : « *Il faut éviter de tomber dans le professionnalisme sauvage, éviter l'agression de l'argent sur le sport. J'ai eu peur pour le basket français avec la tentative d'intrusion de professionnels américains. Mais Lyon et Grenoble ont renoncé. Si, demain, les Américains s'implantaient en France, les joueurs locaux pourraient être attirés par l'argent au détriment des équipes nationales. Pour lutter contre ce professionnalisme, je m'efforcerai d'interdire les stades et les salles construits avec des fonds publics, d'interdire aussi le départ des devises françaises à l'étranger. Je pourrai aussi faire jouer les textes récents concernant l'immigration. Il faut défendre le sport amateur.* »

Ce tir de barrage contre les prétentions des promoteurs américains appelle une autre sortie des tranchées, baïonnette au canon. Car s'il s'agit de préserver les jeunes athlètes des tentations mercantiles, s'il s'agit d'interdire toute politique qui se ferait au détriment des équipes nationales, alors le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports n'hésitera pas à balayer devant sa porte.

FRANÇOIS SIMON.

Gaston Rébuffat dans ses montagnes

● UN FILM : « les Horizons gagnés »

ILLUSTRANT le livre dont il est parlé ci-dessous, Gaston Rébuffat a montré comme premières images du beau film en couleurs, les *Horizons gagnés*, qu'il vient de présenter salle Pleyel, la traversée de la barre des Ecrins : il s'agit sans doute de la plus vivante illustration en action d'une course à deux, depuis le départ nocturne aux lampes frontales, jusqu'au repos du soir dans la minuscule cabane d'altitude dominant les abîmes.

On suit là pas à pas, prise après prise, la progression des deux tourmis humaines, soudain rapprochées *par la magie* du téléobjectif, se hissant dans le silence minéral parmi les dalles, les tours ; et les surplombs qui ne paraissent jamais *avoir de fin. La traversée des Arêtes* de la Meije fait pendant à cette première performance filmée et précède, avec le même « suspense » au plein sens du terme, l'escalade du Spigolo, des tours de Vajolet dans les Dolomites et celle du Vignemale par sa face nord dans les Pyrénées.

C'est pourtant une fois de plus dans les aiguilles de Chamonix que Rebuffat, tirant ses divers compagnons — tour à tour un Suisse, un Japonais, un Allemand, — exhibe à l'œil nu ses extraordinaires qualités de premier de cordée. L'ascension de la dent du Géant par sa face s... avec le gros gâteau de Savoie du mont Blanc en fond de décor, et sur... l'escalade aérienne du Grand Capucin par la voie Bonatti, entièrement tournée « comme *si l'on y était* » constituent à cet égard des morceaux de bravoure dont on ne sait, en définitive, qui féliciter davantage : l'alpiniste ou le caméraman. *Celui-ci, René Vernadet, a réalisé* la plupart de ses prises de vue ... à ... aux grimpeurs qui l'assuraient à peu de distance des « protagonistes ».

Invisible sur l'écran, Vernadet l'était aussi à la projection de ces *Horizons gagnés* dont Gaston Rébuffat assurait en personne la présentation orale. Et, ce n'était pas le moindre spectacle émouvant de contempler sur scène, raide comme une tringle dans un veston strict, le chevalier à la longue figure, au compas d'échassier qu'a ...ularisé la grande aventure alpine, ... à peine descendu de la verticale et to... juste récupéré.

OLIVIER MERLIN.

● UN LIVRE : « le Massif des Ecrins »

APRES le Mont-Blanc, les Ecrins. Après la dentelle de granit de Chamonix, la verticalité glacée des couloirs nord à l'aplomb d'Argentière et des Améthystes, le cheminement dans la lumière de l'aube au long de l'arête Plan-Midi, les combes dramatiques et solitaires du versant Brenva, voici entre Romanche et Durance les « 4 000 » retrouvés par Gaston Rébuffat. C'est, exploré, répertorié, dépeint avec la même passion par un montagnard amoureux de son modèle, un nouveau terrain de conquêtes, d'aventures et de longues marches vers des parois un peu oubliées, délaissées, mais qui méritent d'être offertes aux grimpeurs.

Poésie et émotion, accord de l'homme avec la nature, respect pour le rocher franc comme pour les séracs instables, appréciation lucide des difficultés et des risques, calcul rigoureux des temps nécessaires, du matériel : ce qui séduisait tant dans les cent plus belles courses du massif du Mont-Blanc, ce mariage heureux entre le cœur et l'effort, se retrouve intact dans les cent plus belles courses du massif des Ecrins. C'est à un nouveau point fixe avant chaque départ que nous convie Gaston Rebuffat.

Chaque itinéraire est accompagné de photos en noir et en couleurs, d'un croquis schématique, de notes précisant la nature des voies et leurs difficultés. Sans doute, l'approche des Ecrins paraîtra plus facile à ceux qui sont accoutumés aux splendeurs de neige et de roc du massif du Mont-Blanc. Bien des courses sont considérées par Rebuffat comme « assez faciles ». Une raison de plus pour inciter les randonneurs à découvrir ou redécouvrir ces vallées pures menant à la Meije, au Pelvoux ou aux Ecrins. L'alpiniste y trouvera aussi son compte à l'Ailefroide ou à la voie Bonatti du pic Coolidge. Le rêve est encore présent dans cette seconde confession de Rébuffat.

MARCEL NIEDERGANG.

★ Denoël, 240 pages grand format, 68 F.

hippisme

Clissa, est-ce le temps des amours ?

QUICONQUE ne s'aventure à Vincennes que l'hiver, quand les plaisirs hippiques n'ont pas d'autre siège, le retrouve, au seuil de la nouvelle saison, exactement identique à ce qu'il était au sortir de la précédente : mêmes insuffisances de stationnement, accrues par un service d'ordre qui semble prendre plaisir à tourvoyer les automobilistes vers des allées déjà saturées ; même approche fangeuse par des sentiers où un cheval honnête hésiterait à poser le sabot : même univers gris et sale : même inconfort. Ces avanies, il est vrai, ne découragent pas le public. Il vient encore d'apporter en deux semaines et quatre tiercés, 350 millions de francs aux guichets du P.M.U.

Côté des hommes, un changement : le renouvellement total du bureau du Syndicat des entraîneurs de trot. Une partie de l'ancien bureau voulait faire comparaître devant lui un membre du syndicat pour lui infliger un blâme. L'autre partie s'y opposait, en arguant que les faits reprochés à l'intéressé (notamment un pugilat avec un membre influent du bureau) ne relevaient pas de la discipline et des sanctions syndicales. Il n'y a pas eu de comparution. La scission entre les deux groupes s'est aggravée et, finalement, le bureau entier a démissionné. Probablement certains de ses membres n'étaient-ils pas mécontents de trouver cette porte de sortie, en particulier Jean-René Gougeon, mal à l'aise dans son rôle de président-pronostiqueur.

Son successeur, par une courte tête, car les élections ont été serrées (huit voix à l'élu, sept à Jean Morvillers), est Gérard Mascle. C'est un entraîneur et un jockey de grand talent. Il n'avait pas donné l'impression, jusqu'ici, d'avoir atteint à la pénétration de vue et à la maturité que ses responsabilités ont requérir, avec le récent décret modifiant l'organisation des courses. Il peut faire mentir cette impression. Mais, sur un point, il nous paraît s'égarer. Lui aussi joue au pronostiqueur et, qui plus est, a entrepris de faire part, semaine après semaine, de ses états d'âme à des lecteurs. Il s'apercevra vite qu'en dépit des avantages immédiats que peut lui procurer un tel engagement il n'a rien à gagner et tout à perdre à cette confusion des genres. La défense d'intérêts professionnels implique que quiconque ne puisse en soupçonner d'autres quand certaines motivations ne sont pas évidentes. Elle doit être exempte des attaches extra-professionnelles.

L'étonnant est que les expériences passées n'aient servi de rien : Yves Saint-Martin, qui avait cru pouvoir cumuler le rôle de pronostiqueur et la vice-présidence de l'Association des jockeys de galop, a abandonné cette fonction professionnelle ; *Jean-René Gougeon* a démissionné de la présidence du Syndicat du trot. Mascle sera forcément amené à choisir, lui aussi.

Retrouvailles

Côté piste, la grande affaire, dimanche, était le Prix de Vincennes, la plus importante épreuve au « monté » pour jeunes chevaux. Elle fut, précisément, un triomphe Mascle, les deux premières places étant prises par des pensionnaires du président-pronostiqueur : *Franc Ouito*, que montait son frère Bernard, et *Fondon*, qu'il pilotait lui-même.

C'était seulement la seconde sortie sous la selle de *Franc Ouito*. L'expérience aidant, il ne devrait plus, à l'avenir, se laisser atteindre par son compagnon d'écurie, qui s'était installé à la première place dans la spécialité. *Franc Ouito*, plus volontaire, plus affiné aussi, plus harmonieux — en un mot plus « cheval de course », — évoque d'ailleurs davantage le jeune champion encore dans sa gangue que *Fondon*. Via *Ouito*, « du » *Carioca* coule dans ses veines. C'est un sang qui manque à l'autre.

Retrouvailles de *Clissa*. Elle fut notre grande passion de l'hiver 1971. Nulle alors, pas même *Une de Mai*, n'avait sa foulée immense, aérienne, une foulée qui avait la grâce d'un rêve. On la retrouve avec le regard à la fois attendri et impitoyable qu'on a devant l'objet d'un amour passé. *Elle a grandi un peu.* Surtout, son flanc, en âge maintenant d'accueillir un poulain, s'est allongé. Elle en paraît plus sèche, un peu dégingandée. Mais c'est peut-être l'expression qui a le plus changé. Il y avait du vif-argent, de l'espièglerie, un rien d'impertinence dans ces yeux-là. On y retrouve surtout de la résignation. C'est un phénomène que nous avons souvent constaté : peut-être parce qu'elles restent à l'entraînement jusqu'à un âge qui n'est plus celui de la joie de courir — ce qui est évité à leurs homologues du galop, — les juments de trot sont tristes. *Une de Mai* était triste, et *Roquépine*, et *Masina*, et, l'hiver dernier, *Dalmonice Hanover*. Nous ne connûmes guère que deux exceptions : *Gélinotte* et *Ozo*. *Clissa* n'en est pas une troisième. Elle n'a pas, il est vrai, de particulières raisons d'échapper à la règle.

Guillaume de Bellaigue reconnaît le dernier des malheurs qui, depuis trois ans, ne l'ont laissée paraître en piste que par brèves intermittences. On soignait un de ses tendons par application de *neige* carbonique. Celle-ci était mise dans une enveloppe en caoutchouc ceinturant le membre et comportant une soupape pour que le gaz né du réchauffement pût s'échapper. Une fois, la soupape fut mal montée et le lad qui aurait dû rester là pendant la durée de l'application s'absenta. La pression, à l'intérieur de l'enveloppe, comprima tellement le membre qu'elle y stoppa la circulation et qu'elle ajouta à la lésion du tendon.

« *Pour gagner* des courses, conclut Guillaume de Bellaigue, il ne suffit pas qu'un *cheval soit bon. Il faut encore* qu'il *ait la chance avec lui.* » La chance, elle, n'est toujours pas aux côtés de *Clissa*, ce dimanche. Mais, en dépit d'un parcours peu heureux, la jument est seconde de *Calino*, à qui elle rendait 25 mètres. Elle a eu des passages dignes du passé. On consulte le chronomètre : elle a trotté en 1'18"8.

Belle et triste *Clissa*, sommes-nous venus au temps des amours ?

LOUIS DÉNIEL.

bridge

N° 583

LES FRANÇAISES SUR LE PODIUM

Un des graves dangers au bridge est... la « crème renversée ». Faire une défense coûteuse pour empêcher un contrat adverse infaisable est la pire des enchères, car c'est une perte qui s'ajoute à un manque à gagner. Pour éviter ce genre d'accident, il faut un bon jugement comme dans la donne suivante :

Nord : ♠ V 9 5 2 ♥ V 9 ♦ A 7 2 ♣ 10 8 6 3
Ouest : ♠ 10 ♥ R D 10 5 4 3 2 ♦ R 6 ♣ A D V
Est : ♠ A 6 ♥ A 7 6 ♦ D 10 9 8 ♣ R 7 5 2
Sud : ♠ R D 8 7 4 3 ♥ 8 ♦ V 5 4 3 ♣ 9 4

Ann. S. don. E.-O. vuln. (Fr. Nor. Dames donne 28).

Sud	Ouest	Nord	Est
Girardin	Svers	Orabona	Swartl
2 ♠	4 ♥	4 ♠	4 SA
5 ♠	6 ♥	passe	passe
6 ♠	contre	passe	passe

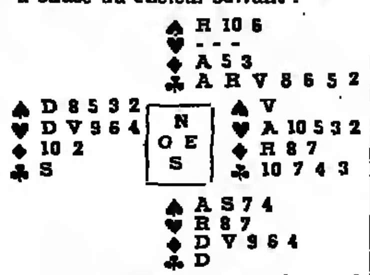
Ouest a entamé le roi de cœur et a continué cœur. Sud a coupé et a joué atout. Est a pris de l'as et la défense a joué trois fois trèfle. *Comment Sandra Girardin a-t-elle joué* pour ne chuter que de *quatre* levées (700) au contrat de SIX PIQUES ?

Réponse :

La déclarante a coupé le troisième trèfle, puis elle est remontée au mort à l'atout pour *couper le quatrième trèfle*. Ensuite, elle a joué l'as de carreau et carreau. Ouest a pris avec le roi (car il n'aurait servi à rien de le jeter), et elle fut obligée de rejouer cœur. Le mort défaussa son troisième carreau, tandis que Sud coupait avec son dernier atout. Sandra Girardin perdit en tout : un cœur, deux trèfles, un pique et un carreau, soit 700 points. Un bénéfice net de 12 IMPs, car à l'autre table, Mmes Bernard et Delor avaient réussi le petit chelem à cœur.

LA DÉFAITE D'ALBION

L'équipe anglaise qui était parmi les favorites du récent championnat d'Europe de Tel-Aviv n'a terminé que septième. Dès le premier jour elle se faisait battre par les Italiens, notamment à cause du chelem suivant :



Nord : ♠ R 10 6 ♥ --- ♦ A 5 3 ♣ A R V 8 6 5 2
Ouest : ♠ D 8 5 3 2 ♥ D V 9 6 4 ♦ 10 2 ♣ 9
Est : ♠ V ♥ A 10 5 3 2 ♦ R 8 7 ♣ 10 7 4 3
Sud : ♠ A 9 7 4 ♥ R 8 7 ♦ D V 9 6 4 ♣ D

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Priday	Bellant	Rodrigue	Brescia
1 ♦	passe	3 ♣	passe
3 ♦	passe	4 ♥	passe
4 ♠	passe	5 SA	passe
6 ♣	passe	6 ♦	passe...

Ouest ayant entamé la dame de cœur, *comment Sud peut-il gagner le* PETIT CHELEM A CARREAU contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Les Anglais Rodrigue et Priday en Nord-Sud jouaient *le* système Acol avec de multiples gadgets. Ici « 4 cœurs » indiquait une chicane et « 4 piques » était un cue bid. « 5 SA » était une convention pour connaître la teneur des atouts « 6 trèfles » annonçait un seul gros honneur.

A l'autre table, les Italiens en Nord-Sud étaient arrivés au petit chelem à trèfle qui était imperdable.

PHILIPPE BRUGNON.

échecs

N° 588

UN THÉORICIEN EN DÉROUTE

(42e championnat de l'U.R.S.S., Leningrad, décembre 1974.)
Blancs : K. GRIGORIAN
Noirs : M. TAIMANOV
Défense Nimzovitch.

1. d4	Cf6	16. Tf-é1	Rg7 (o)
2. ç4	é6	17. Cé4 !	a6 (q)
3. Cç3 (a)	Fb4	18. Fb3	Td8
4. Dç2 (b)	ç5 (c)	19. Dç3 (r)	Ta7 (s)
5. dxç5 (d)	Fxç5 (é)	20. Db4	b5
6. Cf3 (f)	d5 (g)	21. Df6+	Rg8
7. Ff4 (h)	dxç4 (i)	22. Td8 !! (t)	Cé7
8. é3 (j)	Cd5 (k)	23. Té-d1	Tf8 (u)
9. Td1	Da5 (l)	24. Dd4 ! (v)	Tç7
10. Fxç4	Cxf4	25. Cf6+	Rh8
11. éxf4	Fb4 (m)	26. Td8 ! (w)	Dxç3 (x)
12. 0-0	Fxç3	27. Txf8+	Rg7
13. bxç3	0-0 (n)	28. Ch5+	abandon (y)
14. Cg5 !	g6		
15. Dd3 !	Cç6		

NOTES

a) Bien hardi, celui qui accepte de jouer une « défense Nimzovitch » contre Marc Taimanov, auteur d'une célèbre monographie consacrée à cette ouverture !

b) Ce système (4. Dç2) cher à Casablanca, qui fut longtemps joué entre 1928 et 1953, est assez rarement utilisé de nos jours, où on lui préfère le « *système Rubinstein* » (4. é3) ou même le « système Saemisch » (4. a3). La sortie de la D vise avant tout à éviter le doublement du pion ç et à conserver ainsi une structure de pions sur l'aile -D intacte. Ce système présente cependant quelques inconvénients, notamment de retarder le développement des pièces légères et d'abandonner, dans certaines variantes, la défense du pion d4.

c) D'autres continuations sont 4... d5 ; 4... Cç6 et 4... 0-0. Selon Taimanov, le coup du texte est logique puisqu'il attaque immédiatement le pion d non défendu et force les Blancs à des éclaircissements au centre.

d) Probablement la seule réplique qui permette aux Blancs, en ouvrant la colonne d, d'exercer une pression sur le pion d7. Après 5. é3, Cç6 ; 6. Cf3, çxd4 ; 7. éxd4, d5 ; 8. a3, Fxç3+ ; 9. bxç3, Dç7 ; 10. Fd3, dxç4 ; 11. Fxç4, 0-0 ou 5. Cf3, 0-0 ; 6. é3, çxd4 ; 7. éxd4, d5 ; 8. Fd3, dxç4 ; 9. Fxç4, b6 suivi de Fb7 les Noirs n'ont plus de problèmes majeurs.

é) Ou 5... Cç6 ; 6. Cf3, Fxç5 ; 7. a3, 0-0 ; 8. b4, Fé7 ; 9. Fb2, b6 ; 10. é3, Fb7 ; 11. Ta-d1 et les Blancs sont légèrement mieux ou bien 5... Ca6 ; 6. a3 !, Fxç3+ ; 7. Dxç3, Caxç5 ; 8. f3 !, a5 ; 9. é4 suivi de Fé3 - Cé2 avec avantage positionnel aux Blancs. 5... 0-0 est solide ; par exemple, 6. Cf3, Ca6 ; 7. a3, Fxç3+ ; 8. Dxç3, Cxç5 ; 9. é3, a5. (Les dangers pour les Blancs de la suite 5... 0-0 ; 6. Ff4, Ca6 ; 7. Fd6, Té8 ; 8. a3, Fxç3+ ; 9. Dxç3, Cé4 ; 10. Dd4, Da5+ ont été vus dans la partie Toth-Parma, chronique n° 581.) La prise du pion ç5 par le F noir est une bonne suite qui permet aux Noirs d'attendre tranquillement le choix de l'adversaire.

f) Et non 6. Fg5 ? Fxf2+.

g) L'avance du pion semble ôter aux Noirs tout souci dans ce premier stade de l'ouverture.

h) 7. é3, 0-0 ; 8. Fé2 (ou 8. a3, dxç4 ; 9. Fxç4, Cb-d7 ; 10. b4, Fd6 ; 11. Fb2, Dé7), dxç4 ; 9. Fxç4, Cb-d7 ; 10. 0-0, a6 ; 11. a3, b5 ; 12. Fé2, Fb7 ; 13. b4, Fb6 ; 14. Fb2, Té8 donne une parfaite égalité (Eliskases-Steiner, 1934). De même, si 7. çxd5, Cxd5 ; 8. Cxd5, Dxd5 ; 9. Fd2, Cç6 ; 10. é3, Fé7 ; 11. a3, a5 ; 12. Fd3, Ff6 ; 13. Fç3, Fxç3+ ; 14. Dxç3, 0-0 ; 15. 0-0, Dh5 (Boleslavsky-Vasiliutchuk, 1956).

i) La *réponse* anodine des Blancs incite les Noirs à une tentative de réfutation ingénieuse, certes, mais sans aucun doute trop optimiste.

j) 8. é4 céderait la case d4 et la diagonale b6-f2.

k) Première finesse de l'astucieux grand maître : si les Blancs jouent 9. Fxç4, le Cd5 s'échangera contre le Ff4, doublant le pion f, après quoi *les Noirs conservent l'avantage* de la paire de F. Quant à la réponse 9. Cxd5, elle perd un bon pion après 9..., éxd5. Enfin, le retrait du Ff4 en g3 permet la manœuvre 9... Cb4 et 10..., *Cd3+* avec un écrasant avantage des Noirs.

l) Posant à nouveau les mêmes menaces.

m) Deuxième finesse : l'échange sur ç3 laissera un pion faible aux Blancs.

n) Finalement, il faut bien se rendre compte que la stratégie des *Noirs* présente quelques inconvénients : d'abord un grand retard de développement ; ensuite un roque privé de défenseurs. En comparaison, la faiblesse des pions f4 et ç3 paraît peu de chose. Le roque est *immédiatement affaibli* par 14. Cg5, ce qui force les Noirs à répondre 14..., g6 et probablement à regretter l'absence du F sur cases noires. 13... Cb-d7 ne changeait pas la situation : 14. Cg5 !, h6 ; 15. Cé4, *0-0* ; 16. Cd6 ou 14... Cf6 ; 15. f5 !

o) 16. Dh3 force le nouvel affaiblissement 16..., h5 mais laisserait des contre-chances fondées sur l'avance du *pion é6-é5. Les Blancs* prévoient la forte manœuvre. Cé4-Cd6 qui paralysent le jeu des Noirs.

p) Si 16..., Td8 ; 17. Dh3, h5 ; 18. g4, é5 ? ; 19. Fxf7+, etc.

q) Si 17... *Td3* ; 18. Cd6, *Dç7* ; 19. f5 !, gxf5 ; 20. Dg3+, Rf8 ; 21. Td3 ! avec une attaque irrésistible.

r) Menaçant 20. Cd6 et 21. f5.

s) Si 19..., Fd7 ; 20. Cd6, Ta-b8 ; 21. f5 !

t) La case critique.

u) Si 23..., Txd8 ; 24. Cxd6 et les Blancs gagnent.

v) Triplant sur la colonne d, attaquant la Ta7 et menaçant de l'exécution Cf6+. Une situation bien humiliante pour un grand maître.

w) Si 26. Cé8+, f6 ; 27. Cxf6, Cf5 ; 28. Dé5, Dxç3.

x) Si 26... Txd8 ; 27. Dxd8+, *Rg7* ; 28. *Dxç7 !, Dxç7* ; 29. *Cé8+* et 30. Cxç7.

y) Car si 28..., Rxf8 ; 29. Dd8 mat et si 28... Rh6 ; 29. Dxç3, Txç3 ; 30. Cg3 et les Blancs ont une T de plus.

ÉTUDE

W. WOHLERS
(1973)

BLANCS (6) : Rg1, Db4, Tg6, Pé1, Cf2 et d8.
NOIRS (9) : Rh4, Tç7 et d4, Fç4, Cb3 et b1, Pé7, g2 et h5.
Les Blancs jouent et font mat en trois coups.

Solution du problème n° 587.

Dr B. Kordon, « Schwalbe », 1971. (Blancs : Rf1, Pf4 et g8, Cb7 et h6. Prs Noirs : Rb6, Tb3, Fb1 et F16, Cb8 et f17, Pa2, ç3, d3, d4.) Mat en sept coups.

L'essai 1. Ff7 ?, Cç7 ! ; 2. Fxç7 ?, Tb5 ! illustre le thème de Dresde. Solution : 1. Fé8 !, Cd6 ; 2. Ff7, Tb5 ; 3. Cç5 ! (si 3. Fb5 ?, Cg5 ; 4. Cé4 ?, Tb7 !), Txç5 ; 4. Fb5, Cç5 ; 5. Cé4, Cé4 ; 6. Cf2+, Cxf2 ; 7. Ff3 mat.

A noter la déviation de la T qui ne laisse que la mauvaise défense du C.

CLAUDE LEMOINE.

jeunes

DES ENFANTS ET DES LIVRES

● *L'enfant, ses livres, ses jeux.* Sur ce thème, le Centre culturel allemand Goethe Institut organise une *exposition qui sera présentée* du 6 janvier au 12 février, en collaboration avec les éditions Carlit-Ravensburger, 17, avenue d'Iéna, Paris.

● *La librairie-galerie Pluriel*, au centre Maine-Montparnasse, expose des illustrations originales de livres ainsi qu'une sélection d'ouvrages. Pluriel est au 1er étage du centre Maine-Montparnasse, 17, rue de l'Arrivée, 75015 Paris, (tél. : 538-71-88). L'exposition est ouverte jusqu'au 10 janvier tous les jours de 10 h. à 22 h. ; le lundi, de 10 h. à 20 h. ; le dimanche de 14 h 30 à 19 h. 30.

● *Dans la salle des expositions de la gare Montparnasse*, c'est une exposition-animation sur le thème du livre illustré pour enfants qui est organisée par *le cercle* littéraire Etienne-Cattin (Association des écrivains cheminots). Des aires de lecture y sont aménagées et les jeunes visiteurs peuvent aussi dessiner, peindre, découper, coller. Des spectacles audiovisuels sont projetés. L'exposition est ouverte jusqu'au 10 janvier, tous les jours de 13 h. à 18 h. 30 : le mercredi, samedi et dimanche, de 10 h. à 18 h. 30.

● *Le prix Jeunes Années*, créé par la Fédération des francs et franches camarades, a été décerné, avec la mention « enfants », à l'ouvrage *de Solange Duflos : Dans le pré* (éditions Hatier). Avec la mention « éducateurs », deux ouvrages ont été primés : *l'Activité créatrice de l'enfant*, de Robert Gloton et Claude Clero (éditions Casterman) et *Cinéma d'animation sans caméra*, de Jacques Bourgeois (éditions Dessain et Tolra).

IDE DES LOISIRS

le temps des amours

Retrouvailles

ET DES LIVRES

CARNET

Naissances

— Germaine Nordmann et Baruch Amar,
Anna et Charles Amar,
Jacqueline et Roger Nordmann
sont heureux d'annoncer la naissance de leur arrière-petit-fils, petit-fils, fils, chez le docteur Edouard Teddy Amar et Marion, 50, rue de la Tour, Paris-16e.

— M. Jean-Louis Giraud-Sauveur et Mme, née Christine Appel,
Anne, Noëlle et Charlotte
sont heureux d'annoncer la naissance de
François.
Neuilly, le 28 décembre.

— François-Henri et Claude de Virieu ont la joie d'annoncer la naissance de
Nicolas,
le 1er janvier 1975.

Décès

Alexandre VINCENT

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Alexandre VINCENT,
avocat honoraire
au barreau de Nantes,
ancien bâtonnier,
ancien président de l'Association nationale des avocats,
préfet honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 14-18, 39-45,
survenu à Nantes, 16 place Edouard-Normand, le 2 janvier.
Le deuil se réunira à l'église Saint-Similien, le samedi 4 janvier à 8 h.
De la part de
Mme Alexandre Vincent, son épouse,
Mlle Anne Vincent,
M. et Mme Maurice Puget,
M. et Mme Michel Dubigeon,
M. et Mme Alex Vincent,
Ses enfants
de ses petits-enfants,
Mme Maurice Sourdille,
M. et Mme Octave Blanchard,
Mme Xavier Brunellière,
Mme Franck Bougouin,
Mme Yvonne Londe,
M. et Mme Alexandre Bricard,
Ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs,
Et de toute la famille.
Ni fleurs, ni couronnes.

[Né le 23 avril 1897, à Nantes, M. Alexandre Vincent s'inscrit au barreau en 1920. Il est préfet de Loire-Atlantique de 1944 à 1945 et adjoint au maire de Nantes de 1959 à 1965.]

— Lyon, Rennes, Martigues, Marseille, Berlin, Bourg-en-Bresse.
Le Dr et Mme Pierre Chapuis et leurs enfants,
M. et Mme Philippe de Fleurian et leurs enfants,
Mlle Alice Chapuis,
M. et Mme Louis-Georges Mottet et leurs enfants,
Le chef d'escadrons et Mme Bernard Boone et leurs enfants,
Mlle Solange Chapuis,
M. et Mme Jean-Pierre Madinier et leurs enfants,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Louis CHAPUIS,
née Renée Germain,
survenu le 31 décembre 1974, à l'âge de soixante-dix-huit ans.
Messe de funérailles le samedi 4 janvier à 8 heures, en l'église Saint-Michel, av. Berthelot, Lyon-7e.
Corps déposé.
Absoute à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame de Bourg-en-Bresse.
Et rappellent à votre pieu souvenir le Dr Louis Chapuis, décédé à Bourg-en-Bresse le 11 juillet 1960.
86, avenue Jean-Jaurès,
69007 Lyon.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons le décès de M. Bertrand COLLIN DU BOCAGE, survenu le 29 décembre, à l'âge de quarante-six ans.

[Né le 11 juillet 1928, à Dinard (Ille-et-Vilaine), Bertrand Collin du Bocage a été directeur commercial au groupe « Réalités » (1952-1971), puis directeur général adjoint de « la Vie française » (1971-1973) avant de devenir directeur général adjoint de la Compagnie française de journaux (« Valeurs actuelles ») en janvier 1974.]

— Mme Daniau et ses filles,
Sa famille et ses amis
ont la douleur de faire part du décès de
M. DANIAU,
pharmacien,
rappelé à Dieu le 17 décembre.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Valognes (50) dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
48, rue Georges-Braque,
76600 Le Havre.

— Les familles Daguerre et Loisel nous prient d'annoncer le décès accidentel de
M. Albert DAGUERRE,
docteur ès sciences,
Senior Industrial Developpement Officer,
Technical Cooperation Division,
Unido Vienna (Austria),
survenu le 14 décembre 1974.

— On nous prie d'annoncer le décès, le 1er janvier 1975, de
M. Yves DAVRINCHE.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Mandé-Sud, boulevard Archinard, Paris-12e, le lundi 6 janvier, à 15 h. 45.
Cet avis tient lieu de faire-part.
16, rue Brière-de-Boismont,
94 Saint-Mandé.

— M. et Mme Christian Eyber et leurs enfants,
M. et Mme François Eyber, leurs enfants et petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Gustave EYBER,
née Suzanne Brunet,
survenu le 28 décembre, dans sa quatre-vingtième année.
Les obsèques ont eu lieu le 2 janvier dans l'intimité, tant à La Force (24) qu'au cimetière de la rue Judaïque à Bordeaux.
Cet avis tient lieu de faire-part.
61, avenue de Verdun,
93 Romainville.

— Mme Raoul Bloch Laroque,
M. et Mme Paul Bloch Laroque et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Paul Léon et leurs enfants,
Mme Robert Zivy et ses enfants,
Mme Charles Zivy et ses enfants,
Mme Fanny Zivy et sa fille,
M. et Mme Albert Maurel,
Toute sa famille et ses amis,
font part de la mort de
Mme Maurice FELDMANN
(née Marie-Anne Xavier Léon),
survenue le 30 décembre 1974.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

— M. René Mazigh, président de la commission administrative de la Communauté Fondary-Grenelle,
Et ses enfants Daniel et Hélène,
Mme A. Azria, ses enfants et petits-enfants,
Mme F. Mazigh, ses enfants et petits-enfants,
ont l'immense douleur de faire part du décès de leur épouse, mère, fille, belle-fille, sœur, belle-sœur et tante,
Mme Arlette MAZIGH,
enlevée à l'affection des siens après une douloureuse maladie, à l'âge de quarante-cinq ans.
Elle sera inhumée au cimetière parisien de Bagneux.
La levée du corps aura lieu à son domicile, 36, rue Emeriau, Paris-15e, le vendredi 3 janvier, à 15 h. 45.

— Le conseil d'administration,
La direction
Et le personnel de la
Sucrerie et Distillerie de Souppes-Ouvré Fils S.A.,
ont le profond regret de faire part du décès de leur
Président-directeur général,
M. François OUVRÉ,
survenu le 31 décembre 1974.
La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 4 janvier à 9 heures, en l'église Saint-Jacques de Neuilly, 167, boulevard Bineau, à Neuilly-sur-Seine.
L'inhumation aura lieu à 12 h., au cimetière de Château-Landon (77).
Ni fleurs, ni couronnes.
Il n'y aura pas de défilé.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. François OUVRÉ,
survenu le 31 décembre 1974.
La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 4 janvier 1975, à 9 heures, en l'église Saint-Jacques de Neuilly, 167, boulevard Bineau, à Neuilly-sur-Seine.
L'inhumation aura lieu à 12 heures, au cimetière de Château-Landon (77).
Ni fleurs ni couronnes.
Il n'y aura pas de défilé.
De la part de
La comtesse Jean Pastré, sa mère,
Du docteur et Mme François Le Corre et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Louis Pancrazi et leur fils,
M. Vincent Ouvré,
Ses enfants et petits-enfants,
Et de toute la famille.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
[Né en 1910 à Paris, M. François Ouvré était président de la Sucrerie et distillerie de Souppes-Ouvré fils et de la société Laffi et Cie. Il avait été président du Syndicat français de l'industrie du sucre et conseiller général de Seine-et-Marne.]

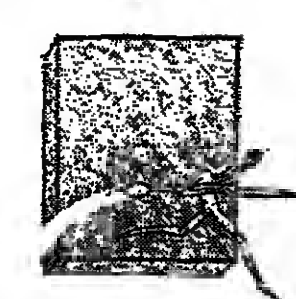
— On nous prie d'annoncer le décès, survenu à Paris, le 1er janvier 1975, de la
Baronne Edouard de ROTHSCHILD,
née Germaine Halphen,
chevalier de la Légion d'honneur,
dans sa quatre-vingt-onzième année.
De la part
Du baron et de la baronne Guy de Rothschild et leurs enfants,
De M. et Mme Gregor Piatigorsky, leurs enfants et leurs petits-enfants,
De Mme Bethsabée de Rothschild.
L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité. Une cérémonie religieuse sera célébrée à sa mémoire mardi 7 janvier, à 11 heures, à la Grande Synagogue, 44, rue de la Victoire.
[La baronne de Rothschild était la veuve du baron Edouard de Rothschild, mort en 1949.]

— Mme Elisabeth Schneider, née Wenger, ses fils et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de
Victor SCHNEIDER,
survenu subitement, le 30 décembre 1974.
Ses obsèques auront lieu le lundi 6 janvier 1975, à 10 h. 45, au cimetière de Sannois.



ARTS ET SPECTACLES

Culture



Emplettes artistiques à Téhéran

● La neige et le froid n'empêchent pas les Iraniens de visiter l'Exposition d'art français de Téhéran. Elle se déroule pourtant au bout du monde, au parc des expositions récemment construit entre la chaîne de montagnes qui festonne l'horizon de la capitale et les deux tours du Hilton, à 15 kilomètres du centre. L'autre jour, quelque seize mille visiteurs avaient parcouru les allées des deux pavillons de foire devenus musées pour trois semaines.

Jusqu'à présent, le circuit des expositions d'art moderne suivait plutôt le cours des grandes villes de l'Occident. Elles ne s'aventuraient que très rarement en Orient. Les pays en voie de développement n'ont pas d'art contemporain : c'est un phénomène caractéristique des démocraties occidentales riches. On connaît la Biennale de Venise, celle de Paris, la Dokumenta quadriennale de Kassel, qui toutes alimentent musées et salons de collectionneurs. L'Iran enrichi par le pétrole veut également sa biennale. Celle de Téhéran, créée cette année, a un principe : accompagner la production nationale de celle d'un pays invité. Ce sont des artistes français qui inaugurent le cycle. Dans deux ans, ce sera le tour des Américains (à l'occasion du bicentenaire des Etats-Unis) et ensuite celui des Soviétiques.

● Vue du côté iranien, cette manifestation a un caractère officiel. Mais pour les Français, l'exposition est une entreprise privée qui montre des tableaux à vendre.

Et c'est une aubaine pour les marchands parisiens comme J.-C. Bellier, Hervé Odermatt, Malingue, et d'autres, qui n'ont pas hésité à apporter à Téhéran des tableaux choisis dans le dessus du panier de leurs réserves : Renoir, Monet, Seurat, Picasso, Léger, Vlaminck, Utrillo... De leur côté, des galeries de premier plan comme la Galerie de France ont aménagé de saisissantes salles de peinture de l'école de Paris : Hartung, Soulages, Alechinsky, Zao Wou-ki, Poliakoff, Manessier, Prassinos, Pignon, Singier, Music, Lestié... Tandis que la Galerie Maeght, qui prospectait, semble-t-il, le marché iranien depuis un an, a tenu à avoir un pavillon entier, où elle a déployé, dans une mise en scène « muséale », deux cent une œuvres, parmi lesquelles dix Chagall, neuf Braque, seize Miro, sept Kandinsky, autant de Giacometti, trois Picasso et des Calder, des Adami, des Ubac, des Rebeyrolle à foison... Certaines galeries, comme la Galerie Denise-René, n'y présentent qu'une participation symbolique (avec un Soto, un Vasarely, un Camargo), tandis que, pour sa part, le Salon d'automne s'est déplacé avec cent soixante-treize œuvres : McAvoy, Berthomé Saint-André, Chapelain-Midy, Istrati, Dumitresco, Montané, Monique Gourgand, Yankel, Buffet, Baron-Raynouard...

Pour les artistes iraniens, cette première Biennale de Téhéran est également l'occasion d'une confrontation avec la peinture des autres. Pour eux, elle amorce un pas vers ce grand brassage international qui caractérise l'art contemporain. On peut lire, dans les trois cent cinquante œuvres qu'ils exposent, les influences des pays où tel ou tel artiste a fait ses études : en France, aux Etats-Unis, en Allemagne, en Italie... La peinture iranienne contemporaine compte cependant quelques très intéressants tempéraments, parmi lesquels l'excellent Barirani, dont le graphisme relie avec bonheur art abstrait occidental et calligraphie orientale, et d'autres peintres de l'écriture comme Ian Darondi, Zenderondi, Pilaram...

Il ne serait pas étonnant que l'année qui s'annonce voie figurer sur les cimaises parisiennes des œuvres d'artistes venus d'Iran.

JACQUES MICHEL.

Radio Télévision

Aux premières loges

Qu'importe après tout, l'art et la manière, la place des projecteurs, le choix des prises de vues ? Un fait demeure en ce début d'année : tout le monde a pu voir, de son fauteuil aux premières loges, les Caprices de Marianne, de Musset, Ondine, de Giraudoux, et Otello, de Verdi. Tout le monde a pu se croire, pour un soir, invité d'honneur à la Comédie-Française — quatre représentations en trois jours — ou au Festival de Salzbourg. Et réaliser — qui sait ? — à cet instant un vieux rêve. Tout le monde ? Ceux pour qui la Maison de Molière demeure un symbole, et le cachet autrichien une garantie. Ceux qui associent au théâtre un style d'articulation, ceux qui n'aiment l'opéra qu'au-delà d'un certain budget de décors et de costumes. Ceux principalement pour qui Palais-Royal évoque le nom d'une correspondance de métro, et Salzbourg — sait-on jamais ? — une marque de bière.

Bonne idée de présentation que cette interview de Karajan, le « grand patron » d'Otello (il en est à la fois le chef d'orchestre, le metteur en scène et le réalisateur). Rien de tel pour recueillir en un minimum de temps un maximum d'informations : un an et demi de travail pour deux heures environ de spectacle.

Une recréation totale de la mise en scène conçue cette fois pour être vue au microscope. Une longue et progressive accoutumance des interprètes au play back. Une nouvelle approche de l'expression dramatique et musicale à l'intention de deux millions de spectateurs. On se sentait flatté, presque gêné de ces efforts et de cette sollicitude. Qu'un Karajan ait fait cela pour nous ! Qu'il nous conseille avec un sourire et dans un français parfait de tourner à fond le bouton d'intensité de notre récepteur ! Qu'il se soucie de la réaction de nos voisins ! Quel honneur ! Mais pourquoi la première chaîne a-t-elle diffusé si tardivement — de 21 h. 30 à minuit — cet opéra ?

Un court résumé de l'argument et nous voici à pied d'œuvre. Les intentions de Karajan étaient claires. Cette fois, elles paraissent aveuglantes : il s'agit de comprendre. De voir qui chante et pour quoi. Le montage suit plan par plan la disposition des chœurs, image par image l'alternance des répliques. La caméra surprend en un éclair les a parte de Iago (Peter Glossop), saisit un regard flamboyant d'Otello (Jon Vickers), débusque Desdémone (Mirella Freni) dans les bosquets, revient à la hâte sur Otello, qui écume de rage. Un bruitage discret nous renseigne sur la tonalité des fontaines. Et lorsque la musique se répète (c'est la règle dans les grands airs), l'image semble, elle aussi, revenir sur elle-même.

Expressifs, ces plans gros comme une montagne, ce découpage pour l'oreille ? Certainement. Intelligibles ? C'est autre chose. Car l'on met au défi de saisir l'exacte disposition des lieux et l'emplacement précis des interlocuteurs pendant tout le quatuor du second acte ou pendant la scène du mouchoir entre Cassio, Iago et Otello. La vision panoramique (celle du théâtre à l'italienne) a parfois du bon. D'autant que c'est la seule que Verdi ait pu imaginer.

Mieux valait donc, dans l'ensemble, comprendre l'italien (au point qu'un résumé du livret, acte par acte, aurait paru souhaitable). Mais ne boudons pas notre plaisir. Cet Otello, magistralement dirigé et idéalement interprété, demeure l'un des spectacles les plus soignés que l'on ait pu voir sur le petit écran depuis les retransmissions d'Aix-en-Provence, Carmen et la Traviata. Ne parlons pas de Tristan : Tristan, c'est autre chose.

ANNE REY.

TROIS JOURS AVANT LEUR ENTRÉE EN FONCTIONS

Les responsables des nouveaux organismes négocient encore leurs cahiers des charges

Alors que l'O.R.T.F. a cessé d'exister depuis le 31 décembre à minuit, la nouvelle organisation de l'audio-visuel d'Etat n'a toujours pas reçu de cadre réglementaire : les cahiers des charges sont incomplets et la nomination de M. Jean-Charles Edeline à la présidence de la société de production n'a pas été confirmée.

Le conseil des ministres du jeudi 2 janvier a rendu officielles les nominations de Mme Jacqueline Baudrier et de MM. Jean Cazeneuve, Marcel Jullian, Claude Contamine, Jean Autin et Pierre Emmanuel, à la tête des nouveaux organismes de radio et de télévision : les quatre sociétés de programmation, l'établissement public de diffusion et l'Institut de l'audio-visuel. Le nom de M. Jean-Charles Edeline, président en puissance de la société à capitaux publics de productions et de créations télévisuelles, a été omis dans cette liste.

Il est vrai que cette société n'a pas encore de conseil d'administration, que son budget n'a pas encore été arrêté, et que ses relations avec les sociétés de programmation faisaient encore jeudi l'objet de difficiles négociations chez le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, porte-parole du gouvernement, M. André Rossi. Et, aussi longtemps que le volume ou chiffre d'affaires que la société de production lourde doit réaliser, principalement avec les sociétés TF 1 et Antenne 2, ne sera pas défini, la publication des cahiers des charges régissant les relations entre les sept organismes nés de l'éclatement de l'O.R.T.F. — prévue pour le mois de novembre 1974 — sera différée.

On affirme toutefois au secrétariat d'Etat que la rédaction définitive des cahiers des charges est incessante. Ceux-ci ne seront pas publiés au *Journal officiel*, « *en raison de leur longueur* », mais leur contenu sera rendu public. D'autre part, la nomination du président de la société de production lourde — société anonyme à capitaux publics — pourrait faire l'objet d'un décret simple.

Diffusion d'une théâtrothèque filmée

L'enjeu des ultimes négociations entre présidents et pouvoirs publics concerne, d'une part, l'enveloppe budgétaire globale remise aux organismes, et, d'autre part, la « couverture » des frais de fonctionnement de la société que préside M. Edeline.

Celui-ci réclamait une prise en charge à 100 % par les sociétés de programmation, payable en vingt-quatre douzièmes, le 1er et le 15 de chaque mois. On semblerait s'orienter maintenant vers un chiffre voisin de 91 à 93 %, soit un peu moins de 500 millions de francs. Cette prise en charge serait dégressive, se ramenant à 60 % en 1977 et à 30 % en 1979. La contribution « automatique » des chaînes ne définirait cependant pas le type des relations juridiques les liant avec la société de production lourde, qui serait tantôt façonnier, tantôt coproducteur, tantôt vendeur de droits.

Pour équilibrer son budget, M. Edeline compte sur la diversification des activités de la société qu'il préside. Il envisage notamment la diffusion d'une théâtrothèque filmée dans les circuits cinématographiques et s'intéresse au marché de la vidéo-cassette, sans négliger les perspectives de la télédistribution.

Mais, évidemment, il faudrait d'abord que la nouvelle organisation puisse fonctionner. — M. E.

LE DOCUMENT EN SIX POINTS DE L'INTERSYNDICALE

Les délégués de l'Intersyndicale de l'ex-O.R.T.F. seront reçus ce vendredi 3 janvier par M. Jean-Charles Edeline, président de la Société de production télévisée, puis par M. Marcel Jullian, président d'Antenne 2. Dès jeudi, les représentants syndicaux avaient remis à Mme Jacqueline Baudrier (Radio-France), MM. Jean Cazeneuve (TF 1) et Claude Contamine (FR 3) le document demandant à ces présidents une réponse écrite sur les points suivants :

— Embauche prioritaire des agents licenciés pour les emplois vacants ou créés ;

— Reconduction du régime actuel des indemnités de licenciement ;

— Possibilité de mobilité pour le personnel entre les nouvelles sociétés ;

— Maintien d'une commission paritaire dans chaque société ;

— Maintien des critères de recrutement, des rémunérations correspondantes et des perspectives salariales actuelles ;

— Application, pour les journalistes, de la convention collective nationale de travail des journalistes.

On indique, de source syndicale, que les demandes de négociation concernant les deux organismes qui ne sont pas des sociétés nationales (l'Etablissement public de diffusion et l'Institut de l'audio-visuel) feront l'objet de démarches ultérieures de la part de l'Intersyndicale.

Rappelons qu'un préavis de grève a été déposé pour le lundi 6 janvier, en prévision des réponses qui seront données aux revendications de l'Intersyndicale.



LE GOUVERNEMENT REND HOMMAGE A M. MARCEAU LONG

Le gouvernement, selon M. André Rossi, son porte-parole, a rendu hommage, au cours du conseil des ministres de jeudi, à M. Marceau Long qui fut le dernier P.-D.G. de l'O.R.T.F., « *pour la façon dont il a assumé sa mission* ».

Le secrétaire d'Etat a précisé que M. Long serait prochainement nommé à de nouvelles fonctions.

[Il s'agirait du poste de secrétaire général du gouvernement dont le titulaire, M. Jean Donnedieu de Vabres, est devenu président de la commission des opérations en Bourse en août 1974. M. Dieudonné Mandelkern assume actuellement l'intérim du secrétariat. Cependant, M. Long ne prendrait ses nouvelles fonctions que vers le 15 février.]

Ancien porte-parole de l'Intersyndicale de l'O.R.T.F.

M. EDOUARD GUIBERT DEMANDE A ÊTRE LICENCIÉ

M. Edouard Guibert, secrétaire de la section O.R.T.F. du syndicat national des journalistes et ancien porte-parole de l'Intersyndicale de l'Office, a rendu publique, le jeudi 2 janvier, la lettre qu'il a adressée à M. Marceau Long, P.-D.G. de l'O.R.T.F., pour lui demander de ne pas figurer parmi les journalistes répartis dans les nouvelles sociétés de radio-télévision. Edouard Guibert, dont la commission de répartition des personnels avait prévu l'affectation à la société « Antenne 2 », se déclare, dans cette lettre, solidaire des journalistes licenciés et demande que lui soit appliquée la procédure de départ volontaire avec indemnités de licenciement : « *Je serai ainsi*, écrit-il, *licencié dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits que les « mal notés » de l'O.R.T.F.* »

M. Guibert conserve ses fonctions syndicales comme secrétaire général provisoire de la fédération des syndicats S.N.J. de l'audiovisuel, qui vient d'être créée et qui regroupe les sections syndicales S.N.J. des nouveaux organismes de radio-télévision.

● *Le contrat de la Compagnie libanaise de télévision (C.L.T.) prorogé d'un mois.* — Le conseil des ministres libanais a décidé le lundi 30 décembre de proroger d'un mois le contrat de concession de la Compagnie libanaise de télévision (C.L.T.) — dont l'Etat français détient 53,5 % du capital — venant à échéance le 31 décembre (*le Monde* du 24 décembre).

M. Mahmoud Ammar, ministre de l'information, a indiqué que cette décision faisait suite à un message de l'ambassadeur du Liban à Paris, M. Negib Sadaka, annonçant que « *la partie française a modifié sa position* ».

Le gouvernement libanais aura recours à la mainmise sur la C.L.T. au cas où les négociations sur le renouvellement du contrat n'aboutiraient pas à un accord donnant satisfaction à ses demandes dans le délai d'un mois, a ajouté le ministre libanais de l'information.



ARTS ET SPECTACLES

Théâtre

Peter Brook et les Iks

(Suite de la première page.)

« Au centre, nous nous entraînons en circuit fermé, sans prévoir le résultat de nos exercices. Mais la base de notre travail est l'ouverture sur le monde extérieur, et nous voulons le présenter dans des conditions de plus en plus variées. On trouverait difficilement plus éloigné de nous, de nos habitudes, que la brousse africaine. Il ne s'est agi ni d'enseigner, ni d'apprendre, ni de copier, tout juste de mettre nos expériences à l'épreuve, et de nous ouvrir le plus possible à des impressions étrangères. Bien entendu, nous avions des idées préconçues. Nous avons dû les abandonner au fur et à mesure de notre avance. »

Le groupe ne pouvait compter que sur la curiosité des Africains et sur sa propre disponibilité. S'installer sur une place de village suffisait à rassembler une grande partie de la population. Pour se faire comprendre, les comédiens devaient tout inventer, avec pour seul langage le chant, le rythme, le geste. Le sens du geste le plus simple n'est pas forcément évident. Peter Brook raconte qu'au cours d'une improvisation un comédien arrive, courbé, traînant les pieds. Dans son esprit, il représentait clairement un vieillard. Pour le public, il avait seulement une curieuse manière de marcher...

« Aujourd'hui, dit-il, *grâce à cette confrontation, le groupe est intimement lié à l'Afrique, au thème des Iks. Seuls des Français peuvent jouer certaines pièces, parce qu'elles touchent à un mythe national. De la même manière, ce spectacle n'aurait pas pu se faire avec des Africains ni avec des gens qui ne connaîtraient pas l'Afrique : il fallait avoir subi ce type d'expérience, être resté à mi-chemin d'une connaissance. »*

D' « US » aux « IKS »

Après Shakespeare, la Renaissance, Peter Brook passe au monde d'aujourd'hui. Mais ce n'est pas par souci de varier les plaisirs : *les Iks traitent, comme Timon d'Athènes,* d'un conflit de civilisation.

« Il y a autre chose encore, dit Peter Brook. *Pour notre travail, nous ne pouvons pas nous enfermer dans le théâtre classique. Nous avons besoin de retrouver le présent. Les Iks suivent la ligne d'US. A cette époque, j'étais à Londres. Sur scène, des comédiens utilisaient une forme artificielle pour donner un point de vue d'anglais vivant en Angleterre sur la guerre du Vietnam, sur une réalité contemporaine. Nous étions à Londres et nous disions qu'à des milliers de kilomètres, loin dans l'espace et non plus dans le temps, des bombes tombaient. Et, dans le même temps, les bombes tombaient au Vietnam.*

» Si dans une pièce qui se passe au Moyen Age j'essaie de tuer quelqu'un avec une flèche, quel que soit le réalisme de la représentation acteurs et spectateurs doivent faire tout un travail inconscient pour admettre immédiatement que le drame d'un homme tué autrefois est aussi terrible que celui d'un homme abattu aujourd'hui par une mitraillette. Si on monte une histoire moderne, on n'a même pas besoin de la mitraillette. Il suffit de lever un journal roulé pour que la réalité s'impose. Elle est déjà présente dans l'esprit des acteurs et des spectateurs.

» L'obstacle, dès que l'on veut traiter un sujet actuel, c'est l'anecdote. En français, le mot est péjoratif, et c'est juste. Au théâtre, un simple reportage, même traitant d'une « anecdote » très forte, la mort d'Allende disons, laisse insatisfait. Instinctivement, on sent que le théâtre doit amener davantage. Quoi exactement ? On ne sait pas. Mais on doit prendre cette impression confuse et floue comme une indication.

» A l'opposé de l'anecdote se tient le mythe. Mais alors manque la vie quotidienne, le concret. On se plonge dans l'abstraction, dans les généralisations, on ne s'y reconnaît plus. La difficulté est de trouver le point de rencontre entre le quotidien et le mythe. Le théâtre le permet, permet cette vision double : voir le carton du décor et ce qu'il représente au-delà de la matière.

» On sait aujourd'hui que le théâtre ne peut proposer aucune solution concrète aux conflits qu'il présente. A un moment, nous avons pu avoir cet espoir naïf, et c'est normal : pendant des siècles, les artistes se sont sentis rejetés du monde responsable. Quand nous jouions US, on nous demandait toujours : « Est-ce » que vous pensez aider la guerre du » Vietnam à prendre fin ? » *Comme s'il s'était agi de cela, comme si ç'avait été possible !*

» La crise pétrolière a ouvert les yeux sur une vérité : l'immensité des forces en jeu. Quelques actes subversifs, quelques spectacles violents, satiriques, ne parviennent pas même à effleurer l'épiderme de ceux qui détiennent le pouvoir réel. C'était aussi l'un des thèmes d'US. Nous réfléchissions sur la situation du moine bouddhiste qui se suicide par le feu. La question est : « Que peut » faire un homme seul, même s'il » va jusqu'à l'extrême limite de son » engagement personnel, face à un » continent déchaîné, face aux puis- » sances qui manipulent l'économie » mondiale ? »

» Le théâtre, en tant que forum où sont proposées certaines situations, n'a de sens qu'à l'intérieur d'une petite communauté. Il est certain que l'action des Campesinos, au moment de la grève des ouvriers agricoles en Californie, a été efficace. Quand ils allaient dans les champs jouer cinq fois par jour une pièce d'un quart d'heure, ils gagnaient à chaque représentation quelques adhésions, et, sur le nombre relativement limité de la population de ce secteur, cela représentait une force. Mais il faut bien comprendre que, si l'on essaie d'agir de la même manière contre la politique d'Henry Kissinger, c'est complètement dérisoire. Pour rester dans les mêmes proportions, il faudrait deux ou trois millions d'acteurs et cinquante millions de spectateurs. Ce ne serait plus du théâtre, ce serait la révolution.

» Le théâtre devient responsable lorsqu'il connaît les limites de son influence, comme — c'est un exemple que je cite souvent — les services médicaux d'un hôpital.

» Pour les Iks, personne ne fait semblant d'être ce qu'il n'est pas, personne ne se noircit le visage. Chacun essaie de traverser son « background culturel » pour trouver l' « Ik » qu'il porte en lui, réinventer l'histoire de cette tribu, en dégager la signification universelle, la légende. »

COLETTE GODARD.

formes

Figurations inactuelles

Toute l'Espagne tragique se fait unir dans les toiles d'Aguayo (1). Mais ce *tragique s'exprime* sans la moindre grandiloquence, un tragique on dirait quotidien, qui ne cherche jamais à plaire, fût-ce par antiphrase, qui n'apparaît même pas dans la banalité des sujets : *Paysans anonymes* (à part les portraits), silhouettes entrevues loin du soleil, objets a-poétiques, traités pour eux-mêmes, réduits à leurs formes, dépouillés des accessoires que pourrait réclamer leur fonction.

Il y a longtemps que Fermin Aguayo progresse sur ce chemin austère. Dès 1958, d'après sa notice biographique, il a cherché « l'intégration de la figuration dans un monde plastique abstrait », monde où il se confinait auparavant. Ce qu'il montre aujourd'hui — tableaux exécutés au cours des quatre dernières années — est courageusement inactuel. Quelle chance ! Enfin de la peinture-peinture.

La grande tradition à laquelle il se réfère, ce n'est pas seulement la leçon de maîtres incontestés, mais leur façon de voir, de sentir, immuable en Espagne. A la fois près et loin du réel : attirance et répulsion. Ainsi, par quel prodige parvient-il à la ressemblance, physique et psychologique, dans les portraits aux regards vides, aux traits à demi gommés, qui sont autant d'hommages à *Vélasquez,* à *Rembrandt,* à Titien, au Tintoret, à *Cézanne,* à Van Gogh ?

Les autres personnages, même les nus, sont plus fantomatiques, remontant des bleus obscurs des profondeurs : *Nocturne, Dedans, l'Ostromer, Pays noir...* Un éclat de lumière, venu d'en bas, illumine parfois des teintes sombres *comme l'humeur d'une âme sans illusions,* tel le ciré jaune soufre de *Pluie* ou celui du marcheur *qui s'éloigne* à grands pas de *Contrepluie.* La lumière, elle éblouit presque, débordant du *Livre* ouvert. Et puis il y a le morceau de bravoure — non, de contre-bravoure — de la *Visite à l'atelier,* juxtaposition de cinq immenses panneaux, dont chacun pourrait se suffire à lui-même, avec les gens sans visage saisis dans leur immobilité, le chat, le modèle pétrifié à jamais.

Que l'on s'arrête plus longtemps encore devant *la Main,* celle de l'artiste crispée vivante, le conducteur par où passe l'esprit ; devant *Cubicacion de la mere :* acteur unique, sans oripeaux, le meuble énorme tient toute la scène. Là, plus qu'ailleurs peut-être, le peintre s'affirme maître de lui comme de ses moyens.

***

L'érotisme accapare une des faces de l'accrochage offert ces jours-ci par la galerie de l'Abbaye (2). Les dessins, d'une fascination trouble, que ses propres livres ont inspirés à Pierre Klossowski, sont-ils à l'origine des trois grandes compositions exposées ? L'écrivain a-t-il, au contraire, amplifié ses premiers crayons ? Peu importe. L'agrandissement, la couleur, décuplent l'attraction exercée sur les visiteurs à leur corps défendant. Le regard du voyeur qui enveloppe *le Petit Rose* (la couette de l'éphèbe dénonce l'époque, le vicieux dix-huitième siècle) peut s'appliquer avec la même concupiscence aux *Impressions romaines* (pour *Roberte ce soir*), à *la Dormeuse* (pour *la Possession invisible*).

Bien qu'il illustre, entre autres, *Justine* avec une égale lubricité, le sadisme de Roland Topor se fait les griffes dans un tout autre registre. Son humour ne tempère guère sa verve cruelle. Au moins elle fait rire comme les oreilles du lapin devenues des sucettes, ou le cauchemar des voyageurs immobiles. Alors elle fait rire jusqu'à l'angoisse.

L'autre face est plus rassurante. Les gravures polychromes de Lelièvre respirent en pleine poésie, et un pastel où vibrent tous les bleus se contente d'un lit, d'une lampe, pour accéder à la magie. Lui aussi se moque de la mode. Et après avoir goûté les aquarelles de Valentine, les œuvres de Jean-Marie Martin, on découvrira avec joie des dessins anciens que près de quarante ans n'ont point dévalorisés, qui révèlent un Tal Coat inconnu (ou oublié), des croquis de personnages trop vrais pour n'être pas quelque peu caricaturés. Par-dessus le marché, tout aussi inattendu, un pastel de Bissière, un vrai portrait impossible à dater.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Galerie Jeanne-Bucher, 53, rue de Seine. Jusqu'au 25 janvier.

(2) Galerie de l'Abbaye, 3 bis, rue de l'Abbaye. Jusqu'à fin janvier.

MORT DE LA « GRANDE EUGÈNE »

Eugène Couvri vient de mourir d'une péritonite à Naples, où il se trouvait en tournée. Il est inhumé ce vendredi à Montélimar, sa ville natale. Il était âgé de trente-trois ans.

[Eugène Couvri était connu sous le nom d'Eugène, « la Grande Eugène », travesti en robe blanche à perles et à plumes. Toutes fausses dents dehors, il retrouvait le large sourire canaille de Mistinguett. Il a donné son nom à un cabaret situé rue d'Argenteuil, puis rue de Marignan. Le cabaret est resté. Eugène est parti au sous-sol des Capucines. La Miss restait à son répertoire, mais il ne retrouvait pas un metteur en scène qui ait su tirer partie de son personnage, de ses yeux rieurs, de ses gestes gauches d'adolescent qui aime tant se déguiser.]

Cinéma

« Apportez-moi la tête d'Alfredo Garcia »

Sam Peckinpah raconte une fois encore l'histoire d'un perdant, d'un personnage fatigué, vaincu, réfugié dans un bouge de Mexico, un égout pour touristes, où il tient le rôle du pianiste qui joue à la demande pour quelques dollars. Le hasard va le faire partir à une classique recherche d'un homme. Mais il ne lui faut pas beaucoup de temps pour savoir qu'il ne lui reste plus qu'à trancher la tête de l'homme dont le corps est enterré dans le cimetière d'un petit village et qu'à ramener celle-ci à Mexico pour toucher le pactole qui le fera sortir de sa déchéance.

Commence alors le récit en ligne brisée d'un Peckinpah en grande forme, l'aller-retour du petit aventurier (interprété par Warren Oates) coupé de parenthèses qui dérangent le cours des choses. Il y a l'histoire d'amour qui finit en tragédie intimiste, mais qui aurait pu être la porte de sortie pour lui et pour la fille, perdue elle aussi entre les bouges et les salons douteux de Mexico. Il y a deux voyous qui viennent troubler un soir où le couple s'inventait des itinéraires. Il y a l'organisation de truands qui lui a promis les dollars contre la remise de la tête de Garcia, et qui le fait suivre, et qui va essayer de l'éliminer dès qu'il ne sera plus utilisable. Il y a, enfin, le grand propriétaire terrien du Mexique qui a commandé aux truands le meurtre de Garcia coupable d'avoir engrossé la fille de la maison.

La violence sourd et circule d'abord dans des images paisibles au bord d'un fleuve ou d'un petit village où l'on enterre un enfant au son d'une fanfare minable. Elle éclate ensuite par à-coups, sauvage et nette. Elle suit enfin le goût de la vengeance et son champ s'élargit alors de plus en plus et aboutit à une série de carnages filmée avec un souci de réalisme par celui qui dirigea, autrefois, *la Horde sauvage.*

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Paramount Elysées, Paramount Odéon (v.o.) ; Paramount Opéra, Capri, Paramount Maillot, Maine Rive Gauche, Grand Pavois (v.f.).

هكذا من الأصل

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : la Belle au bois dormant.
Opéra Studio, 20 h. 30 : la Vie parisienne.
Comédie-Française, 20 h. 30 : l'Impromptu de Marigny.
Petit-Odéon, 18 h. 30 : Monsieur Teste.
Théâtre de l'Est parisien, 20 h. 30 : l'Opéra de Quat' Sous.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : les Colombaioni.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Tube.
Atelier, 21 h. : Arroo et Evrard.
Athénée, 21 h. : l'Amour fou.
Cartoucherie de Vincennes, Atelier de l'Epée de bois, 20 h. 45 : le Chevalier à la charrette ; Aquarium, 20 h. 30 : Tu ne voleras point.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : la Colombe.
Cour des Miracles, 18 h. 30 : la Terrine du chef ; 14 h. 30 et 20 h. 15 : Pour l'amour du ciel, où tous ces gens peuvent-ils bien aller ? ; 22 h. 30 : V comme Vian.
Daunou, 20 h. 45 : Les portes claquent.
Edouard-VII, 21 h. : la Mamma.
Fontaine, 20 h. 45 : les Jeux de la nuit.
Gymnase, 20 h. 30 : Cher Menteur.
Hébertot, 21 h. : Raymond Devos.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 20 h. 45 : Docteur Béro.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Buffet-Bontems ; 22 h. : les Lerbins ; 24 h. : Plaisir des dieux.
Madeleine, 20 h. 30 : le Tournant.
Mathurins, 21 h. : le Péril bleu ou méfiez-vous des autobus.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Montparnasse, 21 h. : Madame Marguerite.
Nouveautés, 20 h. 45 : la Chambre mandarine.
Nouvelle Comédie, 20 h. 30 : Zalman ou la folie de Dieu.
Œuvre, 21 h. : la Bande à glouton.
Olympic, 22 h. : M.M. Maggie Moon.
Le Palace, 20 h. 30 : le Cadavre exquis ; 23 h. : la Moustique dithyrambique.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Patatrapp, 21 h. : Coup de pompe.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Good bye Mr. Freud ; 23 h. : l'Apologue.
Récamier, 20 h. 30 : Sudd.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Croque Monsieur.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Divertissement ; le Carnaval des animaux.
Théâtre de Dix-Heures, 20 h. : les Autres, par Jean Bois.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Ainsi parlait Zarathoustra. — Petit Orsay, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours.
Théâtre Essaion, 20 h. 30 : Victor ou les Enfants au pouvoir. Salle II, 20 h. 30 : la Haute Colline de Dunsinane ; 23 h. 30 : Voyage autour de ma marmite.
Théâtre-en-Marche, 20 h. 30 : la Pastorale des santons de Provence.
Théâtre Oblique (grande salle), 21 h. : la Danse macabre ; (petite salle), 20 h. : Grimm, contes.
Théâtre Paris-Nord, 20 h. 45 : l'Ile de raison.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : les Voraces ou Tragédie à l'Elysée ; 22 h. 30 : Délivrance.
Théâtre 13, 20 h. 45 : le Procès de Jean-Baptiste M.
Troglodyte, 22 h. : l'Inconfortable.
Variétés, 20 h. 45 : Zouc.

Les théâtres de banlieue

Choisy-le-Roi, Théâtre Paul-Eluard, 21 h. : l'Homme au sable.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : Hamlet.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Denis Wetterwald ; 21 h. 30 : les Amours de Jacques le Fataliste ; 23 h. : Souriez on je tire.
Café d'Edgar, 20 h. 30 : Chorus débile ; 22 h. 15 : les Baura ; 23 h. 45 : Pierre Péchin.
Café de la Gare, 20 h. : Just a quick sweet dream ; 22 h. : les Semailles de la nuit.
Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h. : la Collection ; 21 h. 30 : Huis clos ; 22 h. 30 : Femmes parallèles ; 23 h. 30 : Quand j'serais grande, j'serais paranoïaque.
Le Fanal, 21 h. : Mr Barnett ; 22 h. 45 : Délire à deux.
Le Jour-de-Fête, 21 h. 30 : Ch. Monsset, Laville ; 23 h. : J. Mauzac ; 24 h. : J.-G. Abadie.
Maison des Amandiers, 21 h. : Rorschach.
Petit Casino, 21 h. 15 : la Rentrée de Greta Garbo dans Phèdre ; 22 h. 45 : la Reine d'Angleterre.



Vendredi 3 janvier

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34

(De 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Le Pétrin, 19 h. 30 : Chocn, ça va écrase.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Par ici les gros sous (B. Vian) ; 22 h. 30 : De la mer et des hommes.
Sélénite, salle I, 20 h. 30 : Spectacle Prévert ; 22 h. : la Jacassière ; 23 h. 30 : la Véritable Histoire de Paul et Virginie. — Salle II : 21 h. : Match sur la une ; 22 h. 30 : Sélénite, nid d'espions ; 24 h. : Miss Boy In.
Le Vieille-Grille, 21 h. : Cyglamour et le pape ; 23 h. : Double seuil.

Le music-hall

Alcazar, 23 h. : Paris-Broadway.
Bobino, 20 h. 30 : Serge et Stephan Reggiani.
Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi je t'aime.
Charles de Rochefort, 20 h. 45 : Des croquettes.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta !
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Galaxy, 21 h. : Cendrillon sur glace, la Révolution française.
Bliss me, 22 h. 30 : Bons baisers de Paris.

Lido, 22 h. et 0 h. 45 : Grand jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q ou
Olympia, 21 h. 15 : Michel Sardou.
Tour Eiffel, 20 h. : la Fête aux chansons.

La danse

Biothéâtre, 20 h. 30 : Chants, percussions et danses de l'Inde du Sud.
Palais des Sports, 20 h. 30 : Chœurs et danses de l'armée soviétique.

Les concerts

Hôtel Héronet, 20 h. 15 : Simone Escure, piano, et le trio Revival (Bach).
Maison de l'O.R.T.F., 20 h. 30 : Lever de rideau (Crussel, Boccherini, Mozart).
Eglise St-Germain-des-Prés, 20 h. 30 : Ensemble polyphonique de Radio-France, dir. Ch. Ravier (« le Jeu de Daniel »).

Le jazz

Mouffetard, 22 h. : Michel Roques.
Riverbop, 22 h. 30 : Trio Michel Graillier.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Nana, de J. Renoir ; 18 h. 30 : Silence et cri, de M. Jancso ; 20 h. 30 : Mimi métallo blessé dans son honneur, de L. Wertmuller ; 22 h. 30 : Lion's love, d'A. Varda.

Les exclusivités

ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) (**) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59).
APPORTEZ-MOI LA TETE D'ALFREDO GARCIA (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Maine-Rive-Gauche, 14e (567-06-96) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
D'ARTAGNAN L'INTREPIDE (A., v.f.) : Omnia, 2e (231-39-36).
LES AVENTURES DE TITI ET DE SYLVESTRE (A., v.f.) : Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nations, 12e (343-04-67).
LES BIDASSES S'EN VONT EN GUERRE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Danton, 6e (326-08-18) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Scala, 10e (770-40-00).
BONS BAISERS A LUNDI (Fr.) (jusqu'au 2) : Mercury, 8e (225-75-90) ; A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
BORSALINO AND CO (Fr.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (225-07-29) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), jusqu'au 2.
CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LE CHAT BOTTE (Jap., v.f.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
LE CHAUD LAPIN (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) jusqu'au 2 ; Gaumont-Opéra, 2e (742-95-82) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Fauvette, 13e (331-60-74).
CHINATOWN (A.) (*) v.o. : Colisée, 8e (359-29-46) ; Hautefeuille I et II, 6e (633-79-38) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Caravelle, 18e (387-50-72) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nation, 12e (343-04-67).
LA CITE DU SOLEIL (It.) v.o. : Marais, 4e (278-47-86).
LA CLINIQUE EN FOLIE (A.) v.o. : Le Seine, 5e (325-92-46).
LE COIN DES VIERGES (Mex.) v.o. : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-83).
LA COUSINE ANGELIQUE (Esp.) v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
DE LA CHAIR POUR FRANKENSTEIN (A., It., Fr.) v.f., relief : Méry, 17e (522-59-54).
LES DIEUX ET LES MORTS (Brés.) v.o. : Ciné-Halles Positif, 1er (236-71-72).
DIS-MOI QUE TU M'AIMES (Fr.) : Caméo, 9e (770-20-89) ; Liberté-Club, 12e (343-01-59) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Normandie, 8e (359-41-18).
LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13) ; Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Ugc-Marbeuf, 8e (225-47-19).
DOUES'CADEN (Jap.) v.o. : Quintette, 5e (033-35-40).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Triomphe, 8e (225-45-76) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Scala, 10e (770-40-00).
L'EROTISME D'HOLLYWOOD (Stillborn, Crystallin, Mariage) v.o. : Marais, 4e (278-47-86).
ERICA MINOR (Suis.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
LE FANTOME DE LA LIBERTE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Quintette, 5e (033-35-40).
LA FEMME AUX BOTTES ROUGES (Fr.) : P.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98).
FENDER L'INDIEN (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
LES FILLES DE RA MA RE (Jap., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-16).
LA GIFLE (Fr.) : Ambassade-Gaumont, 8e (359-19-08) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta (797-02-74) ; Lumière-Gaumont, 9e (770-84-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES HAUTS DE SOLITUDE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), à 14 h. et 22 h. 30.
L'HOMME AUX PISTOLETS D'OR (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-97) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26) ; Lux-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (580-03-75) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Publicis-Sofitel, 15e (842-04-60) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
IMPOSSIBLE PAS FRANCAIS (Fr.) : George-V, 8e (225-41-46) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Boul-Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Arlequin, 6e (548-62-25) ; Paramount-Orléans, 14e (580-03-75) ; Galaxie, 13e (580-76-86) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58).

Les films nouveaux

ZIG ZIG, film français de Laszlo Szabo, avec Catherine Deneuve et Bernadette Laffont. — Mercury, 8e (225-75-90), ABC, 2e (236-55-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Quintette, 5e (033-35-40), Clichy Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LA JEUNE FILLE ASSASSINEE (Fr.) (**) : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Murat, 16e (288-99-75).
LANCELOT DU LAC (Fr.) : Pagode, 7e (551-12-15).
LE LOUP DES STEPPES (Fr.-Suis.-All., v. ang.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie (359-41-18) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; la Clef, 5e (337-90-90).
MAI 68 (Fr.) : Dragon, 6e (548-54-74).
MARIAGE (Fr.) : Biarritz, 8e (359-42-33) ; Marivaux, 2e (742-83-90), Plaza, 8e (073-74-55), Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE MILIEU DU MONDE (Suis.) : Quintette, 5e (033-35-40).
LA MOUTARDE ME MONTE AU NEZ (Fr.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
LES NEUF VIES DE FRITZ LE CHAT (A., v.o.) (**) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; la Clef, 5e (337-90-90) ; Bilboquet, 6e (222-87-23) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LE RETOUR DU GRAND BLOND (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99) ; France-Elysées, 8e (225-19-73) ; Wepler, 18e (387-50-70), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
ON N'ENGRAISSE PAS LES COCHONS A L'EAU CLAIRE (Can.) : Marais, 4e (278-47-86).
ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : en soirée : Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (v.f.) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. (359-15-71) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Terminal Foch, 16e (704-49-53) ; Telstar, 13e (331-06-18) ; Mistral, 14e (734-20-70) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Liberté, 12e (343-01-59) ; Clichy-Palace, 18e (387-77-29).
747 EN PERIL (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; (v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Mistral, 14e (734-20-70) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; St-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; P.L.M.-St-Jacques, 14e (589-68-42).
LA SOLITUDE DU CHANTEUR DE FOND (Fr.) et SI J'AVAIS QUATRE DROMADAIRES (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
SWEET LOVE (A., v.o.) (**) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75) ; Gramont, 2e (742-95-82).
LES SUSPECTS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71).
UN JUSTICIER DANS LA VILLE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
UN VRAI CRIME D'AMOUR (It., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
VINCENT, FRANÇOIS, PAUL... ET LES AUTRES (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LE VOYAGE D'AMELIE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).

Les festivals

MARILYN MONROE. — V.o. : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) : Bus Stop ; Action Lafayette, 9e (878-80-50) : Sept Ans de réflexion.
HUMPHREY BOGART. — V.o. Action Lafayette, 9e (878-80-50) : La mort n'était pas au rendez-vous.
JERRY LEWIS. — V.o. : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : Un pitre au pensionnat.
CHARLIE CHAPLIN. — V.o. : Studio Parnasse, 6e (326-58-00) : la Revue de Charlot.
MARCEL PAGNOL. — André Bazin, 13e (337-74-39) : la Femme du boulanger.
QUINZE MELOS FLAMBOYANTS. — V.o., Olympic I, 14e (783-67-42) : Doux Oiseau de jeunesse.
BEATLES POP. — V.o., Acacias, 17e (754-97-83), 14 h. : Quatre Garçons dans le vent ; 15 h. 30 : Let it be ; 17 h. : Help ; 18 h. 45 : Concert pour le Bangladesh ; 20 h. 30 : Gimme Shelter ; 22 h. 10 : A film about J. Hendrix.
AVENTURE ET HUMOUR. — V.o., Boîte à films, 17e (754-51-50), 14 h. : les Merveilleux Fous volants dans leurs drôles de machines ; 16 h. 15 et 20 h. : Butch Cassidy et le Kid ; 18 h. 15 et 22 h. : Kid Blue.
HOMMAGE A SACHA GUITRY. — Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Faisons un rêve.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) : Contre une poignée de diamants.

Les séances spéciales

CABARET (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (236-12-83), à 13 h. 45, 15 h. 50, 20 h. 5 et 22 h. 10.
LA CHINE (It., v.o.) : Le Seine, 5e (325-92-46) à 12 h., 20 h. et 22 h. 15 (dim. à 20 h. et 22 h. 15).
CONCERT POUR LE BANGLADESH (A., v.o.) : Gramont, 2e (742-95-82) ven. et sam. à 24 h.
LE CUIRASSE POTEMKINE (Sov.) : Le Seine, 5e (325-92-46) à 12 h. 15 (sauf dim.).
LES DIABLES (Ang., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
LE GENOU DE CLAIRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
KASHIMA PARADISE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
PERFORMANCE (A., v.o.) (**) : Dominique, 7e (551-04-55), à 20 h. et 22 h.
PIERROT-LE-FOU (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) à 12 h. et 24 h.
TEX AVERY (A., v.o.) : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82), ven. et sam. à 24 h.
ZARDOZ (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (236-12-83), à 11 h. 45 et 0 h. 15.

Les grandes reprises

BANANA SPLIT (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
BEN HUR (A., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).
DOCTEUR FOLAMOUR (A., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).
LE DICTATEUR (A., v.o.) : Studio-République, 11e (805-51-97).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).
EN QUATRIEME VITESSE (A., v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42).
FANFAN LA TULIPE (Fr.) : Omnia, 2e (231-39-36) ; Pagode, 7e (551-12-15) ; Studio Marigny, 8e (225-20-74), à 18 h., 20 h. et 22 h.
LES LOIS DE L'HOSPITALITE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; Saint-Séverin, 5e (033-50-91) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; Studio Marigny, 8e (225-20-74) ; New-Yorker, 9e (770-63-40) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13).
LES MARX BROTHERS AU GRAND MAGASIN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).





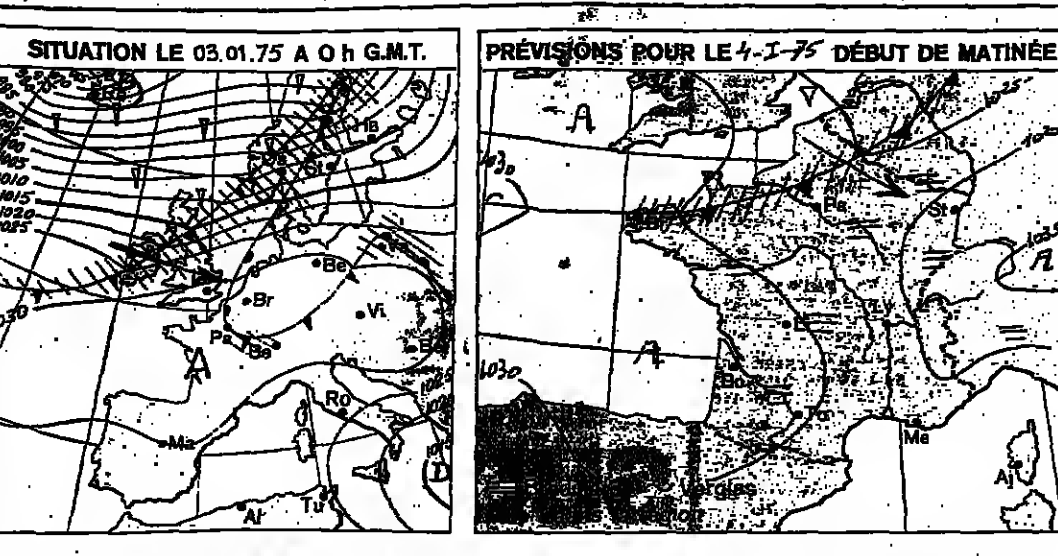






INFORMATIONS PRATIQUES

MÉTÉOROLOGIE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — ∇ averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 3 janvier à 0 heure et le samedi 4 janvier à 24 heures :

La France restera dans un champ de pression élevé et la faible perturbation située au travers des îles Britanniques vendredi matin aura une faible activité en pénétrant lentement sur le pays samedi, mais elle y apportera un adoucissement relatif, encore peu sensible au début sur la moitié sud du pays.

Samedi matin, le temps sera encore assez froid des Charentes et des Landes au Jura et aux régions méditerranéennes, avec des gelées du même ordre que celles de vendredi matin dans les régions à éclaircies. Ces dernières se produiront surtout du bassin Aquitain au sud des Alpes et à la Corse, tandis que plus au nord on notera des formations brumeuses parfois givrantes. Sur le reste de la France, le temps sera un peu plus doux, très nuageux et parfois brumeux avec quelques faibles précipitations éparses, mais des éclaircies débuteront près de la Manche. Ce temps plus doux pénétrera au cours de la journée jusqu'au nord du Massif Central et des Alpes, les faibles précipitations pouvant donner des formations locales de verglas sur les hauteurs à basse altitude. Les éclaircies passagères de la Manche gagneront vers le sud, mais de rares averses sont probables près des frontières. Du Bassin aquitain au sud des Alpes, les éclaircies persisteront.

Vendredi 3 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 030,8 millibars, soit 773,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 2 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 2 au 3) : Biarritz, 12 et 0 degré ; Bordeaux, 12 et — 3 ; Brest, 9 et 6 ; Caen, 8 et 7 ; Cherbourg, 9 et 4 ; Clermont-Ferrand, 7 et — 8 ; Dijon, 3 et 0 ; Grenoble, 2 et — 2 ; Lille, 4 et 2 ; Lyon, 2 et 0 ; Marseille, 11 et 0 ; Nancy, 4 et 2 ; Nantes, 8 et — 2 ; Nice, 14 et 5 ; Paris-Le Bourget, 3 et 2 ; Pau, 13 et — 3 ; Perpignan, 15 et — 1 ; Rennes, 7 et 0 ; Strasbourg, 3 et 3 ; Tours, 2 et 2 ; Toulouse, 8 et — 4 ; Ajaccio, 14 et 0 ; Pointe-à-Pitre, 26 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 7 et — 1 degré ; Athènes, 9 et 6 ; Bonn, 9 et 1 ; Bruxelles, 7 et — 2 ; Le Caire, min. 9 ; îles Canaries, 19 et 15 ; Copenhague, 7 et 4 ; Genève, 2 et 1 ; Lisbonne, 14 et 5 ; Londres, 10 et 6 ; Madrid, 13 et — 4 ; Moscou, — 2 et — 8 ; New-York, 3 et — 2 ; Palma-de-Majorque, 17 et — 2 ; Rome, 18 et 4 ; Stockholm, 3 et 3.

Bulletin d'enneigement

Renseignements communiqués par le comité des stations françaises de sports d'hiver.

Le premier chiffre indique l'épaisseur de la neige au bas des pistes ouvertes, le deuxième chiffre indique l'épaisseur de la neige en haut des pistes ouvertes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 100-420 ; Autrans : 0-60 ; Bellecombe-Crest-Voland : 30-100 ; Bourg-Saint-Maurice-les-Arcs : 95-255 ; Chamonix : 25-350 ; Chapelle-d'Abondance : 30-90 ; Châtel : 25-250 ; La Clusaz : 35-230 ; Le Corbier : 30-200 ; Courchevel : 132-210 ; Flaine : 110-280 ; Flumet-Praz-sur-Arly : 40-140 ; Les Gets : 40-150 ; Grand-Bornand : 20-190 ; Megève : 30-170 ; Les Ménuires-Val-Thorens : 60-250 ; Méribel : 50-200 ; Morzine-Avoriaz : 10-400 ; La Plagne : 150-195 ; Pralognan : 60-120 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 50-150 ; Samoëns : 80-200 ; Tignes : 150-240 ; Val-d'Isère : 135-245 ; Valloire : 35-180.

ALPES DU SUD

Auron : 20-60 ; Isola 2 000 : 30-60 ; Montgenèvre : 40-80 ; Orcières-Merlette : 15-130 ; Pra-Loup : 5-60 ; Le Sauze : 15-60 ; Serre-Chevalier : 20-80 ; Valberg : 15-25.

PYRENEES

Ax-les-Thermes : 10-30 ; Barèges : 40-90 ; Cauterets-Lys : 70-140 ; Font-Romeu : 20-30 ; Gourette-les-Eaux-Bonnes : 0-150 ; La Mongie : 35-130 ; Saint-Lary-Soulan : 50-80.

JURA

Les Rousses : 10-90.

★ Horloge des neiges : 874-03-59.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 041

HORIZONTALEMENT

I. Réduite au silence ; Qui ne souhaiterait les voir se dégonfler ? — II. Cela vous coupe littéralement le souffle ! Question d'orientation ; Pronom. — III. Grossier ; Comme un ami à qui l'on peut se fier ; Lui aussi a de la veine. — IV. Souvent entendu à Valencia ; Fin de participe ; Déplaçait des canons vers l'arrière. — V. Opération sur les volumes ; Poste à prévoir dans tout budget. — VI. Saint ; Ebranlé ; Scellait d'anciennes unions. — VII. Bien affaibli ; Redonnera quelque fraîcheur. — VIII. Groupe de futurs chefs militaires (abréviation) ; Tache rouge sur une enveloppe ; Supprimas radicalement. — IX. Utilisa un procédé généralement utilisé par des gens sans aveu ; Abréviation ; Sa réussite récompensa de longues et savantes épreuves. — X. Avec elle, les droits de reproduction demeurent interdits ; Figures mythologiques. — XI. Leur royaume est un vrai paradis ; Préfixe inversé. — XII. Bâtiment ; Ce n'est qu'un jeu ; Possessif. — XIII. En Argentine ; Terme musical ; On est généralement pressé de le voir sortir. — XIV. Pièce de certaines collections ; Sont déjà plus sympathiques quand elles sont fermées. — XV. Titre abrégé ; Appuiera avec plus ou moins de force.

VERTICALEMENT

1. Augmente la hauteur ; Ont une prédilection marquée pour l'oseille et les radis. — 2. Liée à certaine cavité ; Dynastie chinoise ; Ne cacha pas sa préférence. — 3. Ses traits ne sont pas fins ; Coule à flots à Munich. — 4. Façon d'être ; Finit par ne plus changer de culotte ; Division ; Expert en jeux de physionomie. — 5. Servait à d'anciens chasseurs ; Particule ; Arrondit les angles. — 6. Mettre en lieu sûr ; Terme musical. — 7. Conquête de Napoléon ; Parure japonaise. — 8. Fin de participe ; Mauvais sujet ; Prénom épelé. — 9. Un drôle de... pistolet ! ; Il est doux et généreux. — 10. Où l'on était sûr de trouver à qui parler ; Sur la Saale ; Une vraie poire. — 11. Dont on a pris vaguement connaissance ; Avait évidemment un cou de taureau ; De la même sorte ; Abréviation. — 12. Titre étranger ; Concourent parfois à augmenter la douceur du foyer ; Note. — 13. Se déplaçait sur le champ ; En Belgique ; Change d'aspect quand sa parure est fanée. — 14. Un qui a intérêt à faire ses preuves ! ; Comme le brochet ; Changer de timbre. — 15. Montagnes russes ; Sut toucher le point sensible.

Solution du problème n° 1 040

Horizontalement

I. Longchamp. — II. Orangeas. — III. Te ; At ; Sep. — IV. Hi ! Raté. — V. Logeuse. — VI. Plantes. — VII. Dosa ; Sien. — VIII. Nini ; Nie. — IX. Osé ; Ti ; DS. — X. Ocres. — XI. Résinière.

Verticalement

1. Loth ; P.D. (Paul Déroulède) ; Our. — 2. Oreillons. — 3. Na ! ; Oasiens. — 4. Gnangnan. — 5. C.G.T. ; Et ; Iton. — 6. Hé ! ; Rues ; Ici ! — 7. Assassin ; Ré. — 8. Eté ; Eider. — 9. Pape ; Anesse.

GUY BROUTY.

● ERRATUM. — Deux erreurs se sont glissées dans la solution du problème n° 1039. Il fallait lire : *horizontalement*, 1. Montres. — 2. ONU ; Otera, et *verticalement*, 1. Moribondes.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* des 2 et 3 janvier 1975 :

DES LOIS

● Instituant un prélèvement conjoncturel ;

● Organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles dans les départements d'outre-mer ;

● Modifiant certaines dispositions du code de travail relatives à la formation professionnelle continue.

DES ARRETES

● Portant dévolution d'immeubles et de droits immobiliers, en application de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision, aux sociétés et établissements créés par ladite loi.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	160 F	232 F	300 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries — I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	210 F	307 F	400 F
II. — TUNISIE	125 F	231 F	337 F	448 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

VENDREDI 3 JANVIER

Des préavis de grève ayant été déposés par plusieurs syndicats, les programmes risquent d'être perturbés.

● CHAINE I

18 h. 50 *Pour les jeunes : Théâtre vivant.*
20 h. 15 Feuilleton : Chéri Bibi.
20 h. 30 Les Shadoks.
20 h. 35 Théâtre : « Macbett », d'E. Ionesco. Réal. J. Trebouta. Avec P. Vaneck, G. Fontanel, J. Mauclair.
Cette pièce d'Ionesco, créée en 1973 au Théâtre de l'Alliance française, dénonce — en s'inspirant librement du Macbeth de Shakespeare — la folie du pouvoir.

● CHAINE II (couleur)

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Court métrage.
20 h. 35 Télé-film : « Le pain noir », de Georges-Emmanuel Clancier. Réal. S. Moati. Avec B. Le Saché, M. Virlojeux, D. Manuel. « Le Père Fraternité ».
Cathie, à dix-huit ans, rêve d'un monde qui changerait, où tout le monde aurait sa place. Un jour, une grève éclate dans la fabrique et le père Baptiste — le père Fraternité, — le vieux communard, meurt.
22 h. 15 *Emission littéraire : Italiques, de M. Gilbert (sous réserves).*
La littérature américaine.

● CHAINE III (couleur)

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Feuilleton : Paul et Virginie.
20 h. 10 Découverte : Traits de mémoire : « l'Opéra Comic's », réal. Claude Miller.
Avec la participation de Gérard Blanchard, historien de la bande dessinée, Marcel Brion, de l'Académie française, Bergé, Claude Moliterni.
20 h. 35 Divertissement : Vadim raconte Saint-Germain-des-Prés, réal. Roger Vadim, producteur délégué A. Halimi.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Madeleine Renaud et Jean-Louis Barrault reçoivent. — 21 h., Entretien avec M. Béjart. — 21 h. 20, Les grandes avenues de la science moderne. — 21 h. 50, En son temps, l'opéra. — 22 h. 35, Art, création, méthode. — 23 h., Folklore. — 23 h. 30, Demain la paix ?

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), En direct : « Quatuor pour clarinette et trio à cordes » (B. Crusell), « Trio n° 4 » (Boccherini), « Quatuor pour hautbois et trio à cordes » (Mozart). — 22 h. (S.), Orchestre O.R.T.F. Nord-Picardie, direct. E. Cosma : « le Lac enchanté » (Liadov), « Scène pour une musique de film » (Schoenberg), « Danses symphoniques » (Hindemith). — 23 h., Incognito. — 24 h. (S.), La musique et ses classiques. — 1 h. 30, Nocturnales.

TRIBUNES ET DEBATS

R.T.L. : 13 h., M. René Haby, ministre de l'éducation.

SAMEDI 4 JANVIER

● CHAINE I

19 h. Documentaire : La vie des animaux.
20 h. 15 Feuilleton : Chéri Bibi.
20 h. 30 Betty Boop.
20 h. 35 Dramatique : « La mort d'un guide », de J. Ertaud et H. Grangé, réal. J. Ertaud.
Deux guides, l'un âgé de vingt-trois ans et l'autre de quarante-cinq ans, se sont perdus dans la montagne. C'est un drame qui commence.
22 h. 15 Variétés : Les Copains d'abord, de J.-P. Renard.
Georges Moustaki reçoit S. Reggiani, P. Ibanez, C. Lara, A. Piazzola, F. Leclerc.
23 h. 50 Magazine : Idées à suivre, de J. Lallier. Le froid, réal. G. Demoy.

● CHAINE II (couleur)

16 h. 20 Ballet : Coppelia, de L. Delibes, avec S. Kirnbauer, K. Musil, W. Dirtl.
19 h. 45 Dessin animé : les Nouvelles Aventures de la panthère rose.
20 h. 35 Variétés : Les Z'Heureux rois Z'Henri (sous réserves).
21 h. 35 Série : Les rues de San-Francisco. La tragédie de la tour.
22 h. 25 Samedi soir, par Ph. Bouvard.

● CHAINE III (couleur)

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Magazine : Les gens et leurs idées, de P. Copeau et J. Schreiber.
20 h. 40 Ballet, danse, opéra : Le bel canto, de J.-L. Tam Vaco. Réal. G. Seligmann.
Evocation des cantatrices : L. Cinti-Damoreau, J. Dorus-Gras, C. Falcon, M. Malibran, G. Grisi, B. Sontag et des extraits de l'air de Marie du « Serment » (Auber) chanté par M. Mesplé, L'air d'Amélie de « Gustave III » (Auber) chanté par S. Sarroca, La Romance d'Alice de « Robert le diable » (Meyerbeer) chantée par M. Command.
21 h. 30 Documentaire : « la Montagne et ses invités », de R. Darbois.

● FRANCE-CULTURE

14 h. 30, Les samedis de France-Culture : Gaston Bachelard, par J. Dochâteau et J. Lescure, avec la collaboration de M. Sonnier. — 20 h. 20 (S.), « Télégramme de sels », par J.-Ch. Bailly et L.-Ch. Sirjacq, avec R. Blin, J. Louvrais, P. Vaneck (réal. J.-P. Colas). — 22 h. 20, Micro-concert G.R.M. — Vers 22 h. 50, Poèmes en liberté. — 23 h. 30, « Symphonie du tiers-monde » (Tomasi).

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. (S.), Cette année-là... 1895 : « Paysage » (Chausson), au piano A. d'Arco ; « Menuet antique » (Ravel), par J. Février ; « Un grand sommeil noir » (Ravel), par le baryton B. Kruysen ; « Till Eulenspiegel » (R. Strauss). — 21 h. 30 (S.), Orchestre lyrique O.R.T.F., direct. M. Fusté-Lambezat, Reynaldo Hahn ; « Ciboulette », extraits ; « Concerto pour piano et orchestre », par M. Tagliafero ; « la Fête chez Thérèse ». — 23 h., Musique légère. — 24 h. (S.), La musique française au vingtième siècle. En compagnie d'Edgar Varèse. — 1 h. 30 (S.), Sérénades.

DIMANCHE 5 JANVIER

● CHAINE I

17 h. 5 Film : « Pleins phares », de J. Arnold (1964), avec C. Owens, P. Tiffin, D. Mc Clure, J. Sommers.
Un « fils à maman » abandonne ses études d'ingénieur à l'université de Los Angeles pour devenir — c'est sa passion — pilote de voitures de course. Il invente même un prototype. Recueil de poncifs et esprit boy-scout, mais les voitures sont photogéniques.
19 h. 10 Discorama, de D. Glaser.
20 h. 45 Betty Boop.
20 h. 50 Film : « Vacances romaines », de W. Wyler (1953), avec A. Hepburn, Gregory Peck, Ed. Albert.
En visite officielle à Rome, une princesse, excédée par le protocole, s'offre une escapade. Un journaliste américain qui a percé son incognito lui sert de guide, espérant bien réaliser le reportage de sa vie. L'entrée réussie de William Wyler dans la comédie américaine.
21 h. 30 Evocation : George Sand, de F. Mallet.
23 h. 5 Ciné-club : « Ninotchka » (1939) d'Ernst Lubitsch, avec Greta Garbo, M. Douglas, I. Claire, B. Lugosi, S. Rumann.
Une austère fonctionnaire soviétique en mission à Paris apprend à rire et découvre la joie de vivre grâce à un aristocrate français, décavé mais très séduisant et habitué des palaces. Le plus magnifiquement boulevardier des films de Lubitsch et l'extraordinaire révélation d'une Garbo gaie et spontanée.

● CHAINE II (couleur)

14 h. 30 Film : « le Shérif d'El Solito » (1957), de G. Marshall, avec G. Madison, V. French et L. Green.
Un shérif, sorti du corps des Texas Rangers, doit mettre au pas un éleveur qui fait la loi à El Solito. L'éleveur est marié à une femme fatale. C'est un western inédit dont il ne faut sûrement pas attendre de surprises.
19 h. 30 Documentaire : Caméra au poing, de Ch. Zuber : « Les oiseaux du ciel ».
20 h. 35 Documentaire : Les impressionnistes, de M.-P. Fouchet. Vincent Van Gogh (première partie).

● CHAINE III (couleur)

19 h. 15 Magazines régionaux.
19 h. 40 Feuilleton : « la Juive du château trompette », de Ponson du Terrail, avec Odile Versois, A. Doucet, N. Silberg.
20 h. 40 Film d'animation : « le Comte de Monte-Cristo ».

● FRANCE-CULTURE

14 h. 15, « Génousie », de R. de Obaldia, interprété par les comédiens-français. — 20 h. (S.), « Hérodiade », opéra en quatre actes, musique de Massenet, avec M. de Channes, N. Denize, M. Meievsky, E. Blanc, P. Thau, M. Philippe, O. Versini, B. Angot, M. Martin, Orchestre lyrique et chœurs de l'O.R.T.F., dir. O. Lloyd-Jones. — 22 h. 30, Libre-parcours variétés. — 23 h. 15, Tels qu'en eux-mêmes : Boris Vian.

● FRANCE-MUSIQUE

14 h. 30 (S.), La tribune des critiques de disques : « le Messie », de Haendel. — 20 h. 30 (S.), Grandes réalisations classiques : « la Forêt enchantée », extrait (Geminiani). — 21 h. 45 (S.), Nouveaux talents, premiers sillons. — 22 h. 30, Les grandes voix humaines. — 23 h., Novateurs d'hier et d'aujourd'hui (K. Stamitz, Debussy, Bartok). — 24 h., La semaine musicale à l'O.R.T.F. — 1 h. 30 (S.), Sérénades.

Visites, conférences

SAMEDI 4 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h., 60, rue Vieille-du-Temple : exposition « Louis-Philippe » (L'art pour tous). — 14 h. 45, métro Chambre-des-Députés : « Le Palais-Bourbon » (A travers Paris). 15 h., hall distribution tickets R.E.R., station Nation : « Cimetière, souterrains et abbaye romane à Saint-Maur-des-Fossés » (M. Banassat). 15 h. 15, 22, rue Beautreillis : « Le Marais » (Mme Barbier). — 15 h., métro Mabillon : « De Saint-Germain-des-Prés au café le Procope » (Connaissance d'ici et d'ailleurs). — 15 h., 63, rue de Monceau : « Musée Camondo » (Histoire et archéologie). — 15 h., métro Blanche, M. P. Payen : « Montmartre magique d'en bas » (Connaissance de Paris). — 15 h., 123, boulevard de Port-Royal : « Le monastère de Port-Royal de Paris et le jansénisme » (Mme Ferrand). — 15 h., 2, rue du Cherche-Midi : « Du journal de chez Poilane jusqu'au chocolatier d'Anatole France » (Mme Hager). — 15 h., 2, rue de Bellechasse : « Musée de la Légion d'honneur ». — 15 h., angle rue Université et esplanade des Invalides : « Les salons de réception du célèbre Quai d'Orsay » (Paris et son histoire). — 15 h., métro Cité : « Coins mystérieux dans l'île de la Cité » (Paris inconnu). — 14 h. 45 : Musée du Petit-Palais : « Ethnique millénaire ».

CONFERENCES. — 14 h. 45, cinéma Villiers, place Lévis, M. L. Bergen Le Play : « Les Drakkars » ; M. G. Souge : « Le monde en désarroi a besoin de Dieu » ; M. A.J. Guilleux : « Un vent de folie. Devant la tragédie qui menace, comment défendre l'Occident ? » (Club du Faubourg). — 15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. Jean-Loup Bertaux : « L'exploration du système solaire ».

DIMANCHE 5 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h., avenue Franklin-D.-Roosevelt : « Au Palais de la découverte, la salle de diététique » (L'art pour tous). — 18 h., 9, rue Mahler : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 15 h., 70, rue de Vaugirard : « La maison des Carmes et son paisible jardin » (Mme Barbier). — 10 h., métro Denfert-Rochereau : « Carrières et catacombes » (Connaissance d'ici et d'ailleurs). — 15 h., Musée des monuments français : « Epiphanies romanes et gothiques » (Histoire et archéologie). — 15 h., métro Lamarck-Caulaincourt, M. Elby-Hennion : « Montmartre » (Connaissance de Paris). — 15 h., 93, rue de Rivoli : « Les salons du ministère des finances » (Mme Ferrand) (entrées limitées).

CONFERENCES. — 15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. Robert Tatry : « La double vie du duc de Morny » (Les artisans de l'esprit). — 17 h. 30, 11 bis, rue Keppler : « Réincarnation et Karma » (Loge unie des théosophes). — 19 h., salle Chopin-Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, M. Radovan Nedelkovitch : « Le pouvoir de la pensée » (Union théosophique).

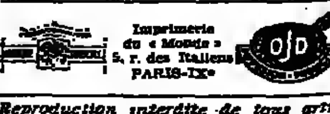
Sécurité sociale

PROLONGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ DES MANDATS COLBERT

La caisse primaire centrale d'assurance-maladie annonce qu'en raison de la grève des postes, le délai de validité des mandats Colbert émis par les caisses de sécurité sociale est prolongé une seconde fois : les mandats émis en octobre et novembre 1974 sont valables jusqu'au 31 janvier 1975.

[Les mandats Colbert envoyés à certains assurés portent sur le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques et les versement des indemnités journalières.]

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IX°

LETTRES

En visite à Paris

SOLJENITSYNE CHERCHE A RENCONTRER LES SURVIVANTS DE 1916

Commencée il y a une semaine, la visite d'Alexandre Soljenitsyne en France reste, en principe, strictement privée (« le Monde » du 1er janvier). En fait, la venue de l'illustre « touriste » a mobilisé la petite colonie russe de Paris, d'autant plus que l'écrivain poursuit un objectif bien précis : rencontrer le plus grand nombre possible d'anciens militaires ayant participé aux combats de 1916, thème du prochain livre qui fera suite à « Août 1914 ».

Il s'est ainsi rendu, jeudi 2 janvier, au Club des marins russes, près de l'Etoile, après avoir visité, dès lundi, le cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois, où sont enterrés de nombreux officiers tsaristes. L'auteur de « l'Archipel du Goulag » a aussi visité tout ce qu'il y a de russe dans Paris : la rédaction de l'hebdomadaire « la Pensée russe », son imprimeur de la rue du Faubourg-du-Temple, sans oublier le restaurant « Dominique » à Montparnasse. Il se rendra aussi à la Maison russe de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Enfin, Soljenitsyne a visité quelques sites de l'Ile-de-France, les cathédrales de Sens et de Chartres, Versailles et Moret. Toutes ces activités, dit-on dans son entourage, « ne lui ont pas laissé le temps » de rencontrer les plus connus des écrivains soviétiques récemment émigrés à Paris, notamment Siniavski et Nekrassov.

L'écrivain devait donner en fin d'après-midi une conférence de presse aux éditions du Seuil, auxquelles il a décidé de confier la gestion des droits internationaux de toute son œuvre, présente et à venir.

SOCIÉTÉ

● *Un jeune Tunisien décoré pour un acte de courage.* — M. Benhasen Abderazack, ressortissant tunisien âgé de dix-neuf ans, qui, pris à partie par une bande jeunes gens, avait été blessé le soir du 31 décembre, en tentant de venir en aide à deux cheminots de la gare Saint-Charles à Marseille, a reçu jeudi 2 janvier, des mains de M. Pierre Somveille, préfet de la région Provence-Côte d'Azur, la médaille pour « *acte de courage et de dévouement* ». C'est sur l'initiative personnelle et sur les instructions de M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, que le jeune homme a fait l'objet de cette distinction.

Père d'une méthode de contrôle naturel des naissances

LE DOCTEUR OGINO EST MORT AU JAPON

Le docteur Kyusaku Ogino, le père de la célèbre « méthode Ogino », est mort le 1er janvier à Niigata, dans le nord du Japon, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

[C'est en 1923 que le docteur Ogino mit au point sa méthode de contrôle naturel des naissances en affirmant que l'ovulation intervenait treize jours avant le début de la menstruation, avec une fluctuation possible dans la limite de deux jours avant ou après, et ce, quelle que soit la durée du cycle menstruel.

Selon la « méthode Ogino », une femme peut théoriquement connaître sa période de fertilisation. Dans la pratique cette méthode, qu'autorise la religion catholique, n'est pas très fiable et a été abandonnée par la plupart des femmes au profit de techniques contraceptives plus efficaces.

Le docteur Ogino avait également mis au point une méthode opératoire pour lutter contre certaines formes de cancer utérin. Il avait été élu, en 1955, président honoraire de la Deuxième Convention mondiale sur la stérilité, qui s'était tenue à Milan la même année.]

MÉDECINE

Relançant la lutte entre les secteurs public et privé

Les médecins des hôpitaux britanniques ont entrepris une grève du zèle

Les médecins des hôpitaux britanniques ont engagé le 2 janvier la première grève du zèle de leur histoire.

En conflit ouvert avec le ministre de la santé, Mme Barbara Castle, après que le gouvernement eut décidé de ne pas augmenter leur traitement jusqu'en avril au moins, ils ont commencé à ne travailler que le temps strictement spécifié dans leurs contrats avec les hôpitaux, c'est-à-dire un peu plus de trente-huit heures. Comme un médecin des hôpitaux travaille généralement pendant quelque cinquante ou soixante heures par semaine, tout le service hospitalier britannique est menacé d'une paralysie progressive.

Les deux associations professionnelles, qui représentent douze mille médecins des hôpitaux, ont affirmé que le mouvement de protestation était massivement suivi.

Le conflit porte sur la question des différences de salaires entre médecins travaillant à plein temps pour le Service national de santé (N.H.S.) et ceux exerçant en outre à titre privé. La lutte entre secteur public et privé a ainsi été relancée de façon spectaculaire. Elle avait déjà éclaté au grand jour il y a six mois (*le Monde* du 17 juillet 1974), quand certains personnels non médicaux et des infirmières avaient exigé la suppression dans les hôpitaux des lits privés, accordés justement aux médecins pour leurs clients personnels.

Les douze mille médecins hospitaliers veulent montrer que le Service national de santé, qui prévoit la gratuité des soins, dépend depuis de nombreuses années de leur bonne volonté.

Vingt-trois mille autres médecins exerçant librement dans le cadre du Service national de santé et dix-neuf mille internes doivent se réunir la semaine prochaine pour décider s'ils se joindront au mouvement.

Estimant que leur situation financière se dégrade d'année en année, de nombreux médecins ont menacé de quitter définitivement le N.H.S. L'idée de mettre sur pied, avec le concours de compagnies d'assurances, un réseau privé de soins médicaux a plusieurs fois été évoquée récemment, même si les difficultés d'un tel projet, notamment en matière d'équipement, paraissent considérables.

ÉCHECS

5 millions de dollars garantis

UNE OFFRE FABULEUSE DES PHILIPPINES POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE

Les villes ou les pays désireux d'organiser en juin le championnat du monde d'échecs entre le tenant du titre, l'Américain Robert Fischer, et le prétendant soviétique, Anatole Karpov, avaient jusqu'au 31 décembre pour présenter leur candidature à la Fédération internationale.

Trois candidats se sont déclarés : le Mexique, qui a offert 400 000 dollars ; l'Italie (la ville de Milan), 440 000 dollars, et les Philippines, qui n'ont pas proposé moins de 5 millions de dollars, garantis par le président Marcos. Le vainqueur recevrait 3 375 000 dollars et le perdant 1 625 000 dollars. Championnat du monde d'échecs ou championnat du monde de boxe ?

On sait que Robert Fischer avait refusé le règlement établi par la Fédération internationale (match limité à trente-six parties). Il exigeait que le titre soit attribué au premier des joueurs qui aura remporté dix parties. La FIDE ne reviendra pas sur sa décision, mais il serait surprenant que Robert Fischer, favori logique de la rencontre, ne se laisse pas tenter par une bourse aussi considérable.

JUSTICE

Mutinerie à la maison d'arrêt de Melun

Plusieurs dizaines de détenus de la maison d'arrêt de Melun (Seine-et-Marne) se sont mutinés, jeudi 2 janvier en début d'après-midi. Leur mouvement a été rapidement maîtrisé par les forces de l'ordre qui ont pénétré dans l'enceinte de la prison, mais il n'y aurait pas eu d'affrontements graves. Cet établissement est distinct de la maison centrale.

C'est après le déjeuner qu'une quarantaine de prisonniers — sur les soixante-quinze que compte cette maison d'arrêt, pour la plupart en détention provisoire ou condamnés à de courtes peines — ont refusé de regagner leurs cellules. La veille, déjà, neuf détenus avaient manifesté de la même manière pour protester contre la mauvaise qualité de la nourriture, les conditions d'hygiène qu'ils estiment déplorables et surtout contre le manque de travail (dû à une baisse importante des commandes). Tout était cependant très vite rentré dans l'ordre.

Mais jeudi 2 janvier, les incidents ont tout de suite pris une plus grande ampleur. En quelques minutes, les mutins ont investi les locaux de détention, brisant des portes et des vitres et allumant en certains endroits de petits incendies. Alors qu'une épaisse fumée noire sortait des fenêtres, les forces de l'ordre donnaient l'assaut, et vingt minutes plus tard les détenus mutinés se rendaient. Deux d'entre eux étaient hospitalisés : le premier se serait ouvert les poignets en fracturant une vitre, et le second se serait intoxiqué en absorbant de la bière mélangée à de l'eau de Cologne.

L'information, aussitôt ouverte par le parquet, devrait permettre de déterminer si certains détenus n'ont pas en fait voulu profiter de ce mouvement pour s'évader. En effet, un surveillant, M. Yvon Gegou, a été blessé par deux prisonniers, qui l'ont poursuivi alors qu'il s'enfuyait avec les trousseaux de clefs. Le surveillant est finalement parvenu à s'échapper.

Après ces incidents, le Comité d'action des prisonniers (CAP) a publié un communiqué, dans lequel il déclare que *« la révolte des détenus de la maison d'arrêt de Melun constitue une nouvelle preuve du refus ou de l'incapacité du gouvernement à tenir les promesses mirifiques faites durant l'été »*. Relevant le grand nombre de prisonniers en détention provisoire incarcérés dans cette maison d'arrêt, le CAP ajoute : *« Le gouvernement aura-t-il enfin le courage d'admettre que sa politique d'attente est seule responsable de ces marques de désespoir et de révolte ? »*

● *Une autopsie* a été récemment pratiquée pour déterminer les causes de la mort d'un ressortissant algérien âgé de vingt-cinq ans, M. Boumarabiah, décédé le 25 décembre à la prison de Fleury-Mérogis (Essonne). Quelques jours auparavant, le jeune homme se serait plaint de douleurs ventrales. Le résultat de l'autopsie n'est pas encore connu.

LE PARQUET FAIT APPEL DU JUGEMENT DES VINS DE BORDEAUX

Le parquet vient de décider d'interjeter appel pour l'ensemble du dossier dans l'affaire dite des vins de Bordeaux. Les dix-huit prévenus comparaîtront devant la cour d'appel de Bordeaux avant la fin de 1975.

Cette décision fait suite à l'appel interjeté par sept des huit condamnés, dont MM. Lionel et Ivan Cruse et Pierre Bart. Le parquet a estimé nécessaire, pour une saine administration de la justice, que l'affaire soit examinée de nouveau dans son ensemble, l'absence de certains dossiers pouvant altérer la compréhension du contexte.

Plusieurs parties civiles ont également fait appel avant le 2 janvier — dernier délai pour le dépôt des appels au greffe du tribunal, — et, notamment, l'administration des impôts, peu satisfaite que la relaxe pénale ait entraîné systématiquement la relaxe fiscale de certains prévenus. Cette jurisprudence est contestée par l'administration.

L'UN DES ANIMATEURS DE LA « BANDE DES LYONNAIS » REFUSE DE RÉPONDRE AU JUGE D'INSTRUCTION.

(De notre correspondant régional.)

Lyon. — Présenté comme l'un des animateurs de la « bande des Lyonnais », dont le démantèlement fut annoncé le 21 décembre 1974, Edmond Vidal a refusé, le 2 janvier, de répondre aux questions de M. François Renaud, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lyon, qui l'avait convoqué pour un premier interrogatoire sur le fond en présence de ses deux avocats, M[es] André Soulier et Joannès Ambre.

Par cette attitude, Edmond Vidal n'entend pas signifier qu'il se considère a priori comme victime d'une erreur judiciaire. Il s'agit seulement pour lui d'une façon de protester contre ce qu'il tient pour l'emploi de procédés d'intimidation qui ont consisté à appréhender et à incarcérer, sous l'inculpation d'association de malfaiteurs, d'abord son amie actuelle, Mlle Janette Biskup, mère de deux enfants, et la mère de celle-ci et, quelques jours plus tard, sa propre femme, Mme Suzanne Vidal, dont il est séparé depuis plus d'un an et dont il a un fils.

Edmond Vidal considère que, par ces arrestations, on a voulu faire pression sur lui et l'amener à reconnaître d'emblée des faits sur lesquels il aurait été autrement prêt à s'expliquer. C'est ce qu'il a exposé au magistrat instructeur et qui a été consigné sur un procès-verbal, de ce fait, très concis.

Il n'est pas exclu que, parmi les autres inculpés, certains suivent cet exemple, à commencer par Joseph Vidal, frère d'Edmond, la femme de celui-là, Mme Rita Vinterstein, ayant été, elle aussi, arrêtée et écrouée et s'étant vu tout récemment refuser une première demande de mise en liberté.

J.-M. Th.

● *Pour compenser les méfaits de l'inflation*, qui fait sentir ses effets même derrière les barreaux, le ministre de l'intérieur britannique a décidé d'augmenter le salaire des détenus de 8 pence par semaine (0,88 franc). Le salaire hebdomadaire moyen d'un prisonnier est désormais de 68 pence (7,50 francs). Le salaire maximum brut est de 1,97 livre. — *(A.F.P.)*

FAITS DIVERS

Dans le 9e arrondissement

DEUX PERSONNES SONT TUÉES ET QUATRE BLESSÉES AU COURS D'UNE FUSILLADE

Deux personnes ont été tuées et quatre autres blessées au cours d'une fusillade, le 2 janvier, peu avant 20 heures, dans un bar de la rue Notre-Dame-de-Lorette, à Paris (9e), le Laetitia.

Six hommes portant des cagoules et armés de pistolets mitrailleurs sont descendus d'une Estafette et ont fait irruption dans l'établissement, ouvrant immédiatement le feu, avant de se replier sous les balles de certains consommateurs qui ripostaient. Au cours de la fusillade, une balle atteignit M. Edouard Ducros, quarante ans, un homme d'affaires venu, semble-t-il, présenter la comptabilité au patron du Laetitia.

Dans la rue, les agresseurs continuèrent de tirer pour protéger leur fuite. C'est alors qu'une autre balle atteignit un passant, M. Wosse, en plein front, le tuant sur le coup. Dans le bar, quatre personnes, dont une jeune femme, avaient été blessées.

Les enquêteurs de la brigade criminelle ignorent pour l'instant si cette fusillade était un règlement de comptes ou la conséquence d'un racket contre le responsable du bar. Très fréquenté par le « milieu » corse, le Laetitia, aujourd'hui club privé, était, il y a une vingtaine d'années, la propriété de M. Pierre Cucari, dit Pierre Cuq, un homme respecté dans le « milieu » de la capitale, où il jouait le rôle de « juge de paix », succédant à M. Mathieu Costa. Pierre Cuq avait été tué par un autre exploitant de bar, M. Robert Juan, qui refusait de se plier au racket que tentait d'exercer sur lui une bande corse.

● *Un agent payeur des allocations familiales assassiné près de Vichy.* — Deux inconnus ont tué à coups de feu un agent payeur des allocations familiales, M. Claude Barnabé, cinquante-sept ans, jeudi 2 janvier, à 6 h. 45, au moment où il sortait de son domicile à Cusset, près de Vichy (Allier). M. Barnabé devait, au cours de la matinée, transporter une somme d'argent assez importante. Toutefois, au moment où il a été attaqué, il ne portait pas sa sacoche.

CATASTROPHES

LE DRAME DE LIÉVIN

La Fédération C.G.T. du sous-sol porte plainte contre X...

La Fédération nationale du sous-sol C.G.T. indique, dans un communiqué publié jeudi 2 janvier *« qu'elle vient de charger M[e] Bleitrach, avocat au barreau de Béthune, de déposer une plainte contre X avec constitution de partie civile entre les mains de M. le juge d'instruction Pascal »*, après la catastrophe minière de Liévin.

Le secrétaire général de la Fédération des mineurs C.F.D.T., M. Jean Kaspar, dans une lettre adressée le même jour au premier ministre, demande la création d'une commission nationale d'enquête, dont les travaux seraient rendus publics. *« Il ne s'agit pas pour la C.F.D.T.*, écrit notamment M. Kaspar, *de se contenter de trouver des responsabilités humaines dans cette catastrophe. Il faut aller au-delà et décider des moyens à mettre en œuvre pour changer les conditions de travail dans les mines. »*

LES RESSOURCES D'UNE VEUVE DE MINEUR

En cas de décès par accident du travail, la veuve d'un mineur reçoit des indemnités et pensions versées par divers organismes sociaux. Ces prestations sont proportionnelles au nombre d'années de service du mineur et au nombre des enfants.

Voici les précisions données par la direction des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais pour le cas d'un mineur ayant travaillé vingt ans au fond, père de trois enfants de moins de seize ans, et dont le salaire moyen était d'environ 2 330 francs par mois.

Au moment du décès et peu après la veuve reçoit 20 857 francs au total. Soit, en provenance du fonds de solidarité 14 600 francs (dont 3 650 francs au titre des trois orphelins,) auxquels s'ajoutent 1 960 francs pour les frais funéraires et une allocation de décès de 4 297 francs (dont 1 266 francs au titre des trois orphelins).

Les diverses pensions représentent 23 687 francs par an, soit 1 974 francs par mois. Soit, pour le régime des accidents du travail, une rente de veuve de 7 560 francs, 3 780 francs pour chacun des deux premiers enfants et 2 520 francs pour le troisième. La Caisse autonome nationale de sécurité sociale minière verse 4 097 francs et la Caisse autonome de retraite complémentaire des ouvriers mineurs 1 950 francs (dont 450 francs au titre des enfants).

Le logement est gratuit (si la veuve en est propriétaire, elle reçoit une allocation), ainsi que le chauffage (2,6 tonnes de charbon par an).

La veuve bénéficie des allocations familiales et du salaire unique servis par le régime général de la Sécurité sociale. C'est-à-dire pour trois enfants : 448 F.

Ses ressources mensuelles sont donc de 2 422 F pour elle et ses trois enfants (au lieu de 2 778 F du vivant de son mari, qui recevait 2 330 F de salaire et 448 F d'allocations familiales).

L'Union nationale des associations familiales évaluait au mois de mai dernier à 3 049 F le budget minimum d'une famille de quatre personnes : le père, la mère et deux enfants de quinze et dix-sept ans, et à 2 589 F si les enfants ont six et douze ans. Ces chiffres, actualisés compte tenu de la hausse des prix survenue depuis lors, sont approximativement de 3 300 F et de 2 800 F.

● *La famine* menace des centaines de personnes dans les montagnes du Nord du Pakistan qui dominent la vallée de l'Indus, où s'est produit le 28 décembre un violent tremblement de terre (*le Monde* du 1er janvier). L'acheminement des secours est particulièrement difficile dans les zones sinistrées. Des officiers de l'armée pakistanaise ont déclaré que le dernier bilan de 5 200 morts et 18 000 blessés n'est qu'une estimation. Selon certains médecins, plusieurs milliers de victimes pourraient se trouver encore isolées dans des endroits inaccessibles aux équipes de sauvetage.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

Les immigrés dans le Nord-Pas-de-Calais

PRÉSENCE INDISPENSABLE

Dans son allocution de fin d'année, le président de la République a adressé ses vœux aux travailleurs immigrés. Ces paroles ont dû être écoutées d'une oreille particulièrement attentive, non seulement par les étrangers vivant dans la région parisienne mais aussi par ceux qui sont les hôtes des régions Rhône-Alpes, de Provence-Côte d'Azur et du Nord-Pas-de-Calais.

Dans cette dernière région, on compte environ deux cent quarante mille étrangers, soit 5,2 % de la population ; les Algériens, les Marocains, les Polonais, les Italiens étant les plus nombreux. C'est plus que *la population* totale de départements comme *la Meuse, le Gers, le Tarn-et-Garonne ou la Haute-Loire. Plus aussi que les villes du Havre, de Rennes ou de Lille.* « Le département du Nord, *souligne M. André Chadeau, préfet de région dans une récente note adressée aux maires,* qui arrive en troisième position après Paris et les Bouches-du-Rhône, est aussi celui qui compte le corps consulaire le plus conséquent, avec vingt et une délégations. » *C'est une* population *ouvrière à 83 %, employée surtout dans les mines, le bâtiment et les travaux* publics.

« Ces données montrent combien l'immigration est encore, pour notre région, une nécessité économique, mais elles démontrent clairement l'urgence qu'il y a à assumer pleinement les responsabilités de tous ordres qu'elle fait naître », *ajoute le préfet.*

A cet égard, M. Chadeau suggère qu'on crée, à l'image de ce qui a été fait à Lyon, une véritable « maison de l'étranger », qui regrouperait les multiples services nationaux, municipaux ou privés auxquels les migrants ont besoin de s'adresser.

Pour le logement, l'hébergement des célibataires apparaît quantitativement bien assuré : le taux d'occupation des foyers n'atteint que 70 % de la capacité disponible. De nouveaux programmes sont en cours, notamment à Calais. Les prix des unités dans les foyers neufs variant de 7,50 F à 12 F.

Le logement des familles est, en revanche, une question plus difficile. Mais, au titre du 1 % patronal, on pense que le Nord-Pas-de-Calais pourrait bénéficier à l'avenir de six cents à sept cents logements pour étrangers chaque année.

Enfin, note la préfecture, il serait faux de penser que la main-d'œuvre immigrée vient concurrencer la main-d'œuvre française à la recherche d'un emploi. Le départ des quatre-vingt mille travailleurs actifs immigrés des secteurs où ils sont employés poserait aux entreprises des problèmes insurmontables : deux mineurs sur dix employés par les Houillères du Nord sont des immigrés. Il en va de même pour un ouvrier sur huit dans le bâtiment, un sur neuf dans l'industrie textile et l'habillement. Une automobile sur deux est fabriquée par des étrangers. Et l'on sait que le Nord est maintenant un important centre de montage de véhicules.

Au moment où la courbe du chômage poursuit une ascension inquiétante, ces paroles ne manqueront pas de provoquer des controverses économiques, politiques et passionnelles.

F. Gr.

TRANSPORTS

LES AVIONS D'OLYMPIC AIRWAYS SONT BLOQUÉS A ATHÈNES

Athènes (*A.F.P.*). — Le départ, hors du territoire grec, des douze avions appartenant à M. Aristote Onassis, propriétaire de la compagnie Olympic Airways, est interdit jusqu'à nouvel ordre, apprend-on de source officielle à Athènes.

Cette interdiction durera tant que ne seront pas réglés les détails de la dénonciation du contrat liant la compagnie à l'Etat grec, intervenue le 10 décembre dernier à l'initiative de M. Onassis. La mesure porte sur un Boeing 727, quatre Boeing 707 et sept avions de construction japonaise.

Depuis environ une semaine, M. Onassis est en pourparlers avec le ministère des transports. Lors de la dénonciation du contrat, il avait fait état de l'impossibilité de respecter celui-ci du fait des lourdes pertes financières dues à la hausse du prix des carburants. Le déficit de la compagnie, depuis six mois, atteindrait 200 millions de francs.

LE TRAFIC DE ROTTERDAM A DIMINUÉ DE 8 % EN 1974

Rotterdam (*A.F.P.*). — Malgré les records dans certains secteurs, le trafic portuaire de Rotterdam, le premier port du monde, est tombé de 310 millions de tonnes en 1973 à 285 millions de tonnes en 1974 (— 8 %), selon les statistiques de la municipalité de Rotterdam.

Cette diminution est due principalement à la baisse des arrivages de pétrole brut, à cause de l'embargo décidé par les pays producteurs, qui sont passés de 210 millions de tonnes en 1973 à 175 millions de tonnes en 1974.

Quant au port d'Amsterdam, il a vu diminuer son trafic d'environ 9 % en 1974, passant de 21,68 millions de tonnes en 1973 à 19,7 millions de tonnes en 1974.

Paris

Il y a cent ans, Mac-Mahon inaugurait le nouvel Opéra

C'est à l'attentat d'Orsini, le 14 janvier 1858, qu'on doit la construction de l'Opéra de Garnier, qui aura cent ans le 5 janvier.

Ce soir-là, en effet, l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie, qui venaient d'échapper de justesse à un attentat devant l'entrée du théâtre qui s'ouvrait sur l'étroite rue Le Peletier, décidèrent qu'il serait démoli après qu'une nouvelle salle aurait été reconstruite sur une grande place, face à la large avenue qu'on venait d'ouvrir depuis le Palais-Royal, notre actuelle avenue de l'Opéra.

La construction de cette nouvelle scène lyrique, la treizième qu'occupera l'Opéra depuis sa fondation, en 1669, de l'Académie royale de musique, fut confiée à Charles Garnier prix de Rome et architecte du deuxième arrondissement, après un concours remporté de haute lutte.

Garnier se mit immédiatement à l'ouvrage et fit dégager à coups de pioche un immense espace qui s'étendait de la rue Basse-du-Rempart à la Chaussée-d'Antin et de la rue Neuve-des-Mathurins au passage Sandrié. Quatorze mille mètres carrés de superficie devaient être ainsi dégagés. Le devis se montait à 34 millions et ne fut pas dépassé.

Garnier rencontra bien quelques difficultés, comme cette nappe d'eau qui accrédita longtemps la légende d'une rivière coulant sous l'Opéra. Mais la première pierre fut posée le 13 janvier 1862 et cinq ans après, le 15 août 1867, le public pouvait contempler l'immense façade du nouveau théâtre. Les travaux à l'intérieur du bâtiment étaient cependant loin d'être terminés et ils ne l'étaient pas encore lorsque éclata la guerre de 1870. Pendant le siège de Paris, l'Opéra servit de magasin à vivres, et, sous la Commune, on y installa un poste avancé d'où l'on pouvait tirer commodément sous la barricade de la rue Meyerbeer.

On reprit les travaux après la guerre. Ils devaient durer quatre ans. Finalement, le 5 janvier 1875, le maréchal Mac-Mahon, président de la République, et le ministre de l'intérieur inauguraient le nouvel Opéra au cours d'une soirée de gala, en présence des rois d'Espagne et de Hanovre, du lord-maire de Londres en costume d'apparat, des membres de l'Assemblée, des corps constitués et d'une foule d'invités qui occupaient les deux mille cent cinquante places et les cinq étages de loges. Le spectacle fut copieux... et éclectique. Il commença à 8 h. 10 avec l'ouverture de *Guillaume Tell*, à laquelle succédèrent les deux premiers actes de *la Juive*, tandis que, immédiatement après, le célèbre Gailhard se faisait entendre dans un air des *Huguenots*. Le spectacle se termina par *la Source*, ballet de Léo Delibes.

A l'entracte, le public se répandit dans les couloirs pour admirer : « *L'œil est troublé, comme malade de sensations excessives. Le regard ne sait où s'accrocher. Il court des toiles allégoriques aux mosaïques vénitiennes qui décorent le foyer. Il est ensuite attiré par la coupole dont M.* Lenepveu *a fait un Olympe* », écrivait, ébloui, *un* critique de l'époque qui n'avait pas prévu Chagall, successeur de Lenepveu.

A l'extérieur, la couronne impériale qui domine l'édifice rappelle seule que l'Opéra devait faire face à une avenue qui porterait le nom de l'empereur. Il n'en reste pas moins que le palais Garnier demeure le symbole de ce style que l'architecte qualifia lui-même, en réponse à l'impératrice Eugénie qui lui demandait à quelle époque s'apparentait tout ce luxe de statues, de mosaïques, de matériaux précieux : « *Mais, madame, c'est le style Napoléon III.* »

ANDRÉE JACOB.

URBANISME

DEUX ANS DE PLUS POUR ÉTABLIR LES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS

Après celle qui a été votée par le Parlement, il n'y aura pas d'autre prolongation de la validité des anciens plans d'urbanisme, affirme-t-on au ministère de l'équipement. La limite du 1er janvier 1975, qui avait été fixée pour l'établissement des plans d'occupation des sols a dû être reportée au 1er janvier 1977 (*Journal officiel* du 28 décembre). Sur les 6 134 POS prescrits (ils concernent 7 382 communes), 319 seulement avaient été rendus publics au 30 septembre et 90 approuvés. On estime que le chiffre de 500 ou 600 POS publiés, donc opposables aux tiers, aura été atteint à la fin de l'année, alors que 8 000 POS environ sont nécessaires, soit dans les villes de plus de dix mille habitants, soit dans les zones sensibles.

L'encombrement de l'administration, qui a dû, jusqu'en 1971, terminer les plans d'urbanisme ancienne manière, puis lancer l'étude des POS, qui demande deux à trois ans de travail, était une excuse valable. Dans deux ans, estime-t-on au ministère de l'équipement, seule la mauvaise volonté de certaines communes pourra expliquer les retards éventuels.

VOYAGES

AIRTOUR + EURO 7 = 120 000 CLIENTS

La fusion entre les sociétés Airtour et Euro 7 vient d'être officiellement annoncée par les deux parties qui, dès le 1er février 1975, commenceront à travailler ensemble.

Créée en 1957 par M. Philippe Bamberger, à qui succède aujourd'hui M. André de Canecaude, Airtour a actuellement pour principaux actionnaires les sociétés suivantes : Air France, 15,42 % ; Havas, 15,42 % ; Wagons-lits, 15,42 % ; Daro voyages, 12,21 % ; Compagnie de tourisme et de voyages, 11,08 % ; Transports et Voyages, 6,73 % ; France Europe, 3,64 % ; Agence occidentale de voyages, 3,13 % ; Agence française de tourisme, 0,83 %. Le solde est détenu par une vingtaine d'agences de voyages.

Pour ce qui concerne Euro 7, dont le président-directeur général est M. François Huet, son capital est réparti comme suit : Club méditerranée, 33 1/3 % ; Groupe Chargeurs réunis-UTA, 33 1/3 % ; Groupe Banque de Paris et des Pays-Bas, 23 1/3 % ; M. François Huet, 10 %.

En 1974, ces deux grands fabricants de voyages auront assuré les vacances de cent vingt mille personnes ; ils conserveront leur marque propre.

CIRCULATION

GARAGE MOBILE

New-York (A.F.P.). — Une firme américaine a mis au point un « parking mobile » pour vingt-deux voitures, occupant au sol la place de deux véhicules seulement. Il s'agit d'une installation haute comme un immeuble de sept étages. Un système de crémaillère permet à chacune des vingt-deux plates-formes de s'immobiliser pour accueillir une automobile.

Le coût de ce « parking mobile », construit en éléments préfabriqués, s'élève à 600 000 francs. Plusieurs unités de ce modèle peuvent être accolées les unes aux autres pour former des « parkings sur mesure » montables et démontables à volonté. Certaines de ces installations existent déjà en Floride, dans le Michigan, à Washington et au Panama.

LA VIE ÉCONOMIQUE

L'A-CRISE

(Suite de la première page.)

Aux Etats-Unis, par exemple, l'insuffisance de la pétrochimie, de la poste, des chemins de fer, freine la croissance et réduit la rentabilité.

La deuxième cause profonde de l'évolution actuelle n'est pas non plus aisément mesurable. Il est cependant établi depuis peu qu'un point de croissance supplémentaire du produit national brut crée de moins en moins de bien-être supplémentaire. La croissance économique n'entraîne plus nécessairement l'augmentation de l'espérance moyenne de vie, du niveau de culture ou du temps de loisirs. Aux Etats-Unis, le décalage entre croissance et bien-être a commencé à se manifester en 1965, en France en 1968. Les causes en sont, là aussi, nombreuses : la croissance de la part du capital fixe dans le revenu national, la destruction de l'environnement et du sol, l'absence d'organisation urbaine et (de nouveau) les inégalités de plus en plus mal acceptées.

Ainsi, le rocher de Sisyphe est-il de plus en plus difficile à rouler en haut de la colline. *La croissance exige chaque année toujours plus de capital pour créer de moins en moins de bien-être.* Ces deux mécanismes ne sont pas nouveaux, mais ils se manifestent de façon de plus en plus aiguë et ils exigent du système économique des réponses d'ampleur de plus en plus grande. Jusqu'à présent, l'augmentation de la part du profit dans la valeur ajoutée et l'aide de l'Etat aux entreprises en difficulté suffisaient. Il n'en va plus de même aujourd'hui.

Nouvelles réponses

Trois nouvelles réponses apparaissent : l'inflation, la mondialisation des échanges, l'internationalisation de la production. Elles jouent toutes les trois simultanément.

L'inflation d'abord. Quand la productivité du capital baisse, le montant des investissements nouveaux diminue. Des goulots d'étranglement apparaissent et l'inflation se propage : la hausse des prix permet alors de maintenir un taux de profit nominal, en particulier en créant des occasions de profit sur stocks et en réduisant le coût des emprunts non indexés. Impôt négatif pour les emprunteurs et taxe sur les épargnants, l'inflation permet aussi de gérer en les camouflant les conflits de répartition, et de masquer par une hausse nominale de tous les revenus la décroissance de l'efficacité sociale de la production.

L'inflation est ainsi en même temps le signe d'une destructuration sociale et la réponse, absurdement cumulative, de cette société à sa propre destructuration.

La mondialisation des échanges est la deuxième réponse. Elle seule peut en effet créer des marchés à la taille des investissements qu'exige le progrès technique actuel, et rendre solvables des consommateurs non encore sensibles aux limites de la croissance de certaines productions. De ce point de vue, la hausse des cours des matières premières, tout comme le développement du commerce Est-Ouest, sert les intérêts financiers des grandes structures de production, seules capables d'une telle ampleur. Ainsi voit-on, par exemple, les grandes entreprises intervenir elles-mêmes sur les marchés mondiaux des matières premières, moyen de paiement essentiel de leurs nouveaux clients. Des compagnies japonaises proposent à l'Algérie d'acheter le tiers de sa récolte de vin en échange de l'achat de leurs produits industriels. Une entreprise publique française renforce son holding financier suisse par un bureau de commerce de grains.

Le développement des exportations dépend alors au moins autant de l'efficacité de telles structures de production et d'échange que de la politique des gouvernements des pays industriels. Une telle évolution ne peut qu'accélérer la concentration industrielle mondiale autour de quelques entreprises multinationales. Comme au début du siècle, l'émergence de la consommation de masse avait provoqué l'apparition de grandes unités de production en Europe et aux Etats-Unis.

Une troisième forme de réponse, plus radicale, se développe. Produire là où le taux de rentabilité du capital est le plus élevé. Ce comportement s'inscrit évidemment dans la logique de la rationalité financière nationale. La division internationale du travail va ainsi s'accélérer et ne laissera en Europe, si rien n'est fait par les Etats, que quelques industries à valeur ajoutée élevée et des petites entreprises de sous-traitance, intégrant les diverses économies capitalistes dans le réseau de la production multinationale. De même que la concentration industrielle a, depuis cinquante ans, vidé les campagnes, la redistribution à venir de la production peut, en quelques années, provincialiser et prolétariser des nations entières.

L'inflation destructure les sociétés ; la mondialisation des marchés accélère les concentrations industrielles et urbaines ; la multinationalisation de la production remet en cause l'emploi et la cohérence d'un tissu industriel national. Ainsi s'explique la simultanéité de l'inflation et du chômage, et on peut comprendre l'insuffisance des politiques économiques de régulation dans une telle période.

On ne pourra continuer longtemps : 1) de prétendre pouvoir diminuer durablement l'inflation en réduisant la demande (alors que cela ne fait que réduire les investissements et donc met en place les conditions d'une inflation ultérieure plus rapide) ; 2) de se contenter du mouvement relatif des prix pour réorienter la consommation et la production (alors que l'autofinancement n'apparaît pas nécessairement dans les secteurs où l'investissement est le plus nécessaire) ; 3) d'attendre d'un développement global du commerce extérieur le rééquilibre des paiements (alors que celui-ci dépend de la structure des exportations et des importations, et non de leur seul montant).

La logique économique

Les résultats de telles politiques en 1974 et les prévisions pour 1975 ne sont pas très encourageants. Une hausse des prix dépassant 10 % (sauf en R.F.A.), un chômage très élevé, une croissance inférieure à 3 %, une inégalité aggravée par l'inflation, une concentration industrielle très rapide. Dans l'état actuel du système économique et si on ne s'attaque pas aux deux causes fondamentales énoncées, aucune solution satisfaisante n'est possible : une croissance rapide aggravera le déficit extérieur et l'inflation. Une croissance modérée provoquera le chômage. La logique économique est plus forte que les remèdes de passage. C'est à la logique économique qu'il faut donc s'intéresser et ce sont ses mécanismes qu'il faut transformer. Au-delà de la seule régulation globale si dangereusement démodée, il faut mettre en place une politique sélective de relance de la consommation et de la production. Au-delà d'un renforcement du contrôle public de l'investissement et d'une urgente planification, c'est un nouveau modèle de production, de consommation et de relations internationales qu'il faut inventer.

Il devra, à mon sens, faire sien au moins les trois objectifs suivants :

1. REDUIRE LES INEGALITES : de productivité (par une planification équilibrée des investissements industriels et collectifs) de revenus et de fortune (par une réduction de l'échelle de tous les revenus salariaux et non salariaux, et une fiscalité nouvelle) de pouvoirs (par la décentralisation et la renonciation à l'excessive division du travail et l'accession aux responsabilités des travailleurs dans l'entreprise et des citoyens dans la cité).

2) CHOISIR UNE SPECIALISATION INDUSTRIELLE. — Dans la mondialisation en cours des échanges économiques, la spécialisation se fait suivant la seule logique des grandes structures de production. Cela n'assurera pas le maintien sur le sol national des entreprises permettant, par leurs exportations, de financer durablement les importations et de maintenir l'emploi. Il faut donc qu'un débat soit ouvert et tranché politiquement quant aux choix des multinationales nationales qu'il convient de développer. Un tel choix est difficile. Il exige, pour être fait sérieusement, de disposer des données sur la rentabilité sectorielle et la stratégie internationale des groupes privés et publics dont on ne dispose pas aujourd'hui.

L'Etat doit se donner les moyens d'un tel choix. Sans doute, alors, certains secteurs s'imposeront. Pour la France, par exemple, l'industrie alimentaire, les biens d'équipement, l'électronique, l'aviation, les services, viennent à l'esprit. Développer de tels secteurs industriels à un niveau mondial exige une politique publique très active, c'est-à-dire l'acceptation pour un temps du déficit budgétaire (à cause du coût des prêts et des participations de l'Etat) et du déficit extérieur (à cause des importations d'équipements).

3) CHANGER LA NATURE DU TRAVAIL. — Seul un changement de l'orientation du progrès technique permettra la nécessaire remise en cause de la division du travail. Il faut alors assurer la formation et la sécurité du revenu de tous les travailleurs, orienter la production et la consommation vers des objets à durée de vie plus longue et produits en moins grande série. De tels changements ne feront pas sentir leurs effets avant longtemps. Ils sont d'autant plus urgents à entreprendre. La France peut en effet sortir de la mutation en cours soit réduite à l'état de province prolétarisée dans une Europe dominée par quelques grands groupes industriels ou financiers, soit, au contraire, en nation exemplaire, modèle d'autonomie et d'ouverture, dans une Europe réellement maîtresse d'elle-même.

Dans la logique de l'action actuelle, le premier pronostic est malheureusement le plus vraisemblable. C'est alors, et alors seulement, que commencera la crise.

JACQUES ATTALI.

AUTOMOBILE

LE TIERS DU PERSONNEL DE CHRYSLER VA ÊTRE EN CHOMAGE

Chrysler, qui n'a presque pas produit de voitures aux Etats-Unis depuis la fin du mois de novembre, a annoncé, jeudi 2 janvier, de nouvelles fermetures d'usines pour la semaine prochaine. Elles toucheront l'usine d'assemblage de voitures à Saint-Louis et l'usine produisant des camions à Warren, dans la banlieue de Detroit. Environ dix mille huit cents ouvriers seront concernés par ces fermetures. Cela portera à trente neuf mille quatre cents personnes — soit 33 % de l'effectif — le nombre de chômeurs permanents chez Chrysler et à dix mille cinquante personnes celui des salariés en chômage partiel.

En Allemagne fédérale, aux usines Opel de Bochum, les onze mille ouvriers qui n'ont pas travaillé les 2 et 3 janvier cesseront de nouveau le travail du 20 au 24 janvier et le 27 janvier. Les six usines Volkswagen sont également touchées : quatre-vingt-six mille ouvriers sur les cent onze mille salariés que compte le groupe resteront chez eux jusqu'au 10 janvier inclus. Ensuite, le conseil de surveillance du groupe se réunira pour désigner un successeur à M. Rudolf Leiding. Celui-ci avait remis sa démission de président du directoire avant les fêtes de fin d'année, officiellement pour « raisons de santé ».

LE PRINCE CHARLES ET LE ROI HUSSEIN AU SECOURS D'ASTON-MARTIN

Aston-Martin renfloué par ses clients ? Le club des propriétaires de voitures Aston-Martin, dont font partie notamment le prince Charles et le roi Hussein de Jordanie, a décidé jeudi, avec un groupe d'hommes d'affaires, de former un consortium pour racheter la firme, qui vient de fermer ses portes à la suite de difficultés financières. Le club comprend près de mille cinq cents membres. Ses dirigeants affirment avoir déjà reçu du monde entier, et particulièrement des Etats-Unis et de Hong-Kong, des propositions de contribution financière afin de sauver Aston-Martin. Le consortium, dans un premier temps, remettrait en marche la production des pièces détachées, puis, éventuellement, ferait redémarrer les chaînes de montage.

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

SALAIRES

LES DISCUSSIONS CONTINUENT A LA SNCF sur les modalités de garantie du pouvoir d'achat

Les discussions entre les sept fédérations de cheminots et la direction de la S.N.C.F. sur l'évolution des salaires en 1975, qui ont eu lieu le 2 janvier, ont porté sur les modalités de garantie du pouvoir d'achat.

Le système proposé par la direction prévoit un ajustement des salaires chaque trimestre en fonction de l'augmentation des prix constatée par l'INSEE les deux premiers mois et d'une estimation de l'augmentation du troisième mois auxquelles s'ajouterait une provision de 0,75 % le 1er avril et le 1er juillet et de 0,50 % le 1er octobre. Pour le premier trimestre une augmentation provisionnelle de *1 % serait accordée le 1er février.*

Les syndicats, qui ne sont pas hostiles au principe d'une révision trimestrielle des rémunérations, jugent néanmoins que les modalités proposées entraîneront, sauf pour les mois d'avril, juillet et octobre, un retard des salaires sur l'évolution des prix. Ils estiment que les provisions prévues sont insuffisantes et que celle annoncée pour le 1er février devrait être versée dès le 1er janvier.

Les discussions doivent continuer sur ce point le 9 janvier. *Les partenaires examineront ensuite* les conditions de la progression du pouvoir d'achat des bas salaires, les mesures catégorielles et la revalorisation des retraites.

● AUGMENTATION DE 16,20 % DU BAREME MINIMUM DES TRAITEMENTS DES INGENIEURS ET CADRES dans la métallurgie à compter du 1er janvier 1975. L'accord signé par les fédérations de la métallurgie C.G.C. et F.O., ainsi que par l'Union des industries métallurgiques et minières, concerne 150 000 personnes de l'encadrement.

EMPLOI

L'ALLOCATION D'AIDE PUBLIQUE EST PORTÉE DE 10 A 12 F PAR JOUR

A compter du 13 janvier 1975, *l'allocation d'aide publique aux travailleurs sans emploi sera portée de 10 à 12 F et non pas 14 F, comme cela a été indiqué par erreur dans « le Monde » du 3 janvier.*

Aux États-Unis

LE CHOMAGE FRAPPERAIT PRÈS DE 7 % DE LA POPULATION ACTIVE

Washington *(Agefi)*. — Le chômage a fortement augmenté en décembre aux Etats-Unis. Selon le département du travail, près de 680 000 personnes ont demandé à bénéficier d'allocations de chômage durant la semaine du 14 au 21 décembre, *soit* 40 000 de plus qu'au cours de la semaine précédente. Dès le 14 décembre, plus de 3,3 millions de personnes étaient assistés par les services américains d'assurance, soit 5,2 % de la main-d'œuvre globale, contre 2,9 % pour la même période de 1973.

Le taux de chômage national — et non plus plus seulement la proportion des chômeurs secourus — qui s'établissait à 6,5 % de la population active en novembre — pourrait atteindre actuellement 7 %.

CONJONCTURE

A Paris

LES DÉPOTS DE BILAN ONT AUGMENTÉ DE 30 % EN 1974

Au cours de l'année 1974, le nombre de dépôts de bilan à Paris et dans les communes de l'ancien *département de* la Seine a augmenté de 30 %. Au total, le tribunal de commerce en recevait 857 contre 661 en 1973, dont 91 pour le seul mois de décembre (contre 71 en décembre 1973).

Les règlements judiciaires — 396 en 1974 contre 293 en 1973 — se sont accrus en un an de 35 %, et les liquidations de biens de 31 % (2 260 contre 1 854). On a noté une très nette détérioration en décembre, puisque les règlements judiciaires se sont élevés à 35 contre 15 en décembre 1973 et les liquidations de biens à 261 contre 150 (+ 74 %).

LES P.M.E. « S'INDIGNENT » DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES PRIX ET MARGES DES COMMERÇANTS

« Toute forme de contrôle (des prix) qui ne *tiendrait pas compte des hausses intervenues dans* les *prix de revient devrait immédiatement faire l'objet de recours mettant en cause la responsabilité gouvernementale. »* C'est ce que déclare dans un communiqué la Confédération générale des P.M.E. en s'indignant du fait que *« le ministre des finances ait cru* devoir *réglementer les prix* et les *marges au moment où*, par les décisions *du gouvernement, toutes les charges que supportent les commerçants et les entreprises augmentent ».*

La C.G.P.M.E. énumère les récentes augmentations de charges (patente, 18 % ; loyers, 17 % ; énergie, de 11 à 20 % ; timbres, 60 % ; cotisations sociales, 67 %.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LÉGÈRE PROGRESSION DE F.O. ET DU SYNDICAT AUTONOME A LA R.A.T.P.

Aux élections des membres du comité d'entreprise de la R.A.T.P., F.O. et le syndicat autonome progressent légèrement, par rapport au précédent scrutin de 1972, au détriment de toutes les autres organisations. La C.G.C., qui présentait pour la première fois des candidats dans le collège des cadres et de la maîtrise, obtient 188 voix, soit 0,7 % de l'ensemble des suffrages exprimés.

RESULTATS (tous collèges)

Inscrits : 35 060 au lieu de 35 793 en 1972. — Suffrages exprimés : 25 293 au lieu de 25 401.

Ont obtenu : C.G.T., 12 233 voix (12 421 en 1972) soit 48,4 % (48,9 %) ; F.O., 5 816 voix (5 731) soit 23 % (22,6 %) ; autonomes, 3 098 voix (3 012) soit 12,3 % (11,8 %) ; C.F.D.T., 2 298 voix (2 350) soit 9,1 % (9,2 %) ; C.F.T.C., 1 047 voix (1 232) soit 4,1 % (4,9 %) ; C.F.T., 613 voix (651) soit 2,4 % (2,6 %) ; C.G.C., 188 voix soit 0,7 %.

BIBLIOGRAPHIE

« Ma vie pour un combat » d'Edouard Leclerc

Ce n'est pas à proprement parler un livre, plutôt un monologue à bâtons rompus. Edouard Leclerc, fondateur des centres commerciaux qui portent son nom, y parle sans fard de sa passion : la distribution, qu'il ne faut à aucun prix confondre avec le commerce, car dans la première *« on retrouve un peu l'esprit* du *compagnonnage »*, tandis que le second *« inclut* un *acte spéculatif ».*

Chemin faisant, ce *« farouche partisan de la vérité sur les prix »* raconte ses démêlés avec les industriels (qui souhaitaient le maintien des prix imposés et lui refusaient des livraisons, avec Gérard Nicoud *(« le grand tort des commerçants indépendants est de ne pas avoir compris que le mouvement Leclerc a joué et joue toujours* en *leur faveur »*), avec le grand commerce (*« les centres Leclerc gênent surtout* les *grandes surfaces »*). Il évoque aussi ses relations — souvent bonnes — avec le ministère de l'économie et des finances, et le soutien que lui apporta le général de Gaulle.

Et de détruire un certain nombre de légendes. Non, Edouard Leclerc n'est pas à la tête d'un groupe commercial puissant : seul un « contrat moral » (dont le texte est publié en annexe) lie le nouvel adhérent à l'Association des centres Leclerc. Non, l'épicier de Landerneau n'a jamais eu pour ambition de faire fortune : c'est d'ailleurs gratuitement qu'il *concède son panonceau aux* propriétaires des centres : *« L'an dernier, j'ai déclaré 200 000 francs* ou *fisc. Il s'agit là des ressources totales de notre ménage. Ma femme travaille* ou *centre de Brest et perçoit 6 000 francs par mois. Et nous avons trois enfants encore à charge : deux filles et un garçon (...). Si vraiment mon ambition avait été d'ordre pécuniaire, j'aurais pu toucher, à l'heure qu'il est, 3,5 milliards d'anciens francs de commissions par an, simplement en prenant 1 % sur le chiffre d'affaires global des centres Leclerc. »*

Le discours se fait passionné lorsqu'il s'agit de dénoncer le *« règne des maquignons »*, les ristournes consenties par les fournisseurs et qui interviennent après facturation : *« On compte trois, quatre, cinq ristournes différentes. Mises bout à bout, elles constituent le plus grand hold-up légalisé* du *siècle... L'ensemble, cumulé, peut faire 25 % — ou plus — du montant des commandes. »* La loi Royer interdit pourtant de vendre au-dessous du prix facturé. Tel lot de quatre yaourts, facturé 1,49 F, ne peut être vendu moins que ce prix ; *ristournes* déduites, il n'a coûté que 1,15 F au commerçant...

Il faut y ajouter les primes de *référence*, ces *sommes parfois* importantes — E. Leclerc cite un chèque de 300 millions d'anciens francs, proposé par une grande marque de café — que les industriels sont prêts à payer au groupe commercial pour que leurs produits prennent place sur les rayons des magasins. Puis les primes de promotion, à durée limitée. *« Au total*, écrit Edouard Leclerc, *ce sont plus de 1 000 milliards d'anciens francs qui sont « volés » aux consommateurs ».*

Très convaincant, bien que facilement excessif, lorsqu'il raconte ses débuts, vilipende la loi Royer *ou explique sa conception de la* centrale d'achat, Edouard Leclerc l'est beaucoup moins quand il aborde pêle-mêle la qualité des produits, le néo-capitalisme, la politique internationale, l'inflation et... la Chine. Malgré quelques formules (*« Dès qu'il a pris* le *pouvoir, il était déjà prisonnier de sa mort »*, à propos de Georges Pompidou), cette partie du livre est bâclée et ne dépasse pas le niveau des conversations entre *amis. Les idées que* le fondateur des centres Leclerc expose dans les bulletins qu'il publie depuis des années auraient sans doute gagné à être davantage fouillées, sur le fond comme dans la forme, avant de faire l'objet d'une telle publication.

Ma vie pour un combat souffre en fait des faiblesses du genre. L'enregistrement sur magnétophone, au fil de la pensée, n'a, pour la rédaction d'un ouvrage, qu'un *intérêt certain* : la rapidité...

JOSÉE DOYÈRE.

★ Belfond, 29,50 F.

FAITS ET CHIFFRES

Artisanat

● LES ELECTIONS AUX CHAMBRES DE METIERS se dérouleront le 20 janvier 1975. Ces élections, qui auront lieu pour la première fois à *une date unique dans toute* la France, avaient été prévues pour le mois de novembre et reportées en raison de la grève des P.T.T.

Coopération

● LA F.A.O. (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) a décidé d'envoyer pour 3,9 millions de dollars (1 dollar = 4,45 F) d'aide, sous forme de céréales, huile végétale et lait en poudre, aux populations de Somalie et du Pakistan victimes de la sécheresse. Cet envoi, destiné à environ un demi-million de personnes victimes de la sécheresse, sera étalé sur une période de trois mois. — *(A.P.)*

Économies étrangères

● *LES RECOLTES CHINOISES* de grains, de coton, de plantes à huile et à sucre et les récoltes de soie ont été bonnes en 1974, pour la treizième année consécutive, a annoncé l'agence Chine nouvelle. La production des plantes sucrières, qui avait fait un bond considérable au cours des dernières années, a augmenté de 30 % en 1974 par rapport à 1971. La production de coton, de son côté, a dépassé celle de l'année précédente.

Industrie

● LA PRODUCTION FRANÇAISE D'ACIER BRUT s'est élevée, en novembre, à *2 398 000 tonnes, en hausse de 6,6 %* sur celle du même mois de 1973. La production de fonte a atteint 2 027 000 tonnes (+ 11,9 %). Depuis le début de l'année, la production d'acier totalise 24 737 000 tonnes (+ 7,6 % par rapport à celle de la même période de 1973).

Monnaie

● L'ESCUDO CHILIEN A SUBI SA VINGT-QUATRIEME DEVALUATION DE 1974 à la veille du Nouvel An. Le dollar américain vaut depuis le 31 décembre 1974 2 000 escudos pour les opérations de guichet (contre 1 800 depuis le 10 décembre 1974, date de la dernière dévaluation). Le cours du dollar bancaire employé pour les opérations commerciales *a été porté à 1 870* escudos (le précédent cours étant de 1 680). — *(A.F.P.)*

Syndicats

● CITROEN : la C.F.T. a demandé au tribunal de Paris la *nomination d'un expert afin* de rechercher si la direction a fourni au comité d'entreprise tous les renseignements utiles justifiant l'annonce de mille quatre cents licenciements. Selon la direction, les membres de ce comité, réunis les 4 et 5 décembre, se sont abstenus de *solliciter* la moindre explication. Le tribunal doit se prononcer dans quelques jours.

RECTIFICATIF

Dans le supplément consacré à la Grèce par *le Monde* du 15 décembre 1974, il fallait lire dans la publicité de la

BANQUE NATIONALE DE GRÈCE

94, rue du Fg-Saint-Honoré

75008 PARIS

et non *« 97 » comme il a été indiqué par erreur.*

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	8 5/8	9 5/8	6 3/4	7 3/4	1/2	5 1/2
1 mois	10 1/8	10 5/8	7 1/4	7 3/4	9	9 1/2
3 mois	10	10 1/2	7 1/2	8	9 1/4	9 3/4
6 mois	9 7/8	10 3/8	7 1/2	8	9 1/4	9 3/4

AFFAIRES

Deux dirigeants du groupe Burmah Oil ont démissionné

Les difficultés de la société pétrolière font baisser de 7 % la Bourse de Londres

Quarante-huit heures après l'annonce des graves difficultés financières de la firme britannique Burmah Oil (« le Monde » du 2 janvier), deux dirigeants de la société, MM. N. J. D. Williams, directeur général, et E. J. Kulukundis, qui dirigeait la filiale maritime du *groupe, ont* donné leur démission. M. Williams sera temporairement remplacé par le président de la compagnie, M. Lumdsen.

Ces remaniements ont été exigés, *dit-on*, par la Banque d'Angleterre, qui s'est engagée, à la demande du gouvernement, à soutenir le groupe Burmah. Ils n'ont pas surpris les milieux financiers de la City, qui laissent entendre que de graves fautes de gestion ont considérablement accentué les difficultés de la société. Les dirigeants de Burmah Oil, dans leur désir de faire accéder leur groupe au rang de « major », ont mené ces dernières années une politique très agressive. Rachetant notamment un grand nombre de firmes (neuf entre 1966 et 1974). Ces acquisitions ont compromis son équilibre financier ; dès lors, le groupe Burmah se trouvait en état de moindre résistance pour *faire face* à la crise de l'énergie, à la forte hausse des taux d'intérêt et à l'effondrement du marché des frets pétroliers.

Dans l'immédiat, le gouvernement britannique a demandé à des experts financiers de dresser un état de la situation de la firme. Ces travaux prendront plusieurs semaines ; d'ores et déjà, on estime que le redressement de la société passera par la vente d'un certain nombre de ses actifs et la renégociation des emprunts effectués pour acheter la compagnie pétrolière américaine Signal Oil, emprunts qui s'élèvent à *650 millions* de dollars *(3 milliards* de francs environ).

En attendant, la Banque d'Angleterre a publié un communiqué rassurant, en rappelant qu'elle s'était engagée à garantir les emprunts de Burmah pendant un an, ce qui devrait suffire pour redresser la situation.

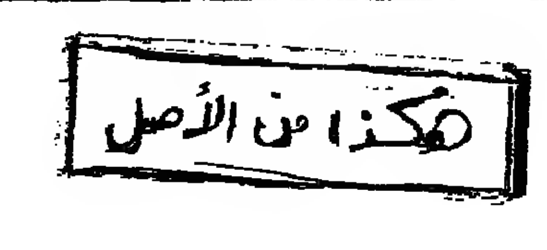
Forte baisse à la Bourse de Londres

Venant après la faillite de Rolls-Royce et les difficultés de British Leyland, l'affaire Burmah a provoqué un profond *malaise* dans la City, qui redoute que des faillites retentissantes soient annoncées dans les semaines à venir. *La Bourse* de *Londres a très* fortement baissé jeudi 2 décembre, l'indice du *Financial Times* pour les valeurs industrielles perdant 10,8 points (6,7 %) pour s'établir à 150,6, après être même tombé jusqu'à 149,8, son plus bas niveau depuis vingt ans. En fait, compte tenu de l'érosion monétaire, on peut considérer que l'indice de la Bourse de Londres est actuellement inférieur à ce qu'il était à son origine, en 1935.

Le compartiment des pétroles a été le plus éprouvé, l'action British Petroleum baissant notamment fortement. Les milieux financiers redoutent en effet que la Banque d'Angleterre, qui détient en caution les actions British Petroleum et Shell Transport, qui figuraient dans le portefeuille de Burmah — respectivement 21,6 et 2 % du capital de ces groupes — ne soit en dépit des démentis amenée à les remettre au gouvernement, qui disposerait alors, vu la participation de l'Etat, de la majorité de British Petroleum... Cela renforcerait la volonté du gouvernement travailliste de s'assurer le contrôle de l'exploitation du pétrole de la mer du Nord.

Vendredi cependant, une légère reprise des cours s'est amorcée.

● LA LIBYE CONTRIBUERA POUR 100 MILLIONS DE DOLLARS au projet d'extraction de cuivre au Zaïre, dont le coût global est estimé à 440 millions de dollars, la participation du Zaïre s'élevant à 220 millions et celle de la Banque mondiale à 100 millions. — *(A.F.P.)*



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
2 JANVIER

Fléchissement
Forte baisse de l'or

L'année n'a pas débuté sur une note particulièrement optimiste à la Bourse de Paris.

Le recul des cours, qui s'était amorcé à la veille du jour de l'An, s'est passablement accéléré et l'on a relevé une bonne vingtaine de baisses de l'ordre de 2 %. Les secteurs qui s'étaient récemment mis en évidence, comme les ciments et les travaux publics, ont été touchés au premier chef.

Parallèlement, les hausses se sont raréfiées. Seuls une dizaine de titres ont progressé de façon notable, dont l'action Marine-Firminy (+ 3,2 %).

Bref, la séance a été franchement maussade.

Dans la mesure où les affaires sont restées extrêmement calmes, l'on ne saurait trop s'en étonner. Ajoutons cependant que la hausse du prix du fuel industriel et le relèvement du plafond de la sécurité sociale n'ont pas fait très bonne impression dans la mesure où ils vont réduire les marges des entreprises déjà menacées par la taxe conjoncturelle.

Recul de Michelin, C.F.P., B.H.V., l'Oréal, Bellon, Sagem, Générale occidentale, P.M., Labinal, Chargeurs, Viniprix, Générale des eaux, Redouté, Financière Union Européenne, Europe n° 1, Téléphones Ericsson.

Sur le marché de l'or les cours, contrairement aux avis de Londres (voir d'autre part), se sont fortement repliés. Mais ils avaient aussi moins baissé mardi qu'outre-Manche. Le lingot a perdu 980 F à 27 020 F (après 27 000 F), et le kilo en barre 550 à 27 100 F. Sur la base d'un dollar pour 4,46 F, le prix du métal jaune à Paris est ainsi ressorti à 188,2 dollars l'once. Le volume des transactions n'a pratiquement pas varié : 29,6 millions de francs contre 29,7 millions.

La rente 4 1/2 % 1973 a fléchi de 2,6 %.

Aux valeurs étrangères, recul des mines d'or. Bonne tenue des américaines et des allemandes.

LONDRES

Reprise générale

Le marché, qui était retombé au lendemain du Jour de l'an à son plus bas niveau depuis vingt ans, et même depuis trente-neuf ans en livres constantes, se redresse sur toute la ligne vendredi à l'ouverture. Les industrielles et les pétroles progressent de 3 à 4 points en moyenne. Reprise plus forte encore des mines d'or, qui regagnent jusqu'à 75 pence.

OR (ouverture) (dollars) : 177 contre 175.

VALEURS	CLOTURE 2 1	COURS 3 1
War Loan 3 1/2 %	20 1 8	20 3/16
Beechamps	110 ...	120 1 4
British Petroleum	190 ...	193 1 2
Shell	110 ...	110
Vickers	90 ...	64 3 4
Imperial Chemical	110 ...	118
Courtaulds	53 ..	53 1 4
De Beers	177 ..	177
* Western Holdings	33 1 2	34 3 8
Rio Tinto Zinc Corp	80	.
* West Driefontein	39 1 2	39 1 2

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 28 déc. 1973.)

	31 déc.	2 janv.
Valeurs françaises	78,9	99,3*
Valeurs étrangères	70,7	100,4*

(*) Base 100 : 31 déc. 1974.

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	59	59,1

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

GROUPE PECHINEY-UGINE-KUHLMANN. — La société va émettre un emprunt de 400 millions de francs représenté par 400 000 obligations de 1 000 F portant intérêt de 12 %. Le produit de cet emprunt servira à financer les investissements du groupe.

A.D.G. — Bénéfice net de l'exercice clos le 30 septembre 1974 : 16,3 millions de francs contre 17,05 millions. Cette faible progression s'explique par le changement des méthodes comptables. Calculé sur les anciennes bases, le résultat net aurait atteint 20,88 millions (+ 22,5 %). Le dividende global est porté à 7,05 F (dont 0,45 F reporté de l'exercice précédent) contre 5,70 F. Rappelons que les actions de la société avaient été divisées par cinq en 1974.

NEW YORK

Nouvelle et forte avance

L'année a bien commencé à Wall Street. Le mouvement de hausse, qui s'était amorcé à la veille du Jour de l'An, s'est poursuivi et même sensiblement accéléré, en s'étendant à la majeure partie de la cote. Sur 1 803 valeurs traitées, 1 450 ont monté, 159 seulement ont baissé et 194 n'ont pas varié, si bien que l'indice des industrielles s'est finalement établi à 632,04, soit à 15,80 points au-dessus de son niveau précédent.

L'activité, toutefois, a sensiblement décru : 14,80 millions de titres ont changé de mains contre 20,97 millions précédemment.

L'absence d'intérêt manifesté par le public américain pour les achats d'or a aiguillonné le marché, qui, du coup, a anticipé une éventuelle réduction des impôts. L'on s'attend, en effet, aux États-Unis, que le président Ford fasse état d'une telle mesure le 20 janvier dans le discours sur l'état de l'Union. Autre facteur positif : la déclaration des dirigeants saoudiens sur le prix du pétrole, qui, à leur avis, ne devrait pas augmenter avant 1976.

Tous les compartiments, ou presque, ont monté. Seules les mines d'or ont été irrégulières.

Indices Dow Jones : transports, 146,38 (+ 2,95) ; services publics, 72,02 (+ 3,26).

VALEURS	COURS 31 12	COURS 2 1
Alcoa	29 7 8	20 7 8
A.T.T.	44 5 8	46
Boeing	15 3 4	18 1 4
Chase Manhattan Bank	27	27 3 4
Du Pont de Nemours	92 1 4	95 1 8
Eastman Kodak	82 7 8	83 3 4
Exxon	64 5 8	66 1 4
Ford	33 5 8	33 7 8
General Electric	33 3 0	33 3 4
General Foods	17 7 8	18 7 8
General Motors	30 3 4	31 7 8
Goodyear	12 7 8	13 3 8
I.B.M.	158 ...	163 7 8
I.T.T.	14 3 4	15 1 8
Kennecott	36 1 8	28 3 8
Mobil Oil	36 .	37 1 4
Pfizer	32 7 8	32 .
Schlumberger	107 7 8	111 1 4
Texaco	28 7 8	22 1 4
U.A.L. Inc.	14 ...	14 1 8
Union Carbide	41 3 8	42 3 8
U.S. Steel	38 ...	38 1 2
Westinghouse	10 ...	10 1 8
Xerox	61 1 2	62 ..

MARCHÉ MONÉTAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	...
Effets privés	....	11 5/8 %
Moyen terme	....	10 1/2 %

BOURSE DE PARIS — 2 JANVIER — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	37 50	0 772	France (Vie)	...	395	Séquanaise Banq.	217	217	Un. Imm. France	114	112
5 %	55 10	4 603	Préservatrice S.A.	284	284	SLIMINCO	128 50	130	Ucim Investiss.	90	89
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1950	..	356 50
— parts 1960	366	366 ..
Ch. France 3 %	...	103
Abeille-I.G.A.R.D.	451	451
Abeille (Vie)	230	225
A.G.P.	338	338
Concorde	218	218
Epargne France	342	342
Fonc. 1.I.A.O.D.	75	77
Foncière (Vie)	262	259
France (I.A.R.D.)	385	385

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]																	

SICAV				
3/1	Émission frais inclus	Rachat net		
[illegible]				

*Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours	Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours	Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours	Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours	Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
531	4,50 % 1973	566 90	552 90	552 20	561 50	450	Cie Gle Eaux	496	488	438 20	490 .	141	Otis-Cdey	140 80	145	145	141 70	205	Jacs-Luz	209 60	212 50	211 50	208 50	150	Gen. Electric	148 50	153 50	156 50	105 50
960	C.N.E. 3 %	980	988	985	979	88	Electro-Méc.	181	102 50	103	104 50	74	Opfi-Paribas	79 80	70	80 70	70 .	190	I.B.I.	195	161	100	185 ..	144	Gen. Motors	137	140	139 80	197 70
[illegible]																													

225	Dome Mines	213	107	103	200	140	Unilever	143 60	141 50	141 50	142						
415	DuPont Nem	414 00	410	428	418	30	Union Corp.	27 80	27 65	27 55	27 20						
380	East Kodak	284	284 50	291 60	285 10	130	U. Min. 1-10	139	138	139	141						
71	East Rand	75 90	72 10	80 .	70 80	280	West Drief.	266	257	254	260						
210	Ericsson	203 .	202	202	205	136	West Deep	126	126	118 ..	123 60						
280	Exxon Corp	284 30	293	201	203	225	West Hold.	216	211 50	201 ..	214 90						
161	Ford Motor	160 50	150 50	190 50	192 .	4	Zambia Cop.	4	3 00	6 80	9 85						
163	Free State	156	155	150 80	152												

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 31-12	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
États-Unis ($ 1)	4 448	4 457	4 455
Canada ($ can. 1)	4 505	4 502	4 476
Allemagne (100 DM)	185 075	184 525	183 50
Belgique (100 fr.)	12 212	12 302	12 10
Danemark (100 krd.)	79 300	73 120	70 75
Espagne (100 pes.)	7 940	7 950	7 645
Grande-Bretagne (£ 1)	10 435	10 427	.
Italie (100 lires)	0 687	0 687	0 665
Norvège (100 krn.)	85 720	85 200	84 50
Pays-Bas (100 fl.)	177 875	178 100	176 50
Portugal (100 esc.)	18 130	18 195	18 20
Suède (100 krs.)	100 200	109 270	109 50
Suisse (100 fr.)	176 500	176 ...	167 75

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 31/12
Or fin (kilo en barre)	27650	27110 .
Or fin (kilo en lingot)	28000	27020 ..
Pièce française (20 fr.)	293 20	288 .
Pièce française (10 fr.)	208 80	208 20
Pièce suisse (20 fr.)	293 28	288 ..
Union latine (20 fr.)	278 20	268 00
Souverain	280	274 90
Pièce de 20 dollars	1383 60	1350 ..
Pièce de 10 dollars	723 80	709 ..
Pièce de 5 dollars	486	495 60
Pièce de 50 pesos	1168 ..	1120
Pièce de 10 florins	272 ..	265 40

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le Monde publiera demain son supplément hebdomadaire

LE MONDE AUJOURD'HUI

Le numéro du « Monde » daté 2 janvier 1975 a été tiré à 538 248 exemplaires.

A B C D . F G H

EFFECTUÉ « A TITRE PRIVÉ »

Le voyage de M. Ecevit à Chypre est vivement critiqué

De notre correspondant

Ankara. — Invité de l'administration autonome chypriote turque, M. Ecevit, ancien chef du gouvernement et dirigeant du Parti républicain du peuple, est arrivé le jeudi 2 janvier à Famagouste pour une visite de quatre jours en tant que simple citoyen. Il a été chaleureusement accueilli par des milliers de Chypriotes turcs aux cris de « *Ecevit, notre sauveur !* ». C'était la première visite de M. Ecevit à Chypre depuis l'intervention turque.

S'adressant à la foule, le chef du Parti républicain du peuple, après avoir reçu la clé d'or de la ville de Famagouste, offerte aux citoyens d'honneur, a déclaré que « *le futur statut de l'île se trouve gravé sur le sol chypriote* », et affirmé ensuite que « *désormais tous se rendent compte que l'on ne peut plus faire de retour au passé et qu'il ne peut y avoir de retour en arrière* ».

M. Ecevit a également indiqué que l'« *opération de paix* » ne sera pas complète tant que les milliers de réfugiés turcs cantonnés dans les bases britanniques et « *hôtes malgré eux* » ne seront pas libérés. Il a implicitement mis en garde le gouvernement britannique en déclarant : « *Que personne ne commette l'erreur d'interpréter faussement notre patience pacifique comme une hésitation découlant d'une faiblesse quelconque.* » La prise comme « *otages* » de ces milliers de Chypriotes turcs dans le secteur grec constitue, selon M. Ecevit, un facteur qui retarde la solution du problème chypriote.

Tandis que M. Ecevit poursuit sa « *visite d'études privée* » de l'île, les partis de droite turcs, de leur côté, critiquent à l'envie le chef du P.R.P. Le professeur Erbakan, chef du Parti du salut national, l'accuse d'avoir cherché à exploiter à des fins personnelles la victoire de l'armée turque, « *qui n'appartient qu'à la nation* ». Le porte-parole du Parti de la justice, M. Demirel, pour sa part, estime que, tandis que la question chypriote demeure pour le moment irrésolue, ce « *voyage de conquérant* » est inopportun. La question chypriote est une affaire nationale et non une affaire personnelle, a-t-il dit, accusant M. Ecevit de se servir abusivement de cette victoire comme d'un « *tremplin politique* » et de « *monnayer le sang de nos soldats tombés sur le champ de bataille* ». Une grande majorité des intellectuels turcs qualifie elle aussi le voyage du chef du P.R.P. d'« *intempestif* ».

M. Jalloud à Ankara

L'attention se porte aussi sur la visite qu'effectue à Ankara le premier ministre libyen, M. Abdel Salam Jalloud. Le voyage du bras droit du colonel Kadhafi est interprété ici comme un premier pas sérieux vers un resserrement des relations économiques, techniques et culturelles entre les deux nations, relations un peu refroidies après la chute de la monarchie libyenne, puis spectaculairement resserrées lors de la crise chypriote. Le gouvernement de Tripoli avait alors mis d'importantes quantités d'hydrocarbures à la disposition d'Ankara et aurait même offert ses Mirage pour renforcer l'aviation turque.

La Libye et la Turquie signeront trois accords : l'un de coopération économique et technique, le second sur la sécurité sociale, et enfin le troisième sur l'aviation civile. On s'attend que la Libye livre à crédit 3 millions de tonnes de pétrole brut par an à la Turquie. Benghazi, manquant de main-d'œuvre, serait également intéressée à ouvrir plus largement ses frontières à des milliers d'ouvriers, techniciens et ingénieurs turcs pour les employer à la réalisation des ambitieux projets de développement de ce pays. Les entrepreneurs de travaux publics turcs, qui ont déjà enlevé l'appel d'offres international lancé pour la construction du port de Benghazi, visent à s'implanter sur le marché libyen. Les deux gouvernements se seraient également mis d'accord sur le principe de la création d'une banque d'investissements turco-libyenne. Tripoli aurait déjà fait savoir qu'elle verserait pour sa part 25 millions de dollars de capital initial. Il serait également question que la Turquie envoie des instructeurs à l'Académie militaire de Tripoli.

ARTUN UNSAL.

Au Nicaragua

L'OBJECTIF DU COMMANDO SANDINISTE ÉTAIT L'ENLÈVEMENT DE L'AMBASSADEUR AMÉRICAIN

Le chef du commando nicaraguayen qui avait investi le 28 décembre la maison d'un ancien ministre à Managua, s'emparant, à cette occasion, de plusieurs otages, a déclaré, le jeudi 2 janvier, à La Havane — où les membres de l'Armée sandiniste ont été accueillis — que l'objectif principal du groupe était d'enlever l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Turner Shelton. Mais celui-ci avait quitté les lieux peu avant l'attaque du commando.

Le commandant Marcos, porte-parole du groupe, a fait connaître que les guérilleros nicaraguayens reprochaient aux Américains d'avoir organisé à Managua une sorte d'« escadron de la mort » chargé de traquer les militants de gauche. Il a également accusé des « experts » américains et brésiliens de pratiquer des tortures en coopération avec les services de sécurité nicaraguayens.

D'autre part, selon la Société interaméricaine de presse, organisme dont le siège est à Miami, le gouvernement du Nicaragua vient de prendre certaines mesures contre le journal « la Prensa », accusé d'être responsable du « climat » qui a rendu possible le coup de main des guérilleros sandinistes. Le rédacteur en chef de ce journal a été contraint de publier trois jours de suite, en première page, une déclaration de M. Anastasio Somoza, accompagnée de la photo du président de la République nicaraguayenne. — (A.F.P.)

LE GROUPE PRINTEMPS-PRISUNIC PREND LE CONTROLE DES GALERIES PARISIENNES

Le groupe Printemps-*Prisunic* va porter à plus de 50 % sa participation dans le capital des Galeries parisiennes, poursuivant une opération amorcée en janvier 1974 (*le Monde* du 11 janvier 1974). Dès cette date, les propriétaires des Galeries parisiennes avaient cédé environ 15 % de leur capital au Printemps et lui avaient *confié* la gérance des sept magasins du groupe. Ces magasins (six en province et un à Paris) portent depuis l'origine, dans les années 30, l'enseigne Prisunic, *en* vertu d'un accord d'affiliation. En juillet 1974, la participation du Printemps dans les Galeries parisiennes était portée à environ 35 %. Aujourd'hui, le levée de la troisième option porte cette participation à un peu plus de 50 %.

En conséquence, durant quinze séances boursières, les actionnaires *minoritaires* des Galeries parisiennes (environ le tiers du capital est en effet réparti dans le public) auront la possibilité de vendre au groupe Printemps leurs actions, au même cours que celui pratiqué pour la levée de la deuxième option (359 francs).

La deuxième étape de cette opération devrait intervenir en juillet 1975, avec le rachat par le Printemps du reliquat du capital détenu par les fondateurs.

Le chiffre d'affaires réalisé en 1974 par les magasins des Galeries parisiennes est estimé à 135 millions de francs ; celui du groupe Printemps-Prisunic (magasins propres, magasins gérés et magasins affiliés) atteindrait pour la même période 10,6 milliards de francs.

LE RETARD DU COURRIER

Incident dans le dix-neuvième arrondissement de Paris

Selon les syndicats, une « information disciplinaire » aurait été ouverte à l'encontre d'une soixantaine de préposés (facteurs) du centre de distribution postal du dix-neuvième arrondissement de Paris, qui emploie environ quatre-vingt-dix personnes. Ceux-ci auraient refusé de supprimer, comme le demandait la direction du centre, la *distribution de l'après-midi*, notamment celle des journaux du soir, pour permettre de trier du courrier en retard.

Le ministère indique que cette année, comme les années précédentes, des instructions ont été données à tous les directeurs et receveurs de France leur permettant, s'ils le jugeaient indispensable, de supprimer en cette période de fête la deuxième distribution de la journée. Le personnel utilisé à cette distribution pouvant ainsi préparer la tournée suivante.

Il est certain toutefois que cette année, au courrier normal des fêtes est venu s'ajouter celui important qui s'est accumulé durant la longue grève du mois de novembre. Le malaise qui persiste dans plusieurs secteurs des P.T.T. ne facilite pas la liquidation du retard pris au cours des dernières semaines. Quoi qu'il en soit, cette affaire illustre une fois de plus la dégradation aggravée du service public de la poste.

GRÈVE DE VINGT-QUATRE HEURES AU CENTRE DE TRI POSTAL DE BASTIA

Les postiers du centre de tri et de la manutention de Bastia principal observent, depuis le 3 janvier au matin, une grève de vingt-quatre heures. Le mouvement intéresse une cinquantaine de personnes. Il a été déclenché par les syndicats C.F.D.T. et C.G.T., qui réclament notamment une amélioration des effectifs et des conditions de travail, ainsi qu'un aménagement des horaires.

Selon un membre de la Chambre des représentants

LES VENTES D'ARMES A L'IRAN COMPROMETTRAIENT LA CAPACITÉ DE DÉFENSE DES ÉTATS-UNIS

M. Clarence Long (représentant démocrate du Maryland) a rendu publics, dans une lettre adressée le 20 décembre dernier au président Ford, qu'il a communiquée à la presse jeudi 2 janvier à Washington, des extraits d'un rapport secret du General Accounting Office (1).

M. Long demande au président de procéder à une révision des engagements pris par l'administration Nixon à l'égard de l'Iran pour ce qui est des livraisons d'armes. Selon le parlementaire, ces engagements sont si grands qu'« *ils sont de nature à mettre en péril notre propre préparation à la défense* ». En outre, ces engagements seraient de nature à rompre l'équilibre militaire dans la région « *et à accroître le péril pour l'Etat pacifique d'Israël* ».

Selon le *New York Times*, M. Long fait état en particulier de ventes d'équipements prévues pour une somme supérieure à 6 milliards de dollars et comprenant les armes les plus modernes, telles que des missiles anti-chars Tow et des chasseurs F-14.

D'autre part, cinq cent cinquante techniciens militaires américains sont à l'œuvre en Iran. Ils sont cinq fois plus nombreux qu'en 1970. Le parlementaire note aussi que la transaction avec l'Iran a été entourée d'un secret exceptionnel.

(1) Service dépendant du Congrès et qui joue à peu près le rôle de la Cour des comptes en France.

● *Le « Financial Times » fait état*, dans des informations datées de Téhéran, de la démission du secrétaire général du parti d'opposition Mardom, M. Nasser Ameri. M. Ameri, qui est un ancien vice-gouverneur de la Banque centrale et qui occupait son poste depuis dix-huit mois, aurait dû démissionner sur les instructions du chah.

Au Vietnam du Sud

LA SITUATION DE LA GARNISON DE PHUOC-BINH SEMBLE DÉSESPÉRÉE

De violents combats se poursuivaient, vendredi matin 3 janvier, dans les rues de Phuoc-Binh, capitale de la province de Phuoc-Long, à une centaine de kilomètres au nord de Saigon. Une nouvelle colonne de blindés des forces communistes a fait son apparition à l'aube aux abords de la ville et la situation de la garnison semble désespérée. Le Gouvernement révolutionnaire provisoire a repoussé une requête des autorités de Saigon en vue d'organiser une trêve pour l'évacuation des civils bloqués dans la ville, aucune ligne de démarcation ne séparant désormais les combattants.

Vendredi également, les forces communistes ont attaqué la ville de Hoai-Duc, dans la province de Binh-Tuy.

● AU CAMBODGE, la pression des Khmers rouges s'accentue aux abords de Phnom-Penh. Trois positions gouvernementales auraient été évacuées sur la rive est du Mékong. Vendredi matin, plusieurs roquettes sont tombées sur la capitale dans le quartier du palais royal.

FAIBLESSE DU DOLLAR

Le dollar reste faible vis-à-vis de toutes les devises dans des marchés des changes calmes. A Paris, le dollar vaut 4,44 F (contre 4,46 la veille). A Francfort, il cotait 2,4015 à 2,4030 DM, les opérateurs étant à nouveau influencés par les propos de M. Gruenewald, porte-parole du gouvernement fédéral, affirmant que ce dernier ne s'opposerait pas à une montée du DM. A Zurich, le dollar est également faible à 2,52 francs suisses.

La fermeté du franc s'expliquerait non seulement par les emprunts à l'étranger, mais par le dénouement d'opérations spéculatives faites l'année dernière et misant sur la hausse du dollar.

Les affaires sur l'or se traitent à Londres entre 177 et 178 dollars l'once vendredi matin.

La catastrophe de Liévin

UN DON PERSONNEL DE M. GISCARD D'ESTAING

M. Valéry Giscard d'Estaing a adressé au préfet du Pas-de-Calais un don personnel de 100 000 francs destiné au fonds de solidarité en faveur des familles des victimes d'accidents mortels dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais.

Ce don du président de la République servira à secourir les familles des victimes de la récente catastrophe de Liévin.

NOUVELLES BRÈVES

● *Les Arabes sur les Champs-Elysées.* — Le gouvernement français a donné le feu vert pour la construction d'un immeuble de bureaux et de commerce sur un terrain situé du 24 au 28, avenue des Champs-Elysées et appartenant au Liban, au Qatar et au Koweït.

Cet immeuble, dont le permis de construire a été officiellement accordé en 1968, sera réalisé par le Koweït, et les travaux commenceront dans quelques semaines.

● *Nomination de conseillers d'Etat.* — Le conseil des ministres du jeudi 2 janvier a nommé M. Jacques Mégret, maître des requêtes au Conseil d'Etat, conseiller d'Etat en service ordinaire, en remplacement de M. Jean Delvolvé, admis à faire valoir ses droits à la retraite. Maintenu en position de détachement de longue durée pour exercer ses fonctions à l'administration pénitentiaire, M. Mégret est remplacé par M. Paul Coudurier, maître des requêtes, nommé conseiller d'Etat.

● *La dernière en date des intentions de démissionner de M. Roger Rocher*, président de l'Association sportive de football de Saint-Etienne (ASSE) aura, cette fois, duré vingt-deux jours. M. *Rocher* avait *annoncé* le 12 décembre qu'il renoncerait à ses responsabilités le 2 janvier, à la suite des remous causés par l'« affaire » Bereta. Il a changé d'avis le 2 janvier et reste à la présidence de l'ASSE.

● *L'avalanche* qui s'est abattue, mardi 31 décembre, sur un groupe de skieurs à Gaschurn (Autriche), dans le Vorarlberg (*le Monde* du 2 janvier), causant la mort de douze personnes, a été déclenchée par un skieur isolé qui figure au nombre des victimes, apprend-on jeudi de bonne source à Bregenz. — *(A.F.P.)*

● *Trains en retard entre Marseille et Paris.* — Les trains en provenance de la Côte d'Azur et de Marseille auront, ce vendredi 3 janvier, des retards à l'arrivée à Paris à la suite d'un déraillement en gare de Rognac (Bouches-du-Rhône) d'un wagon-citerne transportant du gaz butane. Les trains ont dû être provisoirement détournés par Port-de-Bouc, sur une ligne non électrifiée.

● *Six personnes appréhendées en Seine-Saint-Denis après un hold-up.* — Quatre malfaiteurs, qui s'étaient réfugiés, ce vendredi 3 janvier, dans la matinée, dans un immeuble de la rue Albert-Camus, à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), après avoir commis un hold-up dans une bijouterie de Bondy-Seine-Saint-Denis), ont été appréhendés peu après par la police en même temps que deux autres personnes.





